



Le gouvernement promet des mesures « très concrètes » pour les jeunes

AU TERME de deux mois de débats dans toute la France, des Rencontres nationales de la jeunesse sont organisées, samedi 29 et dimanche 30 novembre, à Marly-le-Roi (Yvelines), auxquelles participeront trois cents jeunes et plusieurs ministres. Lionel Jospin clôturera les débats et devrait annoncer plusieurs mesures. Certaines viseront à faciliter l'accès au logement, à la santé et à la protection sociale, dont 165 000 jeunes restent exclus. D'autres permettront de redéfinir des formations professionnelles en liaison avec l'éducation nationale, et d'aider les associations. Répondant aux questions du Monde, Marie-George Buffet, ministre de la jeunesse et des sports et organisatrice de ces rencontres, promet des « mesures très concrètes ».

Lire page 9

Le patronat radicalise son opposition à M. Jospin

● M. Seillière, favori pour la présidence du CNPF, exclut toute négociation sociale nationale
● Il dénonce la « brutalité » du premier ministre sur les 35 heures, malgré les concessions du gouvernement ● « Le Monde » publie l'avant-projet de loi sur la réduction du temps de travail

LE PROJET DE LOI sur les 35 heures, qui sera soumis au conseil des ministres du 10 décembre, a été adressé pour avis, jeudi 27 novembre, aux caisses nationales de Sécurité sociale. Le texte prévoit que les entreprises de plus de vingt salariés devront ramener la durée légale du travail de 39 heures à 35 heures au 1^{er} janvier 2000, les autres ayant jusqu'au 1^{er} janvier 2002 pour se conformer à la nouvelle loi.

Malgré cette concession au patronat, le favori pour la présidence du CNPF, Ernest-Antoine Seillière, affirme, dans un entretien au Point du samedi 29 novembre, que la réduction du temps de travail a été « imposée au pays avec une extrême désinvolture et une parfaite brutalité ». Il prévient que le patronat va cesser de tenir « un discours nuancé ». Il annonce que son organisation n'acceptera plus de participer à des négociations sociales au niveau national. Il s'interroge aussi sur l'intérêt de maintenir la ges-



tion paritaire des caisses de Sécurité sociale et affirme que « le CNPF refusera de cautionner toute gestion paritaire qui amènerait à un sou de plus de cotisations ». Le gouvernement se défend de

compromettre la compétitivité des entreprises. Il a prévu des aides dégressives pour les employeurs qui passeront aux 35 heures avant l'échéance de l'an 2000. Son avant-projet, que nous publions, ne modifie qu'aux marges la réglementation sur les heures supplémentaires. Il s'engage à ne pas en majorer le coût et même à le réduire à partir de 2000 si la situation des entreprises l'exige.

Le nombre de chômeurs n'a que très légèrement reculé (- 4 300) en octobre, selon les statistiques du ministère de l'emploi. Le chômage des hommes de moins de vingt-cinq ans a baissé de 1,2 %, mais le nombre de personnes recherchant un travail depuis plus d'un an a progressé de 0,6 %, et de 2,3 % pour celles qui sont inscrites depuis plus de deux ans à l'ANPE. Le premier ministre n'attend pas de véritable recul du chômage avant la fin de 1998.

Lire pages 6 et 7



Un homme et des femmes

JEANLOUP SIEFF aime les femmes. Le photographe a confié au Monde, pour notre supplément « Styles », sa cueillette, à Paris - « ville de femmes » -, de « rencontres improbables », avec, notamment, Catherine Deneuve, Monica Bellucci, Carla Bruni, Laetitia Casta, Inès de la Fressange, Marie-Claude Pietragalla, Amira Casar et, anonyme, le plus beau nombril du monde. « Je suis en réalité beaucoup plus timide et réservé que l'homme qui a vu toutes ces créatures », dit-il. Alors, faisons un rêve... »

Sisyphes heureux



FRANÇOIS HOLLANDE

LE MILITANT politique, dit-il, est un « Sisyphes heureux ». François Hollande, député de Corrèze, dresse ainsi son autoportrait. Il a été élu, jeudi 27 novembre, à l'âge de quarante-trois ans, premier secrétaire du Parti socialiste.

Lire pages 13 et 18

A 94 ans, Pa Kin fait de la politique en mangeant des nouilles pimentées

PÉKIN de notre correspondant

Depuis une dizaine d'années, le régime de Pékin faisait la sourde oreille à une demande formulée par Pa Kin, le plus respecté des écrivains chinois en vie : que soit érigé un Musée de la révolution culturelle servant de mémoire aux atrocités qui furent commises, sous Mao Zedong, à l'encontre du peuple chinois au nom de sa « libération ». C'est à cette fin que l'écrivain, quasiment réduit au silence littéraire depuis les années 50, a publié à Hongkong, dans les années 70-80, un ensemble d'essais finalement rassemblés en un ouvrage (*Au fil de ma plume*, partiellement traduit en français dans *Pour un Musée de la révolution culturelle*, éditions Bleu de Chine).

Prix Staline, pressenti à plusieurs reprises pour le prix Nobel de littérature, Pa Kin est à la fois politiquement incontestable et quelque peu encombrant depuis que, l'âge aidant, il semble jouer à nouveau le trublion qu'il était quand il s'est choisi ce pseudonyme,

dans une lointaine jeunesse anarchiste. Les deux syllabes font référence à Bakounine et Kropotkine, ses maîtres à penser d'alors.

Or, à l'occasion de son quatre-vingt-quatrième anniversaire, un petit signe semble indiquer que son vœu pourrait être en voie d'être réalisé. On vient de lui céder en effet le parrainage moral d'un Musée de la littérature chinoise moderne qui doit être inauguré à Pékin en 1999. Mais avec l'habituel mélange d'hypocrisie gouvernementale et de non-dit potentiellement explosif... « Ce musée est ce à quoi je tiens le plus maintenant », fait dire à Pa Kin la presse officielle, en oubliant de préciser l'exhortation que l'auteur de *Famille et Nuit glacée* voudrait précisément voir inscrite au frontispice de pareil musée : « Ne pas permettre aux tragédies du passé de se répéter ». Pour l'heure, le seul « musée » répondant à ce vœu est un épais ouvrage, également publié à Hongkong, rempli de références à l'écrivain. En Chine même, les textes de *Au fil de ma plume* ont été inter-

dit, alors que leur auteur est le président honoraire de la Fédération nationale des écrivains.

Mais l'affaire a pris une autre tournure en s'exprimant sur un mode gastronomique dont la signification saute aux yeux des Chinois : la presse précise en effet que, le 25 novembre, jour de son anniversaire, Pa Kin a « mangé des nouilles pimentées ». Au pays où ce plat est synonyme de longévité, la traduction est évidente : le vieil écrivain - qui avait pris fait et cause pour les étudiants de Tiananmen en 1989, contre Deng Xiaoping, originaire comme lui de la province du Sichuan où la nourriture ne se conçoit que noyée dans le piment - est toujours mentalement en forme malgré son séjour désormais permanent dans un hôpital shanghaien.

Dans le ciel intellectuel chinois, ce clignotement subtil d'une ancienne étoile peut suffire à susciter d'autres feux.

Francis Deron

L'Algérie fermée

Alger a proposé d'accueillir une délégation de parlementaires européens, mais refuse l'idée d'une commission d'enquête internationale sur les massacres de civils attribués aux terroristes islamistes. p. 4

Stress dans les bus

A Nancy comme dans la banlieue nord de Paris, les chauffeurs d'autobus sont en proie à une violence verbale et physique quotidienne. Nos reporters ont recueilli leurs témoignages. p. 11

La Turquie somme l'Europe

Les militaires du Conseil national de sécurité turc menacent de ne plus mettre l'Europe « à l'ordre du jour » du pays si celui-ci n'obtient pas la promesse d'une adhésion à l'UE. p. 2

Nouvelle tension Irak-ONU

Bagdad persiste dans son refus de laisser les observateurs internationaux accéder aux sites « présidentiels ». p. 5

Un peintre à découvrir

Le Musée d'Orsay, à Paris, consacre une exposition à l'œuvre inclassable du Danois Vilhelm Hammershoi, décédé en 1916. p. 27

Coupe-faim : risque confirmé

La prise de cocktails de médicaments anorexigènes peut provoquer des lésions cardiaques graves. p. 22

International	2	Finances/marchés	20
France	6	Aujourd'hui	22
Société	9	Météorologie-Jeux	25
Régions	11	Culture	27
Carnet	12	Guide	29
Horizons	13	Abonnements	30
Entreprises	17	Kiosque	30
Communication	19	Radio-Télévision	31

L'Italie malade de son passé

CONDAMNÉ et emprisonné au terme d'une longue et tortueuse saga judiciaire, Adriano Sofri clame son innocence. Le philosophe Toni Negri, incarcéré à Rome après son retour volontaire, demande dans nos colonnes aux autorités italiennes de tourner, pour lui et d'autres qui y prirent part, la sombre et sanglante page des « années de plomb ». Même ressourcée et modernisée, la démocratie italienne, tétanisée par le bruit, la fureur et les équivoques de ce passé récent qui ne passe pas, ne sait si elle doit faire table rase d'un « mai 68 » tragique qui dura... dix ans, comme le souligne Rossana Rossanda. D'autres intellectuels italiens vivant en France, tel Salvatore Condorelli, dont le cinéaste Robert Guédiguian prend la défense au nom de l'amitié et des droits de l'homme, sont toujours menacés d'extradition.

Lire pages 15 et 16

Un droit du sol à géométrie variable

DERRIÈRE la mécanique complexe du droit de la nationalité, se cachent des enjeux autrement plus profonds que ne le laissent entendre les premières passes d'armes autour du projet de la ministre de la justice, Elisabeth Guigou. Au-delà des querelles théologiques sur la conception élective de la nation ou l'« automaticité » à dix-huit ans, c'est bien l'image que se fait la société des enfants d'immigrés et, réciproquement, le visage qu'offre la France à ces derniers, autrement dit la qualité du ciment national, qui est en cause.

A l'évidence, le droit du sol constitue la matière première de ce lien, enrichi par l'éducation, la culture et la réalité de la vie en commun. Or ce fameux *jus soli* n'est pas un dogme figé. Développé sous l'Ancien Régime, adapté par la Révolution, consacré par la III^e République, le droit du sol peut présenter des profils variés, qui disent le degré d'ouverture de la société à l'« autre ». Là où les rois voyaient dans la naissance et l'établissement sur leurs terres la traduction d'un lien d'allégeance, la République, elle, a considéré que l'école constituait la preuve du lien social qui fonde la nation.

La simple naissance en France d'un enfant d'étranger, pas plus

qu'une quelconque adhésion formelle, n'a donc jamais suffi à « fabriquer » un Français. La réalité de la résidence a toujours été considérée comme la garantie d'une réelle socialisation. Le choix explicite des parents et, depuis 1993, la « manifestation de volonté » introduite par la loi Méhaignerie sont venus compléter les critères de la naissance sur le sol français et de la résidence.

Le droit du sol, que Lionel Jospin a promis de « rétablir », n'a donc jamais été aboli. Reste à savoir à quel degré de pureté on souhaite ramener une référence qui, plus que jamais, apparaît à géométrie variable.

La diversité des options ouvertes, à l'intérieur ou non du cadre traditionnel français, reste cependant masquée par le verrouillage du débat parlementaire. Le gouvernement a négocié à l'avance l'essentiel des amendements avec sa majorité (*Le Monde* du 14 novembre) et a l'habileté de présenter comme une conquête un texte qui ne revient pourtant que partiellement à la législation en vigueur pendant 104 ans, jusqu'en 1993.

Philippe Bernard

Lire la suite page 14 et nos informations page 8

Jours Exceptionnels

DU 21 NOVEMBRE AU 1^{er} DÉCEMBRE

Consacrez une semaine à votre vie intérieure.

Une seule fois par an, Roche-Bobois vous propose une semaine dont vous vous souviendrez toute l'année. 8 jours absolument exceptionnels avec des prix irrésistibles sur les salons cuir et tissu, meubles par éléments, petits meubles, tables, chaises, tapis, lampes. 8 jours pour satisfaire toutes vos envies de déco.

TOUS CES MAGASINS SONT OUVERTS LES 2 DIMANCHES
ROCHE-BOBOIS DANS TOUTES LES GRANDES VILLES DE FRANCE : N° VERT 0 800 39 52 45.

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 \$ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 450 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KR ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal, 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KR ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 \$; USA (others), 2,50 \$.

M 0147 - 1129 - 7,50 F



DIPLOMATIE Un long entretien a réuni, jeudi 27 novembre à Ankara, le premier ministre turc, Mesut Yilmaz, et celui du Luxembourg, Jean-Claude Juncker, président en exercice

du Conseil européen. Celui-ci cherche à éviter une crise lors du prochain sommet européen des 12 et 13 décembre, lors duquel doit être lancé le processus d'élargissement de

l'Union. Douze pays sont candidats, dont Chypre et la Turquie. Furieux de subir des tentatives de mise à l'écart, les Turcs avaient menacé mercredi de geler leurs relations avec l'Europe.

● PARIS ET BONN doivent discuter, lundi 1^{er} décembre, de la participation d'Ankara à la Conférence européenne qui servira d'antichambre à l'adhésion des candidats. ● LA

QUESTION CHYPRIOTE, de plus en plus liée à celle des relations de la Turquie avec l'Europe, prend une acuité particulière à l'approche de la réunion de Luxembourg.

Tensions en Europe sur l'adhésion de la Turquie

A quelques jours du sommet des Quinze qui se tiendra les 12 et 13 décembre pour lancer les négociations d'élargissement avec les douze pays candidats à l'adhésion, l'avenir européen de la Turquie et la question de Chypre semblent de plus en plus inextricablement liés

L'AVENIR de la Turquie dans l'Union européenne a fait l'objet jeudi 27 novembre à Ankara d'un long entretien de plus de quatre heures entre le premier ministre turc, Mesut Yilmaz, et le chef du gouvernement luxembourgeois, Jean Claude Juncker, président en exercice du Conseil européen, pour tenter d'éviter un conflit ouvert entre Ankara et les Quinze lors du prochain Sommet de Luxembourg, qui donnera le coup d'envoi les 12 et 13 décembre au processus d'élargissement de l'Union vers les pays de l'est et du sud-est du continent.

Le veto de la Grèce, mais aussi la mauvaise volonté de plusieurs autres pays du nord de l'Europe à donner à la Turquie le même statut qu'aux onze autres pays candidats, a provoqué un raidissement des autorités turques.

Le Conseil national de sécurité, organe suprême du pays, dominé par les militaires, a lancé une sorte d'ultimatum aux Quinze, avertissant que l'Europe « ne serait plus à l'ordre du jour de la Turquie » si celle-ci n'obtenait pas la promesse qu'elle pourrait adhérer à l'Union lorsqu'elle remplirait les condi-

tions. Une menace que les Européens ne peuvent négliger en raison de l'importance de la Turquie pour l'OTAN et de l'obligation de s'entendre avec elle pour trouver une solution au règlement de la question chypriote. Chypre est aussi candidat à l'Union. « Nous traitons la Turquie selon les mêmes critères que les autres candidats », assure le ministre luxembourgeois des affaires étrangères, Jacques Poos, à l'issue des entretiens d'Ankara.

RÉTICENCES ALLEMANDES

Le problème n'est pas nouveau. Si la Turquie s'est vu reconnaître depuis longtemps sa légitimité à intégrer un jour la communauté européenne, c'est une perspective que récuse beaucoup d'Européens. En attendant des temps meilleurs, les Quinze ont tenté de donner à Ankara des gages de leur bonne volonté en concluant en 1995 avec elle un accord d'union douanière organisant la libre circulation des marchandises. La Grèce, qui s'est opposée à cet accord, continue toujours d'en bloquer le volet financier, qui prévoyait l'attribution à la Turquie d'une aide financière de 375 millions d'euros.

Fallaient-ils dans ces conditions lais-



ser la Turquie à l'écart du nouveau processus d'élargissement déclenché par l'éclatement de l'empire soviétique? Cela alors même qu'Athènes a obtenu que Chypre, dont la partie turque est toujours sous tutelle d'Ankara, y soit pleinement associée. Malgré les tentatives de les tenir à l'écart, les dirigeants turcs n'ont eu de cesse de se rappeler au bon souvenir des Euro-

péens. Pour tenter de contourner la difficulté, la France, soutenue par la Grande-Bretagne, a proposé que la Turquie soit associée à la Conférence européenne qui doit être créée à son initiative pour organiser le dialogue entre les pays de l'Union européenne et les candidats à l'intégration. Il est prévu que ce forum traite de toutes les questions politiques et de sécurité, à

l'exception de ce qui est discuté dans les négociations d'adhésion. La proposition d'associer la Turquie à cette conférence, outre le veto de la Grèce, s'est heurtée à de fortes réticences allemandes.

L'Allemagne, où vit une forte communauté turque très peu intégrée, redouté tout ce qui pourrait conduire un jour à relancer l'immigration. Si elle a accepté l'idée d'associer la Turquie à la conférence, elle veut que celle-ci ait des prérogatives limitées. Et, pour que le cas turc soit clairement dissocié des autres, elle vient de préconiser qu'une deuxième Conférence soit constituée parallèlement avec les onze autres candidats pour discuter des problèmes spécifiques à l'élargissement. Les Français estiment cette idée irréalisable. Des discussions sont prévues lundi 1^{er} décembre avec les Allemands.

Le veto d'Athènes va être plus compliqué à lever, même s'il est clair que l'intégration de Chypre dans l'Union ne peut être dissociée d'un accord de la Turquie. Le premier ministre grec, Costas Simitis, sera lundi à Paris. Il s'est entretenu jeudi avec le premier ministre britannique, Tony Blair, sans que l'on fasse état de progrès.

Henri de Bresson

Une proposition commune de la Suède et du Danemark sur l'élargissement

Copenhague et Stockholm ont rendu public, vendredi 28 novembre, une initiative commune destinée à permettre un compromis entre les membres de l'Union européenne favorables, comme c'était leur cas, à l'ouverture de négociations avec les dix Etats d'Europe centrale et orientale candidats à l'adhésion et ceux qui, suivant l'avis de la Commission de Bruxelles, privilégient les cinq pays les mieux placés (Estonie, Hongrie, Pologne, République tchèque et Slovaquie). Les Suédois et les Danois proposent d'ouvrir avec tous les candidats des négociations portant dans un premier temps sur la préparation de ces pays à l'entrée dans l'UE. Les cinq recevraient, quant à eux, des assurances sur le rythme des négociations, mais tout candidat devrait pouvoir, à tout moment, rejoindre le premier groupe. La Suède et le Danemark sont particulièrement soucieux de ne pas opérer de distinction entre les Etats baltes.

De difficiles semaines s'annoncent pour le gouvernement de M. Yilmaz

ISTANBUL

de notre correspondante

Une série de déclarations contradictoires sur l'économie et des tensions au sein de la coalition ont entamé la crédibilité du gouvernement de Mesut Yilmaz au moment où la Turquie tente d'obtenir l'appui du Fonds monétaire international (FMI) pour son plan de redressement, faisant resurgir la possibilité d'élections anticipées au printemps prochain. Cinq mois après l'arrivée au pouvoir de cette alliance composée de partis de droite et de gauche, soutenue par l'armée qui avait forcé, en juin, la démission du gouvernement du premier ministre islamiste Necmettin Erbakan, le gouvernement semble « se trouver à la croisée des chemins », comme l'affirme un diplomate occidental.

L'économie turque demeure un mystère pour la plupart des analystes : en dépit d'indicateurs peu favorables, elle continue à se développer à un rythme soutenu, estimé à environ 6 % cette année. L'inflation est élevée depuis des années – et récemment à la hausse, le taux annuel atteignant près de 90 % fin octobre – sans pourtant s'emballer vers l'hyperinflation des modèles classiques. En apparence continuellement au bord de la crise, l'économie turque défie, année après année, les prédictions des pessimistes.

RÉFORMES URGENTES

Les récentes turbulences en Asie ont cependant prouvé que les apparences peuvent dissimuler la fragilité du système, et la plupart des bureaucrates à Ankara sont désormais convaincus que des réformes structurelles urgentes sont essentielles pour assainir les finances de l'Etat – le déficit budgétaire s'élève à près de 9 % du PNB – et stabiliser l'économie du pays. Ce diagnostic n'est pas vraiment nouveau : les gouvernements qui se sont succédés ces dernières années ont tous promis d'entreprendre ces réformes, mais le coût politique s'est toujours révélé trop élevé pour qu'elles soient menées à bien. La différence, cette fois-ci, est que la somme des échecs précédents, de tous les faux départs dans les privatisations notamment, commence à peser lourd sur la crédibilité des autorités turques.

Le gouvernement de Mesut Yilmaz bénéficiait, à son arrivée, d'un capital politique important : des technocrates capables avaient pris la tête des institutions financières,

l'armée – de plus en plus influente sur la scène politique – lui accordait son soutien et le monde des affaires avait applaudi, initialement, les déclarations encourageantes du premier ministre qui parlait de réforme. A l'exception de la loi portant la durée de l'éducation obligatoire à huit ans, introduite sous la pression des militaires, ces promesses sont restées à l'état de projet, victimes souvent des divergences de vues au sein de la coalition.

Récemment, ces différences semblent s'être creusées ou du moins se sont exprimées ouvertement, causant un « effet de polyphonie » qui a semé la confusion sur les marchés financiers. Ainsi, le vice-premier ministre Bulent Ecevit, du Parti démocratique de gauche (DSP), connu pour sa réticence à privatiser, avait annoncé

Mise en garde américaine contre une dissolution du parti islamiste

Le président de la Cour constitutionnelle turque a répliqué mercredi 26 novembre aux Etats-Unis, qui avaient critiqué la procédure judiciaire en cours contre le parti islamiste de la Prospérité (Refah), qui pourrait aboutir à sa dissolution. « La Turquie n'est ni le serviteur ni un satellite des Etats-Unis, a déclaré à la presse Yektâ Gungor Ozden. Pour cette raison, ce que disent les Américains ne s'applique pas à notre cas. »

Le Refah de l'ancien premier ministre Necmettin Erbakan fait l'objet d'une procédure en dissolution devant la Cour constitutionnelle, la plus haute instance judiciaire du pays, un procureur l'accusant d'être « un foyer d'activités incompatibles avec la laïcité de l'Etat ». M. Erbakan et plusieurs de ses collaborateurs pourraient être interdits de politique pour cinq ans si le Refah était dissous. Le Refah est le premier parti au Parlement avec 150 députés sur 550. Les Etats-Unis avaient exprimé leur préoccupation, lundi, devant la possibilité d'une dissolution de ce parti.

récentement que les privatisations seraient suspendues jusqu'à l'annonce des résultats d'une commission d'enquête. Les sursauts de la Bourse, qui a perdu 7 % en un jour, l'avaient forcé à revenir sur sa déclaration le jour suivant.

Le ministre Gunes Taner, en charge du Trésor, ne s'est pas montré plus prudent dans ses récentes déclarations à Washington, après ses contacts avec le FMI. Alors que le gouvernement avait soumis à l'Assemblée nationale un budget qui tenait compte d'un plan de redressement sur trois ans et qui prévoyait un taux d'inflation de 50 % à la fin de 1998, Gunes Taner a annoncé cette semaine, depuis Washington, que la Turquie, sous la pression du FMI, appliquerait un « plan de choc » plus radical qui ramènerait l'inflation à 15 % en l'es-

pace d'un an. Le FMI, qui a une longue expérience de la Turquie, est conscient de la longévité limitée des gouvernements dans ce pays, en particulier lorsqu'il s'agit de coalitions aussi hétéroclites que l'actuelle, qui ne semble unie que par la nécessité de barrer la route aux islamistes.

RASSURER LES MARCHÉS

Le dernier accord signé avec le FMI, au printemps 1994, alors que la devise turque avait perdu près de 50 % de sa valeur en l'espace de trois mois, avait dû être abandonné en septembre 1995 lorsque la coalition formée par le Parti de la juste voie de Tansu Ciller et le Parti populaire républicain de Deniz Baykal s'était effondrée.

L'appui du FMI est important non seulement pour restaurer la respectabilité de la Turquie sur les

blait déterminée à garder ce gouvernement en place et à éviter à tout prix des élections anticipées qui pourraient à nouveau bénéficier aux islamistes. Si la Cour constitutionnelle, comme tout le monde s'y attend, décidait de dissoudre le Parti de la prospérité, qui était sorti vainqueur des élections de décembre 1995, il n'est pas impossible que les politiciens et les institutions étatiques cèdent à la tentation de prendre cette porte de sortie.

Un recensement aura lieu le 30 novembre – pour lequel un couvre-feu sera imposé dans le pays tout entier – qui permettra également de remettre à jour les listes électorales. Aucun obstacle administratif n'empêcherait la tenue d'élections l'an prochain.

Restent évidemment les obstacles politiques : le gouvernement islamiste a été écarté, mais celui qui lui a succédé – qui reçoit le soutien de tous les partis du centre – n'a pas apporté à la population les réponses qu'elle attendait. La corruption est toujours aussi répandue, la confiance dans le système judiciaire est érodée et les politiciens sont toujours aussi préoccupés par leurs intérêts personnels.

DE NOUVELLES ÉLECTIONS ?

En cas d'interdiction de la formation de Necmettin Erbakan, un nouveau parti islamiste sera formé pour le remplacer. Pourrait-il à nouveau gagner les élections ? Ou serait-il écarté du scrutin, comme le craignent certains diplomates, sous un prétexte ou un autre ?

Le rôle de l'armée va également revenir sur le tapis. Les plans de redressement ont traditionnellement été imposés en Turquie durant les périodes de pouvoir militaire. Les généraux semblent actuellement avoir épuisé leur influence sur les milieux politiques. Devront-ils, pour défendre leurs idéaux laïques, s'impliquer plus directement dans le processus politique ?

Les semaines à venir s'annoncent difficiles pour le gouvernement de Mesut Yilmaz. Les véritables négociations avec le FMI commenceront au début du mois prochain, et le premier ministre est attendu à Washington le 17 décembre, où il s'efforcera de convaincre la Maison Blanche et les institutions financières mondiales de soutenir un plan de redressement politiquement moins onéreux.

Nicole Pope

Ankara hésite entre la souplesse et la menace d'intégrer le nord de Chypre

ANKARA

de notre correspondante

A l'approche du sommet européen, les 12 et 13 décembre à Luxembourg, au cours duquel l'Union européenne devrait notamment décider si oui ou non la Turquie sera incluse parmi les pays officiellement candidats à l'élargissement, la question de Chypre prend un relief tout particulier. Multipliant les déclarations, les autorités d'Ankara alternent entre une certaine souplesse et la menace d'intégrer la République turque de Chypre du Nord (RTCN) à la Turquie si les négociations, auxquelles elles s'opposent, entre l'UE et la partie grecque de l'île, s'ouvrent, comme c'est prévu, en avril prochain.

Le dossier chypriote a donné lieu, ces dernières semaines, à un balai diplomatique à Ankara. Successivement, les Européens, par le biais de leur commissaire chargé des relations extérieures, Hans van den Broek, les Américains, avec leur nouveau médiateur chargé du dossier, Richard Holbrooke, et, mardi 24 novembre, l'envoyé spécial de l'ONU pour Chypre, Diego Cordovez – qui a annoncé que son objectif est « une République fédérale de Chypre, membre à part entière de l'Union européenne » –, ont tenté de débloquer une situation qui, depuis près de vingt-cinq ans, embarrasse la diplomatie internationale.

La visite de Richard Holbrooke, début novembre, semble avoir été la plus fructueuse. Le médiateur américain avait prévenu qu'il n'attendait pas de « résultats substantiels », du moins pas avant l'élection présidentielle grecque-chypriote prévue en février 1998. Il semble toutefois avoir créé un climat de confiance qui fait habituellement défaut dans les contacts entre Ankara et les Chypriotes grecs de Nicosie ainsi qu'avec certains Européens perçus par les Turcs comme étant trop favorables aux Grecs.

Les diplomates turcs affirment en effet que M. Holbrooke, ayant récemment hérité du dossier, se présente avec une approche nouvelle et « une meilleure compréhension des problèmes de sécurité et d'équilibre stratégique ». Même si les Européens sont parfois irrités par l'insistance des Etats-Unis à plaider en faveur de la candidature turque à l'UE, « une coordination » et « un degré important de contacts » ont lieu entre Washington et la

Commission européenne. A la veille de la visite de l'émissaire américain, le ministre des affaires étrangères turques, Ismail Cem, avait apparemment formulé avec le dirigeant chypriote-turc Rauf Denktaş une nouvelle stratégie. Elle consistait à demander la reconnaissance diplomatique de la RTCN pour permettre sa participation, aux côtés des autorités chypriotes-grecques, aux négociations sur l'accession de Chypre à l'Union européenne. Les médias turcs avaient alors annoncé que la reconnaissance du statut égal de la communauté turque permettrait la formation d'un gouvernement temporaire – grec et turc – qui mènerait les pourparlers avec l'UE, en attendant la création d'une fédération.

SENTIMENT DE FRUSTRATION

Depuis lors, les autorités turques ont à nouveau durci le ton tandis que la Grèce continue de maintenir son veto sur la participation de la Turquie à la conférence européenne devant réunir les pays candidats à l'élargissement de la « deuxième vague ». Les Turcs ont l'impression d'avoir été floués dans leurs relations avec l'Europe et expriment leurs frustrations et leur impatience en agitant à nouveau la menace d'intégrer la RTCN à la Turquie, comme le prévoit un accord signé le 20 janvier dernier.

Une telle démarche risquerait d'isoler la communauté turque de Chypre et la Turquie elle-même, qui se trouverait confrontée, entre autres, à l'opposition de deux Etats grecs (la Grèce et la partie grecque de Chypre) au sein de l'UE. Mais cette éventualité ne peut pas être exclue si la Turquie, se sentant rejetée, estime qu'elle n'a plus rien à perdre. Le tout-puissant Conseil national de sécurité, par lequel l'armée turque exerce son influence politique, a annoncé après sa réunion mensuelle, mercredi 26 novembre, que si Ankara n'est pas invitée à participer à la conférence européenne, l'adhésion à l'Europe « ne serait plus à l'ordre du jour de la Turquie ». De son côté, le vice-premier ministre Bulent Ecevit a relancé le débat sur l'élargissement de l'OTAN – un processus qu'il estime parallèle à celui de l'UE –, laissant ainsi planer la menace d'une nouvelle opposition de la part des autorités turques.

N. P.

Le dossier des végétaux génétiquement modifiés embarrasse la Commission européenne

Bruxelles cherche le juste équilibre entre les intérêts des industriels et ceux des consommateurs

La Commission de Bruxelles a fait, mercredi 26 novembre, une série de propositions visant à renforcer les conditions imposées aux entre-

prises industrielles qui désirent mettre sur le marché des organismes génétiquement modifiés, comme le maïs transgénique. Ces sociétés

devront notamment consulter un comité scientifique en cas de désaccords entre les Etats membres de l'Union.

BRUXELLES
(Union européenne)
de notre correspondant

La Commission européenne vient de proposer une modification de la réglementation communautaire concernant la commercialisation des organismes génétiquement modifiés (OGM). Sur ce terrain très controversé elle avance à petits pas, cherchant un équilibre entre d'une part la protection des consommateurs et de l'environnement, d'autre part la nécessité de tenir compte des besoins de l'industrie ainsi que de ceux de nos puissants fournisseurs extérieurs, notamment américains, qui s'annoncent déjà prêts à combattre toute mesure jugée protectionniste.

La Commission a proposé, mercredi 26 novembre, de renforcer les conditions imposées aux groupes industriels souhaitant commercialiser des OGM. Trois nouvelles dispositions apparaissent : la consultation des comités scientifiques spécialisés deviendra obligatoire en cas de désaccords entre les Etats membres, situation où il revient à la

Commission de trancher. En d'autres termes, face à un dossier à problème, on ne se contentera pas des explications et des garanties fournies par l'industriel producteur. Ce dernier aura, en outre, la charge de surveiller les effets directs, indirects, immédiats ou différés, de la production et de la commercialisation de l'OGM. On comprend qu'en cas d'incidents (comme la transmission d'un gène dans l'environnement végétal ou animal) il devra alerter à temps les autorités concernées et sera tenu responsable de toute défaillance dans cette mission de suivi.

REPORT SUR L'ÉTIQUETAGE

De telles contraintes peuvent rendre plus lourds et plus aléatoires les investissements des industriels, qui, sans doute, vont plaider pour en limiter les effets. Déjà, les commissaires, Martin Bangemann (industrie) et Leon Brittan (commerce), ont obtenu l'introduction d'une procédure simplifiée, par définition moins coûteuse, lorsque les données scientifiques connues

et l'expérience portent à croire qu'il n'y a aucun danger. A l'inverse, les associations de consommateurs, les partisans d'une agriculture soucieuse de l'environnement, pourront trouver que l'Union s'oriente vers une solution faisant encore la part trop belle aux industriels et aux exportateurs américains. Ils seront d'autant plus tentés de réagir dans ce sens que sur plusieurs points sensibles concernant l'étiquetage, tant des produits primaires que des produits dérivés, c'est-à-dire touchant directement à l'information du consommateur, la Commission n'a pas encore arrêté sa position.

Onze produits génétiquement modifiés, dont le soja de Monsanto et le maïs de Novartis, ont été autorisés par Bruxelles. La nouvelle directive révisée ne les affectera pas de manière rétroactive. Les dossiers de quatre végétaux dont le patrimoine génétique a été modifié parmi lesquels ceux de trois maïs (émanant notamment de Monsanto et de Novartis) se trouvent actuellement dans le processus d'exa-

men et devraient normalement recevoir le feu vert de Bruxelles fin janvier.

Mais les différents problèmes soulevés aujourd'hui à propos des OGM vont se poser avec une nouvelle acuité, d'ici quelques semaines, à propos de la commercialisation dans l'Union de produits fabriqués à partir d'abats animaux considérés comme à haut risque infectieux (cervelle, moelle épinière, rate, amygdales) interdits en Europe, mais autorisés en particulier aux Etats-Unis. Compte tenu des risques inhérents à la « vache folle » faudra-t-il, par exemple, au nom de la santé publique, interdire l'entrée de gélatines et des innombrables produits dérivés fabriqués sans respecter les précautions prises en Europe ? La question, qui n'a pas encore reçu de réponse, embarrasse considérablement les responsables européens, peu soucieux de provoquer un nouveau conflit commercial d'envergure avec les Américains.

Philippe Lemaître

Greenpeace dénonce le feu vert français à la culture du maïs transgénique

APRÈS la décision du gouvernement français de donner son feu vert à la culture du maïs transgénique de la société Novartis, l'association écologique Greenpeace parle d'une « capitulation devant les intérêts des multinationales de l'agrochimie » (Le Monde du 28 novembre). Même si elle prend acte de la volonté du gouvernement de promouvoir un débat participatif entre les citoyens et les experts, Greenpeace – qui parle d'incohérence gouvernementale – indique qu'elle s'efforcera « de continuer à mobiliser les consommateurs et l'ensemble de la filière agroalimentaire pour contester cette décision irresponsable ».

Dans les milieux agricoles, la Confédération paysanne (gauche) dénonce « une grave erreur et un pas de géant vers une agriculture toujours plus dangereuse et soumise aux intérêts des groupes agrochimiques et semenciers ». Déplorant tout ce qui va dans le sens d'une « monoculture intensive », la Confédération parle de « blanc-seing » de Lionel Jospin et de « fuite en avant des pouvoirs publics ». Elle « appelle les consommateurs, les environnementalistes et les paysans à s'opposer à cette décision et à la faire savoir ». Même réaction de la Coordination rurale (droite), qui estime que le gouvernement a commis « l'irréparable ». « N'oublions pas que le vent transporte le

pollen partout, ce qui aura pour effet de polluer les champs de maïs non transgénique et de tuer les abeilles », ajoute la Coordination, bien implantée dans le Sud-Ouest, principale zone de culture du maïs, qui demande aux paysans de boycotter les semences.

LA FNSEA SATISFAITE

La seule organisation agricole à se réjouir est la FNSEA. Elle note que la décision de Lionel Jospin « met un terme à l'incohérence d'une situation où la commercialisation était autorisée en France alors que la culture était interdite ». Le gouvernement, selon elle, « respecte toutes les procédures et contrôles prévus par

la législation actuellement en vigueur en France et dans l'Union européenne ».

Jean-Yves Le Déaut, député de Meurthe-et-Moselle (PS) et président de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST), a approuvé la décision qui « permet de maintenir un équilibre entre plusieurs exigences et est accompagnée de mesures de contrôle et de procédures d'autorisation satisfaisantes ». Selon lui, ces mesures mettent « fin à une situation qui ne pouvait apparaître que paradoxale dans la mesure où les Français pouvaient consommer un maïs que les agriculteurs de notre pays ne pouvaient cultiver ».

Regain de violence au Kosovo avant l'élection présidentielle serbe

Albanais de souche et policiers serbes s'affrontent

LES AFFRONTEMENTS armés opposant Albanais de souche et policiers serbes se multiplient dans la province agitée du Kosovo (sud), où trois personnes, dont un policier, ont été tuées et six autres blessées en trois jours. Cette recrudescence d'actes de violence survient dix jours avant l'élection présidentielle en Serbie, précédée d'une campagne dans laquelle les principaux candidats en lice rivalisent de fermeté à l'égard des revendications des 1,8 million d'Albanais du Kosovo, qui représentent 90 % de la population de la province.

Dans la nuit du mercredi 26 au jeudi 27 novembre, un policier serbe a été tué et deux autres blessés lors d'une attaque contre un poste de police par des Albanais de souche, dont l'un a été tué, a annoncé le ministère serbe de l'intérieur, dans un communiqué cité par l'agence Tanjug à Belgrade. L'attaque, à l'arme automatique et au lance-grenades, visait le poste de police d'Irznici, près de la frontière avec l'Albanie, à 50 km à l'ouest de Pristina, chef-lieu de la province. Les policiers ont riposté, tuant l'un des agresseurs, Ismet Djocaj, selon le communiqué.

Mardi et mercredi, deux affrontements armés avaient fait un mort – un instituteur albanais – et quatre blessés, dont deux policiers, près de Srbica (ouest). Mercredi soir, le chef d'un poste de police serbe, Bozo Spasic, a été enlevé par des inconnus, en plein centre de Pristina. Le ministère serbe de l'intérieur, cité par Tanjug, a confirmé l'information, indiquant que Spasic avait été relâché, jeudi, par ses ravisseurs. Il a toutefois précisé que l'enlèvement n'était pas le fait de « terro-

ristes albanais » mais d'une bande de malfaiteurs.

Cette vague de violence intervient au moment où 19 Albanais de souche, accusés d'une série d'attentats meurtriers pour le compte d'une organisation clandestine, l'Armée pour la Libération du Kosovo (UCK), sont jugés à Pristina, chef-lieu de la province.

Le candidat d'extrême droite promet de régler la question du Kosovo « en cinq jours »

Dans ce contexte le candidat socialiste, Milan Milutinovic, un proche du président yougoslave Slobodan Milosevic, a, lui, rejeté avec fermeté la demande d'un statut spécial pour le Kosovo formulée la semaine dernière par la France et l'Allemagne. « Le Kosovo est notre affaire intérieure et ne regarde que nous », a-t-il affirmé. Le candidat de l'extrême droite, Vojislav Seselj, est le plus intransigeant, promettant de régler la question du Kosovo « en cinq jours » s'il accédait au pouvoir. Les Albanais du Kosovo, dont Belgrade a supprimé l'autonomie en 1989, demandent l'indépendance, une aspiration soutenue par Tirana et sévèrement réprimée par le pouvoir serbe. – (APR)

Lire aussi notre éditorial page 14

40 000 étudiants dans les rues de Bonn : « Des livres et des profs ! »

BONN

de notre correspondant

L'ambiance était bon enfant. Un peu comme une grande kermesse, avec ses déguisements, ses chansons et ses bretzels. Vin chaud, bière, tout était bon pour se réchauffer, alors que la nuit commençait déjà à tomber vers 4 heures de l'après-midi, jeudi 27 novembre, à Bonn. Ils étaient 40 000 environ, venus de toute l'Allemagne pour protester contre la grande misère de l'enseignement supérieur, alors que la grève touche désormais 50 universités sur 230 dans le pays.

Il y avait bien un portrait du Che, une ou deux affiches contre le capitalisme, mais c'est tout. Ils n'étaient pas là pour faire la révolution, mais pour réclamer des conditions d'études décentes. « Il y en a bien quelques-uns qui veulent changer la société. Mais ce n'est pas notre objectif », explique un étudiant ingénieur de la région de Francfort, d'où est parti le mouvement. Les grévistes veulent éviter toute récupération politique, alors que la classe dirigeante allemande se déclare unanimement solidaire des contestataires. « Les mots ne coûtent rien, nous voulons de l'argent », poursuit Franz. Ici, Helmut Kohl n'a pas la cote. « Il est trop vieux pour comprendre les enjeux de la mondialisation », explique un étudiant en technologie de l'information de Wiesbaden, dont la banderole indique : « Nous sommes aussi des électeurs ! »

Si révolution il y a, elle passera plutôt par les urnes.

Les griefs de ces jeunes sont tous les mêmes : pas assez de livres, pas assez de profs. « Le dernier achat d'un livre par la bibliothèque remonte à juillet. Quand on sait qu'il en paraît trois par semaine... », soupire un étudiant en droit. « Nos bibliothèques sont toujours fermées alors qu'aux Etats-Unis elles sont ouvertes tout le temps », renchérit un de ses camarades. « Pour certains cours obligatoires, il n'y a que cinquante places alors que nous sommes cinq cents inscrits », ajoute-t-il.

UN DISCOURS RÉSOLUTIONNEL RESPONSABLE

A la tribune, une étudiante de Berlin s'en prend à Jürgen Rüttgers, le ministre de l'éducation : « Quand Rüttgers dit qu'il est de notre côté, il ment. Qui a réduit les bourses et la construction des locaux des universités ? » Et de rappeler les principales revendications des manifestants : interdiction dans toute l'Allemagne des frais de scolarité ; des bourses pour tout le monde. « Comme nous n'avons pas de bourses, nous sommes obligés de travailler à côté. Ainsi nos études sont plus longues et les universités surchargées », analyse Wolfgang, de Cologne, employé à mi-temps dans un magasin de photocopies. « Dans le Bade-Wurtemberg, ils ont introduit des frais de 100 marks par semestre et instauré une pénalité de 1 000 marks par semestre pour ceux qui

dépassent de 50 % le temps normal des études », s'inquiète un étudiant ingénieur de trente-quatre ans, qui en est à sa septième année d'études après avoir travaillé pendant six ans comme technicien. Certains craignent que la loi sur les universités, censée entrer en vigueur en avril 1998, ne renforce la sélection : « Des universités pour le peuple plutôt que des fabriques à élites », lit-on sur une pancarte.

La plupart des étudiants tiennent un discours résolument responsable. « L'éducation est notre seule matière première », lit-on sur une banderole. « Nous ne sommes pas un pays agricole, nous n'avons pas de ressources naturelles, nous n'avons pas de main-d'œuvre bon marché. Nous vivons de notre savoir », a écrit la délégation de Hesse. Et d'ajouter, pédonnement très civiques : « Sans formation, pas de travail ; sans travail, pas de rentrées fiscales. » « Il faut supprimer les niches fiscales et réintroduire l'impôt sur la fortune pour retrouver une marge de manœuvre financière », explique très sérieusement une jeune étudiante en médecine. Elle ne se plaint pas de son sort, mais elle est venue quand même à Bonn. Par solidarité. Sagement, elle se prépare d'ailleurs à rentrer chez elle. « Mon autocar va bientôt partir », s'excuse-t-elle en prenant congé.

Arnaud Leparmentier

Attentat contre un directeur de journal au Mexique

MEXICO

de notre correspondant

Un des journalistes les plus influents du Mexique, Jesus Blancornelas, directeur de l'hebdomadaire *Zeta*, a été grièvement blessé, jeudi 27 novembre, au cours d'un attentat organisé en plein jour dans une rue de Tijuana, près de la frontière avec les Etats-Unis. M. Blancornelas a été atteint par quatre projectiles de gros calibre mais, selon les médecins, sa vie ne serait pas en danger. Son garde du corps, en revanche, a été tué par les agresseurs, qui ont abandonné sur place le cadavre d'un des leurs. Selon les autorités, ils appartiendraient au cartel de la drogue diri-

gé par les frères Arellano Félix. Dans ses deux dernières éditions, *Zeta* avait publié les initiales de plusieurs chefs d'entreprise liés au puissant cartel de Tijuana, qui a la particularité de recruter certains tueurs dans les rangs de la haute société locale. En mai 1993, le cartel avait acquis une notoriété internationale en assassinant – « par erreur », selon ses dirigeants – l'archevêque de Guadalajara, Jesus Posadas. Selon la police, l'agresseur tué au cours de l'attentat contre le directeur de *Zeta* aurait participé au meurtre du prélat ; il figurait aussi sur la liste des narcotrafiquants recherchés au Mexique et aux Etats-Unis.

Le principal hebdomadaire de

Tijuana (Etat de Basse-Californie) et son directeur sont depuis longtemps dans le collimateur des frères Arellano Félix. Ces derniers sont soupçonnés d'avoir participé, en avril 1988, au meurtre du principal éditeur de *Zeta*, puis, en avril 1997, à celui de deux des administrateurs du journal. Les narcos, qui n'apprécient guère l'attention dont ils font l'objet dans la presse locale et nationale, seraient responsables de la mort de deux des trois journalistes assassinés cette année au Mexique, dans les Etats du Guerrero et de Sonora. L'arrestation d'un des meurtriers de Benjamin Flores, directeur de *La Prensa* assassiné en juillet dans la ville de San Luis Rio

Colorado (Sonora), frontalière avec les Etats-Unis, aurait permis d'établir la responsabilité d'un autre cartel, celui de Ciudad-Juarez.

Le Mexique est depuis peu sur la liste noire de l'association Reporters sans frontières, qui a remis au président Ernesto Zedillo, lors de sa récente visite à Paris, un rapport alarmant sur les « nouveaux dangers de la transition démocratique ». L'organisation française souligne que « le Mexique est, avec la Colombie, le pays d'Amérique latine où les assassinats de journalistes sont les plus nombreux ».

Bertrand de la Grange

JULES CÉSAR
Robert Etienne
Fayard

338 p.
140 F

Une biographie juste et précise...
Daniel Bermond, Lire

Une très bonne biographie du conquérant des Gaules, qui met en valeur le chef charismatique et l'architecte d'une nouvelle société.
Anne Muratori-Philip, Le Figaro

L'Histoire
chez
FAYARD

Alger reste résolument hostile à une enquête internationale sur les massacres

Le ministre des affaires étrangères, Ahmed Attaf, a proposé d'accueillir une délégation de parlementaires européens, mais a jugé « offensantes et indécentes » les interrogations sur la responsabilité de l'armée dans les exactions commises

Le gouvernement algérien a accepté la venue à Alger d'une délégation de parlementaires européens, mais refuse catégoriquement d'accueillir une commission d'enquête internationale sur les massacres

perpétrés sur son territoire. « Des relations existent avec d'autres Parlements, et je ne vois pas pourquoi cela poserait problème », a déclaré jeudi à Bruxelles Ahmed Attaf, chef de la diplomatie algérienne, à

propos de la délégation parlementaire. Outre les rencontres avec les parlementaires algériens et des membres du gouvernement, la délégation pourra s'entretenir, « avec les partis de la scène algérienne »,

a-t-il ajouté. Il s'est en revanche montré intransigent sur la demande de plusieurs organisations de défense des droits de l'homme de créer une commission internationale chargée d'enquêter sur les massacres. Les

élus européens avaient entendu mardi et mercredi de nombreux témoins algériens, lors de la première audition sur la crise algérienne jamais organisée par une instance internationale.

BRUXELLES (Union européenne)

De notre correspondant

Faisant suite aux auditions publiques de la veille à Bruxelles, le ministre algérien des affaires étrangères, Ahmed Attaf, est venu dialoguer jeudi 27 novembre avec les députés de la sous-commission des droits de l'homme du Parlement européen. Hélène Carrère d'Encausse (gaulliste, France), qui présidait la réunion, l'a remercié : « Vous l'avez fait avec courage et avec la volonté d'expliquer », a-t-elle dit.

Devant une salle bondée, tendue, où l'on ressentait comme « un malaise réciproque », ainsi que l'a exprimé un député italien, M. Attaf a répondu sans fioritures aux questions souvent embarrassantes des parlementaires. Ceux-ci ont été satisfaits d'entendre que les autorités algériennes ne voyaient aucun inconvénient à ce qu'une délégation du Parlement européen se rende bientôt à Alger pour débattre avec ses collègues de l'Assemblée algérienne, et, d'autre part, que les négociations

en vue de la conclusion d'un nouvel accord d'association, constamment remises, allaient reprendre de façon imminente.

Durant ce tour d'horizon, le terrorisme et les moyens de le combattre ont occupé une place centrale. « A propos des excès, certains disent que ce n'est pas la règle, d'autres en revanche qu'ils n'ont rien d'exceptionnel. Nous n'avons pas la réponse. Nous ne

sommes pas des donneurs de leçons, mais c'est là la question fondamentale », indique Daniel Cohn-Bendit (Vert, Allemagne), qui est le rapporteur sur l'accord d'association. M^{me} Theorin (socialiste, Suède), plus brutalement, indique que pour beaucoup, les massacres sont le fait des terroristes, mais aussi de l'armée.

Anne André Léonard (Libérale, Belgique) évoque, sans précau-

tion de style, les tortures, les « milliers de disparitions », « la vraie démission judiciaire », et s'interroge sur le sort d'Abassi Madani.

LE TROUBLE DES DÉPUTÉS

« Notre armée est une armée républicaine et elle supporte le poids de la lutte. Ce qui est dit est offensant et indécent vu les sacrifices consentis pour que l'Algérie survive à la terrible épreuve. La démission judiciaire ? La presse rend compte quotidiennement des procès faits à ces groupes, qui sont des procès individuels qui se déroulent normalement. Des disparitions, il y en a, mais moins que vous le dites, et ces cas sont suivis », répond M. Attaf, qui s'en prend en termes vifs à ceux qui accusent sans preuve et, en particulier, à Amnesty International. « Amnesty International a cru devoir se mettre en position de porte-voix du terrorisme qui endeuille mon pays. Je le dis en pesant mes mots. D'où Amnesty International tient-elle ses sources ? Elles sont toujours anonymes. Amnesty parle d'opposition armée, c'est une oppo-

sition d'étrangleurs, de violeurs, de barbares ! »

Ce qui à l'évidence trouble le plus les députés, ce sont ces massacres récents perpétrés dans la Mitidja, « à un jet de pierres d'Alger, sans que les forces armées n'interviennent », comme les décrit un parlementaire britannique. « On a eu l'impression que, délibérément ou non, la population n'avait pas été suffisamment protégée », ajoute M. Svoboda (socialiste allemand).

Le terrorisme évolue, répond Ahmed Attaf : « Depuis trois ou quatre mois, on assiste à une nouvelle stratégie où c'est toute la population qui est devenue la cible des massacres de portée génocidaire. » L'armée doit constamment s'adapter. « C'est un terrorisme sans précédent, le devoir

de protection, nous l'assumons dans des conditions particulièrement difficiles. Cependant, hormis des cas de complicité, les services de sécurité sont intervenus. »

Le ministre algérien reproche à l'Europe d'abriter des réseaux de collecte de fonds, d'achat d'armes, des centres de propagande, et d'abuser du droit d'asile. Il réclame un dialogue sur ce sujet, et rappelle qu'à une réunion du « processus de Barcelone », les Européens, qui voulaient délibérer de la drogue, du crime organisé, de l'immigration clandestine, se sont opposés à ce qu'on aborde le terrorisme.

« DIVERGENCE D'APPRECIATION »

« Au moins dans deux capitales de l'Union, on publie ouvertement des décrets religieux qui rendent licite de tuer les femmes et les enfants des apostats. Est-ce que la liberté d'expression qu'on nous oppose concerne ces pratiques ? Voilà le débat et, c'est vrai, nous avons une divergence d'appréciation... Si nous admettons que le terrorisme est un phénomène global, la coopération entre nous devrait être d'une autre portée, que celle, limitée, qui existe. »

Malgré plusieurs tentatives des parlementaires, M. Attaf est resté inflexible à propos de la venue d'une commission d'enquête internationale en Algérie, évoquant tour à tour l'obsession de la souveraineté revendiquée par l'ensemble des partis et... l'inutilité de la démarche. « Une commission d'enquête, pour enquêter sur quoi ? Ces crimes qu'ils commettent, ils les revendiquent publiquement dans toutes les capitales, y compris les vôtres ! » Les députés, sur ce point, sont restés sur leur faim.

Philippe Lemaître

Une commission d'enquête sur les fraudes électorales

L'Assemblée nationale algérienne a voté, jeudi 27 novembre, deux résolutions pour la constitution de commissions d'enquête sur la fraude électorale lors des élections locales du 23 octobre et sur les atteintes à l'immunité des députés. Les deux résolutions ont été adoptées à une large majorité, avec des abstentions mais sans voix contre, lors d'un vote à main levée. Les deux projets de résolution ont été déposés par six partis de l'opposition qui avaient interpellé le gouvernement sur la « fraude massive » aux élections et sur des « atteintes » à leur immunité pendant le scrutin et lors des manifestations qu'ils avaient organisées pour dénoncer la fraude.

L'opposition kényane participera aux élections générales en décembre

NAIROBI

de notre correspondant

A un mois des élections générales du 29 décembre, la reconnaissance de plusieurs partis d'opposition est un coup de théâtre, interprété par certains comme une avancée démocratique, par d'autres comme une ère nouvelle du président Daniel arap Moi pour mieux diviser l'opposition. Au lendemain de son agrément, obtenu mercredi 26 novembre après deux ans et demi d'attente, le parti Safina (Arche de Noé en swahili), le seul parti politique d'envergure dépassant les divisions tribales, a annoncé sa décision de participer aux élections législatives et locales, mais sans présenter de candidat à la présidentielle qui se déroulera le même jour.

Cette décision reflète l'embarras d'opposants qui hésitent à revenir sur leur refus de participer à un scrutin truqué d'avance - dans lequel le pouvoir conserve toutes les cartes, notamment le contrôle de la commission électorale - et reconnaissent en même temps que l'opposition est plus efficace à l'intérieur du Parlement qu'à l'extérieur. Certains députés sont ainsi soumis à la pression de partisans qui les poussent à se représenter au risque de cautionner un système dont les règles ont été fixées par le président. « Il nous faut combattre le régime de l'intérieur, c'est-à-dire au Parlement », explique Muturi Kigano, le président de Safina, tout en affirmant que le scrutin en sera ni « libre ni honnête ».

« UN PIÈGE »

Les dirigeants de Safina envisagent de négocier avec d'autres partis d'opposition pour s'entendre sur le nom d'un candidat à la présidentielle qu'ils soutiendront si ce dernier s'engage, une fois élu, à ne rester en place que deux ans, le temps de réformer le système politique kényan et d'organiser un nouveau scrutin. Safina exige une commission électorale indépen-

dante et que soit instituée la règle de la majorité absolue donnant la victoire au candidat qui aura obtenu plus de 50 % des voix soit au premier tour, soit au deuxième tour. En 1992, le président Moi avait été élu avec 35 % des suffrages, battant des adversaires incapables de s'unir derrière un seul candidat.

Composée de vingt-cinq partis rivaux, l'opposition à M. Moi est plus que jamais divisée. Richard Leakey, un Kenyan d'origine britannique, l'un des fondateurs de Safina, estime que loin d'illustrer une attitude plus démocratique du chef de l'Etat, la légalisation de son parti montre la volonté de fragiliser une opposition prête à aller aux urnes en ordre dispersé. « Nous ne voulons pas tomber dans ce piège », dit M. Leakey, reconnaissant que Safina participera aux élections car « le boycottage se retourne contre ses promoteurs ».

Pour désamorcer les accusations de M. Moi - qui le traite de « néo-colonialiste » -, M. Leakey a décidé de ne présenter sa candidature à aucun poste politique. Le mois dernier, le bureau d'enregistrement des partis avait refusé, une fois de plus, la légalisation de Safina, expliquant que certains de ses membres représentaient une menace pour la sécurité publique...

En reconnaissant Safina, M. Moi satisfait aussi à moindre risque les pays donateurs favorables à la démocratisation des institutions puisque, à quelques semaines du vote, ce parti très populaire n'aura pas le temps matériel de s'ériger en menace pour la KANU (Union nationale africaine et kényane), le parti du président. Au pouvoir depuis 1978, Daniel arap Moi a accepté le mois dernier une série de petites réformes constitutionnelles, proposées par l'opposition parlementaire, qui le laissent maître du jeu avec la quasi-certitude de remporter le prochain scrutin et un nouveau mandat de cinq ans.

Jean Hélène

Demain ne meurt jamais



Pour les scènes de cascade, la voiture a refusé de se faire doubler.

BMW Série 7. Quelle autre voiture aurait pu choisir

James Bond ? Volant multi-commandes, système de navigation GPS*, ordinateur de bord, système de gestion électronique de la motricité (ASC+T), climatisation automatique, réglage électronique des amortisseurs (EDC*), motorisations 6*, 8 ou 12 cylindres...

La BMW Série 7 a tout pour séduire ceux qui demandent beaucoup à leur voiture. BMW Série 7, vedette du dernier James Bond "Demain ne meurt jamais". Sortie en salles le 17 décembre 1997. FINA partenaire de BMW.

36 15 BMW (1,29 F/mn) *De série ou en option selon les modèles.

**Disponible également en Diesel.



Iran : l'ex-dauphin de l'imam Khomeiny va être traduit en justice

TÉHÉRAN. Le Guide de la République islamique d'Iran, Ali Khameneï, a ordonné, mercredi 26 novembre, le jugement pour « trahison » de l'ex-dauphin de l'imam Khomeiny, l'ayatollah Hossein Ali Montazéri, pour avoir contesté la fonction de Guide suprême (*Le Monde* du 26 novembre). « Il ne s'agit pas d'une question personnelle et je voudrais que vous défendiez le statut de velayat e faquih [suprématie religieuse et politique du religieux sur toutes les institutions de l'Etat]. Nous sommes tenus de défendre l'épine dorsale du régime islamique », a déclaré M. Khameneï. A ses yeux, ceux « qui ont pris pour cible les droits du peuple » ont visé « la sécurité du pays et commis une trahison contre la révolution ». M. Khameneï a parallèlement demandé l'arrêt des manifestations hostiles à M. Montazéri et souligné qu'il ne fallait pas « se tromper d'ennemi. Les véritables ennemis, ce sont l'Amérique et les sionistes », a-t-il ajouté. — (AFP)

Boris Eltsine menace de limoger certains membres du gouvernement

MOSCOU. Le président Boris Eltsine a menacé, vendredi 28 novembre, de limoger certains membres du gouvernement en raison des mauvaises performances économiques et sociales de l'équipe au pouvoir. M. Eltsine a convoqué, pour lundi 1^{er} décembre, le gouvernement afin de lui demander un compte-rendu sur la situation économique et sociale. « Je n'exclus pas que, suite à ce compte-rendu, il faille prendre des décisions de limogeage », a déclaré le président russe, avant d'ajouter : « Le gouvernement doit tenir les promesses qui ont été faites à la population. Quels que soient les efforts qu'il en coûte. » M. Eltsine a souligné que l'engagement – qu'il a lui-même pris – de rembourser au 1^{er} janvier 1998 tous les arriérés de salaires dans le secteur public (4,4 milliards de dollars) était « en danger » car « il n'y a pas d'argent dans les caisses pour payer ces dettes ». — (AFP)

Ibrahim Hassane Mayaki nommé premier ministre du Niger

NIAMEY. Ibrahim Hassane Mayaki, ancien ministre des affaires étrangères, a été nommé premier ministre du Niger, a annoncé, jeudi 27 novembre, la radio nationale. M. Mayaki avait été directeur de campagne du Mouvement national pour la société de développement (ancien parti unique), lors de l'élection présidentielle de 1996 avant de rejoindre le camp du général Ibrahim Baré Maïnassara. Il occupait jusqu'à présent les fonctions de ministre des affaires étrangères, de la coopération dans le gouvernement de Cisse Amadou, dont la dissolution avait été annoncée, lundi, par le général Maïnassara. — (AFP)

Sam Rainsy, le principal opposant à Hun Sen, a regagné le Cambodge

BANGKOK. Sam Rainsy, opposant le plus déterminé au régime de Hun Sen, a regagné Phnom Penh, jeudi 27 novembre, après six mois d'exil volontaire. Au cours d'une cérémonie à la mémoire des victimes d'un attentat qui avait fait, le 30 mars, seize morts dont plusieurs de ses partisans, Sam Rainsy a lancé un appel à la paix. Hun Sen, l'homme fort du Cambodge, s'est déclaré « très heureux » de ce retour, tout en ajoutant qu'en revanche, le prince Norodom Ranariddh, qu'il a limogé le 5 juillet, ferait face à la justice au cas où il déciderait de regagner le Cambodge. Dans l'attente d'une délégation représentant le prince Ranariddh, dont l'arrivée est prévue le 1^{er} décembre à Phnom Penh, 105 députés sur les 120 de l'Assemblée nationale, sont actuellement présents dans le pays. — (Corresp.)

EUROPE

■ **RÉPUBLIQUE TCHÈQUE :** le premier ministre tchèque, Vaclav Klaus, a été accusé, jeudi 27 novembre, par son ancien ministre des affaires étrangères, Josef Zielenc, d'avoir admis des « pratiques inacceptables » dans le financement de son Parti démocratique civique (ODS), la principale force de droite. M. Klaus est accusé d'avoir voulu passer sous silence une affaire de dons financiers douteux à l'ODS, d'environ 1,2 milliard de francs. Le premier ministre, fragilisé par ce nouveau scandale, a démenti. — (AFP)

■ **BELGIQUE :** les ministres français et belge de la défense ont signé, jeudi 27 novembre, à Paris, un accord selon lequel la Belgique est autorisée – moyennant le versement d'un abonnement – à utiliser le système Syracuse de satellites français de communications militaires. En service depuis 1985, Syracuse permet d'acheminer, via l'espace, les informations nécessaires au commandement d'une opération qui engagerait des forces aéroterrestres déployées à l'étranger et des navires en mer.

PROCHE-ORIENT

■ **ÉGYPTE :** l'organisation intégriste armée, Djamaa islamiya, a appelé jeudi 27 novembre, dans un communiqué, l'armée égyptienne à ne pas prendre parti dans le conflit qui l'oppose à l'Etat et a réitéré son appel à une trêve. — (AFP)

■ **YÉMEN :** un ressortissant américain enlevé il y a près d'un mois par des membres d'une tribu a été libéré jeudi 27 novembre. L'enlèvement de Steve Carpenter visait à obtenir la remise en liberté de membres du clan incarcérés et la reprise des subsides du gouvernement, interrompus en juillet à cause des réformes économiques. — (AFP)

L'accident de l'Airbus de la Taron serait dû à une défaillance de l'ordinateur et du pilote

BUCAREST. Le rapport final de la commission d'enquête, présenté jeudi 27 novembre à Bucarest, indique qu'une double défaillance simultanée, humaine et technique, est à l'origine de l'accident de l'Airbus A310-300 de la compagnie roumaine Taron qui a fait soixante morts en s'écrasant, peu après son décollage de Bucarest, le 31 mars 1995. Une « indisponibilité physique » du pilote, ainsi qu'une « défaillance non décelée du système automatique de traction des moteurs » ont causé la plus importante catastrophe aérienne de l'aviation civile roumaine, selon ce rapport. Les experts ont précisé que l'expression « indisponibilité physique » signifie « un malaise du commandant de bord ou son absence de la cabine ». « La défaillance technique porte sur une erreur de fonctionnement survenue à l'ordinateur censé harmoniser le fonctionnement des moteurs de l'appareil », selon le chef de la commission d'enquête. — (Corresp.)

Le conflit rebondit entre l'Irak et l'ONU à propos des sites « présidentiels »

Bagdad durcit sa position sur la formule « pétrole contre nourriture »

L'Irak a affirmé, jeudi 27 novembre, qu'il campait sur son refus d'autoriser l'accès des « sites présidentiels » aux experts de la commission de

l'ONU chargée de le désarmer. Bagdad est aussi rétif à la reconduction de la résolution 986 du Conseil de sécurité de l'ONU, appelée « pétrole

contre nourriture », aussi longtemps que ses remarques quant à son application n'auront pas été prises en compte.

SOUFFLANT le chaud et le froid, l'Irak a précisé, jeudi 27 novembre, que sa décision d'ouvrir les sites dits « présidentiels » ne concernait pas les experts membres de la commission chargée de son désarmement (Unscop). Lors d'une conférence de presse à Bagdad, le ministre irakien des affaires étrangères, Mohamed Saïd El Sahhaf, a déclaré que les personnes autorisées à se rendre sur lesdits sites « ne seront pas en relation avec l'Unscop ».

« Ils seront des hôtes. (...) Ce qui est très différent du fait d'avoir à subir une violation de notre souveraineté, sous prétexte que nous cacheons des armes de destruction massive dans les palais présidentiels », a-t-il expliqué.

Bagdad avait officiellement notifié l'ONU de sa décision d'autoriser l'accès de ces lieux à « deux personnes pour chacun des 15 pays représentés à l'Unscop » et à « cinq personnes pour chacun des 21 pays représentés à l'Unscop » et à « cinq personnes pour chacun des 15 pays membres du Conseil de sécurité, soit au total 117 experts et diplomates » (*Le Monde* du 28 novembre). Selon M. El Sahhaf, cette initiative vise à

« établir une transparence totale vis-à-vis de la communauté internationale et à rétablir les faits concernant les sites de souveraineté de l'Irak après la campagne mensongère » des Etats-Unis.

Le gouvernement irakien, selon M. El Sahhaf, n'a pas « changé de position » pour ce qui concerne l'avion-espion U 2. « Nous rejetons le vol de cet avion espion ou son utilisation par l'Unscop », a-t-il ajouté, l'accusant de servir « les intentions d'espionnage et les plans des Etats-Unis ». Depuis le début de la crise, l'U 2, que Bagdad a menacé d'abattre, a survolé sans incident l'Irak à trois reprises les 10, 18 et 24 novembre.

Avant la mise au point de M. El Sahhaf, Paris, Londres et Washington s'étaient montrés réceptifs à la proposition irakienne d'ouvrir les sites présidentiels. Pour la France, c'était « une claire acceptation de laisser les équipes de l'Unscop accéder à ces sites ». La proposition « pourrait être un pas en avant », avait estimé Londres, tout en rappelant que l'ONU « n'acceptera rien de moins qu'un accès complet

pour ses inspecteurs ». Le département d'Etat américain avait indiqué que « toute offre irakienne doit être jugée par l'Unscop à l'aune de son objectif », qui est « de localiser et de détruire les armes » prohibées.

DÉLAI DE SIX MOIS

Par ailleurs, le Parlement irakien a recommandé, jeudi, au président Saddam Hussein de donner à l'Unscop un délai de six mois, à dater du 20 novembre – date à laquelle Bagdad a autorisé les experts américains à regagner l'Irak –, pour qu'elle achève ses travaux et ouvre la voie à la levée des sanctions.

L'Irak durcit aussi sa position concernant la formule dite « pétrole contre nourriture », qui l'autorise à vendre des quantités limitées de pétrole pour subvenir aux besoins urgents de sa population en produits alimentaires et pharmaceutiques de base. « Il nous semble que le gouvernement irakien n'est pas disposé à discuter d'une troisième phase d'application du programme "pétrole contre nourri-

ture" jusqu'à ce que les questions qu'il a soulevées à propos du Comité 661 [comité des sanctions de l'ONU] aient trouvé une solution (approbation de contrats, délivrance de lettres de crédit, etc.) », a déclaré jeudi à Bagdad Eric Falt, porte-parole du bureau du coordinateur humanitaire de l'ONU en Irak.

« La livraison [des produits achetés] est aussi l'une des questions. Ce n'est pas quelque chose que nous pouvons discuter ici, et c'est au Conseil de sécurité de traiter ces questions », a-t-il ajouté. L'Irak s'est souvent plaint des retards pris par le comité des sanctions pour l'approbation de certains contrats. Il a accusé le représentant américain au sein de ce comité de geler des transactions et déploré de très sérieux retards à la livraison des produits.

La reconduction, ou non, de la formule « pétrole contre nourriture » doit être décidée début décembre par le Conseil de sécurité de l'ONU à la lumière d'un rapport qui lui sera soumis par le secrétaire général, Kofi Annan. — (AFP)

ARMANI



GIORGIO ARMANI

EMPLOI L'avant-projet de loi du gouvernement sur le passage aux 35 heures a été transmis au Conseil d'Etat et aux partenaires sociaux. Il prévoit que la réduction du temps

de travail ne s'appliquera, entre le 1^{er} janvier 2000 et le 1^{er} janvier 2002, qu'aux entreprises de plus de 20 salariés. Martine Aubry et Dominique Strauss-Kahn vont écrire à toutes les

entreprises concernées pour expliquer la philosophie de leur projet. ● LE PATRONAT continue à dénoncer vigoureusement l'attitude du gouvernement. Ernest-Antoine Seillière, futur président du CNPF, annonce, dans un entretien au *Point*, « la fin du discours nuancé » de son organisation et sa volonté de mettre fin à la négociation sociale natio-

nale. ● A GAUCHE, les Verts critiquent le choix du gouvernement, demandant que le temps de travail soit réduit à 32 heures d'ici la fin de la législature.

M^{me} Aubry assure que les 35 heures ne pénalisent pas les entreprises

La ministre de l'emploi a transmis aux partenaires sociaux un avant-projet de loi sur la réduction du temps de travail. Ernest-Antoine Seillière, futur président du CNPF, condamne l'« extrême désinvolture » et la « parfaite brutalité » de Lionel Jospin

LES 35 HEURES sont sur les rails. Le gouvernement a transmis pour avis aux caisses nationales de Sécurité sociale, jeudi 27 novembre, l'avant-projet de loi « d'orientation et d'incitation à la réduction du temps de travail », qui doit être présenté au conseil des ministres du 10 décembre, puis examiné par l'Assemblée nationale les 21 et 22 janvier.

S'il indique clairement que la réforme s'appliquera dès le 1^{er} janvier 2000 aux sociétés « de plus de vingt salariés » et au 1^{er} janvier 2002 à toutes les entreprises, ce texte prévoit aussi une grande souplesse qui, selon Martine Aubry, doit permettre au patronat de réduire le temps de travail sans compromettre pour autant la compétitivité des entreprises.

« L'objectif est de favoriser la négociation pour pouvoir faire un bilan en 1999 », souligne-t-on au ministère de l'emploi. Le projet « ne fige pas le paysage pour les prochaines années et n'a pas pour objectif de rebâtir l'ensemble de la législation sur le temps de travail », mais de dessiner un « cadre très général ».

« Notre démarche privilégie d'abord et avant tout la négociation, et nous n'avons pas l'intention de faire la réduction du temps de travail contre les entreprises. » Finalement, le projet est un compromis entre une volonté politique forte de passer aux 35 heures dès 2000, affirmée par Lionel Jospin lors de la conférence nationale sur l'emploi du 10 octobre, et des modalités pratiques qui éviteront, selon le

gouvernement, de pénaliser les entreprises.

La ministre de l'emploi et de la solidarité n'a pas voulu bouleverser la réglementation sur les heures supplémentaires. Dans l'exposé des motifs du projet, elle a tenu à préciser que « les majorations de rémunération des heures supplémentaires effectuées entre 35 et 39 heures seront au maximum de 25 % » après 2000, ce qui se traduirait par une majoration de moins de 3 % du coût du travail pour les entreprises restant à 39 heures. Gage supplémentaire donné à un patronat toujours aussi hostile aux 35 heures : ces majorations « pourront être réduites si la situation le requiert ». Il n'est même pas exclu que les entreprises puissent rester aux 39 heures sans aucun surcoût au 1^{er} janvier 2000.

Dans quelques jours, M^{me} Aubry et Dominique Strauss-Kahn vont adresser aux 14 000 entreprises de plus de vingt salariés une lettre dans laquelle ils expliqueront la philosophie du projet de loi, qui comporte neuf articles et quatre grands chapitres.

● **Durée légale du travail.** Le texte précise que « la durée légale du travail effectif des salariés est fixée à 35 heures par semaine à compter du 1^{er} janvier 2002 » et « dès le 1^{er} janvier 2000 pour les entreprises de plus de vingt salariés ». Cette baisse peut aussi être prévue « sous forme de repos » pris dans l'année ou alimentant un compte épargne-temps, formule convenant mieux aux cadres.

Les entreprises concernées sont celles mentionnées à l'article L. 200-1 du code du travail : établissements industriels et commerciaux publics ou privés, professions libérales, associations, syndicats professionnels. S'y ajoutent, précise le texte, « les établissements agricoles, artisanaux et coopératifs et leurs dépendances ». Les transports urbains et les cliniques privées participant au service public hospitalier entreront aussi dans le champ de la loi. En revanche, les

La loi Robien a créé ou préservé 17 000 emplois

Gilles de Robien, député (UDF-DL) de la Somme, a rendu publics, jeudi 27 novembre, des chiffres de création d'emplois directement liés à la loi du 11 juin 1996, communément appelée loi Robien. A peine un an après la parution du décret d'application de la loi, plus de 1 200 conventions ont été signées entre les entreprises et l'Etat, concernant ainsi 120 000 salariés et permettant la création ou la sauvegarde de 17 000 emplois. Afin de faire valoir ce premier bilan et dans l'attente des nouveaux textes préparés par le gouvernement, certaines des entreprises ayant eu recours à la loi Robien et regroupées au sein d'une association intitulée Entreprises pour l'emploi organisent une semaine « portes ouvertes » du 8 au 13 décembre.

trois fonctions publiques (Etat, collectivités locales, hôpitaux), les établissements publics administratifs, la SNCF et la RATP en sont exclues.

L'avant-projet indique que syndicats, organisations patronales, employeurs et groupements d'employeurs représentatifs sont invités à négocier les modalités de cette baisse « adaptées aux situations des branches et des entreprises » dans le

cadre des dispositions du code du travail prévoyant déjà différentes solutions (annualisation, par exemple). Des accords de branche sont possibles.

Dans les nombreuses entreprises n'ayant aucun délégué syndical, tout salarié pourra être mandaté par une ou plusieurs organisations syndicales représentatives au niveau national, comme c'est déjà le cas pour environ 30 % des accords fruits de la loi Robien. Il bénéficiera des mêmes protections qu'un

délégué syndical, mais aura de strictes obligations d'information vis-à-vis des salariés de son entreprise.

● **Aides aux entreprises.** Le principe des aides est inscrit dans la loi, leur montant étant fixé par décret. Elles prendront la forme d'une baisse des cotisations sociales et s'appliqueront aux salariés concernés par la baisse du temps de travail et aux nouveaux emba-

chés. En 1998 et 1999, elle sera de 9 000 francs la première année pour une entreprise ou un établissement réduisant d'au moins 10 % la durée collective de travail et s'engageant à accroître le nombre de ses salariés à hauteur de 6 % des effectifs concernés par cette réduction. Pour une baisse de 15 % du temps de travail et la création ou le maintien de 9 % d'emploi, l'aide serait de 13 000 francs par salarié la première année. Elle sera dégressive et baissera de 1000 francs par an pendant cinq ans. L'entreprise devra s'engager à maintenir ces nouveaux effectifs « pendant au moins deux ans ». Le texte a prévu un volet défensif quand l'entreprise ne peut que sauver des emplois menacés. L'aide sera alors identique, mais, au bout de trois ans, l'administration aura le droit de la supprimer si l'entreprise n'a pas rempli son contrat.

● **Heures supplémentaires.** Le nouveau régime des heures supplémentaires ne sera fixé que dans une seconde loi, fin 1999, après un bilan des accords déjà conclus. En attendant, le contingent légal reste fixé à 130 heures par salarié et par an. Mais le repos compensateur (égal à 50 % de la durée des heures supplémentaires), au lieu d'être dû au-delà de 42 heures de travail par semaine, interviendra au-delà de 41 heures. Cette mesure, qui concerne les entreprises de plus de dix salariés, n'entrera en vigueur que le 1^{er} janvier 1999.

● **Temps partiel.** Le gouverne-

ment a décidé de limiter le bénéfice de l'abattement de 30 % sur les cotisations employeurs de Sécurité sociale, notamment pour que le temps partiel soit utilisé « dans des conditions plus respectueuses des conditions de vie des salariés ». Pour que l'employeur en bénéficie, il faudra que le contrat soit d'au moins 18 heures (heures complémentaires non comprises), contre 16 actuellement, et qu'il n'exécède pas 32 heures (heures complémentaires comprises). Les contrats de 28 à 32 heures continueront à en bénéficier. Le temps partiel annualisé ne bénéficiera plus de cet abattement, sauf quand il y a un accord d'entreprise prévoyant, par exemple, un temps partiel permettant aux parents de s'arrêter pendant les vacances scolaires.

Au cours d'une même journée, précise encore le texte, il ne peut y avoir qu'une seule interruption d'activité, et sa durée ne peut excéder 2 heures, à moins qu'un accord de branche ne prévoit plus de flexibilité.

Après concertation avec les partenaires sociaux, le gouvernement présentera au Parlement, « au plus tard le 30 septembre 1999 », un bilan des 35 heures qui servira de base à l'élaboration d'un nouveau projet modifiant le régime des « heures sup », la modulation du temps de travail et le temps partiel réellement choisis, ainsi que des modalités propres aux cadres et aux très petites entreprises.

Après concertation avec les partenaires sociaux, le gouvernement présentera au Parlement, « au plus tard le 30 septembre 1999 », un bilan des 35 heures qui servira de base à l'élaboration d'un nouveau projet modifiant le régime des « heures sup », la modulation du temps de travail et le temps partiel réellement choisis, ainsi que des modalités propres aux cadres et aux très petites entreprises.

Après concertation avec les partenaires sociaux, le gouvernement présentera au Parlement, « au plus tard le 30 septembre 1999 », un bilan des 35 heures qui servira de base à l'élaboration d'un nouveau projet modifiant le régime des « heures sup », la modulation du temps de travail et le temps partiel réellement choisis, ainsi que des modalités propres aux cadres et aux très petites entreprises.

Après concertation avec les partenaires sociaux, le gouvernement présentera au Parlement, « au plus tard le 30 septembre 1999 », un bilan des 35 heures qui servira de base à l'élaboration d'un nouveau projet modifiant le régime des « heures sup », la modulation du temps de travail et le temps partiel réellement choisis, ainsi que des modalités propres aux cadres et aux très petites entreprises.

Jean-Michel Bezat

L'exposé des motifs de l'avant-projet : « Créer des centaines de milliers d'emplois »

COMME tous les projets de lois, celui sur les 35 heures est précédé d'un exposé des motifs explicatif son contenu et présentant les raisons et les objectifs du gouvernement. Voici l'intégralité de l'introduction de ce document :

« Le présent projet de loi d'orientation et d'incitation à la réduction du temps de travail traduit la volonté du gouvernement de recourir à tous les moyens possibles pour réduire le chômage, et en particulier la réduction du temps de travail. Une croissance plus forte est, bien sûr, la priorité pour obtenir des créations d'emplois. Mais, même si celle-ci atteint ou dépasse les 3 % dans les années à venir, elle ne suffira pas à réduire très fortement le chômage, tout

du moins à brève échéance. Or, une réduction du temps de travail bien conduite peut créer des centaines de milliers d'emplois, ce qu'aucune des politiques mises en œuvre depuis une vingtaine d'années n'est parvenue à faire jusqu'ici.

» Les entreprises peuvent, et ont déjà su pour certaines, tirer parti de la réduction du temps de travail : des durées plus courtes permettent des choix d'organisation plus variés et plus diversifiés, des modulations d'horaires adaptées aux variations de production, une meilleure utilisation des équipements, une amélioration de la qualité du service. La réduction de la durée du travail répond aussi aux attentes des salariés de disposer de plus de temps libre et d'améliorer leurs conditions de vie et de travail. C'est pourquoi le gouvernement souhaite que ce processus de réduction du temps de travail

soit aujourd'hui relancé. La voie qu'il entend privilégier est celle de la négociation sociale de branche ou d'entreprise, qui permet de s'adapter à la diversité des situations et de construire l'équilibre des intérêts.

» Les négociations auront à fixer l'ampleur et le rythme des réductions d'horaires et à prévoir les modalités d'organisation de la production et du temps de travail répondant aux besoins économiques spécifiques des entreprises et aux souhaits de leurs salariés. Le projet de loi incite à de telles négociations en fixant un cadre et en organisant un dispositif d'aide financière, d'autant plus important que les entreprises auront engagé rapidement la réduction et la réorganisation du temps de travail. Le projet de loi incite également à freiner l'excès des heures supplémentaires au-dessus de la durée légale actuelle, grâce à une régulation de leur usage à travers le renforcement des repos compensateurs. Il a également pour objet de moraliser les conditions de recours au travail à temps partiel en évitant les abus parfois constatés aujourd'hui.

» L'objectif du gouvernement étant de procéder avec progressivité et souplesse, un bilan des négociations sur le temps de travail sera tiré au deuxième semestre 1999 en concertation avec les partenaires sociaux. Le gouvernement proposera alors au Parlement un second texte de loi, qui prévoira les modalités de mise en œuvre et d'accompagnement de l'abaissement de la durée légale, notamment en ce qui concerne l'organisation et la modulation du temps de travail, en tirant les leçons des accords intervenus, et le régime des heures supplémentaires au-dessus du nouveau seuil. Les majorations de rémunération des heures supplémentaires effectuées entre 35 et 39 heures seront au maximum de 25 % ; elles pourront être réduites si la situation le requiert. »

Les inconnues du secteur public

A PRIORI, le champ d'application du projet de loi sur les 35 heures est clair. Il vise les structures concernées par la durée légale du travail, c'est-à-dire, selon le code du travail, « les établissements industriels et commerciaux et leurs dépendances, de quelque nature qu'ils soient, publics ou privés, laïques ou religieux ».

Les entreprises publiques, les associations, les établissements publics industriels et commerciaux (EPIC), les cliniques, devront donc passer aux 35 heures le 1^{er} janvier 2000. Pourtant trois questions restent encore sans réponse : le sort réservé au secteur des transports ; celui de France Télécom et de La Poste ; et le régime des aides qui seront accordées aux entreprises publiques qui devanceront l'appel.

Le secteur du transport terrestre de voyageurs soulève un problème délicat car la durée du travail y est régie par un décret de 1942 et non par la durée légale du travail. Pour éviter que de nouveaux conflits apparaissent, l'avant-projet prévoit que les « sociétés de transport public urbain » pourront bénéficier de l'aide de l'Etat.

« RÉFLÉCHIR UN PEU FINEMENT »

En revanche, la SNCF et la RATP en sont exclues. Théoriquement, ces entreprises ne sont pas concernées par le passage aux 35 heures. Mais nul n'imagine sérieusement qu'elles demeurent à l'écart du mouvement. D'ores et déjà, les directions de ces entreprises établissent un état des lieux avec les organisations syndicales. « A force de répéter que nous ne sommes pas

concernés, nous allons finir par avoir un problème social », reconnaît un de leurs dirigeants. Comme les autres entreprises, la SNCF et la RATP vont donc faire un état des lieux des temps de travail et vont ouvrir le dossier.

Le cas de France Télécom et de La Poste est plus complexe car les fonctionnaires qu'elles emploient ne sont pas concernés par ce chapitre du code du travail. Mais leurs agents de droit privé le sont : ce qui représente 25 000 personnes à France Télécom et 35 000 à La Poste. « Nous sommes obligés de réfléchir un peu finement », reconnaît l'entourage de Martine Aubry. France Télécom pourra s'appuyer sur l'accord social signé en janvier 1997, qui prévoyait la « mise en œuvre locale des modalités d'aménagement/réduction du temps de travail ».

Troisième problème à résoudre : les aides pour les entreprises publiques et les EPIC qui souhaitent passer aux 35 heures sans attendre l'an 2000. L'article 3 du texte actuel précise que « ne sont pas éligibles à cette aide certains organismes publics dépendant de l'Etat dont la liste est fixée par décret et pour lesquels les modalités d'accompagnement de la réduction du temps de travail seront déterminées dans le cadre des procédures régissant leurs relations avec l'Etat ». L'entourage de la ministre de l'emploi assure que cela ne signifie pas que ces structures ne recevront aucune aide. Mais ni le montant de celle-ci ni ses modalités ne semblent arrêtés.

Frédéric Lemaître

Les Verts demandent « les 35 heures tout de suite »

LA PRUDENCE du gouvernement dans son avant-projet de loi sur la réduction du temps de travail a entraîné quelques réactions des alliés des socialistes et de la gauche alternative, radicale et syndicale.

Dans un communiqué intitulé « Défendons les 35 heures ! », les Verts, - la formation politique la plus en pointe sur la réduction du temps de travail - estiment que « le gouvernement continue à vider progressivement la loi sur les 35 heures de son objectif premier : la création massive et rapide d'emplois ».

Ils appellent « les députés de la gauche plurielle à se ressaisir » en déclarant : « La promesse des 35 heures tout de suite et des 32 heures avant la fin de la législature doit être tenue. »

Pour sa part, le Parti communiste n'a pas commenté les nouvelles précisions sur le champ d'application de la version actuelle du texte de Martine Aubry. L'Humanité n'y a consacré

aucun commentaire. En revanche, la Ligue communiste révolutionnaire (LCR) note, dans un communiqué, que « le projet de loi sur les 35 heures est déjà un premier recul, il se coule dans les exigences du patronat ».

DÉCEPTIONS SYNDICALES

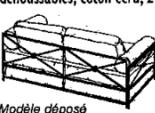
Du côté des syndicats, la fédération SUD-PTT, elle aussi à la pointe de la bataille, juge, dans un communiqué, que les nouvelles dispositions sont « loin de répondre aux aspirations des salariés » et juge que « ce projet de loi doit être fortement modifié », appelant « salariés, chômeurs et précaires » à la mobilisation.

« Plus d'un tiers des salariés du secteur privé [sera] oublié. Serrait-ce l'amorce de la mise en place d'un droit différencié suivant le type d'entreprise ? », interroge le syndicat, qui s'indigne aussi d'apprendre que la SNCF, La Poste, France Télécom, EDF-GDF ne devraient pas bénéficier des aides financières de l'Etat à

la réduction du temps de travail. Michèle Biaggi (FO) s'interroge aussi sur l'application de la loi à la fonction publique. Sur la nature des aides apportées aux entreprises, FO ne veut pas d'un « dispositif Robien amélioré » et regrette que « le flou reste complet » sur la nature des contrats d'embauche (CDI-CDD, temps partiel ou temps complet).

paringer

Qui en dormant préserve son dos, chantera à son réveil dorénilasido. Lit double gigogne Directoire sur lattes, Métal noir, 2 Matelas laine et crin, comme en 1800. Doubles housses déhoussables, coton écru, 2 oreillers, 2 traversins.



A PARTIR DE 6 000 F
121, rue du Cherche-Midi, 75006 PARIS
Tél. 01.42.22.22.08 - 01.45.44.07.23
12, rue de la Chaise, 75007 PARIS

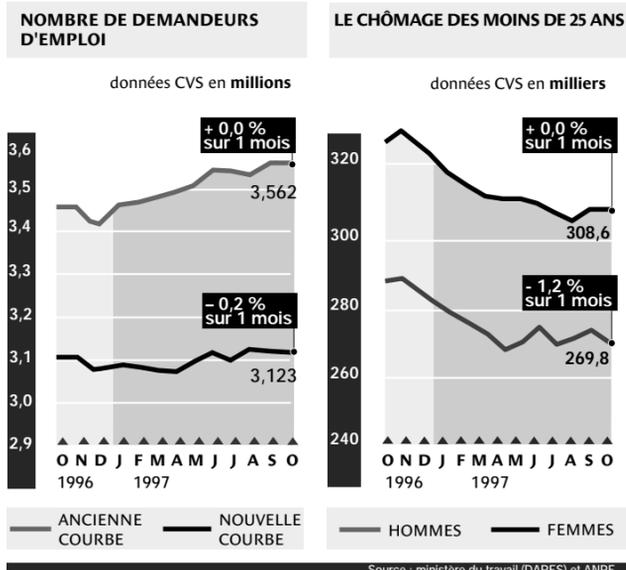
CALVITIE

Des cheveux naturels et définitifs grâce aux techniques médicales les plus modernes.

CLINIQUE MATIGNON

5, AVENUE MATIGNON 75008 PARIS
RENSEIGNEMENT ET DOCUMENTATION SUR SIMPLE DEMANDE
TEL: 01 53 83 79 79 - FAX: 01 53 83 79 70 - 3617 INFO CHAUVE

Baisse de 0,1 % du chômage au mois d'octobre



Avec 3 123 600 personnes inscrites au chômage, à la fin du mois d'octobre, le nombre de demandeurs d'emploi a diminué de 4 300 personnes, soit une baisse de 0,1 % par rapport à la fin du mois de septembre. La baisse apparaît plus nette, pour les hommes de moins de 25 ans, dont le taux de chômage baisse de 1,2 %. Ce mouvement pourrait connaître une amplification dans les mois à venir avec la montée en puissance des emplois-jeunes, mis en place par le gouvernement. En revanche, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an, à l'Agence nationale pour l'emploi est en augmentation de 0,6 %. Ils représentent désormais, à la fin du mois d'octobre, 36,4 % des inscrits à l'ANPE. L'augmentation est encore plus forte pour les demandeurs, ayant deux à trois ans d'ancienneté de chômage (+ 2,3 %).

Ernest-Antoine Seillière annonce la fin des négociations sociales au niveau national

Le futur président du CNPF s'interroge sur l'avenir du paritarisme

Le CNPF adopte un discours de combat. A une semaine d'états généraux territoriaux conçus comme une démonstration de force patronale face aux 35 heures, le futur président de l'organisation, Ernest-Antoine Seillière, revendique désormais officiellement une ligne libérale « musclée », tout en se défendant de tenir « un discours politique ». Dans un entretien à paraître, samedi 29 novembre, dans l'hebdomadaire *Le Point*, aux accents volontairement sévères, M. Seillière promet une rupture radicale du rôle du CNPF dans le jeu

social. En annonçant tout à la fois l'abandon du « discours nuancé » du patronat, « la fin de la négociation sociale nationale » et la remise en cause de la gestion paritaire des caisses de Sécurité sociale, il tourne publiquement le dos à la présidence de Jean Gandois (*Le Monde* du 18 novembre).

M. Seillière, qui dit avoir beaucoup consulté, cite d'entrée de jeu Ambroise Roux et Claude Bébéar. Ces deux références ne sont pas anodines. M. Roux, l'actuel président du conseil de surveillance du groupe Pinault-Printemps-Redoute est l'homme qui mena la bataille contre les nationalisations en 1982 à la tête de l'Association française des entreprises privées. M. Bébéar, président d'AXA-UAP, est connu pour ses convictions ultra-libérales.

« On a imposé les 35 heures au pays avec une extrême désinvolture et une parfaite brutalité », affirme M. Seillière qui estime, à propos du sommet de Matignon du 10 octobre, que « tous les acteurs de cette journée néfaste se sont prêtés à une mise en scène inappropriée ». « Si l'on voulait imposer une réduction de plus de 10 % du temps de travail, alors il n'y avait pas besoin (...) de feindre la discussion », ajoute-t-il.

DIRE « SANS PRUDENCE »

« Depuis toujours, explique M. Seillière, le CNPF exprime ses regrets, parfois son effroi, chaque fois qu'une réforme est proposée qui va nuire aux entreprises ». Mais, « le plus souvent », indique-t-il, « cela est dépourvu de conséquences ». « Il faut changer cela », poursuit le candidat à la succession de Jean Gandois, annonçant qu'une fois élu il dira « sans prudence ce que pensent les entrepreneurs ».

« Pendant trop longtemps, selon M. Seillière, les entrepreneurs, parce qu'ils sont discrets, mais aussi parce qu'ils ne voulaient pas se

brouiller avec une administration omniprésente, ont tenu, via le CNPF, un discours nuancé ».

Or, soutient-il, « nos entreprises sont les plus réglementées, les plus fiscalisées et les plus soumises aux charges sociales de tous les pays développés. Elles sont aussi celles qui sont les moins libres dans l'organisation du travail et les plus soumises à des contrôles tatillons », en évoquant « les escouades d'inspecteurs du travail » qui vérifient « actuellement les horaires des cadres ».

« FAIRE DU LOBBYING »

Pour M. Seillière, « Juppé n'était pas plus motivant pour les entrepreneurs que Jospin ». Il ajoute que l'une des tâches prioritaires du CNPF est « de faire du lobbying pour freiner l'imaginaire débordante des bureaux ».

La « négociation sociale nationale », c'est fini », assure-t-il, car « vouloir décider à Paris de ce qui devrait s'appliquer à des millions d'entreprises d'une immense diversité, c'est illusoire et suranné ». « Cela conduit soit à une règle générale inadaptée aux situations particulières, et donc inapplicable, soit à des désaccords tranchés par l'Etat, qui (...) décide contre les intérêts des entrepreneurs, et à la vérité contre l'emploi », poursuit M. Seillière.

Tout en écartant la possibilité d'une politique de la chaise vide à la Caisse d'allocation familiale ou à la Caisse nationale d'assurance vieillesse, il prévient que le CNPF « poserait ses conditions » et « refuserait de cautionner toute gestion paritaire qui amènerait à un sou de plus de cotisations ». « Ces caisses, estime-t-il, ne sont contrôlées par personne, si ce n'est l'Etat qui fixe les règles. » « Ce paritarisme-là est vraiment en question », prévient le futur président du CNPF.

Caroline Monnot

Le chômage n'a pas donné de signe de repli en octobre

LE CHÔMAGE ne donne décidément aucun signe de repli. Le nombre de demandeurs d'emploi n'a, en effet, reculé que de 4 300 en octobre (-0,1 %) pour s'établir à 3 123 600 en données corrigées des variations saisonnières, selon les statistiques mensuelles publiées, vendredi 28 novembre, par le ministère de l'emploi et de la solidarité.

Même après le recul de 0,2 % en septembre, ce résultat n'indique pas de renversement de tendance. Il confirme le relatif pessimisme du premier ministre qui déclarait, vendredi 21 novembre, à l'issue du sommet européen de Luxembourg sur l'emploi, ne pas attendre de baisse significative avant la fin de 1998.

Si l'on ajoute les demandeurs d'emploi ayant travaillé plus de 78 heures dans le mois (438 800 per-

sonnes), le nombre total de chômeurs officiels est de 3 562 400, un niveau identique à celui de fin septembre. Le taux de chômage au sens du Bureau international du travail reste stable à 12,5 %. Octobre a été marqué par une baisse sensible du chômage des hommes de moins de 25 ans (-1,2 %), alors que le nombre de jeunes femmes inscrites à l'ANPE restait identique.

L'EFFET EMPLOIS-JEUNES

Il est probable que cet indicateur va évoluer favorablement dans les prochains mois sous l'effet des emplois-jeunes, le gouvernement ayant prévu d'en financer 150 000 dans les secteurs public, parapublic et associatif avant la fin de 1998.

L'évolution du chômage de longue durée reste très préoccupante : le nombre de personnes à

la recherche d'un emploi depuis plus d'un an a progressé de 0,6 % le mois dernier pour atteindre 1 152 800 (36,4 % du total des chômeurs). La hausse est plus forte encore pour les chômeurs de très longue durée (entre deux et trois ans), puisqu'elle est de 2,3 %.

Le ministère explique que cela « correspond à la baisse des entrées en contrat initiative-emploi enregistrée il y a un an, qui avait entraîné à l'époque une remontée du nombre de demandeurs d'emploi de un à deux ans d'ancienneté ». Alain Juppé avait alors durci les conditions pour bénéficier de ce contrat très avantageux pour les entreprises.

Les sorties de l'ANPE ont très légèrement progressé (349 400, soit +0,5 %), mais ce n'est pas en raison des reprises d'emploi, en recul de 2,1 %, alors qu'elles avaient progres-

sé de 13,4 % en septembre, un chiffre que l'on n'avait pas vu depuis longtemps. Sur un an, les sorties de l'ANPE pour reprise d'emploi sont en recul (-4,3 %). Il y a presque autant de sorties de l'ANPE pour absence au contrôle et radiations administratives que pour reprise d'emploi. Par ailleurs, le nombre de licenciements économiques est sur une pente descendante depuis plusieurs mois en données corrigées des variations saisonnières (-7,2 % sur un an).

Le nombre d'offres déposées à l'ANPE est en progression de 4 % par rapport à septembre et de 12,1 % sur un an. Pour le deuxième mois consécutif, les emplois de plus de six mois progressent sensiblement (+11,2 %, après +11,4 % en septembre), alors que leur nombre baissait depuis longtemps. Il est cependant probable que les chefs d'entreprise, très inquiets des projets gouvernementaux, vont encore différer d'éventuelles embauches avant de connaître le contenu définitif du projet de loi sur les 35 heures.

Jean-Michel Bezat

Le commerce et l'hôtellerie créent peu d'emplois

CHAQUE MOIS, les statistiques sont impitoyables : alors qu'il entre davantage de demandeurs d'emplois à l'ANPE qu'il n'en sort, le nombre d'emplois créés aux Etats-Unis dépasse d'environ 250 000 le nombre d'emplois détruits. Pour tenter de comprendre ce phénomène, Thomas Piketty, économiste au Cepremap, un laboratoire du CNRS, a décortiqué les créations d'emplois en France et aux Etats-Unis (*Le Monde de l'Economie* du mardi 25 novembre). Son travail, publié à fois par la Fondation Saint-Simon et la *Revue de la CFDT*, est éclairant : la différence essentielle provient du faible nombre d'emplois créés en France dans le commerce et l'hôtellerie-restauration.

Depuis 1906, le nombre d'emplois en France a progressé d'environ 10 %, passant de 20 à 22,2 millions. Pendant ce temps, le nombre d'actifs américains occupés passait de 29 à 126,7 millions, soit une progression de plus de 435 % ! Aujourd'hui, seuls les services se développent et représentent 69 % de l'emploi en France et 73 % aux Etats-Unis. Comparant toutes les activités de services, M. Piketty note que « les principaux écarts entre les structures américaines et françaises sont concentrés dans deux sous-secteurs bien particuliers des services : le commerce et l'hôtellerie-restauration. Ces deux sous-secteurs génèrent plus de 24 % de l'emploi total aux Etats-Unis contre à peine plus de 17 % en France ».

2,8 MILLIONS D'EMPLOIS SI...

Pour ce chercheur, « si la France avait autant d'emplois par habitant dans le commerce et l'hôtellerie-restauration que les Etats-Unis et que les effectifs de tous les autres secteurs restaient inchangés, alors il y aurait plus de 2,8 millions d'emplois supplémentaires en France : 1,8 million dans le commerce et 1 million dans l'hôtellerie-restauration ».

Comment expliquer le « retard français » ? Par un « poids excessif des prélèvements pesant sur le travail peu qualifié, dont le coût pour l'employeur est, en 1996, supérieur d'environ 40 % à celui des Etats-Unis ». Loin de défendre le petit commerce, M. Piketty observe qu'aux Etats-Unis, c'est le « très fort développement

des grandes chaînes de magasins spécialisés (...), caractérisés par des services à la clientèle très développés », qui explique le niveau élevé d'emplois dans ce secteur. Selon lui, « il est probable que les grandes surfaces françaises seraient un peu moins vides et les hôtels entièrement automatisés un peu moins nombreux si le coût du travail correspondant était moins élevé ».

Récusant la thèse de la « logique de l'honneur » qui expliquerait notre refus de se faire servir, Thomas Piketty note que « la part des services domestiques dans l'emploi total est trois fois plus élevée en France qu'aux Etats-Unis ». Faisant référence aux déductions fiscales pour les emplois à domicile et à l'allocation pour garde d'enfants à domicile, le chercheur note que « quand un pays fait le choix d'encourager financièrement ses ménages qui en ont les moyens à embaucher des employés de maison, les ménages concernés n'hésitent pas à avoir recours à ces services au grand jour ».

UNE AUTRE PRIORITÉ BUDGÉTAIRE

Si Martine Aubry ne peut qu'être d'accord avec cette partie de la démonstration, Thomas Piketty se montre sévère sur les emplois-jeunes dans le secteur public. « Les emplois publics de l'avenir ne sont pas des emplois payés au SMIC et réservés aux jeunes les moins qualifiés, mais sont dans l'enseignement supérieur et la santé et seront pour l'essentiel des emplois hautement qualifiés. »

Notant que la France compte une proportion plus élevée que les Etats-Unis de services aux entreprises à haute qualification, Thomas Piketty conclut que « si l'on souhaite effectivement créer des emplois, la priorité budgétaire aujourd'hui en France n'est pas d'exonérer les stock-options des cadres hyper-qualifiés ou d'aménager le régime fiscal des PME innovantes mais bien plutôt d'abaisser massivement les prélèvements pesant sur le travail peu qualifié et de les transférer sur le travail qualifié et le capital ». Le récent débat autour du plafonnement des allocations familiales montre que les Français n'y sont pas prêts.

Frédéric Lemaître

La Mutualité française soutient le contrat de « médecin référent »

LE DISPOSITIF de « médecin référent », formule d'abonnement volontaire entre un assuré social et un médecin généraliste, commence à se mettre en place. Jeudi 27 novembre, la Caisse nationale d'assurance-maladie (CNAM) et le syndicat de médecins MG-France ont mis la dernière touche à leur accord du mois de juillet sur ces « contrats de confiance » : en s'engageant à consulter le même généraliste de son choix, pendant un an, le patient bénéficiera des tarifs conventionnels (110 francs par consultation).

Le généraliste « référent » percevra de son côté un forfait annuel par patient (150 francs). En contrepartie, il s'engagera à privilégier des médicaments moins coûteux, et notamment des « génériques » (copies de produits anciens), qui doivent constituer 3 % de ses prescriptions. « Pour arrêter ses choix, il aura une liste de médicaments qui lui permet

de connaître les génériques ou essentiellement similaires », précise la CNAM. Cette liste, « qui sera diffusée à tous les médecins référents à compter du 15 décembre 1997 », permettra aux praticiens de « faire le choix du meilleur traitement au meilleur coût ». Toutefois, le médecin « disposera de toute liberté dans ses prescriptions », souligne la CNAM.

« OPTION MUTUALISTE »

Vendredi 28 novembre, la Fédération nationale de la mutualité française et le syndicat de médecins MG-France ont signé une « option mutualiste » complémentaire à cette option conventionnelle de « médecin référent ». Elle permettra au patient adhérent d'une mutuelle affiliée à la Mutualité française d'être totalement dispensé du coût de la consultation.

Avec cette signature, la Mutualité française, qui, via 3 000 mutuelles,

représente trente millions d'assurés, met tout son poids dans un dispositif qui suscite encore de fortes oppositions chez certains syndicats de praticiens et quelques inquiétudes du côté du gouvernement. En septembre, Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité, avait souligné « le caractère innovant » du système, mais avait insisté sur « la nécessité d'en assurer l'équilibre économique ».

Cette option devait « être compatible avec les objectifs de dépenses des médecins généralistes », avait déclaré le ministre. Le dispositif fera donc l'objet d'un bilan trimestriel, à la fois sur son coût et sur sa pertinence dans l'évolution des pratiques médicales. Ce « contrat de confiance » n'entrera concrètement dans les faits qu'au mois de janvier 1998.

Bruno Caussé

Nouveau Stylo Diabolo de Cartier
Plume or 18 carats* ouvragée à la main.
5 largeurs d'écriture. Prix indicatif : 1490 F.

* 750‰

En vente dans les boutiques Cartier et chez les distributeurs agréés :
Boutique Lemaire : 59, avenue Victor Hugo - 75116 Paris
Parfumerie du Palais des Congrès : 52, rue Basse - 75017 Paris
La Civette des Arcades : Centre Commercial des Arcades - 93160 Noisy le Grand
Informations au 01 42 18 55 18

M^{me} Guigou assure que la discussion sur le projet de réforme de la nationalité « ira jusqu'au bout »

Le gouvernement se réserve toutefois la possibilité d'utiliser tous les moyens de procédure

L'Assemblée nationale a entamé, vendredi 28 novembre, l'examen des articles du projet de réforme de la nationalité. Le président du

groupe socialiste a laissé entendre, jeudi, que le gouvernement pourrait utiliser des moyens de procédure afin de déjouer « l'obstruction » de la

droite. Cette déclaration, perçue comme une volonté de faire taire les divergences de la gauche, a largement perturbé les débats.

LE DÉBAT sur les conditions d'examen par l'Assemblée nationale du projet de réforme de la nationalité a été omniprésent, jeudi 27 novembre, lors de la fin de la discussion générale. Jeudi matin, la séance débute dans le calme : la ministre de la justice ayant dû se rendre au Conseil supérieur de la magistrature en compagnie du chef de l'Etat, l'opposition a perdu la principale cible de ses invectives. En milieu de matinée, la droite finit par s'indigner de cette absence, réclamant – et obtenant – plusieurs suspensions de séance. En début d'après-midi, la conférence des présidents décide d'ajouter, samedi 29 novembre, deux séances supplémentaires pour l'examen du texte, au vu des 663 amendements déposés, et en raison du retard pris dans le déroulement des travaux.

Le Palais-Bourbon a déjà connu situations autrement plus enlisées. C'est le moment que choisit pourtant le président du groupe PS, Jean-Marc Ayrault, pour mettre le feu aux poudres. Le maire de Nantes indique aux journalistes que le gouvernement pourrait, afin de mettre fin à « l'obstruction » de la droite, user de l'article 44 de la Constitution. Lorsque l'information parvient dans l'hémicycle, Pierre Mazeaud (RPR, Haute-Savoie) brandit la dépêche de l'AFP, en se demandant « s'il est bien nécessaire de poursuivre le débat ». Il ajoute que l'utilisation de l'article 44 « rendrait assez vain les amendements déposés par nos collègues RCV ou communistes ». Renaud Donnedieu de Vabres (UDF-DL, Indre-et-Loire) enfonce le clou : « Si ce projet crée des difficultés au

sein de la majorité au point que le gouvernement ne soit plus sûr d'avoir une majorité, qu'il le reconnaisse à la face du pays ».

Le mutisme de la garde des sceaux – « Si le gouvernement a quelque chose à dire sur l'article 44 de la Constitution, il le dira » – accroît l'émotion dans les rangs de la gauche. « L'opinion dont fait état la dépêche émane d'un député comme les autres », veut se rassurer Noël Mamère en séance. Dans les couloirs, le député écologiste tient un autre discours : « L'obstruction de l'opposition n'est qu'un prétexte. L'utilisation de cette procédure serait une manière de clouer le bec à une partie de la gauche plurielle ». « Si le gouvernement "donne la réserve", ce ne sera peut-être même plus pour nous l'abstention, ce sera un vote contre », avertit-il.

A droite, on prend des airs effarouchés. Nicole Catala (RPR, Paris) évoque une mesure « quasiment liberticide ». Fin connaisseur des techniques d'obstruction, François d'Aubert (UDF-DL, Mayenne) sou-

L'article 44, procédure pour contraindre la majorité

La procédure dite de « vote bloqué », prévue par le troisième alinéa de l'article 44 de la Constitution, permet aux ministres de contraindre les députés ou les sénateurs de se prononcer, par un seul vote, sur « tout ou partie du texte en discussion » modifié par les seuls amendements acceptés par le gouvernement. Cette disposition ne supprime pas la discussion des articles ni celle des amendements auxquels elle est appliquée.

La procédure du « vote bloqué » est à la disposition permanente des membres du gouvernement, qui n'ont pas besoin, pour y recourir, d'une autorisation du conseil des ministres. Elle permet avant tout au gouvernement d'éviter l'adoption d'amendements auxquels il est opposé et le rejet d'articles de son projet. A ce titre, elle est une arme efficace pour discipliner sa propre majorité.

ligne qu'on en est encore loin : « L'impatience du gouvernement est extraordinaire ! L'utilisation du vote bloqué exprimerait surtout le désarroi de la majorité. » L'entourage de M. Ayrault s'emploie à apaiser les craintes des écologistes et des communistes, en soutenant que l'objectif d'une telle procédure serait uniquement de gagner du temps.

« EN TIRER LES CONSÉQUENCES »

Peine perdue : « Le gouvernement dispose d'une majorité (...) dont les différentes composantes n'ont pas les mêmes opinions sur ce texte. S'il juge impossible de poursuivre normalement le débat, qu'il utilise l'article 49-3 plutôt que l'article 44 », lance le chevenementiste Jean-Pierre Michel. Le communiste Patrick Braouezec, qui, le matin même, avait critiqué un projet de loi qui « tente de faire avaliser par une majorité de gauche une partie de la dérive suspicieuse et discriminatoire de notre législation », note que « si d'aventure le gouvernement

avait recours à l'article 44, chacun ici saurait en tirer les conséquences ».

Les informations en provenance de Matignon, où l'on dément tout contact avec M. Ayrault tout en confirmant que le gouvernement est « prêt à utiliser toutes les armes de procédure à sa disposition », accroissent la confusion. D'autant qu'Edouard Balladur lance tout le monde sur une autre piste. Dans un entretien au Point du 29 novembre, l'ancien premier ministre suggère au chef de l'Etat de recourir à l'article 10 de la Constitution, qui lui permet de demander au Parlement une nouvelle délibération de la loi. Cette initiative « ouvrirait une crise » constitutionnelle, réplique Guy Hascoët (Vert, Nord). Comprendant le bénéfice que l'opposition peut tirer de ces flottements, le président du groupe RPR, Jean-Louis Debré, demande la vérification du quorum : la séance est suspendue pendant plus d'une heure.

Pour le gouvernement, il devenait urgent de calmer le jeu. Interpellée, jeudi matin, par le député communiste André Gérin, la ministre de la justice a donné « l'assurance au nom du gouvernement que nous irons jusqu'au bout de la discussion, amendement par amendement ». Des propos calibrés, qui semblaient apaiser les débats en début de matinée... tout en laissant au gouvernement, le cas échéant, la possibilité d'utiliser l'article 44, puisque la réserve porte sur le vote des amendements et non sur leur discussion.

Jean-Baptiste de Montvalon

L'ancien numéro deux de l'Elysée rejoindrait la Banque Lazard

DÉCIDÉMENT, la commission de déontologie chargée de donner son avis sur le passage au privé des hauts fonctionnaires ne chôme pas. Depuis quelques semaines, elle est même saisie de demandes nombreuses qui, dans le petit microcosme du ministère des finances, font du bruit.

Après le départ vers le Crédit agricole de Marc-Antoine Autheman, ancien directeur de cabinet de Pierre Bérégovoy à Matignon, puis administrateur pour la France du FMI et de la Banque mondiale, puis celui de Jérôme Calvet, sous-directeur au Trésor, vers la Société générale, la commission de déontologie devrait en effet se prononcer, le 4 décembre, sur le dossier de Jean-Pierre Denis. L'ancien secrétaire général adjoint de la présidence de la République,

qui a longtemps été en conflit avec le secrétaire général, Dominique de Villepin, et qui a quitté ses fonctions le 14 octobre, devrait rejoindre la Banque Lazard. Le célèbre établissement refuse de le confirmer, mais, de bonnes sources, il apparaît que le collaborateur de Jacques Chirac pourrait faire ce choix inattendu.

Au cours des semaines passées, la rumeur lui avait prêté d'autres intentions : on évoquait son arrivée dans le groupe Schneider, dans le groupe Pinault, ou encore à la Générale des eaux. La commission de déontologie va donc devoir donner son avis, pour permettre, dans les jours suivants, au ministre des finances de rendre sa décision.

Un autre haut fonctionnaire qui a fait parler de lui, Patrick Suet, vient, lui, de recevoir la bé-

nédiction de la commission et du ministre. L'ancien directeur adjoint du cabinet d'Edouard Balladur, chargé de l'économie et du social, va donc prochainement devenir conseiller du président d'Elf, Philippe Jaffré, dont les sympathies pour l'ancien premier ministre sont connues. M. Suet, qui est actuellement trésorier-payeur général des Hauts-de-Seine, avait longtemps espéré retourner à Bercy pour diriger le service de la législation fiscale, mais son étiquette balladurienne – et quelques rancœurs chiraquiennes – lui ont bouché cette voie.

Quoi qu'il en soit, ces deux nouveaux cas confirment la tendance : la haute fonction publique subit de plus en plus l'attrait du privé.

Laurent Mauduit

Un courant chiraquien et libéral se constitue au sein du RPR

LES LIBÉRAUX chiraquiens du RPR ont présenté, jeudi 27 novembre, une contribution au débat interne au mouvement néogaulliste, intitulée « Un contrat de liberté pour la France ». Les premiers signataires, Pierre Lellouche, député de Paris, Yvon Jacob, président délégué d'Idées-Action, et Philippe Marini, sénateur de l'Oise, ont affirmé que leur démarche est partagée par quatre-vingts parlementaires. Ce texte, d'une vingtaine de pages, critique la politique conduite depuis 1995 et présente « une vision de la société » en rupture avec « l'étatisme engagé depuis le milieu des années 70 ».

Se défendant d'être des « ultralibéraux » ou des « fractionnistes », les auteurs de cette contribution visent à peser sur le contenu de la synthèse que le président du RPR, Philippe Séguin, espère dégager lors des prochaines assises du mouvement.

DÉPÊCHES

■ **ILE-DE-FRANCE** : Edouard Balladur explique, dans un entretien publié par Le Point (daté 29 novembre), qu'il ne sera pas candidat à la présidence du conseil régional d'Ile-de-France, si les listes RPR-UDF n'obtiennent pas une majorité, cela afin de couper court « à tout soupçon de manœuvres (...), de compromis ou de marchandages » avec le Front national.

■ **SÉNAT** : René Monory affirme, dans un entretien publié par Le Figaro-Magazine (daté 29 novembre), que « le Sénat jouera tout son rôle dans les institutions ». Il évoque notamment la faculté, pour le Sénat, de « contrebalancer les excès éventuels de l'Assemblée, en ce qui concerne, par exemple, les cumuls ou les régimes électoraux ».

■ **COHABITATION** : François Hollande, premier secrétaire délégué du Parti socialiste, a expliqué, jeudi 27 novembre sur RMC, que le premier ministre avait voulu mettre fin à « la politique de la banderille » lorsqu'il a répondu au président de la République, en ironisant sur les « expérimentations dangereuses ». M. Hollande a, par ailleurs, estimé que « moins on parlera d'élection présidentielle, mieux ce sera ».

■ **PRUD'HOMMES** : la Cour de cassation, saisie de contestations relatives aux listes présentées par la Coordination française nationale des travailleurs, proche du Front national, aux élections prud'homales de mercredi 10 décembre, rendra un arrêt mardi 2 décembre. L'avocat général, Roland Kessous, a estimé que le contrôle de la cour ne pouvait porter qu'a posteriori sur la légalité de l'élection et non a priori sur celle des candidatures.

François Hollande succède à Lionel Jospin à la tête du Parti socialiste

Il veut rajeunir et féminiser ses instances

NI SUSPENS, ni surprise : François Hollande, jusqu'ici premier secrétaire délégué, a été élu, jeudi 27 novembre, premier secrétaire du Parti socialiste, par les militants socialistes. C'est la seconde fois dans l'histoire du PS que l'élection du premier secrétaire intervient au suffrage direct. La première fois, le 14 octobre 1995, Lionel Jospin, qui n'avait pas de concurrent, avait obtenu 94,36 % des suffrages exprimés, sur 68 354 votants. La participation avait été alors de 66,36 %. Cette fois, M. Hollande était opposé à Jean-Luc Mélenchon, porte-parole de la Gauche socialiste, qui espérait obtenir entre 15 % et 20 % des suffrages, au-delà du score de sa motion au congrès de Brest (10,21 %).

La centralisation des votes ne permettait d'avoir les résultats définitifs, après une commission de recollement, que dans l'après-midi de vendredi 28 novembre. Seuls quatre résultats étaient connus vendredi matin : Haute-Marne, Alpes-Maritimes, Yonne et Tarn. Dans ce dernier département, M. Hollande a recueilli 86 % et le sénateur de l'Essonne 13,54 %, pour une participation de 81,4 %. La direction du PS s'attendait à une participation légèrement supérieure à celle du vote sur les motions (72,14 %). Les 111 965 militants socialistes élaient aussi les 102 premiers fédéraux et les 4 500 secrétaires de section. Dans le Calvados, un deuxième tour aura lieu vendredi pour le premier fédéral.

Depuis la création du nouveau Parti socialiste, en 1969, M. Hollande est le neuvième premier secrétaire, succédant à Alain Savary (1969-1971), François Mitterrand (1971-1981), Lionel Jospin (1981-1988), Pierre Mauroy (1988-1992), Laurent Fabius (1992-1993), Michel Rocard (1993-1994), Henri Emmanuelli (1994-1995) et, de nouveau, Lionel Jospin (1995-1997). Agé de quarante-trois ans, M. Hollande, député de Corrèze et conseiller municipal de Tulle, est le plus jeune premier secrétaire, battant sur le fil M. Fabius qui avait accédé à ce poste à l'âge de quarante-cinq ans.

BLOC MAJORITAIRE

Le nouveau premier secrétaire, pour lequel M. Jospin est allé voter, le 27 novembre à Cintegabelle (Haute-Garonne), va devoir maintenant compléter les instances du PS, qui seront ratifiées lors de la première réunion du conseil national issu du congrès de Brest, samedi 29 novembre à Paris. Le bureau national, lieu de délibération hebdomadaire, est constitué de 54 membres, auxquels s'ajoutent des membres de droit comme les présidents de l'Assemblée nationale, des groupes parlementaires de l'Assemblée nationale, du Sénat et de la délégation socialiste au Parlement européen, le président de la Fédération nationale des élus socialistes et ré-

publicains. Le premier ministre et ses ministres peuvent également participer aux délibérations.

Sur les 54 membres de cette instance, le bloc majoritaire constitué, autour de M. Hollande, d'amis de M. Jospin, de M. Mauroy, de M. Rocard, de Martine Aubry et de plusieurs petits courants, qui s'appuie déjà sur une majorité de 51,47 % du conseil national, devrait disposer de la moitié des sièges, soit 27 membres (50 %). S'y ajouteront, pour compléter cette majorité du congrès de Brest, treize fabiusiens (24 %), quatre emmanuelliens, deux mermaziens. La Gauche socialiste devrait avoir cinq élus (9,26 %) et les « mutinistes » de la motion B trois (5,5 %).

L'objectif de M. Hollande est de jouer la carte du rajeunissement et de la féminisation de ces instances et d'augmenter le nombre d'élus. Cette volonté de renouvellement est cependant limitée par le respect des règles statutaires qui oblige M. Hollande à choisir les membres du secrétariat national du PS au sein du bureau national, ces derniers devant eux-mêmes être issus du conseil national. Ces règles avaient été bousculées tant par M. Jospin, en octobre 1995, que par M. Hollande lorsqu'il avait complété, le 14 juin, lors de son élection comme premier secrétaire délégué, son secrétariat, qui était passé de dix-neuf à vingt-six membres.

Si resserrement il y a – avec la sortie automatique de M. Jospin et de Harlem Désir, chargé des relations avec le mouvement social, qui ne fait pas partie de la majorité –, il s'annonce limité. M. Hollande, qui avait exercé lui-même cette fonction depuis deux ans, n'est pas décidé à nommer un porte-parole. Le premier secrétaire devrait ainsi conserver un rôle de premier plan avec la presse et faire « tourner » les différents secrétaires nationaux selon les sujets.

De même, n'y aura-t-il pas de numéro deux formel. M. Hollande conservera à ses côtés le tandem constitué d'Alain Claeys, fabiusien, chargé de la coordination et de la trésorerie, et de Jean-Christophe Cambadélis, proche du premier ministre, chargé des relations extérieures et des fédérations. Dans son discours au congrès de Brest, le 23 novembre, M. Jospin avait évoqué « une équipe talentueuse et renouvelée » autour de son successeur, « même si, avait-il ajouté, vous vous en doutez, je ne m'en mêlerai pas ».

M. Jospin avait toutefois cité les noms de M. Claeys et de M. Cambadélis... M. Hollande doit donner des signes de renouvellement mais il peut difficilement se séparer des dix secrétaires nationaux qu'il a fait entrer en juin. Premier casse-tête.

Michel Noblecourt

Grand Prix du Festival Premiers Plans d'Angers



**joli village
jolie flamme**

un film de SRDJAN DRAGOJEVIC

Plus sauvage dans son humour noir que MASH...
VARIÉTÉ

Le premier film serbe à traiter de la guerre en Bosnie, vue de l'intérieur et sous une forme autre que métaphorique.
PREMIERE ***

Mêlant ironie, réalisme, humour et rage, le film est le reflet virulent de la guerre en Bosnie-Herzégovine.
LE MONDE

Un film de guerre contre la guerre. Son esthétisme coup de poing et son dynamisme de tous les instants en font un exemple de cinéma pur.
TECHNIKART

Viscéralement humain, Joli Village Jolie Flamme jouit d'une mise en scène flamboyante. Un film foisonnant et baroque.
CINÉ LIVÉ

STUDIO MAGAZINE

3 DÉCEMBRE

nova 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

FUTONS OMOTÉ

Confort ZEN.



Yama
Convertible
(housses en sus)
3290F*

- 147, Blvd du Montparnasse - 75006 Paris - Tel.: 01 43 26 33 58
- 31, Blvd des Batignolles - 75008 Paris - Tel.: 01 43 87 42 26
- 47, Pkg St Antoine - 75011 Paris - Tel.: 01 43 42 35 74
- 66, Av Jean Jaurès - 75019 Paris - Tel.: 01 40 40 73 59
- 45, Av Maréchal de Saxe - 69006 Lyon - Tel.: 04 78 24 00 94
- 11, rue des Clercs - 38000 Grenoble - Tel.: 04 76 01 06 70
- 109, Av de Genève - 74000 Annecy - Tel.: 04 50 57 48 65

* Remarque: non compris 100 x 200 base d'inclinaison massif avec 1 titane 100% carbon 140 x 10

Soutien ferme du dos, doux au contact et confort accueillant : pour bien dormir, dormez futon. Canapés convertibles, lits, supports en bois massif, housses aux décors multiples : chez Omoté, vous trouverez le futon qu'il vous faut à partir de 1 250 F.

OMOTÉ. UN ETAT D'ESPRIT

JEUNES Le premier ministre clôturera, dimanche 30 novembre à Marly-le-Roi, les Rencontres nationales de la jeunesse, organisées par le ministère de la jeunesse et des

sports. Plusieurs mesures seront annoncées, allant de l'accès au logement et à la santé, aux aides aux associations de quartier et à la formation. ● MARIE-GEORGE BUFFET,

ministre de la jeunesse et des sports, estime qu'il faut maintenant « des mesures très concrètes » concernant, par exemple, les 165 000 jeunes qui restent à l'écart de toute protection

sociale. ● LE CHÔMAGE demeure le principal problème. Les conditions d'insertion professionnelle et sociale se sont rapidement détériorées depuis le début des années 90. 60 000

jeunes sortent chaque année du système scolaire sans aucun diplôme, risquant « des formes de marginalisation très graves », selon le sociologue Olivier Galland.

Le gouvernement présente plusieurs mesures pour la jeunesse

Des rencontres nationales sont organisées, samedi 29 et dimanche 30 novembre, auxquelles participeront Lionel Jospin et cinq ministres. Plusieurs dispositions faciliteront l'accès au logement, à la santé et devraient permettre de mieux aider les associations

DÈS SON ARRIVÉE à la tête du ministère de la jeunesse et des sports, elle avait clairement qu'elle serait autant la ministre de la jeunesse que celle des sports. Tout en préparant la Coupe du monde de football, Marie-George Buffet a donc lancé une consultation nationale des jeunes de quinze à trente ans. Pendant les mois d'octobre et novembre, sans tapage médiatique, plus de 1 700 débats ont eu lieu à travers la France. Ils se concluront, samedi 29 et dimanche 30 novembre, par les Rencontres nationales de la jeunesse, organisées à l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep), à Marly-le-Roi (Yvelines).

L'initiative émane du ministère. Elle n'en est pas moins soutenue par Matignon : Lionel Jospin doit clore l'événement dimanche en fin de matinée. Auparavant, cinq ministres ou secrétaires d'Etat auront pris part aux débats – Bernard Kouchner (santé), Louis Besson (logement), Claude Allègre (éducation nationale), Christian Sautter (budget) et Alain Richard (défense). Un déploiement justifié par l'éventail des propositions sur lesquelles les trois cents jeunes invités à ces rencontres seront appelés à « plancher ».

Des rendez-vous locaux ou départementaux, le ministère a retenu des constantes. L'emploi est certes la préoccupation prioritaire des

jeunes (lire ci-dessous), mais il en est d'autres, telles la santé, le logement, la formation, l'accès à la culture, qui font l'objet de récriminations concrètes. Or certaines de ces demandes pourraient être satisfaites pour peu que le ministère de la jeunesse et des sports prenne des initiatives en son sein ou aiguillonne les autres ministères concernés.

Une vingtaine de propositions, retenues en fonction des remarques enregistrées au cours des deux derniers mois et qui ont fait si besoin l'objet d'un travail interministériel, seront donc soumises à débat avant que Marie-George Buffet n'énonce, dimanche, les mesures retenues et le calendrier qui les accompagnera. « On en est encore au stade des têtes de chapitres », précise-t-on toutefois dans l'entourage de la ministre.

PREMIÈRE RÉSIDENCE

Il sera bien sûr question de logement, Louis Besson étant invité à faire le point sur l'état de la réflexion sur l'accès à la première résidence. Comment supprimer les multiples obstacles qui empêchent les jeunes de trouver un logement faute de moyens ou de garanties ? Peut-on envisager la création d'un secteur logement-jeune conventionné ? Bernard Kouchner devrait parler pour sa part d'un plan d'accès à la santé gratuit et anonyme pour les jeunes en détresse. Parmi

protection sociale des 165 000 jeunes qui ne sont plus pris en charge par leurs parents et qui n'ont pas de couverture. Mais il y a aussi des mesures qui peuvent nous paraître moins importantes et qui ne le sont pas pour les jeunes, comme le subventionnement des projets associatifs au moment de leur lancement, et non pas un an plus tard.

2 Le fait d'avoir organisé des rencontres au niveau local pendant deux mois a-t-il modifié votre optique de départ ?

Complètement. Au départ, nous étions partis sur des thèmes beaucoup moins étendus. Je n'avais pas mesuré, par exemple, l'ampleur de la question de l'accès à la santé. D'autre part, nous étions trop institutionnels. Lors des rencontres, je n'ai jamais entendu parler de l'âge du droit de



les autres mesures envisagées dans le domaine de la santé : l'adoption d'un plan de lutte contre le suicide, la relance d'une campagne d'information sur la contraception et la mise en place d'un baromètre évaluant l'état de santé des jeunes.

Le ministère de la jeunesse et des sports devrait annoncer plusieurs engagements le concernant. Les 8 000 emplois-jeunes qu'il doit mettre sur pied en 1998 devraient être accompagnés de formations afin que les contractants acquièrent, au cours des cinq années d'embauche, un véritable métier. Le

vote, en revanche la question des discriminations a été fréquemment évoquée. Les rencontres locales ont ajouté de l'« humain » aux mesures proposées.

3 Est-il opportun d'appliquer une politique à une classe d'âge, au risque d'oublier des populations tout aussi fragilisées mais qui n'auraient pas le bénéfice de l'âge ?

J'évite les discours sur la « génération sacrifiée », je ne dis pas qu'il faut faire de la jeunesse la priorité absolue, qui écarterait les autres. Je crois simplement qu'il faut prendre en compte les questions propres à la jeunesse ; dans le logement, par exemple, il faut vraiment traiter concrètement les problèmes particuliers des jeunes.

Propos recueillis par Marie-Pierre Subtil

L'insertion professionnelle s'est fortement dégradée

PARMI toutes les définitions de la jeunesse, il en est une claire et simple du sociologue Gérard Mauger : « La jeunesse apparaît comme le temps qu'il faut pour trouver sa place. » Cette approche permet de réaliser à quel point la jeunesse « n'est plus ce qu'elle était ». Le temps qu'il faut pour trouver sa place est plus long qu'autrefois. Le moment où on la trouve survient plus tard. Cette place, professionnelle, familiale, sociale, n'est plus celle espérée. Et enfin, un gouffre se creuse entre ceux qui trouvent leur place et ceux qui ont peu de chance de la trouver.

L'insertion professionnelle et le départ de la famille, auparavant concomitants, marquaient l'entrée dans la vie adulte. Les étapes, aujourd'hui, se sont multipliées, jusqu'à former une longue période intermédiaire. La fin de la scolarité, le premier emploi, l'obtention d'un emploi stable, le départ du domicile des parents et le début de la vie en couple s'étaient dans le temps et ne sont pas toujours acquis. Selon Olivier Galland (Observatoire sociologique du changement), la période de transition entre la fin de la scolarité et la naissance du premier enfant dure en moyenne huit ans chez les garçons et six ans chez les filles.

Que ce soit dans le cercle familial ou dans le monde de l'entreprise, le statut des jeunes a changé : la dépendance vis-à-vis des générations précédentes s'est ac-

crue, et la place faite dans l'entreprise s'est réduite et détériorée. En témoignent les données rassemblées dans la revue *Economie et statistique* sous le titre « Les trajectoires des jeunes : distances et dépendances entre générations » (n° 304-305).

Les phénomènes les plus frappants concernent l'emploi. En 1991, près de la moitié des débutants bénéficiaient d'un emploi stable à temps complet. En mars 1995, ce n'était plus le cas de d'un tiers d'entre eux, note Sophie Pontieux, de la Dares (ministère de l'emploi). Ensuite, il est moins lucratif. En mars 1995, « le salaire mensuel net moyen des débutants était de 7 % inférieur, en francs constants, à celui observé pour les débutants en mars 1991 ». Cette dégradation marque un décrochage par rapport aux générations précédentes : le salaire moyen des débutants était de 35 % inférieur à celui de l'ensemble des salariés en 1991, et d'environ 45 % inférieur en 1995.

« POLARISATION ACCRUE »

« Les rapports entre générations tels qu'ils se sont établis après la guerre se trouvent durablement bouleversés », estiment les chercheurs Christian Baudelot et Michel Gollac. Un fils pouvait gagner plus que son père sans que son père ait jamais vu baisser son propre salaire, expliquent-ils. S'établissait de la sorte « un compromis subtil entre le pouvoir

des anciens et les ambitions et la plus grande certification des générations montantes ».

Autre phénomène notable, le déclassement, qui s'est fortement accru pour les jeunes diplômés entre 1986 et 1995, et qui touche particulièrement les débutants et les femmes. « En 1995, plus de 24 % des jeunes femmes étaient surdiplômées, contre moins de 18 % des jeunes hommes », écrivent Gérard Forgeot et Jérôme Gautié. Les deux chercheurs notent que les diplômés, en se tournant vers des emplois moins qualifiés que ceux auxquels ils pourraient prétendre, augmentent les difficultés d'accès à l'emploi des jeunes moins bien formés.

Ainsi apparaissent deux groupes. Dans le premier, ceux qui poursuivent leurs études au-delà du baccalauréat. Dans le second, ceux qui échouent à l'école – « 8 % des jeunes sortent sans rien du système scolaire, 60 000 par an ». D'où, non pas une « génération sacrifiée », selon Olivier Galland, mais « une polarisation accrue dans la jeunesse » entre ceux qui au bout du compte arriveront à faire leur place dans la société et ceux qui connaîtront « des formes de marginalisation très graves ». Une polarisation d'autant plus génératrice de frustrations qu'elle va de pair avec une homogénéisation des goûts et des valeurs des jeunes en matière de culture et de loisirs.

M.-P. S.

A Toulouse, sous le feu des questions et des doléances

TOULOUSE

de notre envoyée spéciale

Marie-George Buffet à le contact facile. Sous les projecteurs, assise derrière une petite table sur la scène, elle écoute, imperturbable, les jeunes venus la soumettre à la

REPORTAGE

La salle reste partagée entre circonspection et étonnement face à un langage enfin direct

question. C'est sa méthode. Depuis deux mois, elle prend note, puis répond de sa voix rauque, dans son langage direct, comme ce jeudi 27 novembre, au Centre régional d'éducation physique et sportive (Creps) de Toulouse, lors de la dernière d'une série de rencontres dans toute la France.

Tout y passe. Des doléances de l'éducateur sportif qui se plaint de ne plus pouvoir encadrer les petites

classes « à cause de M. Allègre », à celles du jeune en cravate qui réclame un supplément d'aide à la création d'entreprises, ou de l'étudiante qui juge l'accès aux transports et à la culture trop cher. Les interventions tiennent plus de la critique que de la question. Mais, ces critiques, la ministre les a déjà entendues. Les récriminations ont été quasiment les mêmes de Bobigny à Bastia. Elle a donc une réponse pour chacun.

« Vous avez raison », leur dit-elle en substance. Oui, les formations qui dépendent de son ministère sont trop chères ; un rapport sur les causes de certains abus est en cours de rédaction, et les coûts seront baissés. Oui, il y a inadéquation entre les formations du ministère de l'éducation nationale et celles du ministère de la jeunesse et des sports ; des passerelles seront créées entre les filières universitaires et les diplômés sportifs. Oui, les transports et les loisirs sont trop chers ; un travail va être engagé sur le fi-

nancement d'une carte-jeune qui « ait du contenu ». Oui, comme dit une jeune fille, « les associations ne sont pas suffisamment épaulées » ; le ministère va élargir le champ de ses interlocuteurs aux associations de proximité et mettre sur pied des commissions locales dans lesquelles elles seront représentées.

« Pipeau ! », susurre régulièrement une auditrice, en écho aux propos du ministre. La salle reste partagée entre circonspection et étonnement devant un « langage enfin abordable ». « Elle a plein de bonnes idées, il faut voir si elle les applique », marmonne une étudiante à la sortie. Un jeune homme se prend à rêver : « J'aimerais que presque du jour au lendemain elle nous dise : "Vous avez dit ça, on fait ça". » Il y en a qui y croient : ceux qui, sur-le-champ, ont accepté la proposition de la ministre de venir ce samedi à Marly-le-Roi pour participer aux rencontres nationales.

M.-P. S.

4 décembre 1997. Tirage au sort de la Coupe du Monde

Prenons le Monde sous notre Coupe

À l'heure où les regards de la planète vont converger vers Marseille, offrons-lui le visage d'une métropole riche de son histoire, belle de ses atouts, forte de ses succès, fière de ses hommes. Du tirage au sort de la Coupe du Monde à la célébration de notre 26^e centenaire... Nous allons vivre de grands moments, le monde entier les partagera. Que notre légendaire accueil nourrisse et prolonge ces événements.

2600 ans
Marseille
l'expérience du Monde

Le procès de Maurice Papon devrait reprendre jeudi 4 décembre « sauf complications »

L'accusé devra faire l'objet d'une « surveillance médicale plus étroite »

Dans un rapport remis jeudi 27 novembre au président de la cour d'assises de Bordeaux, Jean-Louis Castagnède, le professeur René Pariente

(hôpital Beaujon, Paris) conclut que Maurice Papon souffre d'une « pneumopathie récidivante ». Il ajoute qu'« on peut être rassuré sur

l'absence de toute tumeur maligne ». Le procès devrait reprendre le 4 décembre, « sauf complications ».

BORDEAUX

de notre envoyé spécial

A côté de l'ancien palais de justice de Bordeaux, où l'on essaie de juger Maurice Papon, d'étranges tourelles, sortes de tipis indiens haut perchés, prennent, jour après jour, un peu plus forme. Un nouveau tribunal, blotti contre l'ancien, émerge des échafaudages. Comme prévu, dit-on, les travaux du nouvel édifice devraient s'achever en mars. Ainsi devrait-il en être aussi, désormais, de l'issue du procès de l'ancien secrétaire général de la préfecture de la Gironde, à nouveau en chantier suspendu, jusqu'au jeudi 4 décembre.

Il ne faut pas quatre minutes au président Jean-Louis Castagnède, ce jeudi 27 novembre, pour donner cette nouvelle échéance et faire état des conclusions du professeur René Pariente, chef du service de pneumologie et de réanimation de l'hôpital Beaujon, à Paris. L'expert désigné par la cour avait pour mission, entre autres, d'indiquer la date à laquelle l'accusé, selon lui, serait en mesure de comparaître.

Le pneumologue a déjà rendu deux pré-rapports et ausculté le pa-

tient sur son lieu d'hospitalisation, le samedi 22 novembre à l'hôpital Haut-Levêque de Pessac (Gironde). La rechute de l'infection broncho-alvéolaire a été confirmée. A sa demande, d'ultimes examens complémentaires – dont une fibroscopie bronchique – ont été réalisés lundi 24. Son rapport définitif a donc été télécopié, jeudi 27 à 12 h 07 précises, au président Castagnède, soit moins d'une heure et demie avant l'ouverture de la courte audience.

« Nous pouvons dire que le patient ne peut pas reprendre le 27 novembre la procédure », lit sans surprise le président, en citant le professeur Pariente. Puis le débit s'accélère : « Qu'il souffre d'une pneumopathie récidivante de la pyramide basale gauche, avec cette fois-ci un petit foyer du segment dorsal du lobe supérieur droit. Cette pneumopathie récidivante est favorisée par une dystrophie bronchique préalable post-primaire et on peut être rassuré sur l'absence de toute tumeur maligne ».

Puis le président Castagnède, manifestement peu enclin à s'éterniser sur cette non-audience, indique qu'il ne peut rendre, en l'absence de

Maurice Papon, les décisions de la cour en ce qui concerne deux requêtes qui ont été formulées vendredi 14 novembre.

M^e Jean-Marc Varaut, conseil de Maurice Papon, avait souhaité que l'on verse aux débats la correspondance entre les autorités allemandes d'occupation et la préfec-

ture de la Gironde, entre 1942 et 1944, afin que son client puisse étayer ses affirmations selon lesquelles il aurait « sauvé des juifs ». M^e Bertrand Favreau, avocat de la Ligue des droits de l'homme, avait pour sa part demandé l'anticipation de l'audition de l'historien Michel Bergès. Sur ces deux points, qui semblent aujourd'hui si lointains, la cour se prononcera donc le 4 décembre.

« Nous n'avons jamais prétendu que sa maladie était tactique. Nous avons dit que M. Papon était victime de sa tactique de défense. »

ture de la Gironde, entre 1942 et 1944, afin que son client puisse étayer ses affirmations selon lesquelles il aurait « sauvé des juifs ». M^e Bertrand Favreau, avocat de la Ligue des droits de l'homme, avait pour sa part demandé l'anticipation de l'audition de l'historien Michel Bergès. Sur ces deux points, qui semblent aujourd'hui si lointains, la cour se prononcera donc le 4 décembre.

L'audience semblant dite, M^e Varaut, un court instant, saisit la pa-

role pour prendre acte du rapport du professeur Pariente. L'avocat estime que celui-ci « réfute l'imputation [de certaines parties civiles] de ce que la maladie serait purement tactique ». L'avocat s'interroge également sur le bien-fondé d'une reprise des débats le 4, au sortir de l'hospitalisation de son client. A

tout hasard, il demande quatre jours de convalescence supplémentaires.

Le procureur général Henri Desclaux s'y oppose et profite de l'occasion pour réaffirmer que « quelles que soient les difficultés et les aménagements nécessaires, il importe que la procédure aille à son terme ». M^e Gérard Boulanger intervient pour rectifier les propos de M^e Varaut : « [Nous n'avons jamais] prétendu que la maladie [de Maurice Papon] était tactique. Nous avons dit que M. Papon était victime de sa tactique de défense. C'est différent. » Enfin M^e Arno Klarsfeld, avocat des Fils et filles des déportés juifs de France, exprime son souhait que « les débats reprennent le plus vite possible », ajoutant, à l'adresse de M^e Varaut, que « la liberté n'a pas été la meilleure thérapeutique pour son client ».

« Le désir de l'accusé est de comparaître le plus vite possible », glisse une dernière fois M^e Varaut, tandis que le président Castagnède maintient la date du 4 décembre pour la reprise. « Sauf complications » de la pneumopathie, la cour d'assises replongera alors dans les bureaux du service des questions juives de la préfecture de la Gironde entre 1942 et 1944. Pour aborder, enfin, l'organisation des rafles et des convois qui aboutirent à la déportation de plus de 1 500 juifs, et sur lesquels devra s'expliquer un homme, dont l'expert médical, dans son rapport, indique qu'il est un malade « extrêmement vif, qui répond parfaitement aux questions et même en pose sur son état, d'une manière extrêmement lucide et claire ». Un malade-accusé, en somme, dont « la pensée est extrêmement précise ».

Jean-Michel Dumay

De lourdes peines requises au procès de la noyade du canal Saint-Martin

Un acte de racisme selon l'avocat général

AU TROISIÈME JOUR du procès des jeunes gens accusés d'avoir provoqué la noyade d'un Malien de quarante-deux ans dans le canal Saint-Martin le 13 juillet 1994, l'avocat général Evelyne Lesieur a clairement conclu à un acte de racisme.

Son réquisitoire, jeudi après-midi 27 novembre, n'a laissé aucune place au doute, encore moins à la thèse de la « plaisanterie » avancée la veille par les cinq jeunes gens, amateurs de hard rock et de virées nocturnes (*Le Monde* du 28 novembre). « La thèse de l'accident est impossible, absurde, a-t-elle insisté, leur intention était de noyer Idrissa Diara, si ce n'est pas du racisme je n'y connais rien ».

M^{me} Lesieur a requis la peine la plus lourde (quinze ans de réclusion criminelle) contre Chun Cheng, le mécanicien d'origine chinoise, soupçonné d'avoir joué un rôle de meneur. Estimant toutefois que ses amis l'avaient « suivi comme un seul homme », elle a réclamé des peines de douze et treize années de réclusion à l'encontre de Johan Tatar et de James Leclerc. En revanche, l'avocat général a préféré s'en remettre à « l'appréciation de la cour » concernant l'étudiant d'origine bosniaque Nicolas Kerkez Plavsic, dont la participation directe n'est pas établie. Enfin, Evelyne Lesieur a suggéré que Stéphane Groise, poursuivi pour non assistance à personne en danger, soit condamné à trois ans avec sursis. Deux autres adolescents, mineurs au moment des faits, ont déjà été condamnés à des peines de prison avec sursis par le tribunal pour enfants.

Dans un style parfois théâtral,

M^{me} Lesieur a rappelé que six mois s'étaient écoulés entre les faits et l'arrestation de la bande. Six mois accours desquels les jeunes n'auraient eu, selon elle, « aucun remord, aucune conscience ».

« LOGIQUE FROIDE »

La représentante du ministère public a balayé avec emphase tous les arguments de la défense et insisté sur le caractère prémédité de l'agression contre cet homme paisible, qui dormait sur un banc. Évoquant une « logique froide, monstrueuse, glaciale », elle a estimé qu'en cette nuit du 13 juillet 1994, « l'objectif était défini, ciblé » : « Ils voulaient cette mort. Certains en ont par la suite tiré de la fierté, ils s'en sont vantés. On veut gommer la connotation raciste de ce crime mais je pense que ce sera difficile. Pour eux, ce n'était pas un homme, ils l'ont transporté comme un objet. »

Pendant deux heures, les accusés ont écouté ce réquisitoire la tête baissée, visiblement touchés par chacune des remarques. « Qu'existe-t-il dans leur cœur ? » s'est demandé l'avocat général en les désignant. « Personne ne peut prétendre aujourd'hui n'avoir pas entendu M. Diara dire qu'il ne savait pas nager. » M^{me} Lesieur a également critiqué l'attitude des témoins qui, à l'exception d'un seul, n'ont pas porté secours à la victime.

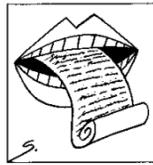
Quelques heures plutôt, dans la matinée de jeudi, le président Yves Corneloup avait fait venir à la barre le fils d'Idrissa Diara. Amadou, un petit garçon de douze ans, avait alors déclaré : « Je suis fier de mon père, il n'a assassiné personne, je n'ai pas de haine, je veux que justice soit faite ».

La cour devait rendre son verdict vendredi après-midi 28 novembre.

Philippe Broussard

« Une pneumopathie récidivante »

VOICI des extraits du rapport d'expertise effectué par le professeur René Pariente, exerçant dans le service de pneumologie et de réanimation respiratoire de l'hôpital Beaujon :



VERBATIM

« A l'interrogatoire, il s'agit d'un malade extrêmement vif, qui répond parfaitement aux questions et même en pose sur son état, d'une manière extrêmement lucide et claire. »

Il est vif et la pensée est extrêmement précise (...).

A l'examen, il existe une pneumopathie de la pyramide basale gauche avec un petit foyer apical du lobe supérieur droit extrêmement localisé, expliquant à la fois cette toux grasse et cette expectoration jaune foncée qui est le signe d'une réinfection (...).

Les examens pratiqués depuis le lundi 24 novembre 1997

comportent :

- une endoscopie bronchique qui est normale, réserve faite de sécrétions purulentes venant de la pyramide basale gauche.

- Les résultats des prélèvements faits par endoscopie qui montrent que le prélèvement bactériologique est encore négatif à la 48^e heure (...).

- Les examens biologiques n'apportent pas de nouveauté, si ce n'est un syndrome inflammatoire résiduel (...).

- Les nouveaux résultats permettent de dire qu'il n'existe quasi certainement pas de tumeur bronchique et qu'on peut être rassuré sur ce point.

- Par contre, le point d'appel à l'infection doit être lié à des séquelles de primo-infection tuberculeuse très ancienne comme en témoignent la calcification et les modifications de l'aspect bronchique que nous avons déjà notées sur les clichés au niveau de la pyramide basale gauche. Cela constitue vraisemblablement le point d'appel de surin-

fections à répétition, dont celle-ci serait la seconde.

- Avec une surveillance médicale plus étroite qu'elle n'a été faite jusqu'à ce jour, on peut espérer, sinon les prévenir, du moins les stopper dès leur début par l'antibiothérapie du type de celle qu'il a actuellement (...).

- En l'état actuel du dossier, nous pouvons dire :

1. Que le patient ne peut pas reprendre le 27/11/97 la procédure.

2. Qu'il souffre d'une pneumopathie récidivante de la pyramide basale gauche avec cette fois-ci un petit foyer du segment dorsal du lobe supérieur droit. Cette pneumopathie récidivante est favorisée par une dystrophie bronchique préalable post-primaire et on peut être rassuré sur l'absence de toute tumeur maligne.

3. A l'heure actuelle, l'état de santé de M. Maurice Papon lui permettra de comparaître à nouveau le jeudi 4 décembre 1997, sauf complications. »

L'affaire Jacqueline Deltombe devant la cour d'appel de Douai

La jeune femme avait été à l'origine du mouvement de soutien aux sans-papiers

LILLE

de notre correspondante

Jeudi après-midi 27 novembre, durant près d'une heure, la cour d'appel de Douai s'est penchée sur le cas de Jacqueline Deltombe : en février dernier, cette jeune femme de Villeneuve-d'Ascq avait été reconnue coupable, par le tribunal de grande instance de Lille, d'avoir hébergé un étranger en situation irrégulière. Bien qu'exemptée de peine, la jeune femme, « ne se sentant coupable d'aucun délit », avait décidé de faire appel du jugement et poursuivit depuis un combat pour être reconnue innocente.

Il y a tout juste un an, le 26 novembre 1996, Jacqueline Deltombe, alors âgée de vingt-sept ans, est arrêtée sur son lieu de travail. Un travail

qu'elle perdra immédiatement à la suite de cette arrestation. On lui reproche d'avoir hébergé un couple d'amis, Hélène et le fiancé de celle-ci, Tony M'Bongo, un Zaïrois sans papiers. En application de l'article 21 de l'ordonnance du 2 novembre 1945 invoquée lors de son arrestation, et qui condamne l'aide directe ou non directe en hébergeant, facilitant ou tentant de faciliter l'entrée, la circulation ou le séjour irrégulier d'un étranger, elle risque une peine maximale de cinq ans de prison et 200 000 francs d'amende.

Le 28 janvier 1997, Jacqueline Deltombe comparait devant le tribunal de grande instance de Lille. Le 4 février, celui-ci la reconnaît coupable, mais l'exempte de peine. L'affaire fait alors grand bruit puisque c'est

en partie autour de ce jugement qu'un premier collectif de cinéastes, relayés bientôt par des écrivains et des intellectuels, se mobilise et lance une série de pétitions appelant à « désobéir pour ne pas se soumettre à des lois inhumaines ».

« TONY ÉTAIT UN AMI »

Jeudi 27 novembre, devant la cour d'appel de Douai où se pressaient les membres de son comité de soutien, la jeune femme a tenté de réexpliquer pourquoi elle ne se sentait coupable d'aucun délit. « Tony était un ami, le fiancé de ma meilleure amie ». Depuis les faits, Tony M'Bongo a vu sa situation se régulariser. Il est détenteur d'un titre de séjour en Belgique où il vit et travaille.

Et il a épousé Hélène. « Je n'étais pas au courant de sa situation, a réaffirmé Jacqueline Deltombe. De toute façon, ça ne me regardait pas. Je ne demande pas les papiers d'un ami qui me demande l'hospitalité ».

Dans sa plaidoirie, au terme de laquelle il a demandé la relaxe pure et simple de la jeune femme, son avocat, M^e Farid Maachi, a pointé du doigt « les contradictions dans l'interprétation de l'ordonnance de 45 qui, selon ses concepteurs, visait à poursuivre les pourvoyeurs de travailleurs clandestins ou les vendeurs de sommeil et non des citoyens pratiquant l'hospitalité ». « Dans une société moderne, commentait par ailleurs l'avocat, on ne peut pas en venir à poursuivre de simples particuliers. On

assiste là à une véritable dérive ».

D'autre part, M^e Maachi devait lever jeudi les derniers doutes qui pouvaient subsister quant à la personnalité de Tony M'Bongo. Lors de l'audience du 28 janvier, le procureur de la République avait créé la surprise et jeté le trouble en présentant à la cour un extrait du casier judiciaire du jeune hébergé.

Tony M'Bongo y était présenté comme un criminel, un trafiquant de drogue ayant fait l'objet de plusieurs arrestations. « Or, ce casier a lourdement pesé dans la décision », a rappelé l'avocat de Jacqueline Deltombe. « Depuis, nous avons pu établir le caractère invraisemblable de ce casier », a expliqué M^e Maachi, certificat de scolarité, bulletin scolaire, attestations de professeurs à l'appui. « Tony ne pouvait pas à la fois mener cette vie de délinquant chronique et celle d'un élève modèle au lycée Faidherbe de Lille ».

Si l'avocat général, M^e Gondrand de Robert, a demandé la confirmation du jugement du tribunal de Lille, il s'est néanmoins interrogé a posteriori sur l'opportunité d'avoir engagé des poursuites à l'encontre de Jacqueline Deltombe. « Le problème qui se pose à la cour est un problème purement juridique (...) On aurait pu éviter ce problème si on n'avait pas engagé ces poursuites », a-t-il conclu.

Le jugement a été mis en délibéré au 17 décembre.

Nadia Lemaire

Le policier municipal responsable de l'accident de La Seyne-sur-Mer a été placé en garde à vue

TOULON

de notre correspondant

Pierre Binelli, quarante-huit ans, le chauffeur du véhicule qui avait mortellement heurté, mardi 11 novembre, un jeune homme de la cité Berthe de La Seyne-sur-Mer (Var) circulant à moto, sans casque, sans permis et sans assurance, a été placé en garde à vue jeudi 27 novembre (*Le Monde* du 18 novembre). Déféré au parquet de Toulon le lendemain, ce policier municipal détaché aux espaces verts devait être poursuivi pour homicide involontaire et blessures involontaires à l'occasion de la conduite d'un véhicule, défaut de maîtrise du véhicule et refus de priorité à droite. Cet accident avait été à l'origine des trois nuits d'échauffourées qui, du 14 au 16 novembre, avaient opposé des jeunes de la cité Berthe aux forces de l'ordre, et au cours desquelles trois policiers avaient été légèrement blessés, huit voitures, plusieurs aribus et conteneurs à poubelles brûlés.

Selon les premiers constats des policiers et les conclusions déposées auprès du substitut de permanence, la moto circulait en sens interdit et avait percuté le véhicule de Pierre Binelli qui remontait en sens autorisé. En fait, dès le début de l'enquête, Albert Lévy, substitut du procureur de la République de Toulon, avait noté quelques carences ou invraisemblances : l'accident mortel ne s'était pas produit dans une voie à sens unique ; l'automobiliste n'avait pas été entendu par les policiers chargés de la première enquête ; il n'avait pas, non plus, été soumis à un test d'alcoolémie alors qu'un tel test avait été pratiqué sur les deux motards impliqués dans la collision. Il semble, de surcroît, que Pierre Binelli, sans doute sous le coup de l'émo-

tion, n'ait pas coopéré avec la justice, retardant à quatre reprises son audition.

Le procureur de la République, André Viangali, a finalement demandé une enquête à l'inspection générale de la police nationale qui, depuis le 25 novembre, mène de discrètes investigations à La Seyne-sur-Mer et à Toulon concernant la procédure elle-même et sur les interférences encore mal définies qui auraient pu en troubler le bon déroulement.

« PAS LA VILLE DE TOUS LES MALHEURS »

Aujourd'hui, le maire (PC) de la ville, Maurice Paul, qui est resté relativement discret durant les échauffourées, refusant même de recevoir une délégation de jeunes au lendemain d'une des chaudes nuits d'émeute, estime que « tout a été fait par les élus municipaux seynois pour que dans la ville s'arrête la violence qui, hélas, sévit dans toute la France ». Rien n'est moins sûr ; à la cité Berthe, les habitants ne partagent pas l'optimisme de leur premier magistrat pour lequel « La Seyne est une belle ville (...) et ne sera pas la ville de tous les malheurs ». Cette cité Berthe, qui fut longtemps un réservoir de l'électorat de gauche, tend à se désespérer d'une situation de marginalisation croissante. Ici s'entasse un quart de la population seynoise souffrant d'un chômage endémique qui frise les 40 %.

Pour un des policiers habitués à ce quartier difficile, « qui vit sous pression depuis des années, il n'est pas exclu qu'un certain nombre de contre-pouvoirs aient intérêt à maintenir un sentiment d'insécurité de manière à tenir, par la suite, certains discours sécuritaires ».

José Lenzini

TABLEAU GÉNÉRAL DES PROFESSIONNELS DE L'UNION EUROPÉENNE

Organisme international autonome et indépendant, réservé aux professionnels européens, y compris ceux qui ne sont pas inscrits aux Ordres professionnels nationaux, Licenciés ou Diplômés en Europe ou dans des pays extra-européens. Pour connaître et faire valoir ses propres droits de citoyen et de professionnel européen.

Expédition de dossiers en vue de faciliter la libre circulation des professionnels ainsi que pour l'homologation de diplômes universitaires européens et extra-européens dans tout le contexte communautaire.

L'appartenance au Tableau sera certifiée par une ATTESTATION DE INSCRIPTION et une CARTE D'IDENTIFICATION PERSONNELLE, en plus de garantir toute l'assistance nécessaire pour l'exercice de la profession.

REGISTRO GENERAL DE PROFESIONALES DE LA UNION EUROPEA
C. Conde de Miranda 1, 2^e - 1 28005 Madrid ESPAÑA
TEL. 00 34 1 366 58 18 - FAX. 00 34 1 365 82 02

Les transports urbains, nouveau théâtre de la fracture sociale

Selon l'Union des transports publics, les actes de violence ont fortement augmenté depuis 1994. La hausse est, selon le ministère de l'intérieur, de 8 % depuis le début 1997. A Nancy et en Seine-Saint-Denis, les conducteurs vivent différemment le phénomène

« LES AGRÉSSIONS, ça fait partie du métier. Quand on transporte mille personnes par jour, forcément il y a des irascibles dans le lot. Mais ce qui change ces derniers temps, ce

REPORTAGE

« Nous voulons pouvoir faire notre métier dans des conditions acceptables. »

sont les agressions gratuites. Les bus sont pris pour cible délibérément. » Jean-Louis Bourgate, chauffeur depuis vingt ans à la compagnie de bus de l'agglomération nancéenne, la CGFTE, aime conduire en ville et a de l'affection pour les gens. Mais la tournure des choses ces derniers mois ne lui plaît pas. A plusieurs reprises, les chauffeurs, qui se sentaient menacés, ont usé de leur « droit de retrait » : « La CGFTE a envoyé le service de vérificateurs de perception pour quelques jours. Ça s'est calmé et ça a repris. » Une fois les vérificateurs partis, les vieilles

habitudes se sont réinstallées. « Les impayés, nous les constatons à certaines heures, en certains endroits qui sont ceux où la situation sociale est la plus difficile, observe Bernard Michelet, directeur de la CGFTE, les gens estiment qu'ils n'ont pas à payer. En général, quand on envoie des contrôleurs, le lendemain il y a des repréailles contre nos chauffeurs. »

17 heures, mercredi 26 novembre, terminus du 25, au milieu des immeubles de la ZUP de Vand'Est. C'est là que, la semaine dernière, deux chauffeurs ont été attaqués pour leur caisse par des mineurs cagoulés, armés de bâtons. Jean-Pierre, quarante-sept ans, quatre ans et demi sur le 25, ne cache pas son amertume : « Qu'est-ce que vous croyez, pour sept francs je ne vais pas risquer de me faire taper dessus ou injurier. Et puis ces gens qui n'ont même pas de quoi payer un beefsteak à leurs gosses, comment voulez-vous qu'ils paient le bus ! »

Depuis quelques années, les chauffeurs ont constaté une dégra-

datation progressive. La direction leur a répondu qu'il ne fallait pas en faire une psychose. « Quand des jeunes de sept-huit ans jettent des œufs sur le bus, c'est que quelque chose ne tourne pas rond », reprend Jean-Pierre. Sur toutes les lignes, les chauffeurs disent qu'ils sont là pour se concentrer sur la conduite, les piétons, les horaires, les cadences, pas pour faire le gendarme. Ceux qui déclenchent des conflits sont les premiers cibles. Il y a une quinzaine d'années déjà, sur le quartier du Haut du Lièvre, la compagnie avait tenté fermement de remédier aux impayés, en recrutant des spécialistes des sports de combat : « On est passé de 1 500 sièges à réparer à plus de 2 500 en un an... », sourit Jean-Louis Bourgate.

Sébastien et Sylvain, deux adolescents qui remontent vers leur internat à Laxou, ne paient jamais. Les parents sont au courant : « Trop cher ! » Un père de famille à la mise modeste, flanqué de cinq gamins, monte à son tour dans le 25. Tout le monde va s'asseoir tranquillement, là encore sans payer. « De toute façon, reprend Jean-Pierre, fataliste, à quoi cela sert-il de leur dresser des procès-verbaux ? Ils ne sont pas solvables. » Jean-Louis Bourgate, qui a des responsabilités à la CGT, sait que les jeunes fauteurs de troubles « sont complètement largués, sans repères. Les familles ont démissionné. On ne leur a pas expliqué les interdits ou la politesse, ni le respect des autres. »

« SE TAIRE, TOUT ACCEPTER »

Cette année, la CGFTE a confié à dix jeunes du quartier des Provinces, à Laxou, le soin de décorer les Atribus. Elle leur a fait passer le permis de conduire, deux ont trouvé du travail. « Depuis, les Atribus

ne sont plus dégradés dans ces quartiers. » Bernard Michelet relativise les troubles, redoute l'effet de contamination d'une médiatisation excessive. L'an passé, il était directeur d'une compagnie dans la région parisienne. « C'était infiniment plus dur qu'à Nancy où les difficultés sont marginales. »

Après les derniers incidents, pouvoirs publics et direction ont pris des dispositions. Les bus, qui circulent sous surveillance policière, seront regroupés à des terminaux bien éclairés. En cas d'incident, comme on ne peut pas écarter un auteur d'injures, il a été décidé avec le procureur que les jeunes feraient des sortes de stages de « prise de conscience » à la CGFTE.

Changement de décor et d'état d'esprit. Au Centre Saint-Denis, qui dessert les zones sensibles de la banlieue Nord de Paris, là où tout a commencé il y a moins de dix ans, la relative sérénité des chauffeurs de Nancy n'est pas de mise. Dans la salle de repos, il y a ceux qui ne comprennent pas les « consignes » de la direction : « Se taire, tout accepter, ce n'est plus possible ! » Et les autres, qui préfèrent encaisser : « Les insultes, les crachats, ceux qui montent sans payer, tant pis. Une seule chose compte : rentrer sans bobos à la maison. »

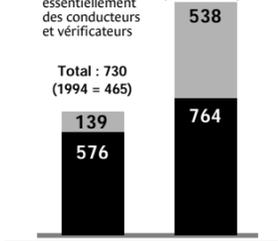
Dans la vie de ce dépôt, d'où partent chaque jour 11 lignes sur la Seine-Saint-Denis et le Val-d'Oise, ce même mercredi 26 novembre est presque un jour ordinaire. L'un des 500 conducteurs vient de rentrer. Un gamin a jeté des poignées de terre dans le bus : « Je n'ai pas pu le rattraper. C'est mon premier incident sérieux en onze ans. » Un autre veut montrer les impacts sur une porte avant : des « diabolos » tirés à la carabine à air comprimé. Un troisième raconte le jet de gaz

Les chiffres pour 1996

NOMBRE D'AGRÉSSIONS DANS LES TRANSPORTS PUBLICS *

SUR LE PERSONNEL

SUR LES VOYAGEURS



DANS LES GRANDES VILLES

DANS LES VILLES MOYENNES

* Rapport (hors RATP et SNCF), élaboré à partir des réponses de 91 entreprises employant 84% des salariés de la profession, soit 26 873 personnes

Source : Union des transports publics

Les agressions contre le personnel entraînent plus de 12 000 jours d'arrêt de travail, soit près de 17 jours par agression.

lacrymogène qui l'a obligé à faire descendre tous les passagers.

Ici, en 1994, Une « attaque à la seringue » a déclenché une grande grève. « Depuis, il a fallu s'habituer. C'est à peu près calme le matin avec les clients qui partent travailler. Cela s'aggrave dans l'après-midi, avec les sorties de classe. Cela revient inter-nal les mercredis, et surtout pendant les vacances scolaires. »

« TOUT FINIT PAR DEVENIR BANAL »

Tous disent vivre dans « le stress permanent ». A 24 ans, Stéphane Gantiez n'est conducteur que depuis un an. Il parle de « l'accumulation de petits incidents ». Autour de lui, on acquiesce : « Tout finit par devenir banal. » Daniel Corchero raconte ce que peut être « l'attaque de la diligence » :

« En juillet 1995, ils attendaient à l'arrêt. Ils ont jeté de grosses pierres. Une vitre a explosé. Une femme perdait beaucoup de sang. J'ai été déclaré « inapte à la conduite » pendant dix mois. »

Un autre décrit une bagarre entre deux bandes autour du bus : « Il y avait des armes. Certains se menaçaient avec des haches. Tous les jours, on se demande si on ne risque pas notre peau. » Ils évoquent tous le manque d'autorité. « Ils ne respectent plus rien. Même les bus ultra-modernes qu'on met sur les lignes sont saccagés. » Beaucoup de conducteurs regrettent qu'on leur demande « de ne pas faire de vagues » dans les stages de « gestion de situations conflictuelles ».

Didier Delwarde, responsable transports du centre, se veut rassurant. « Sur vingt-cinq ans de travail, un agent n'a qu'un risque d'être directement victime d'un incident grave, dit-il. Il n'y a eu que 11 agressions sérieuses en 1996 : de la giflé à la menace par arme blanche. Les actes délictueux ont baissé de 27 % au premier semestre. » Deux responsables prévention-sécurité écoutent les conducteurs, présentent les kits pédagogiques dans les écoles. Un « camp de base » du département sécurité de la RATP est installé à demeure. 15 membres du Groupe pour la sécurité des réseaux patrouillent entre midi et 2 heures du matin. « Tous les moyens humains et la technologie sont là pour ne pas rentrer dans des situations conflictuelles qu'il deviendrait impossible de gérer, explique M. Delwarde. Nous voulons seulement pouvoir faire notre métier, assurer le service public, dans des conditions acceptables. »

Monique Raux et Christophe de Chenay

Une augmentation inscrite dans les statistiques

La direction centrale de la sécurité publique (DCSP) du ministère de l'intérieur a mis sur pied, en 1996, un outil statistique d'approche des actes de violence dans les réseaux de transports urbains. A partir de sept départements tests de la petite et grande couronne parisienne et de huit autres, les plus urbanisés de France, la DCSP a observé que les incidents avaient connu une progression de 8 % sur les dix premiers mois de 1997. Les actes de violence sur les personnes ont diminué, mais la DCSP note avec inquiétude une gravité accrue : armes à feu (souvent bricolées), armes blanches, liquides incendiaires, jets de pierres. En outre, ces actes sont le fait de mineurs de plus en plus jeunes, de 13 à 16 ans. De son côté, l'UTP, qui comptabilise 1750 millions de déplacements annuels dans les transports en commun de province, a réalisé une enquête auprès de ses adhérents sur la période 1994-1996 qui montre que les chiffres « restent modérés », mais témoignent d'une augmentation des agressions de 1994 à 1996 de 56,9 % contre les employés et de 73 % contre les voyageurs (lire ci-contre).

Même langage chez les élus, patrons et syndicalistes

ROUBAIX, Lille, Mulhouse, Nancy, Dunkerque, Montpellier, La Seyne-sur-Mer, même Brest, ville réputée calme, et, vendredi 28 novembre, Dijon, où se réunissent précisément le Groupement des autorités responsables de transport (GART), c'est-à-dire les élus locaux : dans toutes ces villes, les jets de pierres, voire d'engins incendiaires, ont conduit, depuis début novembre, les conducteurs excédés à se mettre en grève, les élus à remonter au créneau, les syndicats à s'alarmer, les réseaux de transports publics à crier à la faillite...

L'insécurité dans les transports urbains - phénomène cyclique et fréquent - est apparue à la fin des années 80. Elle s'est accentuée depuis. On est passé de l'insulte au crachat, puis aux voies de fait à l'égard des conducteurs, tandis que le jet de liquide incendiaire et le caillassement des véhicules s'est substitué aux graffitis et aux banquettes lacérées.

« UN CLIMAT D'EXASPÉRATION »

Les élus locaux, à droite et à gauche, partagent la même inquiétude. Jacques Auxiette, maire (PS) de La Roche-sur-Yon, président du GART, note un « climat d'exaspération » de la part des chauffeurs comme des clients et affirme : « L'augmentation de la violence est nette depuis deux à trois ans, on peut la mesurer. La réaction des personnels paraît légitime et on doit la prendre en compte. » Tout en se défendant de tenir des « propos sécuritaires », l' élu vendéen souligne que les mesures de prévention « doivent s'accompagner de mesures de dissuasion » de la part des entreprises (dispositifs de protection et redéploiement des personnels) et de l'Etat : « Les gardiens de la paix civile doivent être remis au service de la République et des citoyens », dit-il, en ajoutant : « Les règles doivent être précisées ; leur non-respect doit être sanctionné dans le cadre de la dignité et du respect des droits. »

Jean-Marie Bockel, maire (PS) de Mulhouse affirme lui aussi qu'il est « urgent de créer un rapport de forces et de ne plus rien laisser passer ». Attentif, à l'approche des élections cantonales et régionales, à la montée du Front national dans le Haut-Rhin, il recommande de

« placer les familles des délinquants, dans le cas où elles bénéficient d'allocations familiales, sous tutelle ». « J'affirme, nous a-t-il précisé, que la responsabilité des parents est centrale. »

Les syndicats, eux aussi, donnent de la voix, pour souligner des revendications constantes concernant surtout les traminots. La déclaration la plus tonitruante a été celle de Roger Poletti, secrétaire de FO-Transports (très impliqué dans le conflit des routiers), qui a lancé, le 24 novembre : « Créer des emplois-jeunes dans les bus revient à envoyer des jeunes à la tuerie. » Selon lui, « il faut, comme autrefois, revenir à deux agents statutaires par autobus, un chauffeur et un receveur », car les substituts actuels - agents de médiation, « grands frères » - ne sauraient remplacer des employés titulaires. Pas plus qu'une présence policière ne saurait être une solution « durable ».

Il rappelle enfin que son organisation avait signé en 1995 un accord-cadre sur les questions de sécurité et de prévention avec l'Union des transports publics (UTP), le syndicat patronal, regroupant quelque cent soixante entreprises. « Nous sommes en 1997, proteste-t-il, et la moitié seulement des entreprises ont entamé des négociations. » La CFDT-Transports, elle, réclame « la création de brigades spécifiques de police dans les transports urbains des grandes agglomérations ». Elle se veut plus modérée à l'égard des « emplois-jeunes », notamment les futurs 15 000 « agents de médiation ». Mais, pour Daniel Larrière-Cardoso, secrétaire général, la nature même de ces emplois requiert une « formation lourde, voire une professionnalisation qui ne saurait s'improviser ». Le véritable frein à davantage de présence humaine sur les réseaux de transports est dû jusqu'à maintenant, selon M. Larrière-Cardoso, à la politique de « réduction des coûts des entreprises et des collectivités locales » : les premières hésitent à augmenter le prix du billet, alors que leur déficit se creuse (baisse générale du trafic, fraude), les secondes ne peuvent augmenter la pression fiscale.

Les conducteurs de bus, qui ne seraient pas aujourd'hui « en posi-

tion de négocier avec leurs employeurs », utilisent-ils « stratégiquement la question de l'insécurité pour donner une réponse sur leurs conditions de travail », comme l'a affirmé, notamment, le sociologue Eric Macé dans *Libération* ? L'argument peut sembler d'autant plus tentant qu'ici où la les chauffeurs ont mêlé revendications sur le temps de travail et sur la sécurité.

Il est réfuté aussi bien par la CFDT que par Jacques Auxiette ou François Bes de Berc, directeur des ressources humaines de VIA-GTI, la plus importante entreprise de transports publics, filiale de Paribas, qui assure que « le sentiment d'insécurité est bien réel ».

Les entreprises reconnaissent que « le transport public est un régulateur social » indispensable. Mais, nombre d'entre elles se disent en difficulté. Ainsi, à Lille, indique notre correspondant Pierre Cherreau, la baisse de trafic de 20 % en deux ans de Transpole (deuxième réseau en France en dehors de la région parisienne) ne peut s'expliquer par la seule résistance de l'automobile ou la situation économique.

« AFFAIRE COLLECTIVE »

Le facteur sécurité est évident dans un métro (le VAL, entièrement automatisé) vide de toute présence humaine. Outre le fait que les effectifs de police sont jugés très insuffisants dans la Communauté urbaine, la situation de Transpole (filiale de VIA-GTI) serait à ce point critique, du fait de l'insécurité et de la défection du public, que se pose le problème du renouvellement de la concession, prévu fin décembre. « Nous avons subi en 1996 5 000 actes d'incivilité et 2 700 de vandalisme, soit 21 incidents par jour », constate Yves Lancelot, directeur de Transpole. Pour le futur concessionnaire, le pari principal sera donc de rétablir la sécurité. Un enjeu que M. Cornil, président de l'UTP et directeur de VIA-GTI, juge comme une « affaire collective » impliquant « pouvoirs publics, élus, entreprises et leurs salariés, clients, contribuables, et aussi l'ensemble de la population ».

J. M. et R. B.

TROIS QUESTIONS À

AZOUZ BEGAG

1 Vous êtes docteur en économie des transports, chercheur au CNRS (Lyon), auteur de *Quartiers sensibles* (Ed. du Seuil, 1994) et *Espace et exclusion* (Ed. de l'Harmattan, 1995). Comment analysez-vous l'aggravation des actes de violence dans les transports publics urbains ? Y a-t-il un changement dans la nature même de cette violence ?

Symboliquement, les transports collectifs urbains représentent une des ultimes liaisons de service public qui « relie », sans discrimination, le quartier sensible au reste de la ville. Dès lors, le caillassement et les violences que subissent les bus expriment un désir de couper les ponts avec la société d'exclusion, une revendication du ghetto en tant que territoire de survie. Ce sont toujours des bandes de jeunes, âgés de 12 à 14 ans, qui sont à l'origine des agressions. Leur démarche est basée sur la provocation à l'encontre de tous les représentants de l'ordre établi. Pour eux, agresser un bus,

c'est agresser l'Etat. Ils n'ont généralement aucune connaissance de la façon dont fonctionne un réseau de transport.

2 Quel rôle les élus locaux peuvent-ils jouer face à ce phénomène ? Doivent-ils s'impliquer davantage ou laisser l'Etat face à ses obligations régaliennes ?

Répondre aux provocations par la force n'a aucun effet régulateur, au contraire. La pire des réponses consiste à envoyer la police, car l'effet de la sanction n'a pas prise sur ces jeunes. Quant aux élus locaux, ils ont une marge de manœuvre très étroite, d'autant plus qu'ils ont - au même titre que la politique au sens large - mauvaise presse auprès des jeunes des quartiers. Je dirais même que moins les élus locaux s'en mêlent médiatiquement, mieux c'est pour la régulation du phénomène. En définitive, il revient au réseau de transport de professionnaliser, de donner un visage à son action, « d'aller au charbon » auprès des jeunes pour désamorcer les conflits, expliquer le travail et, éventuellement, recruter sur

place. Une action de formation auprès des personnels de conduite est également incontournable.

3 Les 20 000 « adjoints de sécurité » et les 15 000 « agents de médiation » bientôt mis en place par le ministère de l'intérieur sont-ils en mesure d'endiguer le problème ?

Devant les risques grandissants de boycottage des « lignes à haute tension » par les chauffeurs, les adjoints de sécurité et les agents médiateurs destinés à combler les « trous » entre les réseaux et les caillasseurs constituent une bonne carte à jouer. A une condition, cependant : que ces missions soient considérées comme de véritables métiers, avec des statuts et des rémunérations correspondantes. En attendant, les médiateurs sont souvent raillés par les jeunes, eu égard à la précarité et à l'insuffisante définition de leur emploi. Ils sont appelés les « oncle Tom » ou les « inspecteurs Colombo » de la société de transport. »

Propos recueillis par Jean Menanteau

S'évader ça relaxe

VOL

ABIDJAN
ALLER RETOUR

2690F

HOTEL

LE TERESO
UNE SEMAINE
EN BORD DE MER
AVION COMPRIS

4200F

COTE D'IVOIRE

DEPART DE PARIS
PRIX PAR PERSONNE
EN CHAMBRE DOUBLE
ET EN DEMI PENSION
A CERTAINES DATES
HORS TAXES AERIENNES
180 AGENCES EN FRANCE
0 803 33 33 33 (1,09F LA MINUTE)
5615 NF (1,29F LA MINUTE)
<http://www.nouvelles-frontieres.ir>

NOUVELLES FRONTIERES
distributeur d'énergie

DISPARITION

■ **WERNER HÖFER**, ancien journaliste vedette de la télévision allemande, est mort, mercredi 26 novembre à Cologne, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. L'émission qu'il avait créée en 1952, et animée pendant trente-cinq ans, « Internationale Frühschoppen » (« L'apéritif international ») a battu des records de longévité dans le paysage audiovisuel allemand. Tous les dimanches à midi, il réunissait cinq journalistes étrangers et un journaliste allemand pour commenter un thème d'actualité. Werner Höfer avait réussi à imposer à une télévision plutôt guindée un style plein de finesse et d'humour. Il était ainsi devenu le symbole de l'esprit libéral du *Westdeutscher Rundfunk* (WDR), la principale station de la première chaîne publique allemande ARD. Il fut cependant, en 1987, rattrapé par son passé à l'époque du III^e Reich. Le magazine *Der Spiegel* révélait qu'il avait, en 1943, applaudi dans un article publié dans un journal berlinois, à l'exécution de Karl Robert Kreiten, un jeune pianiste virtuose condamné à mort pour avoir tenu, en privé, des propos anti-hitlériens. Ces révélations provoquèrent son départ de la télévision et son retrait de la scène publique.

NOMINATIONS

INSPECTION GÉNÉRALE DES FINANCES

Thierry Bert a été nommé chef du service de l'inspection générale des finances, en remplacement de Pierre Gisserot, par décret du président de la République publié au *Journal officiel* daté lundi 24-mardi 25 novembre. Agé de soixante-trois ans, Pierre Gisserot, qui était devenu chef de l'inspection en juin 1987, souhaitait quitter cette fonction au terme de dix années de service. C'est lui qui a proposé le nom de son successeur.

[Né le 11 janvier 1952 à Saint-Denis de la Réunion, agrégé de lettres, ancien élève de l'École normale supérieure, Thierry Bert commence sa carrière comme conseiller de coopération technique, scientifique et universitaire à l'ambassade de France à Tunis. Il passe le concours interne de l'ENA et sort major de sa promotion, en mai 1982. Il intègre alors l'inspection des finances. De mai 1986 à août 1987, il est conseiller financier au secrétariat général du comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne (SGCI), dont le secrétaire général est Elisabeth Guigou. De mai 1987 à mai 1988, il est rapporteur général adjoint pour la mission de réflexion économique pour la préparation de l'échéance de 1992 (marché intérieur européen). D'août 1987 à mai 1988, il est conseiller

technique au cabinet d'Edouard Balladur, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. D'août 1988 à janvier 1992, il travaille à nouveau au SGCI, où il est conseiller pour les affaires financières, puis secrétaire général adjoint. De février 1992 à janvier 1995, il est conseiller technique, chargé des affaires européennes, au secrétariat général de la présidence de la République. De janvier à décembre 1995, il est directeur adjoint du cabinet du président de la commission européenne, Jacques Santer. Depuis janvier 1996, Thierry Bert avait réintégré l'inspection générale des finances.]

OFFICE DE PROTECTION CONTRE LES RAYONNEMENTS IONISANTS

Jean-François Lacronique a été nommé président du conseil d'administration de l'Office de protection contre les rayonnements ionisants (OPRI) par décret du président de la République publié au *Journal officiel* daté 24-25 novembre. Il succède à Roland Masse, dont le mandat de trois ans est venu à échéance. Placé sous la double tutelle des ministères de la santé et du travail, l'OPRI exerce les missions d'expertise, de surveillance et de contrôle propres à assurer la protection de la population contre

les risques liés à la radioactivité.

[Né le 18 janvier 1943 à Paris, Jean-François Lacronique est docteur en médecine et titulaire d'une maîtrise d'informatique. Il commence sa carrière comme ingénieur chez IBM (1968-1969), devient chargé de mission en informatique médicale au ministère de la santé (1970-1973), puis attaché scientifique à l'ambassade de France à Washington (1973-1976), avant de diriger la rubrique médicale du journal *Le Monde* (1978-1979). Il est ensuite nommé chef du service des études et de l'économie médicales à la direction du plan de l'assistance publique à Paris (1979-1980), puis entre comme conseiller technique au cabinet de Jacques Barrot, ministre de la santé et de la sécurité sociale. Directeur adjoint du directeur général de la santé et des hôpitaux (1980-1981), puis directeur général adjoint de l'Institut Pasteur Productions (1983), rédacteur en chef de la revue *Médecine Sciences* (1984-1985), il est, depuis 1985, professeur à l'université Paris-XII, chef du service de santé publique à l'hôpital Henri-Mondor de Créteil. Après avoir dirigé la section médicale et hospitalière de l'Institut Curie (1985-1990), il a été membre des cabinets de Bruno Durieux, ministre délégué à la santé (1991-1992), et de Bernard Kouchner, ministre de la santé et de l'action humanitaire (1992). Délégué général du Comité français d'éducation pour la santé (1992-1994), Jean-François Lacronique était, depuis novembre 1994, ministre-conseiller, conseiller pour les affaires sociales à l'ambassade de France à Washington.]

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du jeudi 27 novembre sont publiés :

● **Indemnités** : un arrêté relatif aux indemnités susceptibles d'être alloués aux personnes apportant leur concours à la mission d'étude sur la spoliation durant l'Occupation des biens appartenant aux juifs résidant en France. Elle est d'un montant maximal de 3 000 francs pour le rapporteur général, le rapporteur général adjoint, le secrétaire général et le conservateur des Archives.

● **Sécurité sociale** : un arrêté

relatif à la nature des épreuves, à l'organisation et à la discipline des concours d'entrée au Centre national d'études supérieures de Sécurité sociale.

● **Cognac** : un décret relatif à la taxe parafiscale destinée à assurer le financement du Bureau national interprofessionnel du cognac.

● **Agriculture** : un arrêté fixant le montant de l'aide financière attribuée à l'Union nationale rurale d'éducation et de promotion au titre de l'année 1997 ; un arrêté fixant le montant de l'aide financière attribuée à l'Association nationale pour la formation et

la recherche pour l'alternance.

● **France Télécom** : un arrêté fixant les conditions de réduction des demandes d'actions présentées par les personnels et anciens personnels de l'entreprise nationale France Télécom.

● **Louvre** : un décret relatif à l'École du Louvre ; un décret fixant les conditions exceptionnelles d'intégration d'agents de la Réunion des musées nationaux affectés à l'École du Louvre dans des corps de fonctionnaires relevant du ministère chargé de la culture.

● **Labels** : un arrêté portant nomination à la Commission natio-

nale des labels et des certifications de produits agricoles et alimentaires.

● **Parc naturel** : un arrêté portant nomination au comité scientifique du Parc national des Pyrénées occidentales.

● **IRA** : deux décrets portant nomination des présidents des conseils d'administration des instituts régionaux d'administration de Nantes et de Metz : il s'agit de Jean-François Cuby, inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale, et d'Alain Bensoussan, président du Centre national d'études spatiales.

AU CARNET DU « MONDE »

Anniversaire de naissance

– Nom de code : Babou,
Pour tes 20 ans,
Sophie.

Bisous de Maman, Nini et les autres.
17bis, rue du Pousset
31400 Toulouse.

Décès

– M^{me} Maxime Attia, née Huguette Malka, Jacques Attia, Pierre Attia, Stéphane et Samuel, leurs familles, parents et alliés ont la douleur de faire part du décès de

Maître Maxime ATTIA,

avocat honoraire au barreau de Paris,
leur époux, père et grand-père,
survenu le 23 novembre 1997.

Les obsèques ont eu lieu le vendredi 28 novembre, au cimetière du Père-Lachaise.

Famille Attia,
53, rue Blanche,
75009 Paris.

– M^{me} Georges Benoliel,
son épouse,
Bruno et Liliane,
Jean-Gérard et Anne-Marie,
Patrick et Kirsti,
Frank,
ses fils et belles-filles,
Pascal et Marie, Marion et Frédéric,
Eric, Géraldine, Astrid, Harald, Bryan,
Maïlove, Anouck, Audrey, Léa,
Margaux,
ses petits et arrière-petits-enfant,
Sa famille et ses proches,
ont la tristesse de faire part du décès survenu le 16 novembre 1997 de

Georges BENOLIEL.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale, le 20 novembre, à Marseille.

– Marie-Claire Delaporte, née Thomas son épouse,
Sophie Delaporte-Vesperini sa fille,
Bernard Vesperini et Alain Fouquet, ses gendres,
Caroline et Jérôme Fouquet, ses petits-enfants,
Les familles Tissot, Fouquet et Vesperini
ont la douleur de faire part du décès de

Maître Roger DELAPORTE

survenu le 26 novembre 1997, à l'âge de soixante et onze ans.

Il a rejoint sa fille

Martine FOUQUET

qui nous a quittés il y a un an.

Un service religieux aura lieu à l'église Saint-André de l'Europe, 75008 Paris, le samedi 29 novembre, à 9 heures.

– Le Mouvement pour les libertés démocratiques a la tristesse de faire part du décès de son président

Ivan DJURIC

historien

73, avenue Paul-Doumer
75016 Paris.

(*Le Monde* du 26 novembre).

– M. Henri Ejnes,
M. et M^{me} Fernand Ejnes,
leurs enfants et petits-enfants,
Le D^r et M^{me} Gérard Weindling et leurs enfants,
M. et M^{me} Robert Ejnes et leurs enfants,
M^{me} Suzanne Culea

ont la douleur de faire part du décès subit de

M^{me} Suzanne EJNES,

le 27 novembre 1997.

36, avenue de la Forêt-Noire
67000 Strasbourg.

– Le 14 novembre 1997,
le Seigneur a rappelé à Lui

M^{me} Marguerite HAMILTON GALLAT.

Elle a rejoint son époux

Fernand GALLAT

consul de France.

De la part de
Elisabeth Gallat-Morin et de Jacques-
Yvan Morin, ses fille et gendre.

1175, avenue Bernard, app. 45,
Outremont H2V 1V5 (Québec) Canada.

– Grenoble.

Wlodek et Elisabeth Kofman,
Tomek et Michaël,
Katia Bonneville
et sa famille
ont la très grande douleur de faire part du décès de leur fils, frère et compagnon.

Marek KOFMAN,

survenu le 25 novembre 1997, à l'âge de vingt-quatre ans.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

– Dominique Weill sa fille,
Etienne-Bertrand et Jacqueline Weill,
ses frères et belle-sœur,
Magali et Nicolas Barbieri, Valérie Saïd,
ses petits-enfants,
Gabriel et Enzo Barbieri
ses arrière-petits-enfants,

Tous ses nièces et neveux,
Les familles parentes et alliées,

ont la grande tristesse de faire part du décès de

Raymond WEILL

artiste peintre

survenu soudainement dans sa quatre-vingt-dixième année, le 25 novembre 1997, à son domicile.

Il a fait don de son corps à la science.

Conformément à sa volonté, il n'y aura ni enterrement ni cérémonie.

Cet avis tient lieu de faire-part.

4, square Henri-Delormel,
75014 Paris.

Messes anniversaires

Henri TÉZENAS du MONTCEL

Une messe sera célébrée le mardi 2 décembre 1997 en l'église Saint-Honoré d'Eylau, 66 bis, avenue Raymond-Poincaré.

Anniversaires de décès

Pierre ROBBE (X70)

1951-1987

Il y aura dix ans demain que Pierre était emporté par le sida, le 30 novembre 1987. A ceux qui l'ont accompagné si généreusement dans son dernier parcours, j'adresse ma constante reconnaissance, qu'il s'agisse de l'équipe de Cochin, tellement humaine, ou de la cohorte chaleureuse des amis qui se relayaient à son chevet. En ce triste anniversaire, tous ceux qui l'ont aimé communiqueront dans le rayonnant souvenir de Pierre.

M^{me} Marcelle Robbe,
Les Prés Cantaux
39110 Salins-les-Bains.

Communications diverses

ANTI-STRESS

Méthode Feldenkrais,
taïchi-chuan

Soirée portes ouvertes, animées par Valérie Le Huche, vendredi 5 décembre, 20 heures – 21 h 30, Paris 6^e.
Tél. 01-42-74-45-32.

LES AILES BRISÉES
association reconnue d'utilité publique depuis 1928, vous invitent à leur

VENTE ANNUELLE
D'ENTRAIDE

au profit des familles des victimes d'accident aérien en service. Cette manifestation placée sous le haut patronage de M^{me} B. Chirac et des plus hautes autorités des aviations civile et militaire se tiendra dans les salons Hoche, 9, avenue Hoche, Paris 8^e,

MARDI 2, MERCREDI 3
et JEUDI 4 DÉCEMBRE 1997,
de 11 heures à 19 heures.

Soutenances de thèse

– Sophie GAUDRON soutiendra sa thèse de docteur en médecine le 2 décembre à 14 heures à la faculté de Rennes sur le thème : « La mort subite du nourrisson ».

– « La mort du monde comme conséquence possible de la mort de Dieu et de la mort de l'homme », par J.-S. Bausch, université de Paris-Sorbonne, 17, rue de la Sorbonne, 28 novembre 1997, à 16 h 30.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

COMPAGNIE FINANCIÈRE DE PARIBAS

Offre Publique d'Echange
de la Compagnie Financière de Paribas
sur la Compagnie Bancaire et Cetelem.

■ Paribas, une banque pour l'an 2000

La Compagnie Financière de Paribas lance une série d'opérations qui ont pour objectif d'accroître sa rentabilité et la récurrence de ses résultats :

- une Offre Publique d'Echange avec versement d'une soulte de la Compagnie Financière de Paribas sur la Compagnie Bancaire, à raison de 3 actions Paribas + 500 francs pour 2 actions Compagnie Bancaire, soit une prime de 19 % par rapport à la moyenne des 20 dernières bourses,
- une Offre Publique d'Echange avec versement d'une soulte de la Compagnie Financière de Paribas sur Cetelem, à raison de 6 actions Paribas + 1 250 francs pour 5 actions Cetelem, soit une prime de 20 % par rapport à la moyenne des 20 dernières bourses,
- une Offre Publique d'Echange de la Compagnie Financière de Paribas aux porteurs de CIP de la Banque Paribas, à raison de 1 action Paribas pour 1 CIP, soit une prime de 22 % par rapport à la moyenne des 20 dernières bourses.*

■ Une étape majeure dans la stratégie de Paribas de spécialisation sur des métiers en croissance

Ces opérations permettront, après consultation des instances représentatives du personnel, d'intégrer dans une structure unique les différents métiers du Groupe Paribas exercés par la Banque Paribas, la Compagnie Bancaire et Paribas Affaires Industrielles.

Paribas sera organisé en **trois secteurs d'activité**, dotés de perspectives de croissance importante :

- le secteur **Banque d'Affaires**, dont la responsabilité sera assurée par André Lévy-Lang, regroupant les métiers Activités de marché, Banque commerciale, Conseil, Titres et Paribas Affaires Industrielles,
- le secteur **Epargne**, dont la responsabilité sera assurée par Bernard Müller, composé de la Gestion institutionnelle et privée de la Banque Paribas, de Cardif et de Cortal.

- le secteur **Services Financiers Spécialisés**, dont la responsabilité sera assurée par Bernard Müller, composé des sociétés Arval, Banque Directe, Cetelem, UCB et UFB Locabail.

■ Un objectif : augmenter la valeur de Paribas pour ses actionnaires

Ces opérations permettront à Paribas :

- de se renforcer dans des métiers en croissance : la gestion de l'épargne, les crédits aux particuliers et les services aux entreprises,
- de développer des synergies commerciales, opérationnelles et financières. Paribas élargira sa force de distribution en conjuguant les compétences d'ingénierie financière et de marché, avec celles de marketing et de techniques avancées de distribution,
- d'accroître sa solidité financière, par l'augmentation de la part récurrente de résultats provenant d'activités peu volatiles,
- d'atteindre 15 % de rentabilité nette dès 2000.

■ Une ambition : Paribas, un des leaders mondiaux, la référence européenne dans ses métiers

- une approche spécialisée, sélective, mieux à même de répondre aux exigences des clients dans un monde bancaire en pleine évolution,
- une tradition entrepreneuriale fondée sur l'innovation, la capacité d'anticipation, l'esprit d'entreprise,
- un renforcement de la présence de Paribas sur son marché domestique européen,
- la qualité, la compétence et la solidarité des équipes.

* Ces offres ont été approuvées à l'unanimité par le Conseil de Surveillance de la Compagnie Financière de Paribas, de la Compagnie Bancaire et de Cetelem. Ces offres seront ouvertes après avoir été jugées recevables par le Conseil des Marchés Financiers et après obtention du visa de la Commission des Opérations de Bourse sur la note d'information.

PARIBAS ACTIONNAIRES

3, rue d'Antin, 75002 Paris Tél. vert : 0 800 05 17 88

3616 code Cliff (2,19 F la minute)

Internet : <http://www.paribas.com>

CARNET DU MONDE

Tél. : 01-42-17-39-80 – 01-42-17-29-96
01-42-17-38-42

HORIZONS

PORTRAIT

COMME il aime bien rire, il s'en amuse encore. En septembre 1992, jeune député socialiste de Corrèze, François Hollande est invité à une remise de Légion d'honneur à l'Élysée. Depuis cinq mois, sa compagne, Ségolène Royal, est ministre de l'environnement. François Mitterrand le prend par le bras. « Elle est formidable, Ségolène, lui murmure-t-il, mais ne vous en faites pas, votre tour viendra ! » Malgré la débâcle électorale annoncée, le président fait encore des projets. François Hollande, le gentil, lui qui définit le militant politique comme « un Sisyphe heureux », qui sans cesse se remet à l'ouvrage, n'en revient pas.

Cinq ans plus tard, son tour est venu. Quelques jours après sa victoire inattendue aux législatives, le 1^{er} juin, Lionel Jospin explique à quelques « quadras » de son écurie son choix de François Hollande comme premier secrétaire délégué – et futur patron – du Parti socialiste : « C'est le meilleur, le plus brillant et le plus politique d'entre vous. » François Hollande s'était plutôt préparé à être ministre. Ségolène Royal aussi. « C'était imprévu, raconte-t-elle. Je pensais qu'il entrerait au gouvernement et je m'étais positionnée pour rester à l'Assemblée nationale. » Cependant, lorsque le nouveau premier ministre lui présente son offre, le 2 juin, sur les conseils de Daniel Vaillant, qui a refusé le poste, et de Claude Allègre, qui l'avait averti dès la dissolution, il accepte avec le sourire. « J'ai répondu, explique-t-il, que c'était valable si j'avais son soutien et si j'étais associé aux décisions. » Il demande aussi que son suppléant, René Teulade, redevenne ministre. Mais celui-ci refuse.

Devant un bureau national éberlué, et avant même son élection par les militants, le 27 novembre, le règne de François le gentil commence. Le député de Corrèze lasse le chercheur de failles tant les éloges abondent. « Il est à la fois neuf et authentique » (Daniel Vaillant). « C'est une sorte de feu follet très talentueux » (Pierre Moscovici). « Il est très agréable à vivre et naturellement consensuel » (Jean-Yves Le Drian). « Il est d'une extrême gentillesse, ouvert, simple dans son comportement, sans affectation » (Jean-Pierre Jouyet). « Il a tellement de qualités humaines qu'il décourage les conflits » (Frédérique Bredin). « Je n'ai jamais réussi à me fâcher avec lui. Spontanément, il donne envie de l'aider » (Jean Glavany). Conclusion : François Hollande n'a pas d'ennemis au PS.

Ce débordement d'affection, dans un parti où il y a encore des chausse-trapes, finit par être suspect. A force de le trouver gentil, drôle, doué, intelligent, brillant, attentif, la sympathie ne dissimule pas toujours une certaine condescendance ou, du moins, l'espoir que ce maillon présumé faible sera facilement instrumentalisé. Pourtant, François Hollande, avec ses faux airs de frère prêcheur lorsqu'il fait un discours en pointant gentiment l'index, malgré sa propension à rougir et à blaguer, n'a rien du naïf. Le « Sisyphe heureux » a cent fois repris son rocher. L'itinéraire de ce lecteur de Tocqueville ressemble à une suite de combats, menés sans conflits, mais avec une réelle détermination.

Né le 12 août 1954, à Rouen, d'un père médecin oto-rhino et d'une mère assistante sociale, François Hollande appartient à la bonne bourgeoisie locale. Alors qu'il fait ses études au lycée Pasteur, à Neuilly, où il est vite élu au conseil de classe, son père se présente à des élections municipales sur une liste antigaulliste et Algérie française. Il reçoit une éducation catholique mais, très laïque, il n'en gardera aucune marque. Il cueille les diplômes à la pelle : licence en droit, Sciences Po Paris – où il préside l'UNEF et, en 1974, le comité de soutien à François Mitterrand –, HEC. Sa boulimie le conduit à l'ENA où il commence, en janvier 1977, par le service militaire. A Coëtquidan, pendant un mois, il partage sa chambre avec Jean-Pierre Jouyet, futur directeur adjoint de cabinet de Lionel Jospin, Jean-Maurice Ripert, conseiller diplomatique, et Jean-Michel Lambert, le futur juge de l'affaire Villemin. « Maladroît de ses mains, se souvient Michel Sapin, futur ministre, son compagnon de tente, il



DIDIER OLIVRE POUR « LE MONDE »

François Hollande, un Sisyphe heureux

Agitateur d'idées, combattant déterminé mais naturellement doué pour le consensus, le nouveau premier secrétaire du Parti socialiste a su séduire Lionel Jospin après avoir été formé à l'école de François Mitterrand

avait du mal à porter sa guitoune. » Après des classes à Angers, avec Michel Sapin, et une fin de service à Oissel (Seine-Maritime), il enchaîne avec un stage de huit mois à l'ambassade de France à Alger. En janvier 1979, il entame sa scolarité à l'ENA.

DANS cette promotion Voltaire (juin 1980), très politisée, très féminisée, il côtoie, en plus de ses amis bidasses, Frédérique Bredin, Ségolène Royal, Renaud Donnedieu de Vabres, futur bras droit de François Léotard, Dominique de Villepin, futur secrétaire général de l'Élysée, Raymond-Max Aubert, son futur adversaire en Corrèze. Le jeune Hollande prend sa carte au PS, dans l'Eure, mais il campe très à gauche. Avec Michel Sapin et Jean-Pierre Jouyet, avec qui il partage déjà sa passion du football et sa lecture de *L'Equipe*, il fonde le Comité d'action pour la réforme de l'ENA (Carena).

Michel Sapin, qui le juge « assez archaïque », se souvient d'une approbation, en janvier 1980, de l'intervention soviétique en Afghanistan ! « On parlait en Somalie avec Jouyet, rectifie François Hollande, et Ripert, qui incarnait la deuxième gauche. Je leur disais que le PCF n'accepterait jamais cette interven-

tion, mais, à l'escala de Rome, j'ai découvert, stupéfait, que Georges Marchais l'avait approuvée. » Bien classé, l'agitateur d'idées normand voit s'ouvrir à lui l'inspection des finances, mais la campagne présidentielle qui s'annonce lui fait préférer la Cour des comptes. Du coup, son ami Jouyet peut entrer à l'inspection...

Il fait un stage « social », à Chanteloup-les-Vignes (Yvelines), avec Ségolène Royal, venue à la politique par un féminisme qui n'est pas sa tasse de thé à lui. A partir de 1981, ils vivent ensemble, sans jamais passer devant monsieur le maire – et, dit-il, sans « position philosophique sur le mariage » – et ils auront deux garçons et deux filles. « Il a un rapport ludique, et non d'autorité, avec eux », note aujourd'hui sa compagne. Jacques Attali recrute le jeune auditeur à la Cour des comptes, comme petite main, pour rédiger des notes économiques pour le candidat François Mitterrand. Après l'élection, il devient, comme Ségolène, « officieux » à l'Élysée. Période mitterrandienne, sans qu'il soit intime du président.

En 1981, après avoir songé à la Normandie, il se présente, en kamikaze, aux élections législatives en Corrèze, dans la circonscription d'Ussel, contre Jacques Chirac,

« poids lourd de convivialité », selon René Teulade. « Le premier dimanche, raconte Jean-Pierre Jouyet, je suis descendu à Ussel pour le soutenir. Lui que je n'avais jamais vu boire une goutte d'alcool était dans un café avec des agriculteurs et des militants devant un pastis. » A l'aise. Jacques Delors, ministre de l'économie, qu'il a rencontré à Echanges et Projets, vient battre campagne. Il s'en faut de 350 voix, avec celles du PCF, pour que le maire de Paris soit en ballottage. L'échec ne le décourage pas. En 1983, il devient conseiller municipal d'Ussel. C'est là que Max Gal-

land Dumas, il réintègre la Cour des comptes, bientôt conseiller référendaire, et écrit des chroniques économiques au *Matin*, dirigé par Max Gallo. Depuis 1982, il enseigne aussi l'économie en troisième année à Sciences Po. Il tiendra neuf ans, d'abord avec Jean-Pierre Jouyet, puis avec Pierre Moscovici. « Il arrivait sans préparer, ou à peine, et il était éblouissant », confie le futur ministre, qui guettait alors ses retards et écrira, en 1991, avec lui, *L'Heure des choix*. En train ou en scooter, « Sisyphe heureux » est partout : en Corrèze, à Sciences Po, mais

« C'est le meilleur, le plus brillant et le plus politique d'entre vous »

(Lionel Jospin)

lo, nommé, en mars, porte-parole du gouvernement, l'appelle : « Mitterrand m'a conseillé de te prendre comme directeur de cabinet », raconte-t-il. Max Gallo, qui occupera cette fonction jusqu'en juin 1984, donne une autre version. « Il a été tout de suite très bon », commente Max Gallo qui lui promet alors un destin de premier ministre. Après quelques mois avec Ro-

aussi au PS, où il lance, fin 1984, les « transcourants », pour refuser toute inféodation à une écurie. Avec Jean-Yves Le Drian, Jean-Pierre Mignard et Jean-Michel Gaillard, il signe deux articles dans *Le Monde*. Dans le premier, le 16 décembre 1984, il invite le PS à « en appeler au réel bien plus qu'aux mythes ». « Lionel Jospin, s'amuse-t-il aujourd'hui, a cru

qu'on était instrumentalisés [par Laurent Fabius]. On s'en est expliqué. »

Cette même année 1985, François Hollande fonde Démocratie 2000. Il y entraîne son complice, l'avocat Jean-Pierre Mignard, avec qui il avait créé le Club des Cordeliers, mais aussi Michel Sapin, Jean-Yves Le Drian, qui leur accorde l'hospitalité chaque année dans sa ville de Lorient, et Jean-Pierre Jouyet, l'ami fidèle, avec qui il passe des vacances au Club Med en Bulgarie ou, plus souvent, près de Mougins, dans les Alpes-Maritimes. « Nous étions avant tout des adversaires de tout sectarisme », se souvient Jean-Pierre Mignard. En 1986, Claude Allègre le fait venir au groupe des experts du PS, où il s'occupe d'une lettre hebdomadaire. En 1988, passé de la troisième à la première circonscription de Corrèze, celle de Tulle, il est élu député. « Avec ses pantalons en tire-bouchon, il n'était pas fier, et ça plaisait », commente René Teulade. « Il est aussi à l'aise avec un paysan corrézien qu'avec un PDG de multinationale », ajoute Jean-Claude Darmangeat, qui dirigeait alors sa campagne, avant de lui succéder, fin 1991, à la tête de cette fédération de cinq cents cartes.

AU congrès de Rennes, en mars 1990, il est sur la motion Mauroy-Jospin (28,95 %). Au soir du désastre, il distribue les blâmes : « Tout le monde était glauque, se souvient un témoin. Sous ses critiques, Mauroy a frêmi, Jospin a bondi, et Vaillant a sursauté. » L'insolence du « gentil » lui vaut sa place au bureau national. Formé à l'école de François Mitterrand, qui lui a appris qu'il n'y a que « deux ou trois choses immuables » en politique, il est son « truchement » pour recoller les morceaux après le congrès. En octobre 1992, il transforme Démocratie 2000 en club Témoin, à Lorient. Il prend la présidence de cette rampe de lancement à la (non) candidature de Jacques Delors. Le 16 février 1993, dans *Le Monde*, il dénonce, avec Jean-Pierre Balligand, Frédérique Bredin, Jean-Noël Jeanneney, Jean-Pierre Mignard, Pierre Moscovici et Ségolène Royal, l'« insupportable prostration » du PS.

Battu aux législatives en Corrèze par Raymond-Max Aubert, le consensuel Hollande réintègre la chambre sociale de la Cour des comptes. Lui qui avait soutenu Laurent Fabius, en 1992, refuse de suivre Michel Rocard, dont il dénonce la « méthode », lors de sa prise de pouvoir en 1993. Il prône alors des « primaires » pour le choix du candidat socialiste. Au congrès du Bourget, en octobre 1993, Sisyphe entre au purgatoire. Il est écarté du conseil national. Il n'y revient qu'en novembre 1994, – à Liévin où des jospinistes le sifflent quand il défend, comme Ségolène Royal, l'élection du premier secrétaire par les militants... –, en soutenant Henri Emmanuelli, lui qui braque à gauche tout en appelant Jacques Delors à faire « son devoir ». Il lui confie l'économie au secrétariat national. Le retrait de Jacques Delors ne le surprend pas mais le désole. « Sa loyauté est extraordinaire, dit encore aujourd'hui l'ancien président de la Commission européenne, notamment vis-à-vis de moi. » Il s'engage pour Lionel Jospin avec modestie, avec quelques meetings, quelques notes sur la justice.

Elu, en octobre 1995, à la tête du PS, Lionel Jospin en fait, à sa grande surprise, son porte-parole. Caustique, il excelle dans les formules, traitant le chef de l'Etat de « Kennedy du plateau des Mille-vaches » ou de « Jacques le fataliste », moins heureux quand, au surlendemain de la dissolution, il laisse échapper – il s'en excusera – qu'« Alain Juppé incarne presque physiquement l'impôt ». Le parti lui cherche, pour 1998, une circonscription plus gagnable, peut-être en Ariège. Pierre Joxe s'émeut de le voir « trop souvent dans la revue de presse » de la Cour. En septembre 1996, il doit rejoindre le cabinet de Jean-Pierre Mignard. Il n'aura pas l'occasion de plaider : avec les élections, le bonheur politique le reprend à temps plein. Réélu député de Corrèze, Sisyphe renoue avec les crêtes de la politique. Il peut délaisser son scooter « transcourants » et poser son rocher. Le temps de tenir la maison socialiste.

Michel Noblecourt

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

Urgence au Kosovo

UNE nouvelle vague de violence secoue la province serbe du Kosovo, peuplée à 90 % d'Albanais de souche. En trois jours, trois personnes sont mortes et six autres ont été blessées lors d'affrontements entre la population et les forces de l'ordre serbes. Cet accroissement de la tension survient peu avant l'élection présidentielle en Serbie - le premier tour a lieu le 7 décembre - et alors que dix-neuf Albanais du Kosovo, accusés d'une série d'attentats meurtriers pour le compte d'une organisation clandestine, l'Armée pour la libération du Kosovo, sont jugés dans la capitale, Pristina.

Depuis la suppression de son autonomie, par Belgrade, en 1989, le Kosovo est certes régulièrement le théâtre d'affrontements inter-ethniques. Mais, jusqu'ici, les principaux dirigeants politiques albanais n'avaient de cesse de poursuivre le dialogue avec Belgrade et de demander à la population de ne pas provoquer les imposantes forces de police serbes présentes dans la province. Devant le peu de résultats obtenus par cette politique de modération, de plus en plus d'Albanais - principalement parmi les jeunes et les étudiants - rejoignent des formations plus radicales qui ne sont plus, aujourd'hui, aussi marginales.

Conscients des dangers de cette situation, les ministres des affaires étrangères allemand et français avaient adressé, le 20 novembre, une lettre commune à Slobodan Milosevic,

le président de la République fédérale de Yougoslavie (RFY, Serbie et Monténégro) appelant à l'ouverture de négociations avec la communauté albanaise, et demandant l'octroi d'un statut spécial à cette province. Les autorités de Belgrade ont aussitôt opposé une fin de non-recevoir à la proposition franco-allemande, en estimant qu'elle « ne présente rien de nouveau » et « ne donnera rien, nous ne devons avoir aucune inquiétude à ce sujet ».

Ce refus des dirigeants serbes - au pouvoir comme dans l'opposition - à imaginer une issue à cette crise ne peut que renforcer les courants extrémistes du Kosovo. A l'approche de l'élection présidentielle en Serbie - dominée par le candidat du pouvoir Milan Milutinovic et par l'ultranationaliste Vojislav Seselj - l'intransigeance des dirigeants yougoslaves peut être lourde de conséquences. Les affirmations de Milan Milutinovic que « rien ne changera » au Kosovo et celles - plus menaçantes encore - de Vojislav Seselj qui se fait fort de régler la question « en cinq jours », ne peuvent qu'inquiéter.

Dans le contexte d'une RFY fragilisée par une économie en déroute et un pouvoir faiblissant qui ne trouve sa survie qu'en durcissant ses positions face à la communauté internationale, « l'impasse » sur le Kosovo peut être dramatique. En cela, la proposition franco-allemande, même si elle peut apparaître maladroite et hâtive, a au moins le mérite de mettre l'accent sur l'urgence nécessaire de régler pacifiquement la crise du Kosovo.

Les communistes français en quête d'identité

GEORGES MARCHAIS aura donc vécu assez vieux pour voir s'ouvrir, au sein du PCF, ce débat public et démocratique sur la « mutation » qu'il avait tant cherché, sinon à empêcher, du moins à contenir. Mais, en faisant perdre aux communistes du monde entier l'essentiel de leurs repères idéologiques et stratégiques, la fin de l'URSS et de la guerre froide rendait ce débat inévitable. Pour Boris Eltsine, parlant de la « révolution d'Octobre » à l'occasion de son quatre-vingtième anniversaire, celle-ci n'est plus qu'une « erreur historique grave ». Deng mort, la Chine populaire, dernier bastion, avec le Vietnam, la Corée du Nord et Cuba, du communisme au pouvoir, continue de plus belle à substituer le culte de Mammon à celui de Mao. Le procès des crimes du stalinisme tourne de plus en plus à celui du communisme lui-même.

Oubliant apparemment les ravages jadis provoqués dans l'électorat communiste par la participation au gouvernement Mauroy, le jovial Robert Hue se satisfait sans états d'âme de jouer les seconds violons dans l'équipe la plus social-démocrate que la France ait jamais connue. Il est encore aux anges d'avoir entendu Lionel Jospin se déclarer fier d'avoir des ministres communistes. Il n'a pas empêché Jean-Claude Gaysot de négocier avec la CFTD dans le conflit des routiers, en ignorant superbement un Marc Blondel éruçant et une CGT soudain muette. Il ravale l'opposition à l'euro qu'il affichait pendant la campagne électorale.

Prenant son parti des privatisations en cours, il admet que la question de la propriété des

moyens de production et d'échange, centrale, comme chacun sait, dans l'œuvre de Marx, pourrait être moins importante après tout que celle... de l'humanisation des conditions de travail. Du coup, certains commencent à se demander, place du Colonel-Fabien, s'il n'y aurait pas lieu de mettre les mots en accord avec les faits et, suivant l'exemple de la plupart des ex-« partis frères » européens, d'échanger l'étiquette « communiste » contre une autre qui sentirait moins le fagot. Mais de quelles valeurs, de quelle raison d'être, se réclamer aujourd'hui ?

AU SERVICE DE LA PATRIE DU SOCIALISME

Le Parti est né du vote de 67 % des délégués au congrès socialiste de Tours, en décembre 1920, en faveur de l'adhésion au Komintern, créé l'année précédente par Lénine, et de la scission qui s'ensuivit. Il leur avait fallu souscrire à « vingt et une conditions » plus draconiennes les unes que les autres, qui avaient suscité des débats passionnés avec la minorité, conduite, notamment, par Léon Blum. Se réveillant à peine de 1914-1918, l'Europe paraissait mûre, aux yeux des bolcheviks, pour la révolution prolétarienne. Il fallait bâtir « un seul parti ayant des branches dans chaque pays ». Chacune de ces branches, y compris la française, devait apporter à la Russie un soutien inconditionnel, sans hésiter à recourir à l'illégalité, développer l'agitation dans l'armée et dans les colonies, et créer un organisme directeur central appelé à faire régner « une discipline quasi militaire ». Enfin, tout contact de-

vait être rompu avec les autres formations socialistes ou pacifistes : les rouges étaient encore sous le choc de la brutalité avec laquelle les « social-traitres » allemands ou polonais avaient écrasé chez eux les tentatives de soulèvement communistes.

Il faudra attendre 1935 pour que Staline pousse les communistes français à donner la priorité à la lutte contre le fascisme. Il ne leur en fera pas moins avaler, quatre ans plus tard, le pacte germano-soviétique, en attendant que l'invasion de l'URSS l'amène à un nouveau virage : aucune des vingt et une conditions de 1920 n'aura été autant respectée que celle qui mettait les PC de la diaspora au service de la « patrie du socialisme ». Même la dissolution du Komintern, en 1943, n'y aura rien changé. Les procès-verbaux, maintenant publiés (*Communisme*, 1996, numéro 45-46) des conversations de Thorez avec Staline en décembre 1944 et novembre 1947, le montrent au garde-à-vous devant le généralissime, auquel il n'hésite pas à dire qu'il a « l'âme d'un citoyen soviétique ».

Tout va changer avec la mort du « guide » et le rapport de Khrouchtchev sur ses crimes, dont le but essentiel était de rassurer les membres de la Nomenklatura sur ses intentions : désormais ils ne risqueraient plus leur vie à chaque instant. Mais, ce faisant, « M. K. » se privait de l'arme principale de Staline : la terreur. Du coup, il lui fallait chercher le maximum d'appuis. C'est ainsi qu'il a demandé le feu vert de Mao et de Tito avant l'intervention à Budapest, et celui de l'immense majorité des partis de la diaspora, y compris les français et l'italien, avant l'exécution, deux ans plus tard, d'Imre Nagy : les habitudes d'alignement étaient encore fortes. Mais la chute du bouillant Nikita allait entraîner une nouvelle dégradation dans les rapports entre les dirigeants de la diaspora et le Kremlin.

Sous la houlette de Waldeck Rochet, le PCF s'est permis de critiquer - modérément - l'invasion de la Tchécoslovaquie. Sous celle de Georges Marchais, il a passé outre aux mises en garde répétées du Kremlin contre l'union de la gauche, abandonné le dogme de la dictature du prolétariat, donné un moment dans la chimère de « l'eurocommunisme ». Marchais lui-même ira jusqu'à dénoncer les « manquements aux droits de l'homme » en URSS et à dire en 1976, face à Brejnev, au cours d'une conférence « paneuropéenne » des partis communistes à Berlin-Est, que cette réunion n'a aucun intérêt et qu'il n'a pas l'intention d'assister à une autre.

LIBERTÉ ENVAHISSANTE

Par la suite, il y aura un sérieux retour en arrière, avec les phrases fameuses sur le « bilan globalement positif » de l'URSS et l'approbation de l'invasion de l'Afghanistan. Le secrétaire général du PCF allait découvrir, un peu tard, que la liberté, dès lors qu'on lui fait un peu de place, a vite fait de devenir envahissante. Dès avril 1978, *Le Monde* publiait des articles, refusés par *L'Humanité*, dans lesquels Jean Ellenstein, alors encore membre du Parti, parlait de l'URSS comme d'un « antimodèle » et en concluait que se trouvait « posée la véritable question de la véritable identité du communisme français ».

Beaucoup de militants admettent que la « patrie du socialisme » ne ressemblait guère à l'idée qu'ils s'en sont longuement faite. Ils demeurent pourtant très attachés à un parti qui s'est identifié à la cause des exploités et a été pour eux comme une seconde famille. Ils ont la nostalgie de l'époque où le Parti, auréolé de son rôle dans la Résistance et des victoires de l'armée rouge, rassemblait les voix d'un gros quart des électeurs et pouvait espérer parvenir au pouvoir. Il leur faudra pourtant, tôt ou tard, admettre qu'ils n'ont plus guère d'autre choix que de continuer à se marginaliser ou, constatant que la scission de Tours a décidément perdu toute raison d'être, d'examiner avec le PS s'il ne serait pas possible d'enfin réunifier la gauche française.

André Fontaine

La dame de charité par Philippe Bertrand



Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directeur, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint
Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhonnau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kalman, Bertrand Le Genre
Directeur artistique : Dominique Royonnet
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialoux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourme (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 961 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du Monde », Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*, Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Des dollars pour Pékin

M. ROBERT LOVETT vient d'apprendre aux journalistes américains que le State Department espère présenter en janvier au Congrès un programme d'aide à la Chine, dont le général Marshall a précisé en outre qu'il se monterait à 300 millions de dollars pour quinze mois. Cette déclaration, ainsi que le vote par la commission des affaires étrangères de la Chambre d'un crédit de 60 millions pour la Chine constituent les premières indications officielles d'un revirement dans l'attitude de Washington à l'égard de ce pays.

Indépendamment de l'intérêt économique qu'ils n'ont cessé de porter à la Chine, il apparaît que les nécessités de leur politique ne tarderont pas à contraindre les Etats-Unis à revenir sur l'indifférence qu'ils ont affectée depuis un an à son endroit. Obligation d'autant plus urgente que Nan-

kin, en arguant du traité sino-soviétique pour faire chorus avec Moscou sur la procédure du traité de paix japonais, est à même de gêner gravement toute leur politique extrême-orientale.

Enfin, dans la mesure même où ils sont résolus à relever le Japon de ses ruines, il leur est sans doute impossible de paraître oublier l'allié dont les sacrifices ont aidé leur propre victoire. Tout porte donc à croire qu'en un de ces mouvements pendulaires dont elle est coutumière la diplomatie américaine va de nouveau consacrer à la Chine une partie de ses efforts. Reste à voir quels seront les effets de ce revirement sur le plan Marshall, et si la lutte engagée contre le communisme peut être efficacement menée à la fois sur deux fronts - européen et asiatique.

(29 novembre 1947.)

Un droit du sol à géométrie variable

Suite de la première page

Dans le débat actuel, le droit du sol s'étagé en réalité sur quatre niveaux. La législation actuelle, d'abord. La loi Méhaignerie de 1993 représente la version la plus restrictive : l'enfant né en France de parents étrangers eux-mêmes nés hors de France ne peut en aucun cas être français avant l'âge de seize ans. Il peut alors, et jusqu'à vingt et un ans, manifester la volonté de le devenir à condition d'avoir résidé pendant cinq années consécutives en France. S'il n'est pas informé de l'exigence de cette formalité ou s'il l'omet, le jeune reste étranger sans l'avoir voulu, à moins de se lancer dans une lourde procédure de naturalisation.

La réforme proposée par le gouvernement et amendée par les députés socialistes n'est qu'à peine plus libérale. Contrairement aux promesses, elle ne rétablit pas totalement la situation d'avant 1993. Même né en France, l'enfant d'immigré demeurera étranger au minimum jusqu'à l'âge de treize ans. Il pourra alors devenir français avec

l'assentiment de ses parents, ou bien attendre seize ans pour faire cette démarche de façon autonome. S'il s'abstient, il deviendra français à sa majorité, sauf s'il exprime une volonté inverse.

Mais cette option laisse en l'état la situation des enfants jusqu'à treize ans, considérés comme des étrangers même si leur lieu de naissance, leur mode de vie et leur éducation scolaire ne diffèrent en rien de celle de jeunes nés de parents français. Cette inégalité se révèle par exemple à l'occasion de voyages scolaires à l'étranger. Elle peut aussi entraver le cheminement intime vers l'intégration d'adolescents pour qui ce traitement défavorable ne fait que refléter la méfiance de la société à leur égard.

Or ces obstacles pouvaient être levés avant 1993 puisque, depuis une loi de 1889, les parents étrangers pouvaient obtenir facilement, dès la naissance, la nationalité pour leur enfant né en France. Cette possibilité supprimée par la loi Méhaignerie n'est pas rétablie par le projet Guigou. Elle permettait pourtant à quelque 15 000 enfants par an de devenir français. Les arguments avancés par le garde des sceaux pour justifier cette filiosité sont identiques à ceux employés par son prédécesseur de droite. « Il n'est pas possible de revenir à un système qui créait des Français sans le vouloir », estime M^{me} Guigou.

Il est vrai que, dans cette hypothèse, la volonté des parents se substitue à celle de l'enfant et qu'aucune possibilité de répudiation de la nationalité n'est ouverte. Mais n'y a-t-il pas contradiction entre l'abandon de la « manifestation de volonté » du jeune à dix-huit ans et cette exigence d'une volonté autonome de l'enfant ? L'autre objection repose sur la crainte que des parents sans papiers utilisent la nationalité de leurs enfants pour régulariser leur propre situation. Mais le risque aurait pu être balayé simplement en imposant l'exigence d'un séjour régulier des parents.

LES LIMITES DU CALCUL

Autre hypothèse, celle d'un passage au droit du sol « intégral », proposé par Véronique Neiertz et soutenu par des associations comme SOS Racisme, n'a même pas été sérieusement étudiée. Elle consisterait à rendre français à la naissance tout enfant né sur le sol français pour peu que ses parents y résident régulièrement depuis cinq ans. Etrangère à la tradition juridique française, mais courante dans les pays d'immigration comme les Etats-Unis ou l'Australie, elle aurait pour vertu de simplifier considérablement la législation, et d'instaurer une égalité de statut national propre à l'intégration. Mais elle présenterait le risque de multiplier les « Français sans le vouloir », à moins

de prévoir une possibilité de répudiation à l'âge de la majorité, juridiquement malaisée et politiquement difficile à assumer.

En contournant ces questions sensibles, le gouvernement a cru éviter de réveiller les ardeurs d'une opposition talonnée par l'extrême droite. La tournure des débats à l'Assemblée montre les limites de ce calcul. Certes, aller plus loin aurait fait courir le risque d'un vigoureux retour de balancier lors d'une future alternance, et donc d'une confusion accrue. Mais, à l'inverse, un blackout parlementaire sur les possibilités d'un « rétablissement » plus large du droit du sol accréderait l'idée d'un débat tronqué et, malgré tout, d'une méfiance à l'égard des nouvelles générations issues de l'immigration.

Philippe Bernard

RECTIFICATIF

PRUD'HOMALES

Contrairement à ce qui a été écrit dans nos éditions du jeudi 20 novembre dans l'article intitulé « Les syndicats lancent la bataille pour les élections prud'homales », le syndicat CNT (anarchiste) précise que non seulement il ne présente pas de listes aux élections prud'homales, mais qu'il « appelle au boycottage » de ces élections.

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Télématique : 3615 code LEMONDE

Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC ou 08-36-29-04-56

Le Monde sur CD-ROM : renseignements par téléphone, 01-44-08-78-30

Index et microfilms du Monde : renseignements par téléphone, 01-42-17-29-33

Le Monde sur CompuServe : GO LEMONDE
Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

Italie : une raisonnable exigence de justice

par Toni Negri

EN ITALIE, près de deux cents personnes sont encore en prison aujourd'hui après avoir été condamnées pour des délits politiques commis dans les années 70. Deux cents autres se trouvent en exil. Près de trente ans après 1968, les leaders des deux plus importants mouvements de l'époque – Adriano Sofri et moi-même – devraient demeurer incarcérés jusqu'en 2015 (Sofri) et 2005 (moi-même).

Depuis trois législatures, très exactement depuis 1987, différents projets d'*indulto* (remise de peine générale qui n'efface pas les délits) ont été présentés au Parlement par des députés pleins de bonne volonté : aucun de ces projets n'a fait l'objet d'une discussion véritable. On pouvait penser que la législation actuellement en cours – dans la mesure où elle se présente comme celle qui constituera la Seconde République – allait changer le cours des choses. Au début de cette année, le pape lançait un appel en faveur de la remise de peine générale ; par deux fois, entre la fin 1996 et octobre 1997, le président de la République italienne a invité le Parlement à aller dans cette direction.

Chaque fois que la remise de peine générale se retrouve à l'ordre du jour, les fureurs se déchangent pourtant. Les premiers à protester, en général assez vivement, sont les victimes et leurs familles : à distance de trente ans, et pour d'obscures raisons, l'Etat n'a encore fait voter aucune loi d'indemnisation pour les victimes du terrorisme. Ensuite, et selon un rituel désormais immuable, commence une campagne de presse écrite et télévisuelle qui interprète l'opinion publique en lui

donnant la tonalité d'une vengeance de l'Etat (« *Misérables, vous avez attaqué l'Etat, la loi vous a enterrés* ») ou d'un déniement stalinien (« *Mouches du coche, vous payez pour vos délires* »). Et tout cela est en général redoublé par un appel au « *repentir* » martelé de manière incessante ; mais si le chrétien entend théoriquement par repentir une improbable « *conversion* », le laïc pousse bien plus clairement à la palinodie.

Il faut préciser enfin que, paradoxalement, les hommes politiques, la police, les magistrats et les faiseurs d'opinion s'accordent tous pour reconnaître qu'il n'existe plus aucun danger de « *terrorisme rouge* » en Italie depuis le début des années 80, que l'expérience s'est entièrement consumée et que ses protagonistes ont reconnu les erreurs qu'ils ont commises. Pourquoi, alors, après trente ans et dans de telles conditions, la démocratie italienne ne réussit-elle pas à clore le chapitre des années 70 ?

Il est difficile de fournir une réponse au problème sans rappeler brièvement ce qu'a été 68 en Italie – un long 68 puisqu'en réalité les événements ont duré jusqu'en 1977. Il ne s'est pas agi d'une guerre civile bien que, d'un côté comme de l'autre, les victimes se soient comptées par centaines : sans doute parce que l'objet du conflit n'était pas le pouvoir de l'Etat. Cela a été en revanche un immense mouvement de luttes sociales : ancré au départ dans les classiques revendications de 68 (volonté de modernisation, anti-autoritarisme, féminisme, tiers-mondisme, etc.), ce mouvement a, par la suite, rejoint les luttes de la classe ouvrière pour les salaires et le *Welfare* et s'est radicalisé au fur et à mesure que la crise écono-

mique et sociale du milieu des années 70 devenait plus violente.

C'est à l'intérieur de cette radicalisation que le mouvement a vécu la tragédie d'une révolution impossible. Les années 70 ont anticipé l'urgence d'une réforme drastique du système politique italien, mais cette réforme n'est devenue réaliste qu'après la chute du mur de Berlin. A partir de 1972-1973, cer-

Jusqu'en 1977, le mouvement de masse s'élargit. Cette année-là, il produit une dernière flambée de créativité sociale, mais c'est aussi le début d'une violente crise interne. Incapable de se donner de vrais leaders, soumis à une répression de l'Etat à laquelle le Parti communiste italien commence à prêter main forte, il se dissout rapidement. Et c'est précisément le mo-

Si la démocratie veut tourner la page, il faut qu'elle reconnaisse l'existence d'une minorité qui s'est certes trompée et qui a subi une défaite cuisante, mais qui a lutté pour obtenir le changement

tains foyers de lutte armée de masse, qui reprenaient une tradition fortement enracinée dans le mouvement communiste italien, sont apparus au sein de cette agitation sociale. Mais ne se souvenant que de cela, c'est rester en dehors de l'histoire d'un mouvement dont la principale caractéristique a été d'être présent dans les grandes luttes sociales, depuis la naissance des « *conseils d'usine* » jusqu'aux luttes pour la libération de la femme, la réduction du temps de travail ou un salaire garanti.

Et si l'on tient à parler de la manière dont le mouvement s'est armé, il faut aussi rappeler qu'à partir de décembre 1969 la réponse de l'Etat à la contestation fut une réponse ouvertement terroriste. Nombreux ont été les massacres qui ont correspondu, à l'époque, au développement du mouvement et qui demeurent encore aujourd'hui impunis.

ment que choisissent les formations armées pour mettre en œuvre leur attaque « *au cœur de l'Etat* » : c'est l'enlèvement et l'assassinat du député Aldo Moro, président de la Démocratie chrétienne.

Deux processus s'enclenchent alors simultanément. D'une part, le développement du terrorisme, c'est-à-dire d'une lutte armée qui a désormais perdu sa base sociale et qui donne lieu à une série d'assassinats toujours plus barbares. De l'autre, la réorganisation de la répression de l'Etat qui, au lieu d'isoler le terrorisme, identifie les mouvements de masse à ce dernier et les détruit alors par un crescendo de « *lois spéciales* », d'arrestations massives et de condamnations.

Pourquoi est-il encore impossible de parler, vingt ans après les événements, d'une remise générale de peine ou d'une amnistie en Italie ? Il faut bien se rendre à l'évi-

dence : la crise politique et institutionnelle ouverte par les années 70 n'est pas finie. Seul le parti Rifondazione comunista (PRC), par la voix de ses deux dirigeants, Bertinotti et Cossutta, a explicitement reconnu l'incapacité du PCI de l'époque à répondre aux mouvements, sinon de manière répressive. Les autres forces politiques ne veulent plus en entendre parler. Les années 70 représentent un événement traumatisant où peut se lire l'échec général de tous.

Ce n'est pas un hasard si, lors des années qui ont suivi, le pays a laissé triompher la mesquine petite république yuppie de Craxi et consorts. Complètement extérieure à cette problématique historique, la nouvelle droite berlusconienne se meut aujourd'hui de manière brutale et pose le problème de la remise générale de peine en termes de marchandage : elle se déclare prête à voter pour la remise de peine en échange d'une amnistie pour Tangentopoli. Et le projet de remise de peine, écartelé entre la lâcheté de certains et le refoulement des autres, semble s'éteindre doucement.

Sofri, avec la lucidité d'une innocence toujours déclarée, a bien compris à quel point la question de la remise de peine est embrouillée. Il a donc choisi d'adopter, pour sa défense, la difficile voie juridique d'un recours, afin d'aboutir à la révision de son procès. Je crains fort que sa loyauté et sa cohérence ne lui servent à rien. L'opacité de la situation générale et la dureté des rapports de forces parlementaires renverront son cas au cadre plus large d'une discussion générale sur la possibilité d'une vraie solution politique aux années de plomb.

Arrivera-t-on alors à cette véritable solution politique ? Peut-

être, mais à une seule condition : que ces fameuses années 70, que tous semblent désormais vouloir oublier, retrouvent un réel droit de citoyenneté, dans toute leur apreté, au sein de l'Histoire italienne. Si la démocratie veut tourner la page, il faut qu'elle reconnaisse l'existence d'une minorité qui s'est certes trompée et qui a subi une défaite cuisante, mais qui a lutté pour obtenir le changement. Cette minorité a payé sa générosité par des milliers d'années de prison : c'est cette même générosité dont devraient aujourd'hui faire preuve les instances qui gouvernent l'Italie.

Il est évident qu'un vaste soutien de la part de tous ceux qui considèrent que l'homogénéité des fonctionnements juridiques européens est aussi importante que les comptes des nations offrirait à la classe politique italienne l'occasion de réfléchir au problème.

Enfin, qu'il me soit permis de remercier chaleureusement tous ceux qui, en France et dans le monde entier, ont signé l'appel en faveur de l'amnistie en Italie. Que les médias italiens n'aient jusqu'ici accordé que peu d'espace à l'appel ne doit pas les décourager mais les inciter, au contraire, à insister dans leur raisonnable exigence de justice. Parce que, comme le dit Qohelet dans l'*Ecclesiaste* (on fait de bien étranges lectures en prison !), l'« *érudit a des yeux sur le front/l'ignorant avance à tâtons dans le noir* ».

Toni Negri, philosophe, incarcéré à la prison de Rebibbia, à Rome, depuis le 1^{er} juillet, après son retour volontaire en Italie. (Traduit de l'italien par Judith Revel.)

La mémoire courte par Rossana Rossanda

QUAND on parle des « *années de plomb* » italiennes, on pense aux groupes armés. Mais le plus important – les Brigades rouges, nées en 1978 – entre en crise peu après son attentat le plus spectaculaire : l'enlèvement et l'exécution de l'homme d'Etat Aldo Moro en 1972. Les nombreuses actions armées qui se poursuivent jusqu'en 1981 sont déjà un produit de la pulvérisation et du déclin du groupe qui, à son apogée, ne comptait pas plus de cent vingt militants « régularisés », c'est-à-dire armés et dans la clandestinité. Le dernier leader est arrêté cette année-là.

Les groupes armés de Prima Linea ont une vie tumultueuse, mais encore plus brève. Certains résidus sanglants au cours des années 80 ne démentent pas le diagnostic : si la République s'est montrée hésitante pendant les cinquante-cinq jours de la détention d'Aldo Moro, les Brigades rouges, tout de suite après l'issue mortelle et politiquement nulle de cet enlèvement, sont entrées en crise, du fait de l'absence de perspectives : le peuple ne s'était pas soulevé avec elles contre la Démocratie chrétienne abhorrée, la masse communiste les avait isolées, les mouvements aussi et elles étaient désormais traquées par l'armée et les carabinieri.

Devait s'ensuivre ruptures, dissociations, repentirs. Pourtant, c'est en 1979, alors que la parabole politique est bouclée, que sont votées les lois d'urgence, construites les prisons spéciales et que s'ouvre la chasse aux sorcières. Ce ne sont pas seulement les organisations clandestines qui ont fait 120 morts et ont perdu 68 des leurs dans les rencontres armées, qui sont poursuivies par tous les moyens. C'est toute la mouvance subversive qui est dans le collimateur : 10 000 personnes au moins sont arrêtées, peut-être plus, dont 4 087 accusées de « *terrorisme* » font l'objet d'enquêtes et de procès.

Mais qu'est-ce, exactement, que la mouvance subversive ? Est défini ainsi, et parfois par les intéressés eux-mêmes dans leur ivresse sémantique, un mouvement large et non armé qui se soulèvera par intermittence jusqu'en 1977 par des manifestations de rue, des assemblées, des occupations et des expropriations symboliques, quel-

ques « *casses* » de vitrines et quelques voitures renversées, œuvre de jeunes et de travailleurs précaires – non marginaux – armés tout au plus de bâtons et de cock-tails Molotov. Il est parallèle à une longue vague de luttes dans les usines qui ne seront brisées que par les premières grandes restructurations de la fin des années 80.

En somme, ce qui, en France, a duré un mois, a duré en Italie toute une décennie, entrant en conflit avec la réorganisation de la production, les pouvoirs constitués, et aussi ce Parti communiste et ces syndicats qui, en 1968, étaient apparus plus disponibles qu'en France. Au milieu des années 70, ces derniers se séparent catégoriquement d'un mouvement dont ils craignent le caractère incontrôlable. Le PCI vise le compromis historique avec la Démocratie chrétienne. Le projet est de courte durée (1976-1979). Cependant la rupture de la gauche historique, non, bien évidemment, avec le terrorisme mais avec les mouvements, est consommée.

Au revers du 68 italien, il n'y a pas seulement les vieux et rusés dirigeants catholiques, il y a les organes de la sécurité de l'Etat et des structures inavouables

Le PCI sera ainsi le plus résolu dans le vote des lois spéciales, par peur de se voir attribuer la paternité de l'insurrection armée ou de voir sa base populaire contaminée ou tentée par les avant-gardes qui visent une radicalisation des conflits dont il craint qu'elle ne mène fatalement à une issue à la chilienne.

A partir de 1979, donc, ce ne sont pas seulement les groupes ou les groupuscules armés qui sont poursuivis par la législation spéciale, sous les applaudissements de toute la presse à l'exception d'Il

Manifesto et de *Lotta continua*. Toute la gauche située sur la gauche du PCI est soupçonnée d'encourager les groupes armés ou de les avoir inspirés. L'intelligentsia de gauche est sous le feu. Les « *mauvais maîtres* » sont punis.

On applique le théorème selon lequel tout découle de mai 68 : lorsqu'on parle de révolution on finit par tirer ; il n'y a plus de frontière entre radicalité, subversion et passage à la lutte armée. L'état d'urgence tient lieu de législation. Il institue aussi une culture de la suspicion et de la délation.

Paradoxalement, l'étendue et la durée du mouvement qui avait épouvané les conservateurs se projettent dans l'ampleur du reflux, particulièrement à partir du moment où apparaît l'accusation de complicité objective avec les groupes armés. Nombreuses sont les séquelles empoisonnées, quand les luttes et les espoirs refluent : la génération de 1968 se divise avec acrimonie. A la colossale querelle entre pères et fils qu'avait représenté 1968 se substitue la querelle entre frères.

Ceux qui abandonnent le mouvement ne le font pas sans complexes ni rancœurs. Les cinquagénaires d'aujourd'hui, les contemporains de Negri et de Sofri deviennent une génération silencieuse, qui veut oublier. « *Que voulez-vous d'autre/sinon vous fondre et disparaître*, écrit le poète Franco Fortini. *Arrêtez-vous. Il y eut un instant de bien... Protégez notre vérité.* »

Presque vingt ans plus tard, cette génération ne demande pas avec détermination l'amnistie pour ses contemporains et ex-camarades, lesquels reconnaissent non seulement leur défaite mais une partie de leurs erreurs. La nouvelle classe dirigeante issue du tremblement de terre référendaire de 1993 qui a abattu la Première République ne bouge pas davantage.

Qu'est-ce donc que la modernisation italienne, quelle sorte de conscience a-t-elle d'elle-même et de son histoire ? La nouvelle Italie a la mémoire courte et prudente. Elle sait tout de la vague de révoltes qui va de 1968 à la fin des années 70. Elle ne sait rien – et elle ne cherche pas à savoir – d'une autre subversion, qui ne fut pourtant pas sans graves conséquences sur certaines exacerbations du

« *mouvement* » : au revers du 68 italien, il n'y a pas seulement les vieux et rusés dirigeants catholiques européens au pouvoir depuis 1948 ; il y a les organes de la sécurité de l'Etat et les structures inavouables que le Pacte atlantique jugeait nécessaires dans le pays le plus exposé (le plus grand parti communiste, une vaste frontière avec l'Est).

Les structures secrètes Stay Behind et de Gladio n'ont pas joué de rôle déterminant dans les événements italiens au cours de la guerre froide. Parce que, dans les processus historiques, ce qui est occulté n'est jamais essentiel ? Parce qu'elles n'ont pas déployé tout leur potentiel d'action avant que le PCI ne se rapproche trop de l'aire de gouvernement ? Lorsque, dans les années 60, cette éventualité se précise et que les équilibres échappent au contrôle de la Démocratie chrétienne et de ses alliés du centre, des corps séparés, et pas toujours gouvernementaux, du pouvoir politique passent à l'action.

En 1964, une tentative de coup d'Etat à l'appui du président de la République de l'époque, Segni, et son échec détermine, en même temps qu'il limite, le premier gouvernement de centre-gauche. Quatre ans plus tard, au seuil de 1968, ces structures passent au terrorisme au sens propre, qui, en Italie est toujours de droite : les groupes armés de gauche, qui visent un soutien populaire, ne tirent jamais dans le tas ; ils dénoncent et frappent des personnalités précises, surtout dans la police et la magistrature. En revanche, les bombes des services secrets font sauter des trains, provoquent en 1969 le carnage de Milan, puis celui de Brescia, et, en 1980 encore, celui de Bologne. La vérité sur ces carnages est couverte par les camouflages des services, mais aucune tentative de faire la lumière n'a été effectuée jusqu'à ce jour, tant par la vieille classe politique que par la nouvelle.

L'Italie de la modernité hésite à réfléchir sur la nature et les avatars de l'Etat italien. La guerre froide est loin, la classe ouvrière est décimée, la composition du monde du travail change et a du mal à avoir une représentation politique qui lui soit propre, les syndicats sont sous contrôle, les étudiants veulent seulement un enseigne-

ment plus efficace, l'arme des carabinieri est la plus respectée, les années 70 sont à des années-lumières. La modernisation italienne se fonde sur les marchés et la compétitivité, elle considère l'Etat comme un obstacle, le lieu de l'inefficacité et de la corruption. Une identité « *républicaine* » avait commencé à se former après le fascisme. Elle n'avait jamais été forte, mais aujourd'hui c'est l'entreprise qui est représentée comme l'ordonnatrice de la société, y compris du mouvement ouvrier. Moderne, oui, mais avec un

réflexe d'ordre et de classe qui semble imposé et anobli par la crise des idées sociales de cette fin de siècle.

La transition italienne est enachevètement de refoulements. Lointaines en même temps que brûlantes, les années 70 sont une mauvaise conscience.

Rossana Rossanda est écrivain, cofondatrice du journal « *Il Manifesto* ». (Traduit de l'italien par François Maspero.)

"GRAND JURY"

RTL-Le Monde-LCI

DOMINIQUE VOYNET

ANIMÉ PAR
JEAN-PIERRE DEFRAIN

AVEC
**JEAN-PAUL BESSET (LE MONDE)
ANITA HAUSSER (LCI)**

ET
THOMAS LEGRAND (RTL)

**DIMANCHE
18 H 30**

RTL

N'extradez pas Salvatore Condro

par Robert Guédiguian

VOILÀ trente-sept ans que Salvatore Condro est arrivé à l'Estaque, à Marseille. Depuis, nous sommes amis. On tient aux amis pour ce qu'ils sont mais aussi pour ce qu'ils représentent. Celui-là représente sûrement l'art de bien vivre notre époque en intelligence avec les uns et les autres dans leur pluralité, en particulier avec les plus fragiles. Il est l'un de nos « *sociologues des banlieues* ». Dans son métier, il représente aussi une sorte d'îlot de calme dans un océan de pathos, avec un professionnalisme qui ne lui donne jamais l'arrogance du maître, une vraie liberté de penser et un humour qui est le contraire de la dérision.

Bref, ce n'est ni un triste ni un maître du monde, encore moins un violent.

Il a été emprisonné, parce que, un peu plus européen que nous, il avait gardé sa nationalité italienne d'enfance, et parce qu'un magistrat italien a élaboré une construction théorique, basée sur les élucubrations d'un mafieux repenté de second ordre, selon laquelle il serait le cerveau d'une série d'actes terroristes.

Nous demandons à Lionel Jospin de ne pas signer, mais aussi de faire tout ce qui est en son pouvoir pour que le sociologue italien soit définitivement innocenté et réhabilité dans ses droits

L'emprisonner, c'était emprisonner tout ce qu'on a dit de plus haut qui nous donne malgré tout courage et foi dans la vie, et donc c'était nous emprisonner avec. A ce moment-là, nous avons été plus de deux mille à protester, non plus seulement au nom de notre amitié, même pas uniquement au nom de son évidente

innocence, mais aussi au nom des droits de l'homme qui semblaient avoir été perdus de vue dans un coin du droit français : là où il s'agit d'extradition. Quelques alinéas somme toute peu connus permettaient à la justice française de le garder quatre longs mois en prison sur un simple fax arrivé d'Italie.

Le soupçon ne résistait pas à l'analyse. Au bout de quatre mois, au vu de ce qu'elle savait de lui, la justice française a finalement accepté de le remettre en liberté sous contrôle judiciaire.

La décision définitive d'extradition devra être prise par un décret signé par le premier ministre du gouvernement de la France. Cette décision, politique, s'inscrit dans le cadre des relations entre les Etats.

Le risque que court Salvatore Condro est que le premier ministre considère que la légèreté du dossier et l'inconsistance des preuves ne lui feraient finalement courir que peu de risques en Italie, où il pourrait facilement se disculper.

Nous pensons au contraire que l'extrader dans ces conditions revient à soumettre une personne qui vit en France depuis trente-sept ans à l'acharnement de la justice et à le condamner de fait à subir de longues années de détention et de torture psychologique qu'elle réserve aux prévenus dans le cadre de ses lois d'exception. Dans cet intervalle, ses enfants grandiraient sans leur père, et son entreprise, privée de son chef, serait contrainte de cesser son activité.

Mais un autre risque existe qui concerne, cette fois, l'ensemble de la population française, au-delà du cas Salvatore Condro : si la justice française se révélait à ce point influençable par des procédures judiciaires et des méthodes très éloignées de ses principes, quelles garanties de respect des droits de l'homme (à commencer par le fondamental *Habeas Corpus*) pourrions-nous attendre désormais de notre système judiciaire ?

Voilà pourquoi nous demandons à Lionel Jospin de ne pas signer, mais aussi de faire tout ce qui est en son pouvoir pour que Salvatore soit définitivement innocenté et réhabilité dans ses droits. Ce sera son honneur et le nôtre.

Robert Guédiguian,
cinéaste, est président du comité de soutien à Salvatore Condro.

La tradition juive présente deux visages : l'un non égalitaire et fondamentaliste, l'autre égalitaire et libéral. Aux juifs d'aujourd'hui de choisir !

Rabbin Pauline Bebe
Rabbin François Garai
Paris

VIGNETTE AUTOMOBILE

Dans *Le Monde* du 19 novembre, Bernard Spitz proposait de simplifier (un peu !) la vie des administrés en faisant percevoir la taxe télévison par le biais de la déclaration des revenus, ce qui évitait des frais de recouvrement importants, des courriers inutiles... Dans le même ordre d'idées, on pourrait proposer de faire percevoir la vignette par les compagnies d'assurances au lieu de sacrifier chaque année au rite stupide (pour l'automobiliste et pour le gérant de débit de tabac) de l'achat de la vignette, de son apposition sur le pare-brise, de l'arrachage (difficile) de la vignette périmée. Les compagnies d'assurances connaissent le type de votre véhicule, sa puissance fiscale, son âge, l'adresse de votre domicile ; elles peuvent donc instantanément calculer ce que vous devez au titre de la vignette dans chaque département. De plus, elles perçoivent déjà des taxes pour l'Etat sur chaque police d'assurance automobile et reversent ces sommes au Trésor. Quoi de plus simple d'y rajouter le prix de la vignette ? Enfin, étant donné que tout automobiliste doit être assuré et que, pour faciliter les contrôles, la vignette d'assurance doit être apposée sur le pare-brise, il n'y aurait pas d'échappatoire possible.

Armand Dancer
Sierentz (Haut-Rhin)

Guerre aux mines antipersonnel !

par Philippe Douste-Blazy

AVEC les gaz de combat, l'horreur se faisait trop visible, trop évidente pour demeurer supportable. Cet excès explique sans doute leur disparition des champs de bataille après la première guerre mondiale.

Pour le malheur de leurs victimes, pour notre honte à tous, les mines antipersonnel, arme inhumaine s'il en est, sont loin, trop loin de connaître le même destin. C'est qu'ici le mal a su rester caché. Tapie sous les feuilles tombées, sous les pierres du chemin qui mène à l'école ou au dispensaire, à la rizière ou au champ, l'horreur distille chaque jour son lot de morts et de mutilations, mais se garde de frapper massivement.

Cette sinistre discrétion suffira-t-elle à endormir en nous toute sensibilité, toute fraternité ? Les mines antipersonnel défient pourtant et ruinent tous les principes, toutes les lois laborieusement élaborés pour tenter de garder forme humaine à la guerre. Elles ignorent et effacent la distinction entre combattants et civils. Elles visent, avec les enfants, les plus fragiles d'entre ces derniers, mutilant en eux l'avenir de peuples dont la guerre a brisé le présent.

Elles ignorent et effacent la distinction même de la guerre et de la paix, blessant, tuant d'autant plus cruellement que la fin des combats rétablit la circulation des popula-

tions civiles. De la Bosnie au Cambodge, en passant par l'Angola, cent dix millions de mines antipersonnel actives jonchent les régions parmi les plus dévastées, les plus démunies de notre planète.

Avec les moyens actuels, les opérations de déminage prendraient des décennies, à la condition qu'aucune mine nouvelle ne soit posée, et tout en sachant que certains lieux échapperaient de toute façon à tout plan de déminage. Or, entre deux et cinq millions de mines supplémentaires sont répandues chaque année et les armées modernes équipent désormais de lanceurs capables de lâcher quatre mille de ces pièges par minute.

Aujourd'hui, les mines antipersonnel tuent ou mutilent vingt mille personnes chaque année. Quel chiffre prendrons-nous la responsabilité d'assumer demain, si la communauté internationale se révèle incapable d'imposer la seule décision qui vaille : interdire toute production, tout stockage, transfert et emploi des mines antipersonnel et de leurs lanceurs ? Loïn d'y parvenir, la conférence de l'ONU qui s'est achevée le 3 mai 1996 à Genève a cru bon d'autoriser l'usage d'armes se détruisant au bout de trente jours, admettant pour 10 % d'entre elles un dépassement de ce délai, et laissant neuf ans aux Etats signataires pour se conformer à ces dispositions. Sous couvert de bonnes intentions, elle a tout sim-

plement béni l'utilisation d'une arme nouvelle, pardonné par avance les infractions et distribué généreusement aux bourreaux un temps arraché aux victimes.

Le traité d'Ottawa, visant enfin l'interdiction totale, représentera dans son principe même une avancée fondamentale. Mais connaîtra-t-il des résultats à la hauteur des espérances, alors que les Etats-Unis, la Russie, la Chine, l'Inde et le Pakistan, principaux producteurs, refusent de le signer en l'état, alors que des pays jusqu'à présent résolus à l'adopter semblent pris d'hésitation ?

Rien de décisif ne se jouera sans la pression des opinions publiques. Dans notre pays, la mobilisation a commencé. Autour de Handicap international. Grâce aux dix cinéastes, qui, à l'initiative de Bertrand Tavernier, ont décidé, à travers une campagne de courts métrages, de mettre leur talent au service de ce qui doit devenir notre révolte à tous. Notre but ? Permettre à la France, en s'interdisant toute fabrication, tout commerce et tout emploi de mines antipersonnel, de tenir l'engagement pris par son gouvernement dès septembre 1995. L'alternative ? Nous embourber avec les autres dans l'attentisme, le compromis et la honte, ou les aider à en sortir.

L'exemple que nous donnerons, le choc qu'il produira sur les opinions publiques des autres nations

renforceront de façon cruciale le camp des partisans d'un traité international d'interdiction comme celui d'Ottawa. Ce traité obtiendra ainsi beaucoup plus rapidement la ratification par quarante Etats nécessaires à son entrée en vigueur.

Les conséquences économiques ? Nous sommes les derniers à les ignorer, mais nous avons aussi confiance dans le génie français. Celles de nos entreprises qui aujourd'hui fabriquent de la mort ne pourraient-elles demain servir la vie, en produisant de nouveaux démineurs, si attendus et nécessaires ?

C'est dans cet esprit qu'avec des députés de toute sensibilité qui font ainsi honneur à la représentation nationale, nous avons demandé l'examen d'une proposition de loi présentée à l'Assemblée nationale, visant à « *interdire et sanctionner la production, le stockage, la commercialisation, le transport ou l'utilisation de mines antipersonnel, de leurs composants ou de leurs dérivés* ». Parce que rien ne nous fera jamais croire que la mort ou la mutilation d'un enfant puisse servir la grandeur de la France. Parce que nous pensons que notre pays, en adoptant cette loi, servira la cause du droit international.

Philippe Douste-Blazy,
ancien ministre, est député des Hautes-Pyrénées et secrétaire général de Force démocrate.

AU COURRIER DU « MONDE »

FEMMES AU CONSISTOIRE

Les exemples de femmes ayant eu des responsabilités communautaires sont nombreux dans l'histoire : Deborah a été à l'époque biblique juge, prophétesse et chef militaire ; Salomé Alexandria a été reine pendant la période de second Temple (76-67 avant notre ère) ; au XVI^e siècle, la femme du rabbin Yaakov Mizrahi, du Kurdistan, prit la direction de la yeshiva (école) de son mari ; aujourd'hui, les communautés juives italiennes orthodoxes sont présidées par Tullia Zevi, une femme ; la Fédération du judaïsme libéral est présidée par une femme ; et il existe plus de quatre cents femmes rabbins dans le monde dans les tendances non orthodoxes qui constituent la majorité des juifs religieux du monde.

Si des rabbins en venaient à décider d'exclure des femmes des postes représentatifs de la communauté comme celui de présidente du Consistoire, ce serait uniquement par choix personnel s'appuyant sur des opinions comme celle-ci : Gen. Rabba 18 : 1 « *La femme reste chez elle, tandis que l'homme circule en public et acquiert l'intelligence en fréquentant les autres hommes.* » Mais ils auraient pu tout aussi bien choisir de s'appuyer sur des textes égalitaires comme celui-ci, qui attribue à Dieu ces paroles : « *Bien que j'aie choisi des chefs, des juges et des anciens pour vous gouverner, tous sont égaux devant Moi comme il est dit " toute personne en Israël ", et pas seulement les grands parmi vous, mais vos enfants, vos femmes ; car les êtres humains sont plus reconnaissants envers les hommes qu'envers les femmes, mais le Saint béni soit-il, n'est pas ainsi.* » (Midrash Tanhouma, Nisavim 2.)

INDUSTRIE Alors que l'industrie pharmaceutique mondiale se concentre, elle s'entoure en même temps d'une multitude de petites entreprises de biotechnologies qui

flourissent autour d'une idée ou d'une technologie nouvelle. On en dénombre entre 800 et 1 000 aux Etats-Unis, 300 à 350 en Europe et autant de laboratoires de recherche

universitaire. ● LE COÛT de la recherche-développement d'un médicament oscille entre 2 et 3 milliards de francs et les groupes doivent concentrer leurs travaux. ● LA CRÉA-

TIVITÉ des laboratoires centraux est affaiblie par les lourdes administrations. ● DES ACCORDS passés avec les « start-up », ces sociétés nouvelles, permettent de compenser

ces deux inconvénients. ● GLAXO-WELLCOME, est l'un des promoteurs de cette tendance. Le groupe britannique vient d'annoncer la fermeture de son site de Genève.

Les groupes pharmaceutiques commencent à sous-traiter la recherche

Les laboratoires y consacrent 15 % de leur chiffre d'affaires mais leur créativité reste insuffisante.

Ils multiplient des accords avec les universités et des sociétés naissantes de biotechnologies qui rêvent de devenir les Microsoft du secteur

RÉDUIRE les délais, limiter les risques financiers : l'industrie pharmaceutique mondiale, en pleine restructuration, remodèle en parallèle toute sa politique de recherche. Alors que se constituent des groupes de plus en plus puissants, fleurissent, à leurs côtés, une multitude de petites entreprises de biotechnologies. Ces *start-up*, qui se développent principalement aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne, naissent de la maîtrise d'une idée ou d'une technologie. Les géants disposent ainsi d'un important vivier leur permettant de combler leur manque.

« La corrélation entre taille et productivité de la recherche ne semble pas démontrée », soulignait Bruno Angelici, président de Zeneca Pharma, lors d'un séminaire sur la pharmacie organisée par KPMG Peat Marwick-Les Echos à la mi-octobre. Pour Anne-Elisabeth Chaumet-Riffaud, manager chez KPMG, « les la-

boratoires consacrent en moyenne, chaque année, 15 % de leur chiffre d'affaires à la recherche, mais trouvent peu, comparativement à cet effort financier. La créativité est brimée par la lourdeur des structures administratives ».

Parallèlement, les groupes pharmaceutiques sont confrontés à une autre difficulté : le renchérissement des coûts de développement d'un médicament, en raison des critères de plus en plus draconiens imposés par les autorités de santé dans le monde. Le budget de recherche et de développement d'un médicament oscille entre 2 et 3 milliards de francs, et les chances de succès sont faibles au bout de dix ans de recherche. Sur cent molécules retenues par un laboratoire pharmaceutique, seulement dix franchissent tous les stades de développement et sont commercialisées. Sur ce nombre, trois seulement se révèlent rentables et

amortissent les frais engagés. Cette évolution du paysage entraîne depuis deux ans une modification radicale des stratégies de recherche. Les firmes recentrent leurs programmes sur quelques grands domaines thérapeutiques. En parallèle, elles multiplient les partenariats avec les jeunes firmes spécialisées dans la chimie combinatoire ou le génie génétique et avec les chercheurs dans les universités.

OBJECTIF DOUBLE

« L'alternative se justifie économiquement car, structurellement, ces sociétés de plus en plus spécialisées arrivent à être plus performantes que les grands laboratoires », estime Emmanuel des Moutis, vice-président du cabinet de consultant Mercer. « Certaines firmes de biotechnologies espèrent devenir, dans la pharmacie, les Microsoft de demain concurrençant IBM. »

Selon la société d'études Eurostaf, « toutes les sociétés spécialisées en biotechnologies sont examinées par l'industrie. On en dénombre entre 800 et 1 000 aux Etats-Unis, 300 à 350 en Europe et autant de laboratoires de recherche universitaire ». La banque d'affaires américaine Lehman Brothers recense près de 800 collaborations entre industriels de la pharmacie. L'objectif est double : réduire les délais de recherche grâce aux nouvelles technologies et limiter les risques financiers en ne s'engageant vraiment qu'une fois démontrées les chances de succès.

Le numéro deux mondial, le britannique Glaxo-Wellcome, est l'un des promoteurs de cette tendance. Le groupe vient d'annoncer la fermeture de son site de Genève employant une centaine de chercheurs. Parallèlement, il multiplie les accords externes. Dans la revue britannique *Scrip Magazine* de sep-

tembre, le président du groupe, Richard Sykes, expliquait qu'aucun laboratoire, quelle que soit sa taille, ne peut être présent sur tous les fronts. « Le niveau des investissements requis et la nécessité d'intégrer les approches des différents domaines sont en dehors des capacités des programmes internes de recherche et développement. » Il indique alors que 15 % du budget de recherche du groupe est alloué aux alliances stratégiques et cite pour l'exemple le rachat, en 1995, d'Affymax, une compagnie d'informatic moléculaire, spécialisée dans la chimie combinatoire.

Lors d'une réunion organisée par le *Financial Times*, à Londres, sur la stratégie de l'industrie pharmaceutique, un porte-parole de Sandoz expliquait : « Nous avons constitué un réseau de partenariat et d'alliances pour nous assurer l'accès à des recherches innovantes et à coûts moindres. Quand un projet rejoint nos activités, nous le rapatrions dans la maison. » Le responsable citait le cas de Systemix, une société californienne spécialisée dans la thérapie cellulaire, rachetée par le groupe suisse une fois démontrée sa performance. L'exemple souvent évoqué est celui de Zeneca, dont la richesse dans la recherche est due avant tout aux alliances extérieures. En l'espace d'un an et demi, entre janvier 1995 et juin 1996, ce grand laboratoire britannique a noué pas moins d'une dizaine d'accords, prises de participations et collaborations avec des sociétés de biotechnologie ou universités.

La même stratégie vient d'être adoptée par le français Rhône-Poulenc, qui revoit complètement sa politique de recherche. « Au-

jourd'hui, seulement 7 % du budget de recherche et développement du groupe sont consacrés au financement d'accords extérieurs, alors que la moyenne de l'industrie est plutôt de 12 % et que la plupart de nos concurrents se sont fixé un objectif de 25 % à 30 % », expliquait aux premiers jours d'octobre Thierry Soursac, le nouveau directeur de la recherche. « Notre objectif est de trouver le laboratoire de pointe dont l'approche converge avec la nôtre », raconte ce responsable, qui a déjà appliqué ce principe de partenariat au développement de RPR Gencell, la division de thérapie génique du groupe.

Cette sous-traitance de la R&D ne signifie pas pour autant la fin des services de recherche et développement des grands groupes. Car une fois une molécule découverte pour un traitement, il faut obtenir toutes les autorisations de mise sur le marché avant qu'elle soit commercialisée. « Nous sommes comme ces grands chalutiers qui ont la capacité de traiter le poisson de manière industrielle, allant jusqu'à l'empaqueter et le congeler. Pour nous, la mer, c'est la recherche, nous devons avoir les filets de pêche les plus flexibles possible », affirme M. Soursac.

Le risque inhérent à cette évolution est la démotivation des chercheurs qui travaillent dans les centres de recherche des groupes. Gérer cette politique, doser les apports internes et externes, savoir encourager, mais aussi limiter, cette « externalisation » : la difficulté s'apparente au plus subtil du génie génétique.

Dominique Gallois

Des nouvelles techniques

Les produits pharmaceutiques issus des biotechnologies sont commercialisés depuis une vingtaine d'années dans le monde. Ils représentent cependant moins de 1 % du marché des médicaments. Selon l'institut Eurostaf, l'apport principal consiste en de nouveaux outils, de nouveaux moyens d'investigation, comme la thérapie génique et la chimie combinatoire.

● **Thérapie génique** : La recherche s'appuie de plus en plus sur l'étude du génome, qui correspond au « plan de fabrication » des êtres vivants. La thérapie génique vise à décoder, identifier, synthétiser et réguler des gènes déficitaires à l'origine de maladies héréditaires ou acquises. Elle correspond à un changement

de statut de l'ADN qui, de responsable de maladies, devient médicament (*les pathologies de l'ADN*, Biofutur, novembre 1993).

● **Chimie combinatoire** : elle permet de créer de nouvelles molécules en associant, selon toutes les possibilités, différents groupes chimiques autour d'une structure centrale. Cette technique repose sur la loi des grands nombres et permet de constituer de grandes bibliothèques de molécules. Alors qu'un chimiste pouvait synthétiser environ une centaine de molécules par an, la chimie combinatoire permet d'en créer plusieurs dizaines de milliers quotidiennement. Le criblage à haut flux permet d'augmenter les capacités de criblage en créant des tests robotisés.

Une spécialité dans laquelle triomphent les sociétés britanniques

SI DOLLY, la brebis clonée, est anglaise, ce n'est pas tout à fait par hasard. Malgré une vague de fusions et d'acquisitions sans précédent qui s'est traduite par la disparition de la moitié de ses groupes pharmaceutiques en trois ans, la Grande-Bretagne s'affirme comme le premier pôle européen de recherche et développement du secteur, notamment en matière de biotechnologies.

Les grands groupes étrangers ne s'y trompent pas. Désireux de profiter des compétences acquises et de l'élan de la recherche britannique, ils viennent s'installer en Grande-Bretagne. L'américano-suédois Pharmacia & Upjohn a décidé d'y implanter son siège en 1995. L'américain SmithKline Beecham a choisi Londres comme tête de pont en Europe pour ses activités cliniques.

Plusieurs facteurs expliquent cette réussite. Pays de longue tradition de recherche médicale, la Grande-Bretagne a su soutenir, en dépit des coupes budgétaires, une formation scientifique de très

haute qualité. De plus, son système de financement de la sécurité sociale a permis aux groupes britanniques de mener une recherche profitable : plutôt que de fixer les prix des médicaments, le gouvernement britannique a préféré laisser aux groupes une liberté tarifaire, se contentant de plafonner le retour sur capitaux investis. Enfin, les coopérations entre centres de recherche universitaires, petits laboratoires et grands groupes ont été encouragées par le gouvernement et par les associations privées d'aide à la recherche.

Ce dispositif a facilité la mutation du secteur pharmaceutique britannique. Alors que les groupes, pour la seule année 1994, ont supprimé près de 6 000 emplois sur un total de 81 000, les petites sociétés, surtout dans les biotechnologies, ont pris le relais. Selon un rapport du cabinet Arthur Andersen, 221 sociétés nouvelles emploient 11 000 salariés. Les grands groupes européens, en particulier allemands, qui ont pris du retard, commencent à vouloir imiter le modèle britannique.

La Marseillaise de crédit va changer de président

DOMINIQUE STRAUSS-KAHN, le ministre de l'économie, a demandé à Pierre Habib-Deloncle sa démission. Le président de la Société marseillaise de crédit (SMC), animateur de l'association RPR Banque, a été nommé à ce poste en mai 1995. Devant le refus d'obtempérer de ce dernier, le ministre lui a fait porter une lettre par huissier le 21 novembre, le priant de quitter ses fonctions avant le 25 novembre.

Patrick Careil, qui préside la Banque Hervet, serait le mieux placé pour lui succéder. La Commission bancaire a par ailleurs engagé une nouvelle mission d'inspection de la SMC, qui fait également l'objet d'investigations judiciaires à la demande du procureur de la République de Marseille, après une plainte de la direction.

Suspension de la grève dans les transports publics à Rouen

APRÈS deux semaines de grève, le syndicat CGT des transports en commun de l'agglomération de Rouen a appelé à la suspension du mouvement, jeudi 27 novembre, pendant le temps de la médiation ordonnée par le juge des référés. Le médiateur devra rendre un rapport au plus tard le 15 décembre.

La grève était motivée par la non-application d'un accord signé en décembre 1996, qui prévoyait, dans le cadre de la loi Robien, une réduction du temps de travail et l'embauche de 80 personnes. Le gouvernement d'Alain Juppé avait finalement fait savoir en avril que cette loi ne s'appliquait pas aux transports publics.

DÉPÊCHES

■ **DÉFENSE : premier signe du rapprochement entre Thomson-CSF et Dassault Electronique**, les commerciaux des deux groupes ont reçu ordre de leurs directions de faire des offres conjointes dans le secteur des radars, contre-mesures et auto-directeurs, selon les syndicats.

■ **SGS-THOMSON : le fabricant de semiconducteurs** prévoit de maintenir en 1998 ses investissements au niveau de 1996 et 1997, soit 1,1 à 1,2 milliard de dollars. Le groupe n'a pas choisi où, de Crolles (Isère) et de Milan (Italie), il installera sa future unité de production pilote, mais sa direction a une préférence pour Crolles.

■ **VOLKSWAGEN : le groupe allemand prévoit d'investir 43 milliards de marks (146 milliards de francs)** entre 1998 et 2002, principalement dans l'élargissement de sa gamme de véhicules (plus de 50 modèles en l'an 2000, contre 38 actuellement). Le constructeur s'intéresserait par ailleurs au constructeur suédois de poids-lourds Scania, affirme le quotidien allemand *Frankfurter Allgemeine Zeitung* du vendredi 28 novembre.

■ **PEUGEOT** : le site de Sochaux (19 000 salariés) connaît encore trois jours de chômage technique en décembre. Cette mesure concernera la moitié des effectifs, principalement ceux affectés à la production de la 406.

■ **ALITALIA : la compagnie aérienne italienne** a déposé, jeudi 27 novembre, un recours auprès des autorités européennes afin de renégocier les conditions de sa recapitalisation d'environ 9,5 milliards de francs, prévue entre mars et avril 1998.

■ **THYSSEN : le président du Comité central d'entreprise**, également membre du conseil de surveillance, Dieter Kroll, a suggéré, vendredi 28 novembre, qu'une reprise pure et simple de Krupp par Thyssen se substitue à la fusion envisagée des deux groupes qui bute sur le choix du futur président.

■ **LAFARGE : le gouvernement britannique s'inquiète des conséquences de l'OPA** du groupe français sur Redland, pour la concurrence dans le domaine du béton prêt-à-l'emploi en Grande-Bretagne. Londres a saisi Bruxelles.

■ **BARCLAYS : la banque britannique** a annoncé qu'elle cessait toutes ses activités sur le marché des actions au Japon, une décision liée à la vente de la sa filiale banque d'affaires, BZW.

■ **PEREGRINE : la banque d'affaires de Hongkong va réduire ses effectifs** de 300 personnes sur 1 750 pour réduire ses coûts après le retournement des marchés financiers asiatiques.

■ **JAPON : le ministre des Finances, Hiroshi Mitsuzuka**, a indiqué vendredi 28 novembre, ne pas attendre d'autres faillites d'établissements japonais dans l'immédiat après la cessation d'activités de quatre d'entre eux en un mois.

■ **BANQUE FININDUS : le Crédit coopératif va reprendre 175 salariés** et l'essentiel des activités de la banque placée sous administration provisoire le 27 mars 1997, la Banque Hervet représentant les relations bancaires avec les clients administrateurs de biens.

■ **CONSORTIUM DE RÉALISATION : la structure qui porte les actifs sortis du bilan du Crédit lyonnais** aura traité 115 milliards de francs d'actifs à fin 1997 sur les quelque 200 milliards de francs dont il avait la charge, indique une note interne du CDR.

Valenciennes attend l'implantation d'une usine Toyota

L'annonce officielle en serait faite le 9 décembre

La presse japonaise indique, vendredi 28 novembre, que Toyota aurait pris sa décision d'implanter à Valenciennes sa deuxième usine européenne. L'annonce of-

ficielle en serait faite le 9 décembre, mais le choix n'est pas encore arrêté. Toyota prévoit d'investir 9 milliards de francs. Environ 2 000 emplois seraient créés.

TOYOTA devrait bâtir sa seconde usine européenne dans le nord de la France, à Valenciennes, selon les éditions du vendredi 28 novembre de plusieurs grands journaux japonais, dont le quotidien des milieux d'affaires *Nihon keizai*. Selon le *Tokyo shimbun*, la décision devrait être officiellement annoncée le 9 décembre à Paris à la suite d'« un entretien entre le président de Toyota et le premier ministre français ». Toyota doit réunir son conseil d'administration, lundi 8 décembre. A la chambre de commerce et d'industrie de Valenciennes, on estime que Toyota « n'a pas encore pris sa décision finale ».

Les projets de Toyota sont déjà partiellement connus. Le troisième constructeur mondial prévoit d'investir 1,6 milliard de dollars (9,2 milliards de francs) pour compléter son outil industriel en Europe, où il possède déjà une usine en Grande-Bretagne. Dans ce nouveau site qui emploiera 2 000 personnes, le groupe prévoit de produire, au rythme de 100 000 unités par an dans un premier temps et peut-être de 200 000 par an à terme, une petite voiture (du

type de la Twingo Renault) conçue pour le marché européen. La production devra commencer en 2001. Les moteurs seront fabriqués en Angleterre et seraient acheminés à Valenciennes par le tunnel sous la Manche.

Valenciennes présente de nombreux atouts. La ville offre une ouverture maritime sur les ports d'Anvers, Rotterdam ou Dunkerque et reste ainsi « proche » de la Pologne, où Toyota pourrait faire venir des équipementiers japonais. Valenciennes dispose d'une forte culture automobile. De nombreux constructeurs, comme Peugeot et Fiat, sont implantés dans la région. La main-d'œuvre y est qualifiée et les équipementiers présents. Par ailleurs, Valenciennes, région économiquement sinistrée, offre des aides publiques avantageuses.

Ces subventions suscitent déjà des critiques de la concurrence qui invoque la surcapacité de production en Europe, évaluée aujourd'hui à près de 30 %. « Mais si Toyota doit s'installer en Europe, en bénéficiant d'aides, autant que ce soit en France », estime un cadre d'un constructeur français.

En installant une seconde usine, Toyota affirme ses ambitions en Europe. Le premier constructeur nippon veut y accroître ses ventes à 600 000 unités par an d'ici au tournant du siècle, contre 420 000 en 1996, et y produire 65 % des véhicules commercialisés. Le groupe a décidé d'investir 200 millions de dollars dans son usine britannique de Burnaston (Nord-Ouest) pour doubler sa capacité de production annuelle à 200 000 unités. Le constructeur, qui y produit 100 000 Carina par an, devrait bientôt y fabriquer la Corolla.

Hiroshi Okuda, le président de Toyota, mène une internationalisation du groupe à marche forcée. Objectif : faire passer sa part du marché mondial de 9,5 % à plus de 10 %, voire 15 %, dépasser Ford et talonner le numéro un mondial (General Motors avec 17 % du marché mondial). Toyota a décidé d'investir, d'ici à l'an 2000, 13,5 milliards de dollars (78 milliards de francs), dont 1,9 milliard en Europe, 3,3 milliards en Amérique du Nord et 4,6 milliards en Asie.

Virginie Malingre
et Philippe Pons à Tokyo

Saint-Gobain aura mis quatre ans pour boucler le plan social d'Everite

PLUS de quatre ans ! Annoncé en juin 1993, le plan social d'Everite, filiale de Saint-Gobain, prévoyant 153 suppressions d'emplois consécutives à la fermeture de l'usine de Dammarie-les-Lys, vient d'être bouclé. Après une procédure judiciaire au cours de laquelle la Cour de cassation donnera raison aux représentants du personnel (*Le Monde* du 22 mai 1995), puis une nouvelle décision de cour d'appel de renvoi et, enfin, un procès aux prud'hommes ordonnant la réintégration de 39 salariés le 26 juin, direction et syndicats sont parvenus, le 6 août, à un accord « relatif au règlement du litige opposant la société Everite aux anciens salariés de l'usine de Dammarie » (*Le Monde* du 23 septembre).

Le temps passant les plaies, un étonnant retournement de situation s'est opéré : la direction et la CGT, qui s'étaient violemment opposées durant quatre ans, ont implicitement décidé de tourner la page. La direction aurait pu faire appel du jugement des prud'hommes. Elle a, au contraire, accepté d'intégrer dans l'accord l'ensemble des salariés, et pas seulement les 57 qui l'avaient traînée devant le tribunal. La CGT aurait pu exiger des réintégrations systématiques : elle a préféré trouver une solution réaliste. C'est pourquoi l'accord prévoit de privilégier les solutions sur mesure : des réintégrations, des reclassements internes, des mesures d'âge, des aides à la création d'entreprise et même des indemnités pour les ayants droit d'anciens salariés aujourd'hui décédés. En tout, plus d'une vingtaine de cas de figure ont été prévus. Mais il restait aux signataires de faire valider l'accord par les anciens salariés.

Direction et syndicats s'étaient donné deux mois

pour y parvenir : c'est chose faite. Chaque ancien salarié a accepté la solution qui lui était proposée. En fait, sur 153 anciens salariés, 56 ont été concernés par une mesure d'âge : environ une trentaine dès 1993 et 26 ces dernières semaines, grâce à des congés de conversion pour les plus de cinquante-quatre ans. Alors que le jugement avait ordonné 39 réintégrations, il ne s'est finalement trouvé que trois salariés à accepter un poste à l'intérieur de Saint-Gobain. Il faut dire qu'entre-temps la fabrication de l'amiante était interdite et qu'une mutation géographique s'imposait.

La direction a proposé des postes à Dunkerque (Nord) et Issoudun (Indre) : trois salariés sont partis sur ce dernier site. C'est la seule critique qu'émet Francis Antoine, délégué CGT devenu permanent à la fédération : « Saint-Gobain aurait pu proposer des reclassements dans le groupe et en région parisienne. Il n'a proposé des postes que dans la branche matériaux. » En tenant compte des mutations qui s'étaient opérées depuis 1993, 28 personnes ont retrouvé un travail dans le groupe. La moitié environ des 153 salariés ont donc trouvé une solution externe. Tous ont obtenu des primes substantielles. Une indemnité de fin de conflit de 60 000 francs, une prime équivalente à six mois de salaire, soit environ 50 000 francs, ordonnée par les prud'hommes et une indemnité spécifique, qui s'échelonne de 20 000 à 120 000 francs en fonction de la situation de chacun. Si chacun se félicite que ce dossier soit enfin fermé, la question est de savoir si un accord eût été possible sans la longue épreuve de force préalable.

Frédéric Lemaître

Chaque mineur allemand va coûter 400 000 francs par an

BONN

de notre correspondant

Plus de 69 milliards de francs, soit 230 milliards de francs ou deux fois le Crédit lyonnais ! C'est ce que le contribuable allemand va payer en subventions de 1997 à 2005 pour l'industrie charbonnière nationale. Tous les ans, un mineur allemand des mines de houille coûte à la collectivité plus de 400 000 francs en aides directes de l'Etat et des Länder.

De même que l'Allemagne a été la dernière en Europe à restructurer son industrie sidérurgique - c'est seulement cette année que les deux principaux groupes du secteur, Krupp et Thyssen, ont mis en commun leurs activités sidérurgiques -, de même elle est la dernière à fermer ses mines de houille. En février, le gouvernement allemand a signé avec les entreprises du secteur et les syndicats de mineurs un accord prévoyant la baisse des subventions. Importantes depuis 1975, elles avaient doublé suite au contre-choc pétrolier du milieu des années 80. Elles doivent passer de 9,3 milliards de francs en 1998 à 5,5 milliards de francs en 2005. L'extraction du charbon ne devrait plus être, à cette date, que de 30 millions de tonnes, contre 48 millions en 1996. Approuvée

par la Chambre des députés, la baisse des aides doit encore être approuvée par le Bundesrat, la Chambre représentante des Länder.

Les conseils de surveillance des deux principales entreprises du secteur, Ruhrkohle AG (RAG) et Saarbergwerke, ont tiré les conséquences de cette baisse de la manne publique. Mardi 25 novembre, ils ont approuvé un plan prévoyant de diviser par plus de deux leurs effectifs d'ici à l'an 2005. Elles vont supprimer 42 000 emplois et les effectifs totaux se réduiront à 36 000 salariés.

PAS DE LICENCIEMENTS

Dans des régions durement touchées par les restructurations industrielles, les syndicats ont obtenu qu'il n'y ait pas de licenciements secs, même si des mutations d'un site à l'autre sont prévues. En 2005, il n'y aura plus qu'une dizaine de mines dans la Sarre et la Ruhr, contre 18 actuellement. RAG et Saarbergwerke ont déjà prévu de fermer trois mines et d'en fusionner quatre au cours des quatre prochaines années. En 1957, l'industrie charbonnière extrayait 150 millions de tonnes de houille et employait 607 000 salariés.

La deuxième étape sera le re-

groupement des mines de charbon allemandes dans une seule entreprise, baptisée Deutsche Steinkohle AG, filiale de RAG. Techniquement, RAG devrait reprendre pour un mark symbolique les mines de Saarbergwerke (cette entreprise est détenue à 76 % par l'Etat fédéral allemand et 24 % par le Land de Sarre), ainsi que la petite exploitation du groupe Preussag.

La houille représente environ 15 % de l'énergie primaire utilisée en Allemagne (environ 20 millions de tonnes sont importées d'Afrique du Sud et de Pologne en plus de la production locale). Elle est utilisée par l'industrie sidérurgique, mais sert surtout à la production de 30 % de l'électricité allemande.

Si 30 % de cette électricité est d'origine nucléaire, une proportion identique est fournie par la combustion du lignite. Exploitées à ciel ouvert, les mines de lignite ne reçoivent pas, contrairement à la houille, de subventions spéciales et emploient environ 30 000 personnes dans le pays. Dans les territoires de l'ancienne RDA, la purge a été sévère après la réunification : l'extraction est passée de 300 000 tonnes en 1989 à 60 000 tonnes en 1997, tandis que les effectifs ont fondu de 100 000

Internet compte un million d'utilisateurs en France

L'AFTEL, l'Association française de la télématique, a annoncé jeudi 27 novembre que la France comptait 1 million d'utilisateurs de services Internet, dont 750 000 entreprises, fin juillet 1997, contre 600 000 utilisateurs un an plus tôt. Le nombre d'ordinateurs raccordés à Internet est passé de 198 000 à 321 000 sur la même période, 20 % des PME françaises étant connectées.

La communication de ces chiffres est intervenue le jour même où France Télécom a annoncé des baisses de prix sur son service Wanadoo. Ce dernier, devenu le deuxième fournisseur d'accès à Internet après le rachat de MSN France à Microsoft, propose un abonnement mensuel, pour une connexion illimitée, à 95 francs, au lieu de 145 francs. Le forfait mensuel de 3 heures de communication est ramené à 45 francs, au lieu de 55 francs. Wanadoo table sur 100 000 abonnés fin 1997 (hors MSN) et 400 000 fin 1998.

ALIGNEMENT DE LA TVA

Il n'est pas certain que le prix ait été l'obstacle principal au développement de l'utilisation d'Internet. Dans une étude publiée fin octobre, l'Institut de l'audiovisuel et des télécommunications en Europe (Idate) estimait que les utilisateurs français n'étaient « pas les plus mal lotis », car « la fourchette d'abonnements est comparable à ce qui se pratique dans d'autres pays et, si l'on excepte les Etats-Unis, c'est aussi en France que la minute de communication locale, ainsi que l'abonnement téléphonique, sont les moins chers ».

Le faible nombre de services nationaux accessibles constitue sans doute aussi un élément d'explication au faible développement d'Internet en France. La situation change, selon l'Atfel, qui estime que les fournisseurs de services télématiques Minitel sont désormais, pour plus de la moitié, également sur Internet. Il faut maintenant, selon l'association, améliorer la qualité d'accès au réseau, développer les accès vers l'Europe et accroître la création de services et de contenus.

A cet égard, les éditeurs demandent l'alignement de la TVA sur les services en ligne, qui est de 20,6 %, sur le taux de 5,5 % appliqué à l'édition sur papier. « Mais avant tout, la France devrait mieux coordonner sa présence dans les instances internationales, par la création d'un Monsieur ou Madame Internet », affirme l'Atfel, qui estime que cela permettrait d'éviter, alors que la France dispose d'un savoir-faire en commerce électronique avec le Minitel, que les solutions de paiement ou de cryptage sur Internet soient dictées par les Américains.

BANQUE COMMERCIALE S.A.

Genève, Suisse

En liquidation concordataire

AVIS

Les créanciers de Banque Commerciale S.A., Genève, entrée en liquidation concordataire par décision de la Cour de Justice du 9 novembre 1984, qui n'ont pas encore retiré les dividendes leur revenant, sont invités à le faire d'ici au **14 janvier 1998** par demande écrite à l'adresse suivante :

Banque Commerciale S.A. en liquidation concordataire
Case postale 3201
CH - 1211 Genève 3

ou à l'adresse de sa liquidatrice :

ATAG Ernst & Young SA
Case postale 3270
CH - 1211 Genève 3

En l'absence d'instructions parvenues à la banque d'ici au 14 janvier 1998, les dividendes non perçus, pour lesquels le délai de 10 ans a couru selon l'article 42 al.2 de l'Ordonnance concernant la procédure de concordat pour les banques et les caisses d'épargne du 11 avril 1935, tomberont dans la masse et seront répartis aux créanciers figurant à l'état de collocation conformément à l'article 269 de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite.

Genève, le 21 novembre 1997.

Banque Commerciale S.A.
En liquidation concordataire
La liquidatrice :
ATAG Ernst & Young SA

personnes à 17 000 salariés. A l'ouest du pays, le principal extracteur de lignite est l'entreprise productrice d'électricité RWE. Ici, ce n'est pas la fin des subventions qui menace cette industrie, mais les écologistes. Les Verts, qui font partie de la coalition au pouvoir dans l'Etat de Rhénanie du Nord-Westphalie s'opposent à l'exploitation d'un nouveau filon à Garzweiler, à partir de 2006 et menacent de quitter le gouvernement du Land.

OPPOSITION DES VERTS

Partisans d'énergies alternatives, les Verts combattent ce projet qui provoquerait, selon RWE, la destruction de 13 localités et le déplacement de 7 800 habitants. Les industriels et les sociaux-démocrates rétorquent que l'exploitation de cette mine, qui doit durer quarante ans, doit préserver 8 600 emplois, même si aucune embauche n'est prévue.

Une première autorisation d'exploitation doit être donnée dans les semaines à venir. A dix mois des élections législatives, les Verts et le SPD, qui espèrent gouverner ensemble à Bonn en cas de victoire, ont cependant tout intérêt à trouver un compromis sur le sujet.

Arnaud Leparmentier

France 3 accélère l'annonce de ses projets pour désamorcer la grève

Au-delà de leurs revendications, qui portent à la fois sur les salaires et sur la réduction du temps de travail, les syndicats sont invités par la direction à discuter de la stratégie de la chaîne

LA DIRECTION et les syndicats de France 3 pourraient bien passer leur week-end en négociations. A quelques jours de l'échéance du préavis de grève déposé pour le mardi 2 décembre, la direction tente d'éviter le conflit en accélérant ses projets de réorganisation.

Depuis la mi-novembre, les partenaires sociaux se sont réunis une demi-douzaine de fois, avec les prolongations nocturnes et les suspensions de séance inhérentes à toute négociation. Jeudi 27 novembre, Xavier Gouyou Beau-champs, président de France Télévision, s'est même dérangé pour conforter le discours de la direction de France 3.

En réalité, les discussions ont vraiment commencé au début de la semaine, lorsque Philippe Levrier, le directeur général, a entrepris de détailler son plan stratégique. Après avoir adressé à l'ensemble du personnel une sorte de memorandum, rédigé dans le plus pur style ENA et titré « L'avenir de France 3 : s'enraciner pour se déployer » (*Le Monde* du 27 novembre), le directeur général est devenu plus précis sur les objectifs de France 3.

Le projet le plus ambitieux est celui de la création d'une « chaîne des régions ». L'idée remonte à deux ans, mais les responsables actuels de France 3 l'ont peaufinée au cours des derniers mois. Il s'agirait d'installer dans le bouquet satellitaire TPS une chaîne émettant vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Grâce à la rediffusion « en boucle » des programmes, un téléspectateur de Clermont-Ferrand pourra ainsi regarder ou enregistrer les émissions fabriquées à Rennes ou à Strasbourg. Environ 90 % du contenu de cette chaîne proviendrait des magazines et documentaires existants.

L'IDÉE D'UNE FILIALE

L'apport nouveau serait un rendez-vous d'information toutes les heures et un journal d'une heure composé par les reportages des stations régionales. Pour trouver les moyens de ce développement, sur lequel le conseil d'administration qui se réunit mardi 23 décembre devrait se prononcer, France 3 envisage de créer une filiale dont elle partagerait le capital avec un investisseur extérieur.

Déjà, les syndicats craignent que cette société emploie des collaborateurs sans leur appliquer la convention collective de l'audiovisuel, et ils regrettent le manque de moyens sur les programmes. « Comment réaliser ce projet, alors que les programmes sont déjà le point faible de la chaîne ? », interroge Patrice Christophe, un responsable de la CFDT.

Outre la promesse de poursuivre les expérimentations et les discussions sur les nouvelles technologies, Philippe Levrier a promis : « Aucune mutation professionnelle ou géographique ne sera imposée à aucun d'entre vous. » Il a aussi indiqué aux syndicats qu'il réfléchit à une réorganisation de l'entreprise. « Avec le numérique, on peut notamment envisager de dissocier les lieux de fabrication et de diffusion et les structures administratives. En matière de programmes, on peut travailler sur des bassins de population et d'audience », explique un membre de la direction, qui précise cependant que rien n'est totalement décidé sur ce point.

En réalité, la menace de la grève a bousculé le calendrier de la di-

rection, qui avait prévu quatre mois de débats sur les orientations stratégiques dans les services et les régions. Le coup d'envoi devait en être donné lors de la réunion des quatre cents cadres de la chaîne, qui devait se tenir le 2 décembre.

« On a enfin commencé à discuter, mais pas à négocier », reconnaissent les syndicats, qui n'ont pas été insensibles au discours tenu par leur directeur général, même s'ils n'y adhèrent pas totalement. De leur côté, ils ont peaufiné leurs revendications, et l'intersyndicale a dressé une liste de vingt-quatre points de discussion qu'elle a présentée à la direction. Depuis les demandes sur les « évolutions envisagées en matière de diversification de programmes régionaux » à celles sur la formation professionnelle et les « possibilités d'évolution de carrière au sein des différents métiers », en passant par « la garantie de l'emploi et de l'indépendance éditoriale dans le cadre du siège commun, avec des structures de programmes distinctes ».

Mais la priorité des syndicats porte sur les salaires et la réduction du temps de travail. L'accent

mis sur les disparités entre France 2 et France 3 est un argument supplémentaire pour souligner le retard pris par les rémunérations, qui n'ont été augmentées que de 0,6 % en 1997. En outre, la prime d'intéressement – différente suivant les régions –, ce que contestent les syndicats –, a chuté de manière impressionnante. Pour les collaborateurs du siège, elle est passée de 3 500 francs en 1996 à 300 francs cette année.

APPEL AU MINISTÈRE

Les journalistes, eux, plaident avec insistance pour la réduction du temps de travail et réclament la semaine de quatre jours. « On ne lâchera pas la proie pour l'ombre, et on ne se contentera pas de mesures sur la durée du travail », assure un journaliste CGT. Ce point n'est pas le sujet préféré de la direction de France 3, qui, pour l'instant, se retranche derrière le vote de la loi. Sur les salaires, elle espère que son ministère de tutelle lui accordera une petite marge de manœuvre.

Françoise Chirot

DÉPÊCHES

■ **PRESE**: la Fédération nationale de la presse française (FNPF) a organisé, mercredi 26 novembre, un débat sur la déontologie, point de départ d'une réflexion des éditeurs sur le sujet. Selon le président de la FNPF, Jean-Pierre Vittu de Kerraoul, « il est urgent que les éditeurs prennent position sur ces questions déontologiques, sinon, à la prochaine affaire Diana, on risque une loi liberticide ».

■ **L'Automobile Magazine** publie avec son numéro de décembre un supplément gratuit de 108 pages retraçant « cinquante ans de sport automobile ».

■ **Le groupe Les Echos lance La Lettre des télécommunications**. Cette publication bimensuelle est la cinquième lettre publiée par la filiale française du groupe britannique Pearson depuis 1995.

■ **COMMUNICATION**: Jean-Marie Messier, PDG de la Compagnie générale des eaux, a été désigné « homme de l'année 1997 » par l'hebdomadaire spécialisé *Stratégies*. Le président de la Générale des eaux succède à Pierre Lescure, PDG de Canal Plus, « pour son entrée au capital d'Havas et le lancement de Cegetel », filiale télécommunications du groupe.

■ **NUMÉRIQUE**: **Télévision par satellite (TPS)**, en rupture de stock de décodeurs numériques, a passé une nouvelle commande de 80 000 boîtiers auprès de la Sagem. Fin mars 1998, la Sagem aura fourni 500 000 décodeurs numériques à TPS.

Les journalistes de « Var Matin » s'inquiètent des projets d'Hachette

TOULON

de notre correspondant

Les journalistes de *Var-Matin* (groupe Hachette) ont déposé, pour le vendredi 5 décembre, un préavis de grève voté par 89 % des participants à leur assemblée générale du 24 novembre. Ils revendiquent une ouverture de négociations salariales, le respect des qualifications et du remplacement des journalistes absents par d'autres journalistes professionnels. Dans le même temps, les syndicats SNJ, CGT et CFDT journalistes ont fait parvenir à Jean-Luc Lagardère, qui détient Hachette, une motion qui traduit le malaise de l'entreprise.

Ils y évoquent « la rumeur d'un échange de capital entre le groupe Hachette et le journal *Nice-Matin* qui circule dans toute la région PACA depuis une semaine ». Cette information n'a été, jusque-là, ni démentie ni confirmée (*Le Monde* du 6 novembre). Pour les journalistes du quotidien varois, « cet accord se traduirait par un partage de territoires [...] qui ne saurait rester sans conséquences sur la pérennité de *Var-Matin* et de son personnel ».

La même expectative se manifeste du côté de la coopérative des personnels de *Nice-Matin* qui a or-

ganisé, jeudi 27 novembre, une assemblée générale au cours de laquelle son bureau a rendu compte d'une entrevue avec la direction, au cours de laquelle le président Gérard Bavastro s'est contenté de déclarer, à propos d'éventuelles transactions avec le groupe Jean-Luc Lagardère : « Je n'ai pas l'intention de vendre actuellement. » L'emploi de ce dernier adjectif suscite une certaine inquiétude au sein de la rédaction niçoise.

FUSIONS A LA CLÉ

Un des responsables du bureau de la coopérative fait remarquer que « le vice-président Michel Comboul est déjà proche du groupe Hachette, qui est surtout intéressé par les trois mille trois cents actions de la famille Bavastro. Leur rachat coûterait environ 200 millions de francs et, dans la foulée, le nouveau titre *Nice-Matin* récupéré par le groupe Hachette pourrait racheter *Var-Matin*, dont le coût est évalué à 150 millions de francs. Le montant de cette opération serait de 50 millions de francs pour Lagardère avec, à la clé, des fusions d'éditions, un partage de zones et des licenciements qui rentabiliseraient l'opération ».

José Lenzini

La Ville de Paris se désengage de Paris-Câble

JEAN TIBERI PROPOSERA, au prochain Conseil de Paris, le 8 décembre, la cession de la participation détenue par la Ville dans le capital de Paris-Câble, société d'économie mixte créée en 1984. Un appel d'offres « ouvert et de niveau européen » sera lancé, ajoute le maire de Paris dans un communiqué. La Ville détient 23,1 % de cette SEM contrôlée à 52,4 % par Lyonnaise-Câble (Suez-Lyonnaise) et où France Télécom est présent à hauteur de 24,5 %. Elle juge qu'après avoir participé au lancement des infrastructures du câble, il n'est pas dans sa vocation de continuer à intervenir dans un contexte qui sera concurrentiel à partir de 1998.

Le réseau parisien, qui propose jusqu'à 70 chaînes, compte 220 000 abonnés. Jacques Bravo, administrateur PS de Paris-Câble, souhaite « des explications sur la précipitation de la Ville ».

Compte de soutien : des amendements très critiqués

L'ASSOCIATION des auteurs réalisateurs producteurs (ARP) et l'Union syndicale de la production audiovisuelle (USPA) se sont vigoureusement opposés à des amendements au projet de loi sur la contribution des chaînes de télévision au compte de soutien à l'industrie des programmes (COSIP), adoptés mercredi 26 novembre en commission des finances de l'Assemblée nationale.

L'ARP et l'USPA redoutent qu'en accordant 5 % de déduction pour frais de régie (sur l'assiette de la taxe de 5,5 % du chiffre d'affaires imposée aux chaînes hertziennes), cet amendement « légalise certaines pratiques laxistes de TFI » et constitue « un cadeau » de plusieurs dizaines de millions de francs « au groupe Bouygues ». Ils craignent « des conséquences graves pour le financement de la production cinématographique et audiovisuelle ».

LA BESACE ACTIVE



LONGCHAMP
PARIS

■ **LA BOURSE** de Tokyo a terminé la séance du vendredi 28 novembre en légère hausse. L'indice Nikkei a gagné 0,20 % en clôture, à 16 636,26 points.

■ **LE DOLLAR** se montrait ferme, vendredi matin, lors des premières transactions entre banques sur les places financières européennes. Il s'échangeait à 1,7620 mark et 5,8970 francs.

■ **L'OR** a ouvert en baisse, vendredi, sur le marché international de Hongkong. L'once s'échangeait à 295,80-296,20 dollars US, contre 296,20-296,70 dollars jeudi en clôture.

■ **LE RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE (RFF)** a procédé, jeudi 27 novembre, au lancement de son premier emprunt obligataire, pour un montant global de 6,5 milliards de francs.

■ **LE CONSEIL** de la politique monétaire de la Banque de France a choisi de laisser inchangés, jeudi, ses taux directeurs. Le niveau de ses appels d'offres reste fixé à 3,30 %.

Paribas, valeur du jour

L'**ACTION** Paribas a perdu 3,9 %, à 427 francs, le 27 novembre. Plus de quatre millions de titres ont été échangés, un volume étoffé témoignant de l'intérêt des arbitragistes. Ces opérateurs achètent ou vendent des volumes de titres très élevés pour profiter de décalages de valorisation ou de traitement fiscal, que les opérations boursières comme les offres publiques d'échange avec soulte font apparaître entre deux titres. En l'occurrence, les arbitrages ont

profité aux titres Compagnie bancaire et Cetelem, en hausse respectivement de 7,6 % à 881 francs et 12,2 % à 753 francs.

Remontée à Tokyo

LES VALEURS japonaises ont continué à regagner du terrain, vendredi 28 novembre, dans un marché qui semble rassuré par l'engagement des autorités nippones à préserver la stabilité du système financier.

L'indice Nikkei de la Bourse de Tokyo a gagné 33,06 points, soit 0,20 %, à 16 636,26 points.

« *Le marché, qui avait commencé sur une très forte volatilité lundi, devrait être nettement plus calme la semaine prochaine* », a observé Mikio Takada, opérateur chez le courtier Nikko Securities.

« *Le marché se remet lentement du choc provoqué par la faillite de Yamaichi* », a souligné Akihiro Naemura, de la société Okasan Securities.

Les opérateurs estiment que les cours devraient se maintenir dans

d'étroites marges dans l'attente du troisième volet du plan de relance que doit annoncer le gouvernement le 16 décembre.

Wall Street était fermée, jeudi, en raison de la fête du Thanksgiving Day. Les places européennes avaient pour leur part progressé, soutenues par la hausse du dollar : Francfort avait gagné 0,95 %, Zurich 0,59 % et Amsterdam 0,45 %.

Légère hausse du Matif

LE MARCHÉ obligataire français a ouvert en légère hausse, vendredi 28 novembre. Après quelques minutes d'échanges, le contrat notionnel du Matif, qui mesure la performance des emprunts d'Etat, gagnait 8 centièmes, à 100,06 points.

Le taux de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à dix ans s'inscrivait à 5,49 %, au même niveau que le rendement du titre allemand de même

échéance. Le marché obligataire américain était resté fermé, la veille, en raison de la fête du *Thanksgiving Day*.

Le conseil de la politique monétaire de la Banque de France avait choisi, jeudi, de ne pas modifier ses taux directeurs. Il avait laissé inchangé, à 3,30 %, le niveau de ses appels d'offres. Celui-ci avait été relevé de 0,2 % le 9 octobre.

Fermeté du dollar

LE DOLLAR faisait preuve de fermeté, vendredi 28 novembre, lors des premières transactions entre banques sur les places financières européennes. Il s'échangeait à 1,7620 deutschemark et 5,8970 francs. Il était stable vis-à-vis de la monnaie japonaise, à 127,50 yens.

Il était monté, la veille, jusqu'à 1,7690 deutschemark et 5,92 francs, les opérateurs étant de plus en plus nom-

breux à penser que la Bundesbank choisira de ne pas resserrer sa politique monétaire au cours des prochains mois. Cette perspective pèse sur les cours du mark.

La monnaie allemande avait également cédé du terrain face aux autres devises européennes, notamment face au franc français. Le mark était tombé jusqu'à 3,3450 francs pour un mark. La livre sterling cotait 2,9532 marks et 9,89 francs vendredi matin.

RÈGLEMENT MENSUEL

VENDEDI 28 NOVEMBRE

Liquidation : 23 décembre

Taux de report : 3,88

Cours relevés à 10h15



-0,54% CAC 40 : 2813,65

Table of stock market values for various companies, including B.N.P., Renault, and others, with columns for Cours précéd., Derniers cours, % variation, and Nominal.

Table of stock market values for various companies, including Locindus, L'Oréal, and others, with columns for Cours précéd., Derniers cours, % variation, and Nominal.

Table of stock market values for various companies, including Usinor, Valeo, and others, with columns for Cours précéd., Derniers cours, % variation, and Nominal.

Table of stock market values for various companies, including ABN Amro, Adeco, and others, with columns for Cours précéd., Derniers cours, % variation, and Nominal.

Table of stock market values for various companies, including I.B.M., I.C.I., and others, with columns for Cours précéd., Derniers cours, % variation, and Nominal.

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 10h15

VENDEDI 28 NOVEMBRE

Table of bond market values (OBLIGATIONS) with columns for % du nom., % du coupon, and Cours précéd.

Table of stock market values (ACTIONS FRANÇAISES) with columns for Cours précéd., Derniers cours, and % variation.

Table of stock market values (ACTIONS ÉTRANGÈRES) with columns for Cours précéd., Derniers cours, and % variation.

Table of stock market values (ACTIONS ÉTRANGÈRES) with columns for Cours précéd., Derniers cours, and % variation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 10h15

VENDEDI 28 NOVEMBRE

Table of stock market values (VALEURS) with columns for Cours précéd., Derniers cours, and % variation.

Table of stock market values (ACTIONS FRANÇAISES) with columns for Cours précéd., Derniers cours, and % variation.

Table of stock market values (ACTIONS ÉTRANGÈRES) with columns for Cours précéd., Derniers cours, and % variation.

Table of stock market values (ACTIONS ÉTRANGÈRES) with columns for Cours précéd., Derniers cours, and % variation.

SICAV et FCP

Une sélection Cours de clôture le 27 novembre

Table of SICAV and FCP values with columns for Émission, Frais incl., and Rachat net.

Table of investment funds (Fonds communs de placements) with columns for Cours précéd., Derniers cours, and % variation.

Table of investment funds (Fonds communs de placements) with columns for Cours précéd., Derniers cours, and % variation.

Table of investment funds (Fonds communs de placements) with columns for Cours précéd., Derniers cours, and % variation.

BANQUES POPULAIRES

Table of bank values (BANQUES POPULAIRES) with columns for Cours précéd., Derniers cours, and % variation.

CAISSE D'ÉPARGNE

Table of bank values (CAISSE D'ÉPARGNE) with columns for Cours précéd., Derniers cours, and % variation.

LA POSTE

Table of bank values (LA POSTE) with columns for Cours précéd., Derniers cours, and % variation.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSET MANAGEMENT

Table of bank values (SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSET MANAGEMENT) with columns for Cours précéd., Derniers cours, and % variation.

SCIENCES Les autorités sanitaires américaines ont mis en évidence une curieuse épidémie chez les consommateurs réguliers de certains médicaments coupe-faim. ● LE

BULLETIN épidémiologique du département américain de la santé (*Morbidity and Mortality Weekly Report*) de novembre souligne que plus d'une centaine de malforma-

tions cardiaques ont été recensées chez des personnes traitées par certaines de ces molécules. ● LES PERSONNES exposées à la fenfluramine ou à la dexfenfluramine devraient,

affirment les Américains, bénéficier au plus vite d'une surveillance cardiologique. ● CETTE AFFAIRE témoigne des faiblesses du système américain de délivrance des autori-

sations de commercialisation de certaines molécules. ● LA FRANCE et l'Union européenne ont, dans ce domaine, adopté une politique très différente de celle des Etats-Unis.

Les molécules coupe-faim inquiètent les autorités sanitaires

Une nouvelle alerte est lancée pour intensifier la surveillance médicale de centaines de milliers de consommateurs d'anorexigènes. En France, dès le mois de mai 1985, l'Agence du médicament avait décidé de restreindre les prescriptions d'amaigrissants

UN DES DERNIERS numéros du *Morbidity and Mortality Weekly Report* (MMWR), bulletin épidémiologique du département américain de la santé, fournit le bilan actualisé d'un inquiétant phénomène : l'augmentation rapide du nombre de cas d'anomalies cardiaques chez les personnes ayant consommé des médicaments coupe-faim (anorexigènes).

Cette « épidémie » a débuté avec l'observation, en mai 1996, d'un premier cas touchant une femme américaine obèse âgée de 41 ans et traitée depuis vingt-cinq mois par une association médicamenteuse très en vogue outre-Atlantique : un cocktail de fenfluramine (ou *Pondéral*) et de phentermine. Compte tenu de l'évolution de son état de santé, cette femme dut être opérée pour une mystérieuse lésion d'une valve cardiaque (insuffisance mitrale). L'analyse anatomo-pathologique de cette lésion conduisit les spécialistes à faire le rapprochement avec d'autres atteintes valvulaires observées il y a plusieurs décennies chez des personnes ayant consommé longtemps certains médicaments comme le méthylsergide ou l'ergotamine.

Aujourd'hui, le MMWR explique qu'à la date du 30 septembre la Food and Drug Administration (FDA) américaine avait recensé 144

cas de malformations cardiaques chez des personnes traitées par l'association suspecte. Début juillet, seuls 24 cas avaient été observés, ce qui avait néanmoins conduit la FDA à adresser une lettre à 700 000 professionnels et aux établissements de santé afin qu'ils fassent part de leurs observations sur ce thème.

Sur les 144 cas suspects, 113 correspondent à la définition retenue, touchant le plus souvent (98 %) des femmes, d'un âge moyen de 44 ans, ayant pris de la fenfluramine, de la phentermine ou de la dexfenfluramine (*Isoméride*) de manière plus ou moins associée. La durée moyenne de ces traitements amaigrissants était de neuf mois. Des manifestations cliniques sont apparues chez plus des deux tiers des patientes. Une fois sur cinq, une intervention de chirurgie cardiaque a été nécessaire pour procéder à un remplacement de la valve lésée, et dans trois cas cette intervention a entraîné le décès de la malade.

UN PROBLÈME MAJEUR

Des analyses échocardiographiques conduites dans cinq Etats (Floride, Minnesota, Wisconsin, Indiana et Pennsylvanie) et adressées à la FDA permettent de conclure que le risque de survenue de telles lésions semble augmenter notable-

ment lorsque ces traitements sont administrés sur des périodes dépassant six mois. Pour autant, ces anomalies cardiaques peuvent apparaître après des traitements de moins de trois mois. Outre-Atlantique, ce phénomène pose un problème majeur de santé publique compte tenu du nombre très élevé de consommateurs de médicaments anorexigènes.

Dans une « note éditoriale », les responsables du MMWR soulignent que les autorités sanitaires américaines recommandent désormais que toutes les personnes qui ont été exposées à la fenfluramine ou à la dexfenfluramine, médica-

ments issus des laboratoires français Servier, devraient bénéficier au plus vite d'une surveillance cardiologique spécialisée afin de diagnostiquer – et donc de traiter – le plus précocement possible la présence d'une lésion valvulaire.

Cette surveillance concerne les centaines de milliers de personnes qui ont consommé l'un ou l'autre de ces médicaments (en association ou non avec d'autres) et la durée du traitement. Les plus grandes précautions d'hygiène et de surveillance devront par ailleurs être prises lorsque l'état de santé des personnes ayant pris ces molécules nécessite un geste à risque infec-

tieux (une intervention de chirurgie dentaire notamment). Des complications cardiaques (endocardites), fréquentes en cas de malformation valvulaire, sont en effet toujours possibles. Les mêmes autorités sanitaires reconnaissent ne pas être aujourd'hui en mesure de préciser quelles devront être à l'avenir les modalités précises d'une telle surveillance.

INCOHÉRENCES

La situation américaine témoigne de manière exemplaire des incohérences du système de délivrance des autorisations de commercialisation de certaines molécules très largement prescrites et consommées, et de l'absence d'un mécanisme préventif de pharmacovigilance (*Le Monde* du 14 octobre). La France et l'Union européenne avaient, pour leur part, adopté une politique très différente de celle des Etats-Unis. Dès le mois de mai 1985, Didier Tabuteau, alors directeur général de l'Agence française du médicament, avait, au vu des résultats d'une enquête pharmacologique internationale, décidé de restreindre les possibilités de prescription des médicaments amaigrissants (*Le Monde* du 18 mai et du 1^{er} novembre 1995). Le risque mis en évidence, et contesté par les laboratoires Servier, concernait alors

l'hypertension artérielle pulmonaire, affection grave et handicapante aux conséquences parfois mortelles.

Tout cela ne devait pas empêcher les autorités sanitaires américaines d'accorder en 1996 une autorisation de marché à la dexfenfluramine qui, sous le nom commercial de *Redux*, devait rapidement connaître un large engouement. Il y a un an, les laboratoires Servier déposaient en France un recours devant le Conseil d'Etat afin d'obtenir une extension de la prescription de leurs molécules coupe-faim. Après une nouvelle alerte internationale lancée en août (*Le Monde* daté 17-18 août), la situation évoluait rapidement.

Face à la pression croissante des autorités sanitaires, la multinationale française décidait à la mi-septembre de cesser toute commercialisation de ses produits à l'échelon mondial. A la lumière de l'expérience américaine, une double question est aujourd'hui posée : celle de la mise en œuvre dans notre pays d'une surveillance cardiologique spécialisée chez tous ceux qui ont pris de tels médicaments, ainsi que celle de la nécessité de poursuivre la commercialisation de ceux qui ne sont pas encore interdits.

Jean-Yves Nau

« L'arrêt de commercialisation des anorexigènes est justifié »

LA REVUE spécialisée *Prescrire*, mensuel indépendant de l'industrie pharmaceutique, traite, dans son numéro de novembre, de l'inquiétant phénomène observé aux Etats-Unis.

Résumant l'ensemble des pathologies cardiovasculaires (lésions valvulaires et hypertension artérielle pulmonaire) associées à la consommation des coupe-faim, la rédaction de *Prescrire* écrit :

« Les anorexigènes en cause ont été, par ordre de cas décroissant : dexfenfluramine, fenfluramine, amfépramone (Tenuate Dospan ou autres), clobenzorex (Dinintel), fenproporex (Fenproporex action prolongée Deglaude), phémmétrazine (qui n'est plus commercialisée en France, mais l'a été sous le nom de Fringonor), et diverses préparations magistrales. (...) Une synthèse de la littérature de langue anglaise publiée entre 1966 et 1996 a montré qu'au-

cul traitement médicamenteux de l'obésité n'a d'efficacité démontrée sur la morbi-mortalité. Il est aujourd'hui plus que probable que la dexfenfluramine (Isoméride) et la fenfluramine (Pondéral, Pondéral longue action) exposent à un risque accru de valvulopathie cardiaque grave, ainsi qu'à un risque accru d'hypertension artérielle pulmonaire, maladie grave potentiellement mortelle. L'arrêt de commercialisation de ces médicaments est de ce fait justifié.

« Il n'y a pas lieu de reporter la prescription sur d'autres anorexigènes : presque tous les autres anorexigènes disponibles en France ont été mis en cause dans l'enquête castémoin européenne. L'arrêt de commercialisation de tous les anorexigènes devrait être envisagé. D'autre part, il serait prudent de surveiller l'apparition d'un souffle cardiaque, d'une dyspnée d'effort et d'autres symptômes cardiovasculaires, chez les patients ayant été traités par anorexigène, même plusieurs mois auparavant. »

TOKYO

de notre envoyé spécial

Le Caméscope numérique MV-1, que Canon commercialise en France cette semaine, illustre la nouvelle orientation technologique de l'entreprise japonaise. L'appareil combine la vidéo, la photo et la liaison avec l'ordinateur afin de constituer un outil multimédia. Il fait appel à plusieurs techniques originales pour se distinguer d'une concurrence déjà nourrie dans ce domaine encore élitiste. Les Caméscopes numériques sont, en effet, vendus entre 12 000 et 20 000 francs en France. Le MV-1 est commercialisé à 17 000 francs, contre 12 700 francs au Japon où il est en vente depuis la mi-septembre.

Canon a particulièrement soigné la double utilisation en mode vidéo et photo de l'appareil. La technologie de balayage progressif permet d'exploiter la totalité des 450 000 pixels du capteur CCD (*charged coupled device*) en prise de vue fixe. La vidéo classique est en effet composée de deux trames de 25 images par seconde ne comprenant chacune que la moitié des lignes de l'image. La capture d'une

Canon maîtrise l'image numérique

photo fait apparaître le décalage entre les deux trames, ce qui rend les images floues. Le balayage progressif du MV-1 lit toutes les lignes, garantissant une netteté des photos supérieure à celle des Caméscopes disposant d'un capteur dont le nombre de pixels est supérieur (670 000 pixels chez JVC ou Panasonic). Canon a également prévu un transfert rapide des images vers l'ordinateur. Mais l'équipement de capture d'images revient à 3 200 francs...

Malgré des progrès impressionnants, les Caméscopes numériques ne rivalisent pas encore avec le haut de gamme des appareils photo numériques. L'EOS-DC33, commercialisé par Canon et Kodak, affiche 1,3 million de pixels, tandis que l'EOS DCS 1C, qui n'est vendu qu'au Japon, atteint les 6 millions de pixels. Mais le prix de ces appareils, respectivement 100 000 francs et 180 000 francs, les réservent aux professionnels. Olympus a pris une certaine avance dans ce domaine avec le C-1400L disposant de 1,4 million de pixels et vendu 10 000 francs.

« Nous croyons que les équipe-

ments de capture et de restitution de l'information numérique vont devenir essentiels », déclare Ichiro Endo, directeur du développement des produits de Canon et inventeur de l'impression par bulle d'encre. L'entreprise concentre donc ses efforts sur les Caméscopes et les appareils photo mais également, à l'autre extrémité de la chaîne, sur les imprimantes et les écrans plats. Grâce à la bulle d'encre, Canon s'est taillé une place de choix dans l'impression. L'entreprise déclare détenir aujourd'hui 30 % du marché mondial dans ce domaine, derrière Hewlett-Packard et devant Epson. Mais le prix de vente de ces produits chute de 20 % par an.

UNE SITUATION ORIGINALE

Afin de retrouver des marges Canon se tourne vers un autre composant d'avenir, l'écran plat. Fidèle à sa stratégie de développement de technologies lui appartenant en propre, l'entreprise s'est lancée, dès le milieu des années 80, dans l'étude d'un nouveau type de cristaux liquides (LCD), les ferro-électriques (FLCD), issu de recherches universitaires en Suède et aux Etats-Unis.

Elle a déjà dépensé 5 milliards de francs en recherche et développement sur ce sujet, sans être encore parvenue à le transformer en produit industriel. « Nous travaillons sur le FLCD parce que les autres ne le font pas », explique Toru Takahashi, directeur de la recherche et du développement de Canon.

Un écran plat FLCD de 17 pouces est déjà commercialisé au Japon pour 15 000 francs. Il est très lumineux et apte à reproduire de très petits caractères sans fatiguer les yeux, mais la firme éprouve des difficultés à le fabriquer dans des tailles plus importantes. Il ne peut donc pas encore concurrencer la technologie plasma qui semble s'imposer dans la course au remplacement des tubes cathodiques des téléviseurs, ni le TFT qui s'est taillé la part du lion dans les ordinateurs portables et que six entreprises s'efforcent d'adapter au format télévisuel.

Canon s'acharne, espérant que le miracle de la bulle d'encre se reproduise. « Les écrans plats actuels ne sont pas satisfaisants », juge brutalement Ryuzaburo Kaku, ancien patron de la firme. Mais l'entreprise a un autre fer au feu et travaille sur la technologie SED (*surface conduction electron emitter*) qui repose sur la projection d'électrons sur une surface luminescente. Un principe proche de celui des tubes cathodiques, dans lequel les électrons ne parcourent que 2,5 mm. Le SED utilise une cathode constituée par un film ultrafin de particules d'oxyde de palladium. Un premier prototype de 10 pouces ne dépassant pas les 15 mm d'épaisseur a été fabriqué.

Canon parviendra-t-elle à s'imposer dans les écrans plats avec la même réussite que dans les imprimantes ? Sa stratégie « multimédia » ne va-t-elle pas se heurter aux géants nippons comme Sony, Nec, Toshiba ou Fujitsu ? A sa tête, Fujio Mitarai, qui a dirigé Canon aux Etats-Unis entre 1977 et 1993 et qui n'est pas issu du sérail des ingénieurs comme la plupart de ses prédécesseurs, est convaincu que l'avenir appartient au numérique. Il vise « l'intégration de tous les produits Canon sur les réseaux télématiques ». Mais la réussite de l'entreprise reste suspendue aux résultats de sa recherche et développement. Une situation originale dans un Japon qui s'illustre plus souvent dans l'industrialisation que dans l'innovation.

Michel Alberganti

-10%

SUR TOUT LE MAGASIN
DERNIER JOUR
DIMANCHE 30 NOVEMBRE

BHV : RIVOLI, ROSNY 2, CRETEIL-SOLEIL, MONTLHERY, VILLENEUVE-LA-GARENNE.

Avec la carte Cofinoga, sauf micro-informatique, points rouges, services et dispositions légales (voir conditions en magasin).



Dynamique et ibérique

L'offensive des marques espagnoles dans les gammes grand public du prêt-à-porter est soutenue par leurs méthodes industrielles

BARCELONE

de notre envoyée spéciale

Longtemps restée à la traîne de l'Europe, l'Espagne s'est réveillée et se présente sur plusieurs fronts, vie artistique, présence culturelle et nouveau souffle économique. Une énergie qui se manifeste notamment, en France, par l'arrivée des enseignes d'origine ibérique dans le prêt-à-porter de masse.

Ouvrant ses boutiques au rythme d'une par semaine dans le monde, la marque Zara, avec neuf mille modèles constamment renouvelés dans 300 magasins, a vendu 41 millions d'articles en 1996. Tandis que les années 80 avaient été marquées par les révélations de la Movida madrilène dans le domaine de la mode (Sybilla), les années 90 ont vu le succès des industriels du nord du pays. De la Catalogne à la Galice, les provinces veulent se mettre au diapason de la capitale. Si, parmi les pays latins, l'Italie a conquis un monopole dans l'univers du luxe avec les nouveaux fétiches griffés Gucci ou Prada qui hantent les magazines de mode, l'Espagne affiche sa réussite commerciale d'une manière moins médiatique, mais en visant le grand nombre et la consommation des classes moyennes.

Sans rechercher forcément l'audace créative, les marques espagnoles se distinguent en proposant un produit international en phase avec les attentes d'un, ou d'une, client(e)-caméléon. Zara entend habiller toute la famille avec des gammes qui vont de la grenouillère pour bébé au costume d'homme. Quand vient le week-end, les acheteurs se bousculent dans les rayons et se précipitent vers les cabines d'essayage. Comme on peut le constater au Printemps Haussmann, où l'espace attribué à la marque Zara ne désemplit pas et enregistre l'un des plus importants chiffres d'affaires du grand magasin.

Tailleur pantalon androgyne, manteau cache-poussière en laine

beige ou chemise en velours synthétique, les vêtements proposés suivent les tendances dictées par Milan, Londres et Paris. Chez Zara ou Mango, plus tourné vers les 15-25 ans, les consommateurs peuvent s'offrir sans complexe une mode 9 heures-17 heures conçue pour les jours ouvrables.

A des tarifs un peu plus élevés, Adolfo Dominguez diffuse des panoplies sans surprise pour *working girls*. Revendiquant un statut de créateur en défilant à Paris pendant les collections de prêt-à-porter, l'espagnol d'Orense n'en est pas moins présent dans 130 points de vente de Londres à Taïpeh. Avec ses vêtements hommes et femmes et trois lignes de parfums et de cosmétiques, la marque est cotée en Bourse depuis mars 1997.

STRATÉGIE INDUSTRIELLE

Si le prêt-à-porter espagnol est efficace, la mise en scène des boutiques l'est aussi. Alors que les concurrents français comme Kookaï ou La City évoluent sur des surfaces de 150 mètres carrés, Zara ou Mango aèrent la présentation et s'installent dans des locaux dix fois plus grands, habillés de métal ou de bois blond. Loin du fouillis des succursales de La Halle aux Chaussures, Camper, le chausseur de Majorque, diffusé en France depuis 1993, réaménage l'ensemble de son réseau. Dans sa boutique de Covent Garden, dont le design a été signé par Neville Brody, les souliers sont dressés sur une table au centre de la boutique et offerts comme des mets au regard et au toucher des clients.

Pour son magasin-pilote, place de la Madeleine, Adolfo Dominguez a privilégié le minimalisme des grands espaces en s'adressant à l'architecte Ricardo Bofill. Chez les fabricants français, la diffusion à bon marché rime trop souvent avec indifférence à l'égard du client. Ici, au contraire, on le flatte par le décor.

Dans ces temples de la vente, le

souci d'efficacité et de rentabilité va parfois jusqu'à l'application de méthodes tayloristes. Comme chez Mango, où, dans la boutique de 1 300 mètres carrés du boulevard des Capucines inaugurée en mars 1997, les vendeuses sont affublées d'un micro et d'une oreillette pour éviter les pertes de temps et communiquer plus facilement avec la réserve. Depuis l'ouverture de la première boutique à Barcelone en 1984, la croissance n'a cessé de s'accélérer



Ci-contre : tailleur pantalon Zara pour l'automne-hiver 1997-1998. 900 F environ la redingote, et 430 F le pantalon.

Ci-dessus : robe tube Mango en dentelle stretch, 400 F

avec 14 millions de pièces vendues en 1996. En un an, le chiffre d'affaires de la marque présente dans 32 pays a doublé, passant de 589 millions de francs en 1995 à 1,2 milliard de francs en 1996.

La force des enseignes de la péninsule Ibérique s'appuie aussi sur la fabrication, transposant le sys-



PHOTO/JOSÉ MANUEL FERRATER

tème du circuit court, cher aux artisans du Sentier, en une véritable stratégie industrielle et commerciale. Réagissant rapidement à la demande, les fabricants espagnols gommement les saisons en introduisant tout au long de l'année de nouveaux modèles dans les rayons.

Chez Zara, six jours suffisent du dessin d'un modèle à sa diffusion en boutique. Etiquettes et délais compétitifs se retrouvent même en sur mesure avec la marque Mangas qui tente d'imposer en France son concept de mesure industrielle avec des chemises à 269 F, réalisées puis expédiées des usines d'Alicante en une semaine. De ses entrepôts de Palau près de Barcelone, Mango expédie 20 000 pièces par heure dans l'ensemble

du réseau, s'inspirant de méthodes inaugurées par l'italien Benetton.

Loin des rigidités de l'industrie française, le succès espagnol s'exprime aussi dans l'esprit d'ouverture des chefs d'entreprise. Isak Andic, fondateur de Mango s'est entouré d'une équipe composée de 85 % de femmes dont l'âge moyen n'excède pas trente ans. Le triomphe modeste, il se fait tuteur (usage catalan) par ses 1 600 employés... qui sont invités à l'appeler par son prénom.

BOUCHE-A-OREILLE

A l'abri du battage médiatique, Zara se contente de ses vitrines et du bouche-à-oreille comme seule publicité. D'autres enseignes comme Mango misent sur la communication de masse. La marque, qui édite 15 millions de catalogues chaque année a consacré 48 millions de francs à sa publicité en 1996 et va s'attaquer au métro parisien en mars 1998. Sur leur lancée, les Espagnols préparent une nouvelle offensive sur

le terrain de l'image : pour 1999, Camper élabore des chaussures en fibres végétales aux vertus « apaisantes » ou « stimulantes ». De son côté, Loewe, maroquinier madrilène de luxe, racheté en 1996 par le groupe français LVMH, a fait appel à Narciso Rodriguez, ancien styliste de Cerruti, pour dessiner sa collection de l'hiver prochain.

Dans le secteur du moyen de gamme, les enseignes espagnoles devront compter désormais sur le marché français avec Hennes & Mauritz, le géant du prêt-à-porter suédois à prix modérés. Distribué dans 500 points de vente en Europe du Nord, cette marque nordique arrivera à Paris en février 1998, avec une première boutique de 1 500 mètres carrés, rue de Rivoli. Dans cette guerre européenne Nord-Sud, la France, qui avait connu l'essor de nombreuses marques de prêt-à-porter dans les années 60-70, semble absente.

Anne-Laure Quilleriet

Zara ou le succès en toute discrétion

FONDÉE en 1975 en Galice par Amancio Ortega, la marque Zara dépend du groupe Inditex, numéro deux de l'industrie textile en Espagne. Avec un chiffre d'affaires hors taxes de 8,8 milliards de francs en 1996, Inditex est aujourd'hui à la tête d'un réseau de 564 boutiques à travers le monde. De Pull&Bear, une marque sportswear pour les 15-18 ans, à Massimo Dutti, des vêtements plus classiques pour hommes et femmes, le géant de l'habillement de masse multiplie les enseignes et touche tous les publics.

En France, Zara a ouvert son premier magasin en 1989 (cinquante aujourd'hui) et se taille la part du lion sur le marché du prêt-à-porter moyen de gamme, avec des vêtements mode et faciles à vivre. La « Zaramania » s'est imposée au cœur des grandes villes et dans les points stratégiques de la capitale, des Champs-Élysées à la place de l'Opéra. Diffusée du Mexique à Israël, la marque affiche des ventes record en s'offrant le luxe de n'avoir jamais recouru à la « communication ». Amancio Ortega, cultive le mystère et se replie

sur son succès. Refusant interviews et prises de vue, il dirige dans la plus grande discrétion ses 8 400 employés répartis dans 17 usines, de la Corogne à Barcelone. Sans aucune parution de modèles dans les magazines, l'enseigne espagnole a même réussi à pénétrer le marché américain, pourtant très sensible aux messages publicitaires. Pour Maria-Jesus Garcia, directrice de la communication, « le renouvellement des produits est tel qu'un vêtement risquerait d'être déjà absent des rayons au moment de sa parution dans un magazine ».

L'embauchoir

Certains le verraient bien en directeur des embauches... L'embauchoir, cet objet qui retend les chaussures, fait mine d'appartenir à la même domesticité désuète que le gratte-dos ou le valet de chambre sur roulettes. S'il inquiète par son aspect de pied articulé, raccourci de jambe de bois dignes de servir d'ex-voto à un saint guérisseur, c'est que les fétichistes du beau soulier lui attribuent volontiers des miracles. Le peintre Juan Miro lui trouvait même des grâces d'oiseau, et lui dédia, dans les années 1971-1974, une série de sculptures en bronze. L'embauchoir gagne à être connu : il est l'orthopédiste d'une chaussure dont on imagine mal le calvaire. Piétiné à longueur de jour, rongé par

la sueur de la marche, le cuir le plus dur ne peut que se friper et se mouler au pied. Abandonné à lui-même, la nuit, il se recroqueville, gondole, il incruste ses rides et gerce bientôt. A ce régime quotidien, l'espérance de vie se réduit à quelques mois. Mais l'embauchoir veille. Cintre de la chaussure, c'est un alter ego du pied. Ou plutôt un pied idéalisé, lisse et sans accidents, qui se glisse pour rectifier la tenue, étirer, redresser les parties latérales, éponger humeurs et odeurs.

Au Moyen Age, l'embauchoir n'était autre que la forme en bois où le cordonnier avait séché son cuir. Pour s'« embaucher » à son aise, la forme évida son sommet, aminci son talon et sa courbe arrière, se scinda en deux parties, articulées par une charnière. Un canal, à l'avant, assèche la semelle. Après bien des avatars - en fer, façon bouillotte, ou

électrique... - et quelques succédanés - le plastique, peu onéreux -, l'objet se fixa sur deux versions : le tendeur à ressort (qui allonge les plis au lieu de les ôter) et l'embauchoir-embauchoir, pourvu, ou non, d'une partie latérale coulissante qui tend en largeur. Sa reine s'appelle Perfecta. Elle est française. Ses 250 000 paires annuelles alimentent 75 % du marché mondial (dont Weston, Church's...) en trois essences : le hêtre (solide, mais lourd : 800 g), le tremble (600 g) et le cèdre (léger et parfumé), récoltées, séchées et tournées par ses soins. A côté du bois brut, Perfecta propose des modèles satinés - c'est-à-dire polis, puis cirés - qui glissent dans le soulier, des charnières réglables, et



Embauchoir pour boots

D.R.

même des pastilles en céramique qui parfument le pied et terrassent les bactéries. Autres finesses : les modèles pour richelieu, mocassin, ou bottillon, sans oublier les modèles pour dames (trois hauteurs de talon).

Raffinement obligé (à chaque soulier le sien), l'embauchoir a aussi ses points noirs : il est lourd, il est cher. Ses prix débutent à 200 francs chez Perfecta, dix fois plus chez John Lobb sur mesure. Il est vrai que l'objet, là-bas, est traité en sculpture et mobilise un département entier, des lames chantournées et des couteaux de sabotier... Malgré l'incroyable savoir-faire des préposés, l'opération ne réussit pas toujours du premier coup : en une heure et demie, la bûchette de hêtre du Jura sera passée par la chrysalide

de la « forme » pour perdre la moitié de son poids et devenir un papillon presque entièrement creux, léger comme castagnette. Si Miró se fournissait chez Perfecta, c'est sans doute parce que John Lobb, à l'époque, ne fabriquait pas lui-même...

Jacques Brunel

★ Perfecta, en vente notamment à la Cordonnerie anglaise : 25, avenue Victor-Hugo, 75016 Paris. Tél. : 01-44-17-87-40, et 28, rue des Archives, 75004 Paris. Tél. : 01-44-54-57-90. A Lille, à La Botte Chantilly, 22 rue Grande-Chaussée. A Poitiers, chez Poirier, 41, rue Gambetta. A Rennes, chez Bessec, 8, rue Rohan. A Versailles, chez Scapin, 37, rue de la Paroisse.
★ John Lobb : 49, rue François-1^{er}, 75008 Paris. Tél. : 01-45-61-02-55, et 226, bd Saint-Germain, 75007 Paris. Tél. : 01-45-44-95-77.

ESPACE
Publicités
BOU
TIQUES

DETAILLANT GROSSISTE
VEND AUX PARTICULIERS
Recommandé par Paris pas Cher, Paris Combines...
Prix communiqués par téléphone
MATELAS & SOMMIERS
Toutes dimensions - Fixes ou relevables
SWISSFLEX - TRECA - EPEDA - SIMONS
DUNLOPILLO - BULTEX - PIRELLI - ETC...
CANAPES. SALONS. CLIC-CLAC
Cuir ou tissu
Steiner - Coulon - Burov - Sufren - Etc...
Vente par téléphone possible
Livraison gratuite sur toute la France
MOBECO
247, rue de Belleville PARIS 19 M° Télégraphe
50, avenue d'Italie PARIS 13 M° Pl. d'Italie
01.42.03.71.00 - 7j/7

MON IMPER
"Quinzaine Anglaise"
Du 29/11/97 au 15/12/97
-15%
collection H et F
AquaScutum.
Burberrys.
Bruno st Hilaire.
Gentleman Farmer.
Canasport.
Schneiders.
63 rue du Fg Poissonnière 75009 Paris
70 Avenue des Ternes. 75017 Paris
Tél : 01 48 24 46 98 et 01 45 72 18 64

BIJOUX BRILLANTS
Le plus formidable choix.
"Que des affaires exceptionnelles !"
Tous bijoux or, toutes pierres précieuses, alliances, bagues, argenterie.
ACHAT - ÉCHANGE BIJOUX
PERRONO OPÉRA
Angle boulevard des Italiens
4, rue Chaussée-d'Antin
Magasin à l'Etoile
37, avenue Victor-Hugo.
Autre grand choix.

Depuis 1925
HELLION
GANTIER
22, rue Tronchet - Paris 8e
Tél : 01.47.42.26.79

Chaque semaine
retrouvez la rubrique
"ESPACES
BOUTIQUES"
renseignements :
☎ 01.42.17.39.41
Fax : 01.42.17.39.25

Le Suédois Jonas Bjorkman se pose en héros de la finale de la Coupe Davis

Il disputera les simples et le double face à une équipe des Etats-Unis conduite par Pete Sampras

Le premier simple de la finale de la Coupe Davis, qui oppose la Suède aux Etats-Unis, à Göteborg jusqu'au 30 novembre, verra s'affronter, ven-

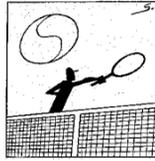
dredi 28 novembre, Jonas Bjorkman et Michael Chang avant que Magnus Larsson n'affronte le n° 1 mondial Pete Sampras. Retenu en simple et

en double, avec Nicklas Kulti, Jonas Bjorkman prend sa revanche un an après avoir été écarté de l'équipe battue, en finale, par la France.

GÖTEBORG

de notre envoyée spéciale

Göteborg est truffé de son image, des affiches énormes qui le happent dans l'effort, yeux agrandis, muscles saillants. Jonas Bjorkman est incontestablement l'homme de l'équipe de Suède de Coupe Davis pour affronter,



TENNIS

jusqu'au 30 novembre, les Etats-Unis en finale. Il a été sélectionné pour le simple et le double. Magnus Larsson, qui a été préféré à Thomas Enqvist pour des raisons stratégiques, jouera les simples restants. Le gaillard a battu deux fois Pete Sampras cette année, en trois rencontres : sur la terre battue de Monte-Carlo et sur le ciment de Philadelphie.

La richesse du tennis suédois avait permis, en 1996, contre la France, à Malmö, de ne retenir Jonas Bjorkman que pour le double aux côtés de Nicklas Kulti. Il n'avait pas apprécié la chose, mais il n'était que 69^e joueur mondial, et il y avait de bien meilleurs professionnels que lui, Stefan Edberg, qui faisait ses adieux au circuit, et Thomas Enqvist. Mais son tour est venu. « Il sera notre clé », a annoncé Carl-Axel Hageskog, l'entraîneur de l'équipe suédoise. Jonas Bjorkman est devenu quatrième joueur mondial grâce à trois titres glanés à Auckland, Indianapolis et Stockholm, à une demi-finale aux Internationaux des Etats-Unis (battu par Greg Rusedski), et à une finale à l'Open de Paris (il avait été dominé par Pete Sampras).

Pour réussir, il a pris son temps.

Il a vingt-cinq ans, mais il est là. Il est parvenu à apprivoiser son tennis en apprenant la concentration. Ce fut, de son aveu, « magnifique » de se sentir enfin maître du jeu et de réussir en match des gestes qui ne faisaient mouche qu'à l'entraînement. Il en est devenu encore plus heureux. Jonas Bjorkman est une espèce rare dans le tennis mondial. Il pratique l'art très subtil du retour, le coup qui peut neutraliser les meilleurs serveurs du monde, Pete

plus vite, dans un coin inatteignable de préférence. Mais le relanceur ne peut pas se contenter de ce seul coup. Jonas Bjorkman a passé ces dernières années à parfaire son art tout en se construisant un jeu susceptible de le mener plus loin. Il a utilisé son gabarit – moyen pour un joueur de tennis (1,84 m, 77 kilos) – pour accroître sa puissance du fond du court. Il a perdu du poids pour se mouvoir plus vite vers le filet et jouer une volée. Il doit encore pro-

temps fait la sourde oreille avant d'accepter de changer le rythme de son travail. Il a aussi cédé à l'efficacité de la psychologie sportive. Il s'est entretenu avec quelques spécialistes afin d'aplanir ses sautes de concentration. Par chance, peut-être du fait de sa constitution et de sa joie de vivre, Jonas Bjorkman n'a pas souffert de blessures sérieuses.

DÉBATS ÉPINEUX

Venu au tennis à l'âge de six ans, issu, comme la plupart des joueurs suédois, d'une famille d'origine modeste, Jonas Bjorkman, qui vient de gagner plus de 2 millions de dollars dans les tournois, en 1997, reste un homme simple. Un jour, aux Masters d'Hanovre où il venait d'être battu par Pete Sampras en demi-finale, il eut l'honnêteté de confier que le chemin à parcourir pour atteindre le jeu du n° 1 mondial était aussi long que celui menant de la Terre à la Lune. En huit rencontres, Jonas n'a battu Pete qu'une seule fois, sur l'herbe du Queen's près de Londres, en juin.

Aujourd'hui, Jonas Bjorkman ne veut penser qu'aux rencontres qui l'attendent. Il sait que les débats seront épineux, mais il est en Suède, après tout, et cette fois, son pays compte sur lui. Il a été ému de toutes les fièvres qui se sont soulevées sur son passage. « Tout est différent », lance-t-il. Comme tous les joueurs suédois, il a cet amour modéré pour le saladier d'argent. Le gagner, ce serait achever la saison en beauté. Cela le lierait à son héros, Stefan Edberg, triple vainqueur de la Coupe Davis. La présence de celui-ci à Göteborg a « rechauffé » le cœur du nouveau héros national.

Bénédicte Mathieu

L'Amérique en confiance

L'équipe américaine est ravie. Il fait un temps magnifique, la température frise certes les moins 10 degrés, mais Göteborg, petite bourgade agréable et cosue, est une ville qui plaît aux joueurs d'outre-Atlantique. L'air vivifiant a, semble-t-il, eu un effet bénéfique sur les entraînements, qui se sont passés « à merveille », a insisté Tom Gullikson, le capitaine de l'équipe. Les joueurs sont agréablement surpris par la salle, une belle arène de 10 500 places aux travées colorées. Elle affichera complet pour les trois jours.

La dernière rencontre de Coupe Davis entre les deux nations avait eu lieu en septembre 1994. C'était la demi-finale, et la Suède avait gagné après avoir été menée deux points à zéro. Pete Sampras, blessé, avait abandonné contre Stefan Edberg, et Todd Martin, battu 5-7, 6-2, 6-2, 6-4 avait laissé le dernier point à Magnus Larsson. Six semaines plus tard, la Suède avait gagné la Coupe Davis face à la Russie. Sur neuf rencontres, depuis 1946, les Etats-Unis mènent par sept victoires à deux.

Sampras, Pat Cash ou Greg Rusedski. Le retour est une discipline de rigueur et d'intuition instituée par Andre Agassi au début des années 90. « Pour être un bon relanceur, explique Jonas Bjorkman, il faut respecter son adversaire afin de comprendre son jeu et savoir avant lui où il va frapper. »

Il faut aussi avoir une superbe condition physique pour encaisser une balle qui arrive aux alentours de 200 km/h et la relancer encore

gresser. Il le sait. Il ne s'en fait pas. Jonas Bjorkman mûrit dans la stabilité d'un entourage aux petits soins. Son père va prendre une deuxième année sabbatique pour le suivre sur le circuit, et Fredrik Rosengren, son entraîneur depuis huit ans, va poursuivre la route avec eux. Cet homme a eu la patience de ne pas précipiter les choses. Peu à peu, il a fait comprendre à son élève que le travail à outrance ne pouvait pas tout résoudre. Son poulain a long-

Le parrainage de la Ligue de football par Adidas jugé anticoncurrentiel

LE CONSEIL de la concurrence, notamment saisi par les sociétés américaines Nike et Reebok, a condamné, jeudi 27 novembre, Adidas France à verser une amende de 16 millions de francs et la Ligue nationale de football (LNF) à une amende de 800 000 francs pour un accord de parrainage exclusif de cinq ans jugé contraire à la concurrence. Cet accord, passé en 1995, concernait l'ensemble des clubs de première et de deuxième divisions. Il avait déjà été suspendu « à titre conservatoire » à la demande du Conseil pendant l'instruction du dossier. Le Conseil a jugé que la durée du contrat « était anormalement longue ». Il a reproché à la LNF de ne pas avoir procédé à un appel à la concurrence alors même qu'Adidas détenait « une position dominante sur le marché national de la chaussure de football », avec 40 % des parts de marché et un contrat le liant à l'équipe de France. « Fournisseur exclusif de la LNF », Adidas avait, aux termes du contrat, le droit d'utiliser les photographies des clubs de première et deuxième divisions dans ses publicités et d'organiser des actions publicitaires au bénéfice du fabricant dans les stades lors de matchs de championnat. En contrepartie, l'équipementier devait verser 60 millions de francs par an à la LNF.

DÉPÊCHES

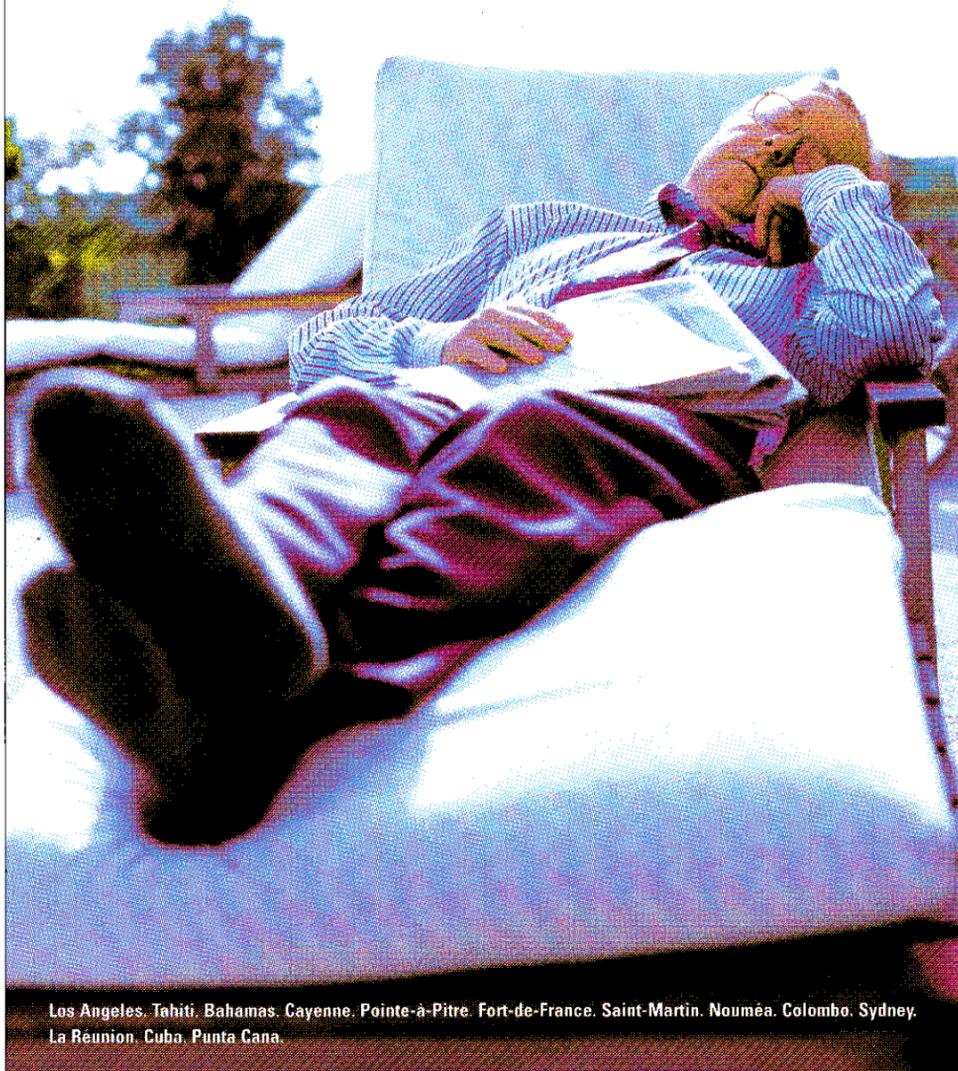
■ **FOOTBALL** : le Borussia Dortmund, tenant du titre, Manchester United et le Dynamo Kiev ont rejoint le Bayern Munich en se qualifiant, jeudi 27 novembre, pour les quarts de finale de la Ligue des champions de football, lors de la seconde partie de la cinquième et avant-dernière journée de la compétition. Dans le groupe F, la victoire de Leverkusen sur les Belges de Lierse (2-0) rend décisif pour la qualification directe le match qui opposera, mercredi 10 décembre, les Allemands à l'AS Monaco, qui bénéficie cependant d'un petit avantage en raison d'une meilleure différence de buts. En revanche, Paris Saint-Germain garde encore une petite chance de figurer parmi les deux meilleurs deuxièmes de la phase et de se qualifier ainsi pour la suite de la compétition.

Les résultats des matches joués jeudi 27 novembre : **Groupe A**, Parme (Ita.)-Sparta de Prague (Tch) 2-2 ; Borussia Dortmund (All.)-Galatasaray Istanbul (Tur.) 4-1. **Groupe B**, Manchester United (Ang.)-FC Kosice (Pol.) 3-0. **Groupe C**, Dynamo Kiev (Ukr.)-PSV Eindhoven (PB.) 1-1. **Groupe D**, Rosenborg Trondheim (Nor.)-Real Madrid (Esp.) 2-0, FC Porto (por.)-Olympiakos Le Pirée (Grè) 2-1.

■ **Johan Crujff**, joueur vedette de l'Ajax d'Amsterdam dans les années 70 et ancien entraîneur du FC Barcelone, âgé de 50 ans, a été admis, mercredi 26 novembre, dans un service de soins intensifs de l'hôpital universitaire d'Amsterdam. « Johan a appelé lui-même mercredi les premiers secours », a précisé le porte-parole de l'hôpital. Il est en observation et a subi depuis son entrée toutes sortes d'exams. En 1991, Johan Crujff avait subi un pontage coronarien. – (AFP)

■ **RUGBY** : une semaine après la déroute face à l'Afrique du Sud (52-10), le XV de France sera l'unique sujet d'un Bureau fédéral exceptionnel de la Fédération française (FFR), qui devait se tenir samedi 29 novembre à Agen. Ce Bureau fédéral, auquel devaient participer l'encadrement du XV de France (Jean-Claude Skrela, Pierre Villepreux, Max Godemet), le président du Comité de sélection (Jo Maso) ainsi que quatre ex-internationaux membres du Comité directeur (Michel Palmié, André Herrero, Jean Piqué et Claude Dourthe) pourrait annoncer la mise en place de rencontres supplémentaires face aux nations majeures de l'hémisphère Sud, au printemps 1998.

VOUS n'êtes pas qu'un passager.



VOUS,

vos sens du confort, vos habitudes, sont bienvenus sur nos lignes.

Respecter cela, c'est vous offrir le meilleur service.

Club Opale Long Courrier.

Des fauteuils inclinables à 140° avec supports lombaires et repose-jambes.

Tél. 0 803 00 12 34 (1,09 F/mn)
3615 AOM (1,29 F/mn)
AOM partenaire de

swissair+



Los Angeles, Tahiti, Bahamas, Cayenne, Pointe-à-Pitre, Fort-de-France, Saint-Martin, Nouméa, Colombo, Sydney, La Réunion, Cuba, Punta Cana.

Averses

UN CHAPELET de dépressions continuera à circuler de l'Océan atlantique vers le nord de l'Europe. La situation restera donc perturbée, samedi, avec des pluies ou des averses. Un puissant anticyclone se développe sur l'Espagne mais n'amènera pas d'amélioration significative sur l'Hexagone.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. - Le temps restera agité. Les éclaircies n'arriveront pas à s'imposer durablement et seront contrariées par de fortes averses surtout près des côtes. Il fera de 10 à 13 degrés.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. - Après les pluies de vendredi, l'amélioration sera relative. Les éclaircies seront interrompues par des averses surtout l'après-midi. Il fera de 9 à 12 degrés.

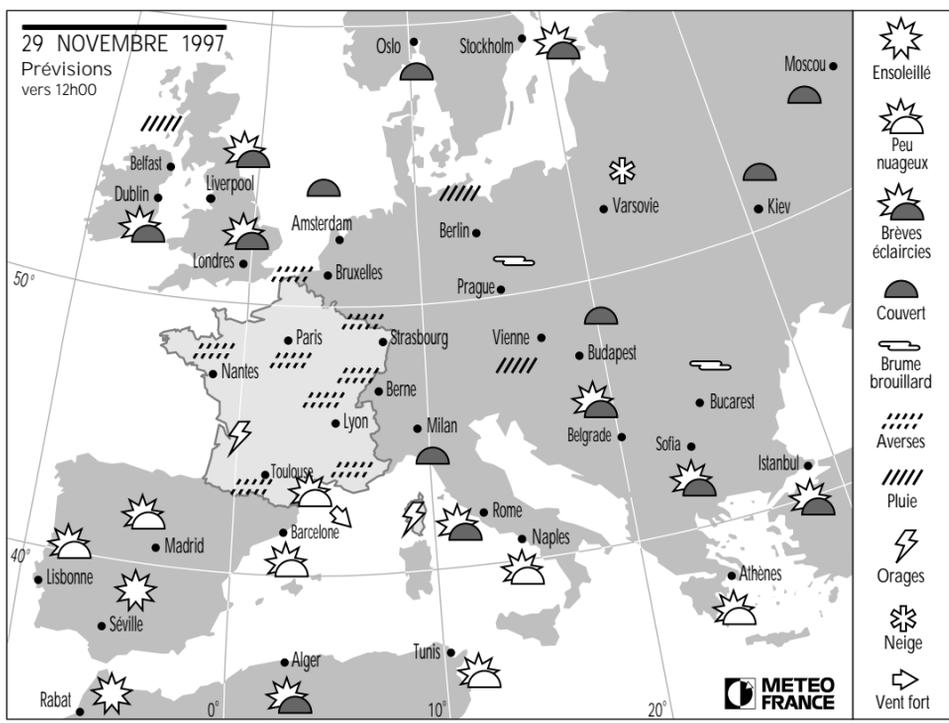
Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. - Une certaine amélioration se dessine. Le ciel offrira d'assez belles périodes de soleil mais une averse

pourra se déclencher à tout moment. Il fera de 7 à 10 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. - Des nuages menaçants arriveront rapidement de l'Océan. Ils donneront de fortes averses et parfois un coup de tonnerre en laissant peu de place au soleil. Le vent d'ouest risque de se renforcer nettement l'après-midi sur la côte. Il fera de 12 à 15 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. - Après un début de journée assez ensoleillée, les nuages deviendront plus menaçants au fil des heures. Ils donneront des averses parfois fortes surtout l'après-midi. Il fera de 8 à 11 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. - Le soleil s'imposera rapidement autour du golfe du Lion. Ailleurs, les pluies s'évacueront plus difficilement. Des averses sont encore attendues l'après-midi des Alpes du sud à la Corse. Il fera de 14 à 17 degrés.



LE CARNET DU VOYAGEUR

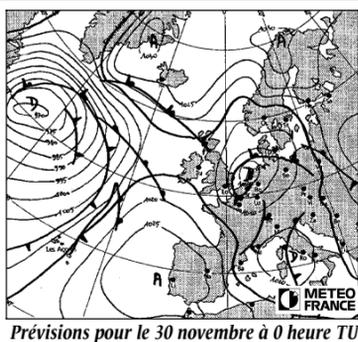
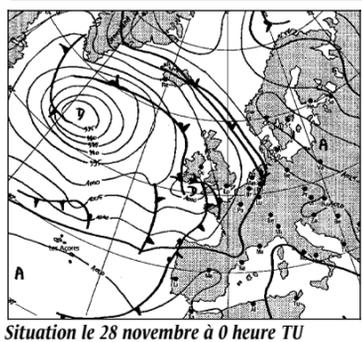
■ **FRANCE.** La compagnie AOM met en service plusieurs nouveaux vols régionaux avec notamment une douzième fréquence entre Orly Sud et Marseille (départ à 8 h 15, retour à 16 heures) et entre Orly et Nice (départ à 17 h 30, retour à 19 h 35, avec un premier vol de Nice à 6 h 55) ainsi qu'une sixième fréquence entre Orly et Toulon (départ à 7 h 40, retour à 9 h 45) et 3 vols quotidiens entre Orly et Perpignan (7 h 10, 12 h 50 et 18 h 55). Renseignements au 0803-00-12-34 ou 3615 AOM.

■ **ANGLETERRE.** Le port de commerce de Portsmouth vient de publier un guide en français des installations et services de cette gare maritime, arrivée des ferries en provenance du Havre. Ce livret de 12 pages présente les services du terminal et installations portuaires, un plan de circulation de la ville, et des cartes des principaux axes routiers du Royaume-Uni.

PRÉVISIONS POUR LE 29 NOVEMBRE 1997
 Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole	NANCY	5/8 P	
AJACCIO	9/16 P	NANTES	8/13 P
BIARRITZ	10/15 P	NICE	9/15 P
BORDEAUX	9/13 P	PARIS	7/11 P
BOURGES	7/11 P	PAU	8/13 P
BREST	9/12 P	PERPIGNAN	8/16 P
CAEN	9/11 P	RENNES	8/12 P
CHERBOURG	9/13 P	ST-ETIENNE	6/12 P
CLERMONT-F.	6/12 P	STRASBOURG	4/8 P
DIJON	4/8 P	TOULOUSE	5/13 P
GRENOBLE	4/12 P	TOURS	7/12 P
LILLE	8/10 P	FRANCE outre-mer	
LIMOGES	7/9 P	CAYENNE	24/29 P
LYON	5/11 P	FORT-DE-FR.	25/29 P
MARSEILLE	9/15 P	NOUMEA	23/29 S

PAPEETE	25/29 N	KIEV	-5/-2 C	VENISE	9/11 P	LE CAIRE	16/23 N
POINTE-A-PIT.	24/30 S	LISBONNE	12/17 N	VIENNE	4/6 P	MARRAKECH	13/22 S
ST-DENIS-RÉ.	21/26 C	LIVERPOOL	7/10 N	AMÉRIQUES		NAIROBI	15/19 C
EUROPE		LONDRES	7/11 N	BRASILIA	21/27 P	PRETORIA	14/26 C
AMSTERDAM	8/10 C	LUXEMBOURG	4/7 N	BUENOS AIR.	19/27 S	RABAT	12/20 S
ATHENES	12/16 S	MADRID	6/12 N	CARACAS	25/30 S	TUNIS	13/18 S
BARCELONE	9/16 S	MILAN	9/12 C	CHICAGO	5/12 C	ASIE-OCEANIE	
BELFAST	7/9 P	MOSCOW	-7/-6 C	LIMA	21/25 C	BANGKOK	27/34 N
BELGRADE	6/10 N	MUNICH	3/8 C	LOS ANGELES	11/16 C	BOMBAY	22/31 P
BERLIN	2/9 P	NAPLES	10/16 S	MEXICO	9/22 S	DJAKARTA	26/30 C
BERNE	3/7 P	OSLO	-9/-6 C	MONTREAL	-3/-1 N	DUBAI	18/25 S
BRUXELLES	8/12 P	PALMA DE M.	10/17 S	NEW YORK	4/11 S	HANOI	24/28 P
BUCAREST	1/5 C	PRAGUE	1/6 C	SAN FRANCISCO	10/14 P	HONGKONG	21/25 N
BUDAPEST	5/8 C	ROME	11/16 N	SANTIAGO/CHI	11/25 N	JERUSALEM	14/23 S
COPENHAGUE	2/5 P	SEVILLE	8/18 S	TORONTO	1/6 S	NEW DEHLI	10/22 S
DUBLIN	6/9 N	SOFIA	4/10 N	WASHINGTON	5/15 S	PEKIN	-4/3 N
FRANCFORT	6/9 C	ST-PETERSB.	-5/-3 *	AFRIQUE		SEOUL	8/12 P
GENÈVE	3/7 N	STOCKHOLM	-4/2 N	ALGER	10/20 N	SINGAPOUR	26/30 N
HELSSINKI	-4/-3 C	TENERIFE	15/19 C	DAKAR	25/30 C	SYDNEY	17/27 P
ISTANBUL	10/12 N	VARSOVIE	-2/3 *	KINSHASA	21/28 P	TOKYO	12/21 P



PRATIQUE

« L'HUMANITAIRE doit faire preuve d'imagination et d'originalité. » Ginette Villiot, vice-présidente du comité français de l'Unicef ne cache pas que les temps sont durs. Une enquête de la Fondation de France a montré qu'en 1996 les dons aux associations qui font appel à la générosité publique avaient décliné par rapport à 1993 (Le Monde du 20 novembre).

Même si les Français continuent de plébisciter la solidarité, des scandales, la baisse du pouvoir d'achat, le chômage..., ont rendu les donateurs frileux. Les associations doivent se battre. « Les dons pour l'Unicef stagnent. Les cartes de vœux, qui représentent presque la moitié de notre chiffre d'affaires, sont confrontées à une rude concurrence. Les gens privilégient une solidarité de proximité. Il nous faut lutter pour tenir le cap », souligne Ginette Villiot.

Les organisations humanitaires cherchent à motiver les donateurs. Par exemple, en proposant un produit dont une partie du prix sera versé à une œuvre caritative (produit-partage). Ce système a l'avantage, par rapport à l'envoi d'un chèque (marketing direct), de laisser au donateur une trace de son geste. Une trace qui le rassure.

Le comité français de l'Unicef a décidé de continuer l'opération « Brikkado », lancée l'an dernier : des enfants de CM1 et CM2 choisissent de collecter des emballages - type brique de lait, jus de fruits, potage - qui sont recyclés pour fabriquer le papier cadeau Brikkado. Illustré par des dessins d'enfants, le papier est vendu 10 francs (TTC) le rouleau, et le bénéfice est destiné à l'aide à l'enfance dans le tiers-monde. La démarche s'accompagne d'un programme pédagogique : certes, on récolte des fonds, mais, par leur participation, les écoliers sont amenés, selon les organisateurs, à une prise de conscience de la solidarité.

Pour les adultes, le don passe par un acte d'achat-bonne action. « Le consommateur en a assez de donner pour donner. Il faut lui offrir autre chose que de la gratitude en échange. Aujourd'hui, les gens achètent le produit plutôt que la cause », estime Régis Chomel de Handicap International, qui sait de quoi il parle. L'opération « sac à sapin » lancée en 1993 au profit des enfants handicapés a permis à l'association de collecter 5 millions de francs. En 1993, 60 000 sacs ont été vendus, 100 000 en 1994, puis légère baisse

en 1995. Alertés, les responsables de Handicap ont pris le risque d'investir 200 000 francs dans une étude. Son but : rendre le sac plus séduisant et le présenter comme un objet festif. Résultat : 200 000 sacs vendus en 1996. Et 330 000 seront distribués en 1997.

« Pour le plaisir d'offrir et la joie du partage. » Cette phrase inscrite sur l'enveloppe qui permet d'envoyer sa commande définit la philosophie de Partage, catalogue de vente par correspondance de produits, dont 65 % proviennent du tiers-monde.

Le Monopoly du pauvre

Imaginé en avril 1995 dans un foyer de réinsertion des Yvelines, le jeu intitulé SDF a été conçu par des sans-domicile-fixe, pour donner des emplois aux plus démunis. Inspiré du Monopoly et du jeu de l'oie, il a été vendu à 900 exemplaires depuis le mois d'avril, par l'association Sortir du froid par le jeu, créée pour le commercialiser et qui fait appel à des bénévoles. Une émission de France-Inter vient de donner un second souffle à l'entreprise : depuis, une quarantaine de jeux sont commandés par jour. Il se veut pédagogique : le joueur a de l'argent (pas beaucoup) et au gré du hasard, se retrouve aux cases ANPE, Caisse d'allocation, Assedic... Il peut aussi être dirigé, comme dans la vie, vers un circuit parallèle où il ne se passe rien. ★ En vente dans les Intermarché de Mantes-la-Jolie et Gisors, et à la librairie Le Cercle (Art de Vivre, Orgeval). Sur commande : Sortir du froid par le jeu, BP 1507, 13, rue des Closeaux, 78250 Mantes-la-Jolie Cedex. Tél. : 01-30-94-73-96. 179 F, plus 24 F pour les frais de port.

Édité et diffusé par le Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD) - en partenariat avec Artisans du monde et l'Association pour l'éducation et l'insertion des handicapés (AEIH) -, il remporte un franc succès chez les donateurs habituels. Mais l'entreprise attire aussi une population sensible à l'action économique qu'encourage cette forme de contrat. « Ces personnes ont ainsi la possibilité de faire un geste de générosité, avec moins d'anxiété. L'achat leur apporte une preuve de l'argent

va à des œuvres », remarque Pierre Dromard, directeur de Faim et développement. Envoyer un chèque sans retour direct suscite parfois la méfiance. Dans l'esprit du consommateur, acheter un produit dont une partie revient à un organisme humanitaire minimise les risques. « Les gens ne veulent plus donner dans le vide », souligne Marie-Alice Simatti, de la Société nationale d'horticulture de France, qui, pour la neuvième fois, organise une exposition de bouquets et de décors de Noël au profit, cette année, de la Fondation pour l'enfance. En période de fêtes, ce geste peut aussi être, pour le consommateur, une façon de dépenser sans se sentir coupable vis-à-vis de ceux qui sont dans le besoin.

Parfois, l'initiative de s'associer à un acte de générosité vient d'une marque, comme chez Dorma France, fabricant anglais de linge de lit, où les responsables sont des femmes et où la décision de faire profiter un organisme humanitaire d'une offre promotionnelle a été un choix de... mères. En ce mois de novembre, pour une parure de lit *Paddington* vendue 260 F, Dorma s'engage à verser 10 F à la Maison de la

sagesse (aide humanitaire aux enfants du monde). Pour les associations, le produit-partage permet de diversifier l'offre, mais ne peut pas rivaliser avec le marketing direct. « Un produit partage a ses limites. Il faut au moins trois ans pour l'installer, le promouvoir nécessite beaucoup de temps. Devenant un produit comme les autres, il est soumis à la concurrence. Il doit sans cesse évoluer », constate Stéphanie Levet, de l'agence Optimus, spécialisée dans la communication de mobilisation.

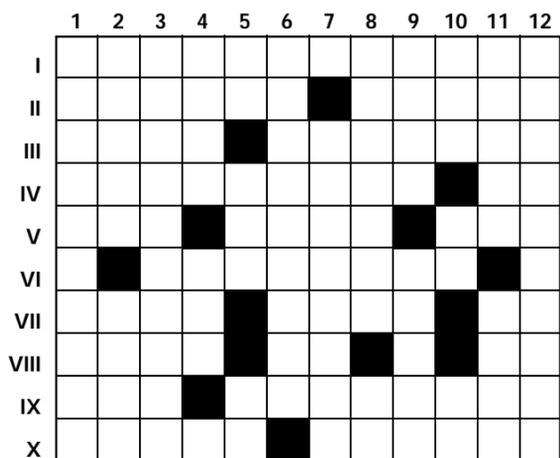
Veronique Cauhapé

★ Comité français pour l'Unicef : 3, rue Duguay-Trouin. 75282 Paris Cedex 06. Tél. : 01-44-39-77-77. Handicap international : 14, avenue Berthelot, 69361 Lyon Cedex 07. Tél. : 04-78-69-79-79. Partage : CCFD-AEIH, 47506 Fumel Cedex. Tél. : 05-53-40-57-10. Fédération Artisans du monde : 67, avenue de la République 75011-Paris. Tél. : 01-49-29-95-15 ★ Noël enchanté, exposition de bouquets et de décors de Noël, au profit de la Fondation pour l'enfance. Société d'horticulture de France. Jusqu'au 1^{er} décembre, 84, rue de Grenelle, 75007 Paris.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 97265

♦ SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).



HORIZONTALEMENT

I. Sentiment de pas être allé au bout. - II. Sortie de la fonderie. Mis à la porte, il ne s'est pas retourné pour regarder. - III. Protège du froid. On gagné leur place. - IV. Le prix des chaînes. Pour interpeller. - V. Supprimé. Diane s'y installa. Réduit petit à petit. - VI. Passent la brosse à reluire. - VII. A moitié pratique. Auxiliaire et suprême. Du genre paresseux. - VIII. Port industriel du Ghana. En fuite, on le retrouve chez Brecht. Lettres de confession. - IX. Passée sous le contrôle d'AXA. Nous fera

toujours rire. - X. Sa mise est souvent un coup de théâtre. Réserve de morceaux choisis plutôt cochons.

VERTICALEMENT

1. Petites pièces vite faites bien faites. - 2. Pour préparer une bonne infusion. Homme du passé. - 3. Illustre la fin du chapitre. - 4. Expression populaire espagnole. Ailes brisées. - 5. Personnel. Convient. Démonstratif. - 6. A ses propres lois, et nous sommes tous concernés. - 7. Leurs forces s'opposent au précédent. - 8. Donner congé avec brutalité.

Interjection. - 9. Traverse la péninsule Ibérique. Un royaume qui atteint des sommets. - 10. Reflet de l'actualité. Bas de gamme. Spectacle à Tokyo. - 11. Tas de sable. Pétite à Rome. - 12. Choisir le beau en toutes circonstances.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 97264

HORIZONTALEMENT

I. Parachutiste. - II. Adagio. Héus. - III. Totalitaires. - IV. Tue. Iran. Ite. - V. Ebène. Anes. - VI. SE. Sébillet. - VII. Drap. On. Eitel. - VIII. Oen. Su. Bât. - IX. Inapercu. Erg. - X. Etrangleuses.

VERTICALEMENT

1. Pattes-d'oie. - 2. Adoubèrent. - 3. Ratée. Anar. - 4. Aga. NSP. Pa. - 5. Ciliée. Sen. - 6. Hoir. Bourg. - 7. Tarin. Cl. - 8. Tian. Bue. - 9. Ili. Aléa. - 10. Serinettes. - 11. Tue-tête. Ré. - 12. Esses. Legs.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.

ISSN 0395-2037

Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunschbourg 94852 Ivry cedex



PHILATÉLIE

Trois émissions disparates



générale, lundi 1^{er} décembre, un timbre à 3 F à l'effigie du maréchal Leclerc, pour le cinquantième anniversaire de sa mort, qui succède à ceux déjà parus en France en 1948, 1953, 1954, 1969 (deux valeurs) et 1987 !

On retrouve le maréchal Leclerc sur des timbres d'Algérie (1949, 1956, 1957), du Fezzan (1949), du Maroc (1951), d'Ajman, d'Antigua et Barbuda (1991), de République centrafricaine (1990), de Madagascar (1990, 1995, 1996), de Guinée équatoriale (1996), de Saint-Vincent (1991) et du Vanuatu (1990).

Le timbre, au format horizontal 36 x 22 mm, dessiné par Michel Durand-Mégret, est imprimé en héliogravure en feuilles de cinquante. Sa vente anticipée aura lieu les 28, 29 et 30 novembre : à Paris, à la mairie du 4^e arrondissement, place Baudoyer (cachet « premier jour »); à Strasbourg, au Palais du gouverneur militaire, 13, rue Brulée, et à Amiens, salle des Congrès de l'hôtel de ville (cachets sans mention « premier jour »).

Beaux-Arts de Nîmes de 1958 à 1961, a remporté devant plus de 2 250 participants, le concours de création du timbre *Meilleurs vœux* organisé par La Poste du 10 mai au 10 juin 1997. Un jury présidé par Ernest-Pignon-Ernest a plébiscité son projet.

Ce timbre, d'une valeur de 3 F, est disponible dans tous les bureaux de poste depuis lundi 24 novembre. Au format horizontal 36 x 22 mm, il est imprimé en héliogravure et gaufrage en feuilles de cinquante.

Michel Trani est, par ailleurs, l'auteur d'une flamme d'oblitération illustrée mise en service à Marguerittes en avril 1992.

● Maréchal Leclerc. Et de sept ! La Poste mettra en vente

21 bis, rue Claude-Bernard - BP 218 75228 PARIS CEDEX 05
 Tél. : 01-42-17-39-00 - Fax : 01-42-17-39-26

ALCATEL ADOPTE UN NOUVEAU PROFIL ET DEVIENT THE HI-SPEED COMPANY.

Alcatel est un des principaux acteurs mondiaux dans le développement de technologies de pointe permettant aux informations de circuler à des vitesses toujours plus grandes. A partir d'un savoir-faire technologique reconnu, Alcatel réalise ainsi des avancées spectaculaires dans le domaine du multimédia, des réseaux sous-marins, des applications pour Internet et des satellites. Mais les temps changent et nous aussi : à l'heure de la société de l'information, la notion de très grande vitesse correspond aussi à l'évolution de nos marchés et aux attentes de nos clients. C'est pourquoi, nous mettons tout en œuvre pour ajouter à la Hi-Tech une dimension désormais indissociable et qui guide plus que jamais le développement de nos solutions et la manière de servir nos clients : la Hi-Speed*. Chez Alcatel, cette dimension est présente à toutes les étapes, depuis la recherche et développement jusqu'au service après vente, elle guide les développements de nos produits et systèmes et raccourcit nos délais de mise en œuvre. La Hi-Speed* est aussi le symbole d'un comportement au sein de nos équipes, rapide, pro-actif, souple et sans formalisme. Notre objectif : offrir dans le meilleur temps un service de qualité et anticiper les évolutions du marché pour vous proposer des solutions toujours plus innovantes. Alliant toutes les composantes qui font le succès des start-ups à la dimension et au savoir-faire technologique d'une entreprise internationale, nous devenons The Hi-Speed Company. www.alcatel.com



ALCATEL

The Hi-Speed Company

ART Qui connaît Vilhelm Hammershoi, en dehors des visiteurs des musées danois ? Bien peu d'amateurs. Son œuvre est cependant d'une étonnante singularité, isolée en son temps,

indifférente à la modernité, profondément mélancolique. ● « L'UNIVERS de Vilhelm Hammershoi », comme le dit le titre de l'exposition présentée jusqu'au 1^{er} mars 1998 au Musée d'Orsay,

a été ignoré pendant quatre-vingts ans, après sa mort, à l'âge de cinquante-deux ans, en 1916, à un moment où l'Europe ne songeait qu'à la guerre terrible qui faisait rage depuis

deux ans. ● POURQUOI cette négligence ? A cette question, les toiles répondent en partie, parce qu'il apparaît qu'Hammershoi avait de son art une conception absolument étrangère à

celles qui avaient cours dans le Paris postimpressionniste et avant-gardiste, dans le Berlin expressionniste, dans le Milan futuriste, dans la Vienne du symbolisme exacerbé.

La résurrection de Vilhelm Hammershoi

On redécouvre, à l'occasion d'une grande exposition à Paris, au Musée d'Orsay, un peintre singulier. Inclassable et extravagante pour l'époque, l'œuvre de ce Danois, mort en 1916, est restée dans l'ombre pendant quatre-vingts ans

L'UNIVERS DE VILHELM HAMMERSHOI, Musée d'Orsay, 62, rue de Lille, Paris 7^e. M^o Solferino. Tél. : 01-40-49-48-14. Du mardi au dimanche, de 10 heures à 18 heures, le jeudi de 10 heures à 21 h 45, le dimanche de 9 heures à 18 heures. Entrée : 39 F. Jusqu'au 1^{er} mars 1998.

C'est un événement d'un genre rare : l'apparition d'une œuvre demeurée inaperçue, surgissant à l'improviste d'un pays, le Danemark, dont les artistes n'occupent pas une place de premier plan dans l'histoire de l'art occidental. D'un genre d'autant plus rare que le peintre n'appartient pas à un passé lointain. Il est mort à Copenhague le 15 février 1916 – à cette date, l'Europe ne pensait qu'à la guerre. Il a été enseveli dans l'oubli, exception faite de quelques expositions dispersées en Scandinavie. La négligence a duré quatre-vingts ans.

Pourquoi si longtemps, pourquoi si profondément ? Les toiles répondent et ne répondent pas. Elles ne répondent pas parce que leur singularité, si résolue, aurait dû réussir à vaincre l'indifférence et l'aveuglement, et que l'on a peine à comprendre qu'elles n'y soient pas parvenues plus tôt. Elles répondent parce qu'il apparaît qu'Hammershoi avait de son art

une conception absolument étrangère à celles qui avaient cours dans le Paris postimpressionniste et avant-gardiste, dans le Berlin expressionniste, dans le Milan futuriste, dans la Vienne du symbolisme exacerbé.

A s'en tenir à la chronologie, il fut le contemporain de Cézanne, de Matisse et du cubisme, celui de Munch, de Klimt, de Kirchner, de Schiele, de Boccioni – tous peintres avec lesquels il n'eut aucun rapport humain ou artistique. La seule

Contemporain de Degas, on le croirait plutôt celui de Cranach, mais d'un Cranach désabusé, délivré de tout désir et hanté par la pensée de la mort

célébrité qu'il voulait rencontrer fut Whistler à Londres, en 1898, mais il ne le put parce que Whistler se trouvait alors en France.

Il n'avait pas place dans la chronologie des avant-gardes puisqu'il ne pouvait passer ni pour un adepte ni même pour un précurseur de l'une d'elles. L'histoire de l'art du XX^e siècle ayant été écrite jusqu'ici avec le désir de confirmer qu'une logique esthétique allait d'un point, par exemple Cézanne, à un autre, par exemple Mondrian, ce

Danois était incongru et gênant. A-t-on idée, vers 1900, d'ignorer la touche divisée néo-impressionniste, la décomposition du chromatisme, les compositions japonisantes, l'éclat de couleurs de moins en moins imitatives ?

A-t-on idée de s'en tenir à des nuances de gris, d'ocre et de brun ; de composer ses toiles avec un goût prononcé pour la stabilité ; de s'intéresser au clair-obscur dans ses variations de plein air et d'intérieur ; de rester au plus près du

motif pour le représenter en détail ? C'était folie que s'écarter à ce point du courant principal. Hammershoi a payé pour cette extravagance dont, sans doute, il ne mesurait même pas la bizarrerie.

Dans l'exposition d'Orsay, parfaite, l'anachronisme saute aux yeux. Entrer dans ces salles après avoir traversé le musée, c'est pénétrer d'un coup dans un lieu décoloré, silencieux, inhabité. Un lieu sans âge, car Hammershoi ne pratique pas, en 1890, la peinture qui était à la mode trente ou cinquante ans plus tôt, mais une peinture sans date. Le premier nom, la première comparaison qui viennent à l'esprit donnent la mesure de son étrangeté : Hammershoi fait penser à Vermeer. Puis à Saenredam, le peintre des églises hollandaises aux colonnes lisses et pâles, aux pavements noirs et blancs. Il les connaissait probablement, lui qui voyagea aux Pays-Bas et en Belgique.

Il en a retenu des leçons de géométrie. Sur les murs, les moulures et les cadres dessinent des rectangles. Les étagères et les montants des bibliothèques, les plateaux des bureaux, les pieds des



LANE BAY PHOTOGRAPHI, SOLKEBORG

« Boulangerie » (étude), huile sur toile, Vejen Kunstmuseum.

chaises, les croisées des fenêtres, les coins des pièces dessinent d'autres angles droits, tracent d'autres parallèles. Une porte s'ouvre sur une pièce meublée d'un chevet et d'une table. Un tapis la recouvre, au pli triangulaire. La robe noire de la femme qui, seule, habite ces espaces la réduit à des formes simples, d'autant plus simples qu'Hammershoi ne la représente que de dos, immobile. Les axes de la perspective découpent la surface en plans de plus en plus minces, le long des boiseries et des plinthes, le long d'un rayon de lumière oblique. La

couleur, si l'on peut nommer couleur, est posée sans appuyer, sans chercher un effet de matière ou de touche. Elle flotte un peu entre les lignes droites, sa légèreté atténuant leur rigueur. De temps en temps, la lumière est si faible, le crépuscule si proche que la géométrie s'efface à demi dans la pénombre. On croirait que les formes n'ont été dessinées et ordonnées si nettement parce que le peintre ressentait le besoin de les défendre contre leur effacement. Les objets, les silhouettes ont été sauvés de la disparition, mais de justesse. L'œuvre semble peinte dans l'instant qui précède cet anéantissement. *La Soirée au salon* finit en réunion de spectres dans une obscurité qui n'épargne qu'un visage et une nappe.

Les paysages urbains diffèrent peu : mêmes architectures rectilignes, mêmes perspectives calculées, même obsession de

l'absence. Il ne passe personne devant *Les Bâtiments de la Compagnie asiatique*, dont Hammershoi a peint plusieurs fois le portail ouvert sur un quai et l'eau, les pilastres, les corniches et les fenêtres identiques, vingt-quatre carreaux obscurs tenus par une structure plus claire. Le peintre s'est placé de face, devant le portail, entre les immeubles identiques. Il a choisi le pire endroit, celui où le motif n'a plus d'épaisseur, à peine une réalité.

Devant l'ancien château de Christiansborg, sur la place d'Amalienborg, près du British Museum, dans la campagne et les sous-bois, l'histoire se répète : construction insistante, puis déperdition quand la couleur s'uniformise, quand les contrastes s'amenuisent. Toujours le mouvement contradictoire : cristallisation puis dissolution du visible. Il serait difficile de ne pas prêter à une telle peinture le sens d'une méditation sur le temps, sur l'histoire des hommes et celle des sociétés – d'autant plus difficile que le monde que peint Hammershoi est celui que la modernité industrielle, au même moment, condamne à la métamorphose, sans calmes salons opulents, sans rues vides et silencieuses.

Ce mouvement alterné affecte les corps quand, rarement, Hammershoi peint des nus et des portraits. Il y en a fort peu dans l'exposition, mais presque tous admirables. La grande toile dite *Cinq portraits* est un étonnant chef-d'œuvre, d'une mélancolie inexorable, autant que les deux portraits d'Ida Hammershoi, son épouse. En 1907, alors qu'elle est âgée de trente-huit ans, il fait d'elle une femme vieillie, sans apprêt, sans grâce, presque sans expression.

Deux ans plus tard, il entreprend d'après modèle des études de nu. Cet effort, a-t-on dit, l'épuisa. Il en reste trois tableaux, dont un seul achevé. Une jeune femme est debout, la tête penchée vers le sol, le bras gauche plié, le bras droit le long du buste. Dans une autre pose, elle examine on ne sait quoi à hauteur du coude, et cette posture seule rappelle qu'Hammershoi fut le contemporain de Degas. Pour le reste, on le croirait plutôt celui de Cranach, mais d'un Cranach désabusé, délivré de tout désir et hanté plus que de raison par la pensée de la mort.

Philippe Dagen

Une vie sans heurts

Pour faire un roman de la vie d'Hammershoi, il faudrait un écrivain de l'imperceptible. L'artiste, fils d'un négociant, naît en 1864 à Copenhague. Il étudie le dessin et la peinture jusqu'en 1885 et cherche à exposer, en dépit de la pesanteur du système académique en vigueur. Il voyage de temps en temps, en Hollande en 1887 et 1891, à Paris en 1889 et 1892, et surtout en Italie en 1893, 1902 et 1907, mais il n'en trahit à peu près rien dans son œuvre.

A partir des années 1890, il montre régulièrement ses tableaux à Copenhague, où il a des collectionneurs et des admirateurs jusque dans les milieux officiels, et à Londres. En 1897, de passage au Danemark, Diaghilev lui achète deux toiles, qui ont disparu. En 1900, il reçoit l'hommage d'une première rétrospective à Copenhague. En 1904, Rainer Maria Rilke, qui l'estime, vient lui rendre visite et étudie ses œuvres. En 1916, à cinquante-deux ans, il meurt d'un cancer de la gorge.

Du bon usage des réapparitions

De temps à autre, certains peintres oubliés resurgissent. Affaire d'érudition ou affaire de création ?

ON CHERCHE en vain Vilhelm Hammershoi dans les dictionnaires. La plupart l'ignorent, et ceux qui ne traitent que des artistes lui consacrent de courtes notices, évanescentes, embarrassées, signe sans équivoque d'une longue disparition. La résurrection n'en est que plus surprenante.

Or de tels phénomènes, l'histoire de l'art est coutumière. Les plus illustres de ces réapparitions ont

réintroduit dans les musées et les livres des peintres anciens dont la trace s'était effacée, dont il ne restait que des mentions imprécises dans des archives négligées et des tableaux épars, sans attribution certaine.

Grâce à Joseph Thoré-Bürger, le XIX^e siècle a découvert, en 1866, un nommé Vermeer, dit de Delft. Le premier, l'historien réunit sous ce nom encore inconnu une suite de soixante-trois peintures, dont la liste a été plus tard sévèrement épurée. Jusqu'alors, elles avaient été attribuées à différents maîtres dont la signature était demeurée illustre, tel Pieter De Hoogh. Grâce à Champfleury, vers 1875, les frères Le Nain sont sortis du néant où ils avaient disparu depuis deux siècles. Un peu plus tôt, le nom de Greco était devenu familier aux amateurs, qui l'avaient longtemps méconnu.

Cas non moins remarquable : celui de Georges de La Tour. Alors qu'il apparaît aujourd'hui comme l'un des rares peintres anciens connus de tous, que ce soit par les expositions, les albums ou les timbres, La Tour est une invention très récente. Elle est l'œuvre de l'historien allemand Hermann Voos, qui publia en 1915 un essai où il rassemblait, là encore, des tableaux qui lui semblaient évidemment de la même main, celle d'un Lorrain auquel personne ne s'était intéressé alors que son existence était attestée par des documents connus des érudits locaux. Restait à faire le lien, démarche décisive et passablement aventureuse.

Il serait cependant insuffisant

d'expliquer ces résurrections seulement par l'audace et le coup d'œil d'un spécialiste. Elles interviennent dans des périodes propices – pour des raisons de goût et de création. Le Greco a bénéficié de la vogue du romantisme noir. Les Le Nain, Vermeer et La Tour – ce dernier plus tardivement – ont bénéficié de la recrudescence de réalisme qui affecte l'art français dans la seconde moitié du siècle.

Champfleury, s'il fut l'historien des frères Le Nain, fut aussi l'ami de Courbet, un critique d'art influent et l'un des théoriciens du réalisme en peinture et en littérature. Thoré-Bürger n'était pas moins militant et cherchait dans l'art des Pays-Bas des maîtres et des exemples d'observation vraie, de représentation non idéalisée, méticuleuse, irréfutable – ce qu'il exigeait aussi des peintres de son époque. La Tour a servi la même cause dans l'entre-deux-guerres.

DOGMES REMIS EN CAUSE

Autrement dit, toute époque ressuscite les œuvres et les artistes dont elle a besoin pour se définir, pour se dégager de l'emprise de ses pères, pour imposer sa singularité par la contradiction. Le romantisme a opposé les proliférations végétales du gothique à l'ordre géométrique d'un néoclassicisme qui tournait au stéréotype. Il a cherché du côté des primitifs des références qui ne pouvaient être assimilées par les tenants de Raphaël. Le réalisme a fait de même, contre le romantisme, en s'appuyant sur l'Espagne et sur la Hollande, sur Vélasquez et sur Ver-

meer, sur les Le Nain et sur Charadin – sur le XVIII^e siècle français tel que l'ont révélé les frères Goncourt.

Au début de ce siècle, l'introduction des œuvres dites primitives – africaines ou océaniques – a permis à Picasso, à Derain, aux expressionnistes du groupe Die Brücke, de rompre sans retour avec le style impressionniste, devenu un idiomatrop commun, trop faible. Dans ces jeux de bascule, qui sont des stratégies d'affirmation et de défense, l'autrefois, tout l'autrefois, et l'ailleurs, n'importe quel ailleurs, peuvent servir. La résurrection prend ainsi une valeur nouvelle : non seulement elle enrichit la connaissance du passé, mais elle favorise la formation du présent.

Si, d'aventure, la réapparition stupéfiante d'Hammershoi était promise à un tel destin – ce qui ne se vérifierait pas dans l'instant, pas même dans l'année –, elle s'inscrirait dans le mouvement de remise en cause des dogmes qui s'est développé depuis quelque temps.

S'il ne fait aucun doute que, vers 1910, l'essentiel se passait dans les ateliers de Picasso, de Kandinsky ou de Léger, il ne fait aucun doute non plus qu'autrement, dans une langue étrange et étrangère, Hammershoi exprimait la disparition d'un monde, la fin d'un temps, et que cette expression et sa justesse importent bien plus que les critères formels au nom desquels il a été exclu de l'histoire quatre-vingts ans durant.

Ph. D.

LES JEUNES AUJOURD'HUI :

Une synthèse de qualité enfin disponible

- Une publication de l'Injep et du journal *La Croix* faisant le point sur 11 thèmes importants : économie, enseignement, famille, société... vient de paraître.
- Des éléments statistiques, des graphiques, des articles de fond sur chaque thème abordé, font de cet ouvrage l'outil indispensable pour tous ceux souhaitant se faire une idée plus précise des évolutions récentes. Chaque chapitre comporte une sélection d'adresses utiles.
- Parents d'élèves, enseignants, animateurs, formateurs, cadres associatifs, responsables de «politiques de jeunesse» y trouveront la synthèse attendue et des recueils d'articles par thèmes.

Pour se procurer cet ouvrage :

(Prix : 60 F + Frais de port 15 F).

INJEP : Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire
Département des Publications
9/11 rue Paul-Léplap
78160 MARLY-LE-ROI

Tél. : 01 39 17 27 47 - Fax : 01 39 17 27 90
Internet : http://www.injep.fr

LE RIDEAU ROUGE / MONTMARTRE

GAYEAU

du 18 au 31 Décembre

Juliette

et Didier Goret

Deux Pianos

Loc : 01 49 53 05 07

Fnac : 01 49 87 50 50

3615 Billeteret - France Billet

PARIS PREMIERE

Télérama

FONDS DE SOUTIEN CHANSON VARIÉTÉS JAZZ subventionné par la Mairie de Paris

Alim Qasimov, une voix au service de la poésie

Un disque virtuose et émouvant du barde d'Azerbaïdjan

EN DÉCEMBRE 1996, Alim Qasimov était en concert au Théâtre de la Ville à Paris. Radio-France enregistra le récital, long développement du *mugham zabol*. Qasimov, l'une des plus belles voix de notre époque, s'enferma ensuite en studio pour trente minutes d'un *mugham bayati shiraz*. De ces exercices croisés, Ocora a tiré un disque virtuose et émouvant, *Azerbaïdjan, l'art du mugham*, Alim Qasimov.

A la fin des années 80, grâce à la *perestroïka*, les programmeurs occidentaux de musiques traditionnelles ont exploré les républiques socialistes - l'Azerbaïdjan, le Kazakhstan, l'Ouzbékistan, le Turkménistan - afin d'y dénicher des talents laissés dans l'anonymat par l'ex-URSS, fermée au marché international. C'est ainsi que la Maison des cultures du monde (qui a publié une intégrale des *mughams*, les modes musicaux et poétiques, d'Azerbaïdjan dans sa collection « Inédits », dont deux volumes consacrés à Qasimov, ou Kasimov) puis le Théâtre de la Ville ont révélé l'art d'Alim Qasimov, alors jeune chanteur fluet, mais à la voix extrêmement puissante dans sa finesse, suave et précise, et imbattable dans l'émotion.

Petit homme sec et jovial, Alim Qasimov est âgé aujourd'hui de quarante ans; il a acquis une notoriété internationale. Il a mûri et appris à jouer de sa voix en dosant savamment désinvolture et rigueur. Qasimov forme un tout avec ses deux musiciens, Malik et Elshan Mansurov, deux frères blagueurs qui ont étudié avec lui Brahms et Liszt au Conservatoire supérieur de Bakou, la capitale du pétrole de la mer Caspienne, mais ont choisi de revenir à la tradition « parce que c'était la musique du peuple azéri ». Elshan est au *rebab* (la vièle d'Asie centrale), Malik au *târ* (un luth à onze cordes). En

chantant, Alim Qasimov bat les rythmes sur un tambourin *daf*, muni de grelots et de ferrailles. Le trio est un modèle d'équilibre. Le long phrasé du *ghazal*, le genre romantique, exige des qualités vocales énormes: tenue de notes prolongée, avancées soudaines du rythme, vibrations savantes de la gorge, diction sans faille (en azéri, en persan, en arabe). La poésie du chant, ses coups de folie sont servis par une voix qui tombe en cascade, comme un rire.

DES VERS COMME DES DÉFIS

« Je chante la philosophie de la vie: pourquoi nous sommes nés, ce que nous avons au fond de l'âme », dit Qasimov. Pour trouver les secrets de son art, jamais si bien montré que dans cet album, il faut suivre le chanteur au village de Guzdek, à une cinquantaine de kilomètres de Bakou. Là, vivent son père et sa mère, petits paysans férus de chansons populaires. M. et M^{me} Qasimov, tout comme leur bru et le voisinage, ont sacrifié à la mode des dents en or - par rangées entières. Ici, loin de la grisaille de la ville, on affectionne le foulard fleuri, les bracelets de cuivre et les colliers colorés. Avec ses parents, Qasimov peut improviser des vers - l'amour, la beauté, les cancons inventés sur le tas - en forme de défis, pendant des heures, tandis que sur le feu de bois bout le samovar et que grillent les *kebabs* d'agneau, à la mode de l'ancien temps, quand passaient les caravanes en route vers l'Asie.

Maman priait pour que « Dieu lui donne un fils chanteur », les *kolkhozes* ont fait long feu et Dieu l'a exaucée. En écoutant « le bruit des cuillères en bois sur le fer des marmites », puis en étudiant la musique classique au conservatoire de Bakou, Alim Qasimov est devenu l'un de ces chanteurs dont

on dit chez lui qu'il n'y en a qu'un tous les deux siècles. En Azerbaïdjan, pays chiite et turcophone longtemps partie intégrante de l'empire persan, puis « colonisé » par les Russes, la culture et la musique sont un patchwork, dont Qasimov porte les traces. Sa sobriété de barde n'est pourtant jamais altérée. Chanteur vedette de l'opéra populaire *Leyli et Medz-nun*, créé en 1995 en grande pompe à Bakou, sorte de *Roméo et Juliette* d'Asie centrale, dont la musique, très ornementée, kitsch, a été écrite au début du siècle par Uzeiz Gadjabakov, il avait gardé la même droiture, le même ascétisme.

A chacun de ses concerts, improvisant sur les modes (*mugham*) traditionnels, Qasimov a en tête de servir la poésie, et en particulier les vers (en farsi) de Fizuli, chantre de la belle vie et de l'amour philosophique, né au XIV^e siècle, quand les deux rives de la Caspienne étaient persanes. Les



Alim Qasimov et son tambourin « daf ».

Iranien le considèrent comme leur. Les Azéris aussi. « Je sens ton existence comme le vent, chaque chose est en moi, pleure pour toi. Je ne peux pas l'atteindre, mais je peux l'avoir en moi. Les *ghazals* de Fizuli sont ainsi: absolus », explique Alim

Qasimov, en tension constante, chanteur classique à jamais libre.

Veronique Mortaigne

★ 1 CD Ocora C560112. Distribué par Harmonia Mundi.

SÉLECTION DISQUES

ARNOLD SCHOENBERG
1^{re} Symphonie de chambre
Salvatore Sciarrino: *Autoritratto nella notte*
György Ligeti: 6 Bagatelles pour quintette à vent; Double concerto pour flûte et hautbois.
Jacques Zoon (flûte), Douglas Boyd (hautbois), Orchestre de chambre d'Europe, Claudio Abbado (direction).

Tête d'affiche de ce programme peu homogène, la 1^{re} Symphonie de chambre de Schoenberg relègue les contributions de Sciarrino (égéré dans une problématique descendance de Luigi Nono) et de Ligeti (desservi par une interprétation trop contras-

tée pour les *Bagatelles* et trop relâchée pour le *Double Concerto*) au rang de faire-valoir. Saisie sur le vif d'un concert, la prestation de l'expérimenté Claudio Abbado et du tonique Orchestre de chambre d'Europe dégage l'essentiel du chef-d'œuvre post-romantique de Schoenberg. Ralentissements gradués et soudaines accélérations traduisent l'urgence d'une époque tournée vers la liquidation des repères. P. Gi

★ 1 CD Deutsche Grammophon 449 215-2.

JOHANNES BRAHMS
Les trois quatuors avec piano
Jean-Claude Penner (piano)
Jean-Jacques Kantorow (violin)
Bruno Pasquier (alto)
Truls Mork (violoncelle).

Un miracle! Enregistrés dans une perspective naturelle qui permet aux instruments de sonner avec plénitude tout en étant si précisément localisés dans l'espace que l'on pourrait se lever de son siège et tourner autour des musiciens, ces trois quatuors sont interprétés avec une perfection instrumentale réjouissante et une présence, un engagement physique et psychologique émouvants. La vivacité du dialogue noué par les musiciens, leur élan impétueux, la justesse sans faille de leur lecture en arrive à nous faire écrire que ces trois interprétations sont les plus justes de la discographie et sont dignes de figurer au côté de celles de Serkin et des Busch pour les op. 25 et 26 (EMI) et celle de Richter pour le seul op. 26 (Philips). Al. Lo.

★ 2 CD Lyrix Lyr 165/166.

DANIEL HUMAIR
Quatre fois trois
Musicien essentiel du jazz en Europe depuis le début des années 60, peintre - quelques-uns de ses travaux récents sur papier sont reproduits dans le livret - le batteur genevois Daniel Humair

s'est parfois retrouvé leader et organisateur de sa musique. Ici, il dirige quatre trios; comme quatre états de ses rencontres et quatre possibilités orchestrales unies par un même engagement dans la musique, un rapport ouvert au jazz, une manière de mettre l'écoute et l'échange au premier plan. Toutes qualités communes à de nombreux disques mais qui trouvent dans *Quatre fois trois* un supplément d'âme et d'expression. Avec Jean-François Jenny-Clark et Dave Liebman, avec Joachim Kühn et Michel Portal, Humair prolonge des parcours en commun; avec George Garzone et Hal Crook, il se détourne du trio pour agir en relation duelle batterie/saxophone et batterie/trombone; surtout, avec Bruno Chevillon (contrebasse) et Marc Ducret (guitare), il montre sa capacité à se réinventer, au dépassement. A l'opposé d'un musicien d'habitudes. S. Si.

★ 2 CD Label bleu LBLC 6619/20 dont 1 CD-Rom. Distribué par Harmonia Mundi.

PAUL SIMON
Songs From the Capeman

Depuis une dizaine d'années, les voyages sont le moteur de l'inspiration de Paul Simon. *Graceland* l'avait mené en Afrique du Sud, *Rhythm of the Saints* au Brésil. Pour *Songs from the Capeman*, il a voyagé... dans le temps. Un fait divers l'a inspiré. Le meurtre commis, à New York en 1959, par un Portoricain de seize ans lors d'une bagarre entre bandes. Membre du gang des Vampires, le jeune homme portait une cape qui lui valut le surnom de « Capeman ». Conçue sous la forme d'une comédie musicale, cette autre *story* du *West Side*, écrite en collaboration avec le romancier Derek Walcott, permet à l'ancien compère de Garfunkel de se replonger dans les musiques de son adolescence. Doo-wop, gospel, rock'n'roll, country, folk s'entremêlent avec la salsa et les rythmes du barrio. Sans se laisser piéger par l'exotisme rétro, Paul Simon réinvestit ces genres en

DÉPÊCHES

■ **PRIX**: les Grands Prix de la Ville de Paris 1997 ont été proclamés le 27 novembre, à l'Hôtel de Ville de Paris. Ils ont été décernés à Jean Echenoz (roman), Robert Merle (prix Sola Cabiati), Jacques Le Goff (histoire), Nicole Loraux et Claude Lefort (ex aequo, sciences humaines), Philippe Adrien (arts de la scène), Isabelle Carré (prix Gérard-Philipe), Rolf Liebermann (musique), Rachel des Bois (chanson française), Simon Hantaï (arts plastiques), Marc Riboud et Denis Roche (ex aequo, photographie), Erik Halley (mode), Catherine Levy et Sigolène Prébois (design) et Didier Mutel (métiers d'art).

■ **SRI LANKA**: la BBC a suspendu *sine die* le 26 novembre le tournage d'un feuilleton tiré du roman de Salman Rushdie, *Les Enfants de minuit*, après que le gouvernement du Sri Lanka lui eut retiré son autorisation de filmer. Des musulmans sri-lankais avaient protesté contre le tournage en rappelant que le romancier britannique d'origine indienne était sous le coup d'une menace de mort proférée en 1989 par l'ayatollah Khomeiny pour son ouvrage *Les Versets sataniques*. En juillet, le gouvernement indien avait refusé à la BBC le droit de tourner ce même feuilleton sur le territoire de l'union.

auteur véritable. Côté distribution, les musiciens latinos se taillent la part du lion. Les voix d'Ednita Nazario, Danny Rivera, celles du légendaire Ruben Blades et du trop emphatique Marc Anthony tiennent les rôles-clés. Mais c'est encore l'éternelle douceur de celle du compositeur, mélodiste d'exception, qui touche le plus. La première de cette œuvre sera donnée à Broadway, le 8 janvier 1998. S. D.

★ 1 CD Warner 9362-46814-2.

BARBARA
Femme piano

Paru le 12 novembre, quelques jours avant sa disparition, *Barbara Femme piano* avait été conçu par l'artiste, qui s'appropriait à sortir quelque peu de sa retraite pour en faire la promotion. Complation de quarante titres qui valent à Barbara un affichage public avant sa mort, ce double CD, réalisé avec son chef de produit chez Mercury, Jean-Yves Billel, mêle le cru 1996 (*Femme piano*) et les chefs-d'œuvre des années 60 (*Attendez que ma joie revienne*, *Pierre*, *Nantes...*). Le tout est délicatement bâti. Et surtout, Barbara ne triche pas: elle assume les splendeurs et la décadence d'une voix exceptionnelle, ses espiègleries et ses fatigues. Ce *best of* conceptuel, loin du produit marketing, contient des photos inédites, des citations instructives, ainsi: « J'ai surtout été marquée par Marianne Oswald. C'est d'un modernisme, d'un désespoir, d'une férocité stupéfiants. » Ce luxueux résumé ne remplacera pas le coffret Philips *Ma plus belle histoire d'amour...* c'est vous, (treize CD avec livret Philips 510944-2), balayant la carrière discographique de Barbara, y compris le temps où elle était interprète de Fragon ou Xérof, de Brel et de Brassens, et le sublime *Bobino* 67. Dans la collection « Or » de chez Columbia, Barbara remet en mémoire les années fabuleuses (1963-1966) de la dame brune (1 CD Columbia 4710332-2). V. Mo.

★ 1 CD Philips/Mercury 536532-2

Les meilleures ventes d'albums en France

ARTISTE ou GROUPE	Rang de la semaine précédente	TITRE	MAISON DE DISQUES
1 CÉLINE DION	5	Let's talk about love	COLUMBIA
2 FLORENT PAGNY	1	Savoir aimer	MERCURY
3 METALLICA	E	Reload	MERCURY
4 SPICE GIRLS	2	Spice World	VIRGIN
5 MICHEL SARDOU	3	Salut	TREMA
6 PASSI	4	Les tentations	V2
7 JEAN-JACQUES GOLDMAN	7	En passant	COLUMBIA
8 DIVERS ARTISTES	E	Le Zénith des Enfoirés	BMG
9 ANDREA BOCELLI	27	Romanza	POLYDOR
10 ANDRÉ RIEU	11	Valses	PHILIPS

Période du 16/11 au 22/11 inclus E = Nouvelle entrée
Résultats obtenus par le comptage à la sortie des caisses de cent magasins représentatifs des circuits de distribution

On s'ennuierait presque. Prévisible, la montée à la première place de Céline Dion (en anglais). Ronronnante, la seconde position de Florent Pagny. Sardou, Goldman, toujours là. Pour longtemps sans doute. Andrea Bocelli fait du Yo-Yo: ses airs d'opéra (*Viaggio Italiano*) perdent pied au 17^e rang, tandis que l'indétrônable *Romanza* remonte de la 37^e place à la 9^e, battant d'une courte tête les *Valses* d'André Rieu, aussi confortables qu'une pub pour les assurances-vie. Coup de pied dans la fourmière, les hard rockers de *Metallica* balancent *Reload* directement à la 3^e place. Dans les compilations, *The Very Best of Sting and The Police* talonne *20 Chansons d'or* d'Aznavor.

Source: SNEP/FOP TITE-LIVE

LE BON MARCHE
RIVE GAUCHE

Ouverture exceptionnelle
dimanche 30 novembre
Pour faire la fête avant les fêtes

De 10 h à 19 h, une journée magique peuplée de fées chanteuses et de génies musiciens qui vous invitent à écouter les chœurs et mélodies, comptines d'hier et d'aujourd'hui.

MÉTRO SÈVRES-BABYLONE

Etienne Daho, entre chansons intimistes et techno somnambule

Son Kaléidoscope Tour donne à l'Olympia rénové des allures de rave

A quarante et un ans, il est encore cet éternel jeune homme, copain ou flirt idéal. Mais le chanteur rennais ne se contente pas de scander ses

succès : il a étoffé et humanisé sa voix tout en utilisant les technologies et les rythmes les plus pointus. La dualité demeure un des atouts

maîtres d'Etienne Daho, capable de la précision esthétique du « branché » comme de l'accessibilité du chanteur populaire.

ÉTIENNE DAHO. Olympia, 27, boulevard des Capucines, Paris 8^e. Tél. : 01-47-42-25-49. Les 28, 29 et 30 novembre (complets). Le 3 décembre à Rezé, le 5 à Lille, le 9 à Voiron, le 10 à Lyon, le 11 à Nice, le 12 à Marseille, le 13 à Montpellier, le 15 à Toulouse, le 16 à Bordeaux.

D'habitude, Etienne Daho parlait en campagne, certain de récolter les lauriers du succès de ses disques. Débuté il y a quelques jours, le Kaléidoscope Tour a un autre enjeu. Eden, le dernier album de Daho, sorti il y a un an, a convaincu moitié moins de public que Paris Ailleurs, son disque précédent (vendu à plus de 500 000 exemplaires). Avec une finesse pourtant remarquable, le Rennais, exilé un temps en Angleterre, avait assimilé les nouveaux sons des nuits londoniennes pour les plier aux besoins de ses chansons. Jeudi 27 novembre, pour le premier d'une série de quatre concerts parisiens, l'Olympia s'est rempli d'une foule qui en a fini depuis quelques années avec l'adolescence. Plus de midinettes aujourd'hui pour crier le nom d'Etienne.

Pas question pour Daho de faire son mea culpa. Cette tournée ne lui servira pas à se faire pardonner ses audaces. Pas de racolage en vue donc, mais beaucoup de bonnes surprises. Caressé en fond de scène par des lumières violettes, le voici justement qui s'avance au son de Jungle Pulse, qui fut la première étape de ce qui restera comme sa période anglaise. Enregistré à l'époque avec un groupe britannique, ce titre fut un tube au Royaume-Uni mais demeura igno-

ré en France. Pas un hasard, sans doute, si le Breton revendique ce funk minimal et jouissait en ouverture de concert.

D'apparence, le personnage est intact. A quarante et un ans, Etienne est encore cet éternel jeune homme, copain ou flirt idéal, croisé dans une boum des années 80. Jean noir, veste marron imitation serpent, il n'a pas changé de sourire, ni de pas de danse. La première ovation ressemble à une longue accolade. Le Grand sommeil, classique de jeunesse, révèle des métamorphoses. Souvent, les « vedettes » aiment scander leurs succès avec la foule, au point de transformer les mélodies les plus délicates en hymnes de banquet. Daho, lui, ralentit le tempo, s'évade dans une techno somnambule et étoffe son chant. Longtemps, sa voix a été le maillon faible de ses concerts. Aujourd'hui, considérablement poussée vers l'avant, servie par la sobriété de quatre musiciens aussi inventifs qu'efficaces, cette voix affirme sa chaleureuse proximité.

Paradoxalement, c'est alors que Daho utilise les technologies et les rythmes les plus pointus, que son chant s'humanise en profondeur. C'était l'une des forces d'Eden d'adapter les tendances les plus hypnotiques de l'électronique à la dimension intimiste de vraies chansons. Sur scène, l'expérience se prolonge jusque dans les éclairages et les images de synthèse projetées sur grand écran. Une sorte de kaléidoscope vidéo improvise des tableaux uniques. Des cristaux se forment et se défont avec une rigueur géométrique, mais ces figures s'adoucissent aussi de couleurs joyeuses. Comme pour don-

ner encore plus d'humanité au spectacle, le socle de la batterie s'affaisse brutalement à la fin de Saudade. Ce « cauchemar en direct » rapproche encore le public et un chanteur qui s'en tire grâce à un *Duel au soleil* frissonnant, juste accompagné d'une guitare.

LÉGÈRETÉ PERVERTIE

La dualité demeure un des atouts maîtres d'Etienne Daho, capable de la précision esthétique du « branché » (n'a-t-il pas invité Jay Jay Johanson à faire sa première partie ?) comme de l'accessibilité du chanteur populaire. Nombre de ses textes laissent pareillement une impression de légèreté pervertie par des ombres. A mi-concert, le petit prince yéyé des années 80 rend hommage à Jean Genet. Son interprétation de *Sur mon cou*, un texte tiré du *Condanné à mort*, adapté en musique par Hélène Martin, impressionne par son dépouillement magnifique, son intensité charnelle et sulfureuse. Chanté dans la foulée, *L'Enfer enfin* est valorisé par ce voisinage. La désinvolture, la sensibilité fleur bleue se troublent plus souvent qu'on ne

croit d'ambiguïté et de gouffres. L'hédonisme est l'échappatoire la plus commune. C'est pour cela peut-être que Daho est autant attiré par les formes les plus extasiées et grisantes de la techno. Complètement retravaillés pour les pistes de danse, propulsés par une sono d'une impeccable puissance, *Epaule tatoué*, *Me manquer*, *Week-end à Rome* et *Tombé pour la France* donnent à l'Olympia rénové des allures de rave.

Sur son lit de cordes romantiques, *Soudain* sera le seul morceau d'Eden repris en chœur par le public, confirmant son statut de tube tant attendu. Au rappel, le chanteur se soule d'applaudissements. Un bémol pourtant, attendu. « Nous sommes très heureux, mais aussi un peu tristes. Je voulais transmettre ce message à Barbara. Au nom de toute l'équipe, spécialement Jean-Louis Hennequin, notre clavier, qui a beaucoup travaillé avec elle, nous voulions lui dédicier ce morceau, Des adieux très heureux. Cela peut paraître un peu démago, mais... on l'aime. »

Stéphane Davet

Aux obsèques de Barbara : « Dis, quand reviendras-tu ? »

C'EST DANS LE CIMETIÈRE de Bagneux (Hauts-de-Seine) où reposent le poète Jules Laforgue, le romancier Francis Carco et le comédien Charles Denner, qu'a été entermée, jeudi 27 novembre, la chanteuse Barbara, accompagnée d'une foule de plusieurs milliers de personnes. La famille et les proches ont respecté le souhait, exprimé par l'artiste, d'une cérémonie sobre et laïque.

« *Au revoir, dors en paix. Je t'aime* », lance au micro la sœur de Barbara. « *Tu te méfiais de novembre, tu n'as jamais aimé ce mois* », enchaîne le comédien Gérard Depardieu, après une courte citation de Verlaine. « *Tu chantais de l'au-delà*, poursuit-il, d'une voix brouillée par l'émotion. *Chante encore, mon amour ! Tu vis maintenant dans ton île, ton île aux mimosas, où, déjà, tu es reine. Chante, mon ange, chante ! Je t'aime.* »

NI CRIS NI LARMES

Dans un silence impressionnant, le cercueil est porté jusqu'au pied de la stèle noire de la famille Brodsky. Il est bientôt midi, chacun retient son souffle. Dans la foule, ni cris ni larmes. Seulement des regards graves, des roses rouges et des bouquets de mimosa. Une lumière douce et grise tombe des arbres nus. On n'entend que le clic-clac des photographes et le bruit du cercueil qui, lentement, descend en terre.

Parmi les représentants du monde politique, Catherine Trautmann, ministre de la culture, est l'une des premières à venir s'incliner sur la tombe. Jack Lang est là aussi. Les artistes sont les plus nombreux, défilant sans un mot, pour saluer leur amie. Catherine Lara, Muriel Robin, Guy Bedos, Jean-Jacques Debout, Enrico Macias, Guillaume Depardieu, Jacques Higelin et Brigitte Fontaine, Jean-Claude Brialy et Fanny Ardant... tous sont là « pour le dernier voyage » de la longue dame brune. On reconnaît aussi la silhouette du

chanteur Yves Duteil, chanteur et maire du village de Précay-sur-Marne, où la chanteuse résidait depuis 1973. Ou celle de Jean-Michel Boris, directeur de l'Olympia, où Barbara avait « fait ses adieux » en 1970.

« *Je ne sais pas très bien pourquoi je suis venue. J'avais besoin de lui dire au revoir. C'est quelqu'un qui m'a accompagnée si longtemps !* », sourit une dame, en serrant ses mains nerveusement. « *C'est une femme qui a su parler de l'amour. C'était une féministe avant l'heure, même si je sais qu'elle n'aurait pas aimé ce mot. On sentait, dans ses chansons, qu'elle était libre, libre d'aimer. Pour moi, c'est la seule grande chanteuse depuis Piaf* », ajoute-t-elle, en mélangeant, sans même s'en rendre compte, présent et imparfait.

Dans l'allée goudronnée, baptisée avenue Montrouge, la foule des anonymes continue de piétiner sans bruit, patiente et vorace. Cécile, vingt-quatre ans, préfère s'éloigner. « *Il y a trop de monde, je reviendrai ce soir* », dit-elle, les yeux rouges. « *C'est difficile. J'ai l'impression d'avoir perdu une partie de moi-même* », lance-t-elle, comme pour s'excuser. Il est plus de 13 h 30. Personnalités politiques et vedettes du show-biz ont disparu, entraînant avec elles photographes et équipes de télévision.

De la foule, une voix fuse soudain, fredonnant l'un des morceaux les plus connus de Barbara, *Dis, quand reviendras-tu ?* Une deuxième voix, puis une troisième reprennent le refrain. Et c'est un long murmure qui monte et qui s'élève, comme un hommage spontané, une déclaration d'amour des « *enfants de Novembre* ». On enchaîne avec *Göttingen* et *Une petite cantate*. Presque tout le répertoire y passe. Dans la foule, les gens pleurent. Un rayon de soleil embrasse timidement la scène. Barbara peut partir, « *à l'heure de la belle lumière* ».

Catherine Simon

SORTIR

CANNES

11^e Festival international de danse
Reprise du Festival de danse à Cannes, avec, toujours à sa tête, le très talentueux Yorkos Loukos, par ailleurs directeur du Ballet national de Lyon. Avec cette année, le désir de jeter un coup de projecteur sur les ballets attachés aux opéras. Celui de Lyon, bien entendu, mais aussi celui de Montecarlo que dirige Jean-Christophe Maillot, celui de Toscane, celui de Genève. La manifestation ouvre sur Stéphanie Aubin avec une création très joliment nommée *Théorie des quatre mouvements*. On se réjouit aussi de la présence de Meryl Tankard, une ex-inséensée de chez Pina Bausch, rentrée dans son Australie natale en 1981. On se rappelle l'y avoir vue à Sydney. Débuts prometteurs. Depuis, cachée dans son île, elle vient montrer tout ce dont elle est capable dans *Furioso*.
Palais des festivals. Théâtre Debussy-Grand Auditorium. Du 29 novembre au 6 décembre. Réservations Fnac et tél. : 04-92-98-62-77. 90 F à 210 F.

PARIS

Les Nuits des musiciens : Martial Solal
Organisé dans le cadre d'une manifes-

tation de trois jours qui entend rassembler toutes les musiques, la soirée consacrée à Martial Solal permettra d'entendre le pianiste tant dans son rapport au jazz qu'à la musique classique et contemporaine, soit au sein de ses propres formations – dont le Dodecaband –, soit entouré du clarinetiste Michel Portal, du duo des pianistes Hélène et Marie Desmoulin, du violoncelliste Vincent Courtois, du guitariste Bireli Lagrene, du pianiste Manuel Rocheman, du batteur Daniel Humair.

Trianon, 80, boulevard Rochechouart, 18^e. M^o Anvers ou Pigalle. 20 h 30, le 28. Tél. : 01-44-68-44-68. 120 F.

Bia
On l'a entendue récemment dans « Le Pont des artistes » sur France-Inter improviser de sa voix limpide une délicieuse *Ballade africaine* avec le Camerounais Henri Dikongué. Son album, *La Mémoire du vent*, paru chez Saravah, le label éclairé de Pierre Barouh, est un modèle d'interprétation de standards brésiliens (le pays de Bia), de chansons de douceur, car, disait Nougaro, dont Bia n'est pas si éloignée, « *le mieux, à tout prendre, c'est d'être tendre* ».
Café de la danse, 5, passage Louis-Philippe, 11^e. M^o Bastille. 20 heures, le 28. Tél. : 01-47-00-57-59. 80 F.

(Publicité)

18 représentations exceptionnelles

THÉÂTRE NATIONAL DE LA COLLINE

APOLOGÉTIQUE
Olivier Py / Jean-Damien Barbin

Première ce soir

Théâtre National de la Colline - 01 44 62 52 52

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

Addicted to Love
de Griffin Dunne (Etats-Unis, 1 h 40).
Le Goût de la cerise
d'Abbas Kiarostami (Iran, 1 h 39).
Hercule
dessin animé de John Musker, Ron Clements, (Etats-Unis, 1 h 31).
Okaeri
de Makoto Shinozaki (Japon, 1 h 39).
Senza pelle
d'Alessandro Alatri (Italie, 1 h 30).
Sept ans au Tibet
de Jean-Jacques Annaud (Etats-Unis, 2 h 15).
Sling Blade
de Billy Bob Thornton (Etats-Unis, 2 h 15).
Sous les pieds des femmes
de Rachida Krim (France, 1 h 25).
Un frère
de Sylvie Verheyde (France, 1 h 30).

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn)

VERNISSAGES

Antoine Perrot
Galerie Lahumière, 17, rue du Parc-Royal, Paris 3^e. M^o Chemin-Vert. Tél. : 01-42-77-27-74. De 10 heures à 13 heures et de 14 heures à 18 h 30 ; samedi de 11 heures à 13 heures et de 14 heures à 18 heures. Fermé dimanche et lundi. Du 28 novembre au 17 janvier.
Traits d'union, 1952-1997
Galerie du Haut-Pavé, 3, quai de Montebello, Paris 5^e. M^o Maubert-Mutualité. Tél. : 01-43-54-58-79. De 14 h 30 à 19 heures. Fermé dimanche, lundi et fêtes. Du 28 novembre au 20 décembre.

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Apologétique
d'Olivier Py et Jean-Damien Barbin, mise en scène d'Olivier Py, avec Jean-Damien Barbin.
Théâtre national de la Colline, 15, rue

Malte-Brun, Paris 20^e. M^o Gambetta. 20 h 30, le 28. Tél. : 01-44-62-52-52. De 110 F à 160 F.*

Orchestre philharmonique de Radio-France
Borodine : *Dans les steppes de l'Asie centrale*. Bartok : *Concerto pour piano et orchestre n^o 1*. Schumann : *Symphonie n^o 2*. Peter Frankl (piano), Yutaka Sado (direction).
Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris 8^e. M^o Ternes. 20 heures, le 28. Tél. : 01-45-61-53-00. De 70 F à 175 F.

L'An mil
Théâtre. musique et geste d'après le tympan de Conques. Compagnie Guillaume Lagnel, Guillaume Lagnel (mise en scène).
Musée national du Moyen Age-Thermes de Cluny, 6, place Paul-Painlevé, Paris 5^e. M^o RER Cluny. 20 h 30, le 28. Tél. : 01-44-70-64-10. Location Fnac, Virgin. 130 F.

Orchestre national d'Île-de-France
Schumann : *Manfred, ouverture*. Schoenberg : *Friede auf Erden*. Boulez : *Cummings ist der Dichter*. Brahms : *Symphonie n^o 1*. Chœur Accentus, Bernhard Klee (direction).
Massy (91). Opéra-Théâtre, place France. 20 h 30, le 28. Tél. : 01-60-13-13-13. De 90 F à 110 F.
Compagnie Ultima Vaez
Wim Vandekeybus : *7 for a Secret Never to be Told*.
Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, 4^e. M^o Châtelet. 20 h 30, le 28. Tél. : 01-42-74-22-77. De 95 F à 140 F.

RÉSERVATIONS

La Contrebasse
de Patrick Süskind, mise en scène de Philippe Ferran, avec Jacques Villeret.
Théâtre Marigny, carré Marigny, Paris 8^e. M^o Champs-Élysées-Clemenceau. A partir du 2 décembre. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 15 h 30. Tél. : 01-42-25-20-74. 180 F et 250 F. Jusqu'au 15 février.

DERNIERS JOURS

30 novembre : L'Atelier d'Alberto Giacometti
de Jean Genet, mise en scène d'Hervé Lelardoux, avec Jean-Marie Frin.
Cité internationale (Théâtre), 21, boulevard Jourdan, Paris 14^e. RER Cité-Universitaire. 20 h 30, les mardi, vendredi, samedi, lundi ; 19 h 30, le jeudi, 17 h 30, le dimanche. Tél. : 01-45-89-38-69. De 55 F à 110 F. (* Tarif réduit)*

DEAUVILLE '97 : GRAND PRIX - PRIX DE LA CRITIQUE / SUNDANCE '97 : MEILLEUR FILM - MEILLEUR SCENARIO

SUNDAY

SORTIE LE 3 DÉCEMBRE

un film de Jonathan Nossiter

«Un scénario impressionnant.» Les Inrockuptibles

EN VUE

■ Les couvents de nonnes en Italie, en Espagne et au Brésil, fournissent à la firme pharmaceutique américaine Serono le produit de base servant à la fabrication de remèdes contre la stérilité à partir des deux hormones (FSH et LH) de femmes ménausées. Chaque année, cent mille religieuses versent dans des bassins stérilisés les trois cents millions de litres d'urine nécessaires à la production de Metrodin HP et de Pergonal, médicaments prescrits à **Mme MacCaughey**, mère des septuplés de l'Iowa.

■ Le tribunal administratif de Paris vient d'examiner un recours contre une peine de dix jours de « mitard » avec sursis infligée à **Illitch Ramirez Sanchez**, dit « Carlos », par la commission de discipline de la prison de la Santé. Il avait traité un gardien d'« espèce de gnou », un mammifère ongulé d'Afrique, au corps lourd, à la tête épaisse et aux membres grêles. Le Soudan a livré le plaignant à la France en 1994.

■ **Manfred Rommel**, coordinateur pour la coopération franco-allemande au ministère allemand des Affaires étrangères, a remis, jeudi 27 novembre, les épaulettes de son père au directeur du Mémorial pour la paix de Caen. « *L'uniforme a été mangé par les mites* », s'est excusé le fils du « Renard du désert ».

■ Un tableau de **Winston Churchill**, *Mimizan Landes*, a été vendu aux enchères, jeudi 27 novembre à Londres, le double de son estimation. Le mois dernier, à Brigg, en Grande-Bretagne, une aquarelle d'**Adolf Hitler** avait atteint cinq fois sa mise à prix.

■ La princesse Anne estime que personne n'est en mesure d'entretenir la *Britannia* - « *Est-ce que vous réalisez que les cuivres sont astiqués quotidiennement ? Pas chaque mois ou chaque semaine, mais chaque jour !* » - et se désole à l'idée de le voir rouiller à quai. L'altesse, qui s'exprime rarement en public, a demandé, mercredi 26 novembre, le sabotage du yacht royal.

■ Le réalisateur **Peter Webber** affirme que **Franz Schubert** avait des rapports ambigus avec son ami **Franz Von Schober**. Dans sa récente biographie, **Michael White** révèle qu'**Isaac Newton** était homosexuel. Et **Karl Hugo Pruys**, spécialiste de **Goethe**, vient de découvrir des lettres sans ambivalence de l'écrivain au philosophe **Friedrich Heinrich Jacobi**. « *Il est incroyable que la perspective d'avoir un biographe n'ait fait renoncer personne à avoir une vie* », écrit **Cioran**.

Christian Colombani

Les ennuis judiciaires de Winnie Madikizela-Mandela

La presse sud-africaine relate en détail les témoignages décrivant comme une meurtrière l'ex-épouse du président Mandela

« **LE PARCOURS** meurtrier de Winnie » : c'est l'un des gros titres de la presse sud-africaine consacrés, depuis plusieurs jours, aux accusations de meurtre portées contre Winnie Madikizela-Mandela. L'ex-épouse du président Nelson Mandela fait face, depuis lundi 24 novembre, à une nouvelle série de témoignages accablants devant la commission Vérité et Réconciliation (TRC). Photos à la « une » et pleines pages consacrées à l'événement, tous les journaux font le récit quotidien des exactions sanglantes de l'entourage de Winnie au temps de la lutte antiapartheid, à la fin des années 80.

L'Afrique du Sud vit au rythme des audiences de la TRC, suivies par près de 200 journalistes et retransmises en direct à la radio. La couverture médiatique de l'événement est à la mesure de la personnalité de l'intéressée et des enjeux politiques de l'affaire. A 63 ans, Winnie Madikizela-Mandela défiait régulièrement la chronique par les scandales de sa vie privée et dérange le pouvoir par ses prises de position populistes en faveur des plus démunis. La passionaria des townships est devenue la rebelle de la scène politique sud-africaine. Elle met en jeu son avenir et son honneur en s'expliquant pour la première fois sur les accusations de meurtre qui pèsent sur elle depuis des années.

Même le très sérieux *Business Day*, le journal des milieux d'affaires, consacre des colonnes entières à l'événement. *The Star*, le quotidien populaire de Johannes-

burg, décrit jour après jour les révélations sur « le règne de terreur » qu'exerçait Winnie. Tous les témoignages concordent pour évoquer enlèvements, tortures, assassinats perpétrés par les hommes de main de Winnie à l'encontre de militants soupçonnés de collaborer avec la police de l'apartheid. « *J'ai vu Winnie tuer* », a même déclaré un des accusateurs, en pointant du doigt Mme Madikizela-Mandela, assise en face de lui dans la salle d'audience.

Les journaux soulignent néanmoins la fragilité et les nombreuses contradictions des témoignages. A quelques exceptions près, Winnie a



d'ailleurs jusqu'ici fait preuve de confiance. Les photos la montrent en général à son avantage, élégante et détendue. L'ex-« mère de la Nation » n'a pas encore parlé, laissant à ses avocats le soin de réfuter, les uns après les autres,

DANS LA PRESSE

BFM

Philippe Alexandre

■ C'est le député Pierre Mazeaud qui a allumé la mèche. S'inspirant d'un film-culte américain, *M. Smith goes to Washington*, il s'est promis de noyer le projet gouvernemental sur la nationalité sous une avalanche d'amendements. Le gouvernement, piqué au vif, a laissé entendre qu'il pourrait, lui, demander un vote bloqué, arme absolue contre les divisions de la majorité et contre l'obstruction de l'opposition. Mais nous n'en sommes encore qu'aux menaces. Ni Chirac et la droite ni le gouvernement et sa majorité plurielle n'ont intérêt à ouvrir une crise politique majeure, dans un pays plongé dans les douceurs de la cohabitation, sur un terrain dia-

boliquement labouré par le Front national. Mais à un moment où le premier ministre bénéficie d'une confiance miraculeuse, où la droite se débat entre déchirements, où Jacques Chirac brûle de revenir sur le devant de la scène hexagonale plutôt que de briller à Kourou et à Hanoï, le risque n'est pas négligeable de voir cette affaire de la nationalité dérapier et laisser des dégâts.

LA CHAÎNE INFO

Pierre-Luc Séguillon

■ En donnant son feu vert à la mise en culture du maïs transgénique sur le territoire français, le gouvernement a pris une décision économique courageuse. Elle devrait permettre à la France, premier producteur européen de céréales, d'être présente sur ce formidable marché d'avenir des

organismes végétaux modifiés et de soutenir la concurrence avec ces grands exportateurs agricoles que sont les Etats-Unis et le Canada. Ce faisant, le gouvernement a opéré un choix politique risqué. Mais si le gouvernement de Lionel Jospin, à la différence de nos voisins européens, prend la responsabilité de contredire l'inclination frileuse des citoyens consommateurs au bénéfice des agriculteurs conquérants, il le fait avec un grand luxe de précautions, un vrai souci de la pédagogie et une volonté affirmée de clarté.

organismes végétaux modifiés et de soutenir la concurrence avec ces grands exportateurs agricoles que sont les Etats-Unis et le Canada. Ce faisant, le gouvernement a opéré un choix politique risqué. Mais si le gouvernement de Lionel Jospin, à la différence de nos voisins européens, prend la responsabilité de contredire l'inclination frileuse des citoyens consommateurs au bénéfice des agriculteurs conquérants, il le fait avec un grand luxe de précautions, un vrai souci de la pédagogie et une volonté affirmée de clarté.

RTL

Jean-Yves Hollinger

■ Au départ, l'idée est bonne. Edith Cresson avait voulu délocaliser en province 30 000 emplois publics parisiens. Et sur ces 30 000 emplois, vous en avez 22 000 ac-

créditer à l'approche du congrès de décembre, qui doit décider des grands choix politiques des années à venir.

Les journaux, pour l'instant, se gardent bien de prendre position. Mais plusieurs d'entre eux soulignent la nécessité d'une enquête judiciaire pour faire la lumière une fois pour toutes sur les différentes accusations. « *Ceux qui sont coupables de crimes doivent être jugés et condamnés, quelle que soit leur place dans la société* », souligne l'éditorialiste du *Sowetan*, le journal de la communauté noire.

Frédéric Chambon

www.nart.fr

Un site français diffuse des ventes aux enchères auxquelles les internautes participent en temps réel

LE CAPITAINE Dreyfus, Man Ray et les fractales ont un point commun : ils sont vendus. Depuis un an, le site web N@rt s'est fait une spécialité de diffuser sur Internet des ventes aux enchères organisées par M^e Binoche, auxquelles les internautes peuvent participer en temps réel. Le 19 février, la dispersion de documents consacrés à l'affaire Dreyfus ne fut en apparence qu'un demi-succès. A peine 10 % des lots furent acquis par ce biais, les autres étant emportés par des méthodes plus traditionnelles, comme le bon vieux doigt levé dans la salle. Toutefois, un internaute japonais a acheté pour 25 000 francs la série complète d'affiches caricaturant les défenseurs de Dreyfus, intitulée *Le Musée des Horreurs*.

En fait, le site avait été victime de son succès, 25 000 personnes ayant tenté de se connecter, alors que le serveur saturait à 6 000. Pour M^e Binoche, qui fut aussi un pionnier dans l'organisation des ventes d'art contemporain,



« Internet sera bientôt aussi présent dans les ventes publiques que le téléphone aujourd'hui. En plus, vous pouvez visualiser les lots, et même les faire pivoter lorsqu'ils sont en trois dimensions. »

L'idée est née de la vente en octobre 1996 de *Parcelle/réseau*,

une œuvre d'art virtuelle de l'artiste multimédia Fred Forest. Ses acquéreurs, Bruno Chabannes et Antoine Beaussant, deux professionnels de la télématique, décident à cette occasion de créer un site web ouvert aux artistes, aux galeries et aux musées dési-

reux de communiquer via Internet. Aucun musée ne s'y est inscrit pour l'instant, mais on y trouve un restaurateur et des artistes aux styles très hétérogènes, puisque le peintre abstrait Pierre Zarcate y côtoie Tibor Csernus, artiste figuratif connu pour ses illustrations de livres de science-fiction.

N@rt continue à diffuser certaines ventes de M^e Binoche, comme celle consacrée à Man Ray, ou plus récemment, le 23 novembre, celle destinée à installer sur le marché les « *fractalistes* », nouveau mouvement pictural prônant une « *complexité chaotique-fractale* » et la constitution « *d'univers où abondent les formes aléatoires et proliférantes* ». Leur manifeste est disponible sur le site, ainsi que des reproductions de leurs œuvres. La vente de soixante-deux tableaux a produit au total 321 000 francs, score honorable pour des œuvres dont les prix se sont échelonnés de 900 à 28 000 francs.

Harry Bellet

SUR LA TOILE

WANTED : STATUES

■ L'association américaine des biens d'église a diffusé sur Internet la description de dix-neuf statues de valeur, volées récemment dans plusieurs églises du Wisconsin. Elle espère ainsi alerter les marchands d'art qui se verraient proposer ces œuvres, dont certaines ont été importées d'Espagne et d'Italie au siècle dernier. - (AP)

ABSTINENCE D'ACHAT

■ La campagne « Buy Nothing Day », qui veut faire du dernier vendredi de novembre une journée internationale d'abstinence d'achat, est relayée sur Internet par le site américain Adbusters (« Tueurs de pub »), spécialisé dans la parodie et le détournement de publicités. www.adbusters.org/Pop/buynothingday.html

L'AFP ET LE WEB

■ Dans le cadre de la préparation de la Coupe du monde de football, qui aura lieu en France en juin 1998, l'AFP a annoncé l'ouverture dès le 4 décembre d'un service en quatre langues, spécialement destiné à fournir aux sites web et services en ligne du monde entier les résultats des matches, ainsi que des textes et des photos.

Abonnez-vous au Monde

Oui, je souhaite m'abonner au Monde pour la durée suivante :

3 MOIS - 536 F 6 MOIS - 1 038 F 1 AN - 1 890 F

au lieu de 585 F* au lieu de 1 170 F* au lieu de 2 340 F*

* Prix de vente au numéro - (Tarif en France métropolitaine uniquement)

Je joins mon règlement soit : F 701 MQ 007

par chèque bancaire ou postal à l'ordre du Monde

par carte bancaire N° [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

Date de validité [] [] [] [] Signature : _____

M. Mme Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : [] [] [] [] [] []

Localité : _____ Pays : _____

TARIFS HORS FRANCE

	Belgique Pays-Bas Luxembourg Suisse	Autres pays de l'Union européenne	USA - CANADA
1 AN	2 086 F	2 960 F	
6 mois	1 123 F	1 560 F	
3 mois	572 F	790 F	

Offre valable jusqu'au 31/12/97.

Pour tout autre renseignement concernant : le portage à domicile, la suspension de votre abonnement pendant les vacances, un changement d'adresse, le paiement par prélèvement automatique mensuel, les tarifs d'abonnement pour les autres pays étrangers.

Téléphonez au 01-42-17-32-90 de 8 h 30 à 18 heures du lundi au vendredi

Bulletin à renvoyer accompagné de votre règlement à : LE MONDE, service Abonnements - 24, avenue du Général-Leclerc - 60646 Chantilly Cedex

Jusqu'à 450 F d'économie soit 10 semaines de lecture GRATUITE*

Offre valable jusqu'au 31/12/97.

PROFITEZ DES ANCIENS TARIFS D'ABONNEMENT AVANT LEUR AUGMENTATION!

Petit dialogue entre amis

par Alain Rollat

SAYNÈTE inspirée d'un fait réel : Michel Field, qui a quitté Canal Plus pour TF 1, est l'invité de Guillaume Durand, qui a quitté TF 1 pour Canal Plus. Il vient promouvoir *Petits Dialogues entre amis*, le livre, coédité par Albin Michel et Canal Plus, tiré de l'émission déambulatoire qu'il consacrait naguère, sur Canal Plus, à l'apprentissage de la philosophie. Il parle le premier. Saynète intitulée : « Suffit-il de se parler pour dialoguer ? »

« Bonjour, comment ça va ?
- Et toi ?
- Pas mal.
- Pas terrible comme dialogue.
- C'est de la conversation, pas un dialogue.
- Un mot en entraîne un autre.
- Et comment un mot peut-il en arrêter un autre ?
- Une question par exemple.
- Quelle est ta logique ? Tu enseignes la philosophie, puis tu vas au

« Cercle de minuit », tu passes par Canal Plus, et tu te retrouves médiateur politique sur TF 1.

- Une logique de plaisir et de curiosité. Il n'y a pas vraiment de cohérence. Quand on saisit la perche tendue, ça peut faire avancer...

- En quoi ça fait avancer de secouer Léotard plutôt que de secouer la philosophie ?

- C'est presque une façon de faire de la philosophie appliquée en passant à l'acte par rapport aux réflexions que l'on peut nourrir sur la puissance des médias dans la vie...

- Mais ne penses-tu pas qu'on devient schizophrénique quand on a un pied à TF 1 et l'autre chez Spinoza ?

- Platon définissait la pensée comme le dialogue silencieux de l'âme avec elle-même...

- Donc, si je te suis bien, on peut dialoguer avec soi, en silence. Cela signifie que la parole n'est pas forcément le dénominateur commun des personnages d'un dialogue.

- Exactement.

- OK ! Si je prends cette définition de Platon, penser, c'est dialoguer silencieusement avec soi... Mais se montrer ? S'exposer à la télévision, par exemple, n'est-ce pas la chose la plus difficile ? A-t-on une image ou bien est-on une image ?

- Dis, c'est devenu vraiment psychologique « Nulle part ailleurs » ! Avant, avec Gildas, c'était plus simple...

- Si on dit tout et n'importe quoi sur rien, cela n'a pas d'intérêt et les gens s'en foutent...

- Mais un dialogue n'est possible que si l'on met en doute qu'il suffit de parler la même langue pour s'entendre.

- ... Ou pour ne pas s'entendre.
- Tu as néanmoins raison : notre narcissisme, les gens s'en foutent. On peut se raconter des choses entre nous, au resto, mais pas dans une émission de télé... »

Moralité ? « C'est dans ses contradictions que l'homme trouve sa vérité. » (Platon, version « Guignols »).

Noir corbeau

par Pierre Georges

UNE ÉTRANGE DÉPÊCHE, ce matin, au titre presque poétique : « Pluie de corbeaux morts au Sichuan ». Ce n'est rien. Peut-être une simple rumeur venue des campagnes chinoises. Mais cela vous attire irrésistiblement. Comme un aimant. Et vous lisez : « Jeudi matin, à 7 heures précises, les habitants de Dujiangyan ont vu d'abord « un nuage noir » d'environ 200 à 300 corbeaux survoler la ville. Puis, soudain, les oiseaux morts tombèrent tous ensemble sur une surface de 60 m². Seuls dix d'entre eux ont poursuivi leur vol en poussant des cris désespérés ».

Comme l'imagination flotte dans ces moments-là ! Il pleut des corbeaux morts sur le Sichuan. Et l'on rêve. Et l'on se dit : après tout, pourquoi pas ? Et l'on s'offre un voyage vers ces pays étranges où tombent, comme pierres, les noirs volatiles aux cris désespérés.

La dépêche précise que les autorités chinoises ont consulté les oracles scientifiques. Et que ceux-ci, plongeant leur savoir dans les entrailles des animaux, n'ont pas exclu « une fulgurante intoxication alimentaire ». Formidable. Et l'imagination repart. Un abus de maïs transgénique peut-être ? Ou alors une orgie de ce bon vieux maïs aux pesticides. Tant il est dit, désormais, corbeaux ou humains, qu'entre deux maïs, il nous faudra choisir le moindre.

Et comme l'actualité est prodigieuse, on repart vers un autre voyage. Avec, dans la tête, une musique obsédante. Des images d'entre livre et film. Et un autre et très noir corbeau tombant sur une mémoire neigeuse. Qui ne se souvient du docteur Jivago, de Lara, de ce monument de livre, de la fresque hollywoodienne façon Autant en emportent les Soviets ?

Un jour, Lara... hélas, même les

plus belles histoires d'amour ont une fin. Ou des archivistes pour les dépoétiser. Le journal russe *Moskovsky Komsomolets* vient de sortir un très noir corbeau de son chapeau, une lettre adressée en le 10 mars 1961, par Olga Ivinskaja à camarade Nikita Krouchtchev.

Olga, pour faire simple et rapide, c'était Lara. La compagne depuis 1946, la muse, l'inspiratrice de Boris Pasternak. Elle était l'héroïne, à la ville et au roman, d'une extraordinaire histoire d'amour et avait partagé les triomphes de l'écrivain, du Nobel 1958, et les galères du proscrit mort le 31 mai 1960. Rien n'avait été épargné à Boris Pasternak. Rien ne fut épargné à sa compagne.

Pas même le goulag, avant et après la mort de l'écrivain. Et c'est du goulag précisément, de ce monde englouti, que les archivistes viennent d'exhumer cette lettre. Olga-Lara aurait écrit pour implorer le pardon de Krouchtchev, lui rappeler combien elle avait coopéré avec le pouvoir pour maintenir silencieux l'écrivain. Elle aurait raconté au leader soviétique ses efforts multiples. Comment elle avait essayé d'annuler les rencontres de Pasternak avec des étrangers. Comment elle rendait compte aux autorités de la progression du livre, combien elle s'était dépensée pour freiner la publication du *Docteur Jivago* à l'étranger. Et même comment elle avait dissuadé Boris Pasternak de quitter le pays après qu'il eut été contraint de renoncer à recevoir son prix Nobel.

Noire lettre comme corbeau du Sichuan. A supposer, bien sûr, qu'elle soit authentique. Ou qu'elle n'ait été dictée par la simple et compréhensible urgence d'échapper à l'enfer du goulag.

Séoul réclame une aide du FMI de plus de 20 milliards de dollars

La baisse du won sud-coréen s'accélère

LA CRISE financière continue en Asie. La Bourse de Séoul a plongé, vendredi 28 novembre, perdant 4,89 %, victime du nouvel accès de faiblesse du won sud-coréen, en recul de 3,4 % face au dollar, et des tensions sur les taux d'intérêt. Les opérateurs s'inquiètent des risques de faillites bancaires et industrielles dans le pays. Vendredi, la plupart des établissements financiers ont vu le cours de leur action tomber de 8 %, soit la limite de baisse autorisée pour une séance. Les marchés s'interrogent aussi sur l'ampleur du plan d'assistance financière du Fonds monétaire international (FMI) à la Corée du Sud.

« Le montant devra dépasser largement 20 milliards de dollars, vous pouvez même oublier ce chiffre », a indiqué, jeudi, le ministre des finances, Lim Chang-Yuel. Il a précisé que la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement (BAD) avaient accepté de se joindre au FMI pour surmonter la crise financière en Corée du Sud. « Le montant de l'aide d'urgence dépendra du nombre de donateurs

qui y participeront », a ajouté le ministre. Le détail du plan devrait être connu à la mi-décembre.

Des experts financiers estiment que les besoins du pays pourraient se situer entre 50 et 100 milliards de dollars (entre 295 et 590 milliards de francs), ce qui pourrait en faire le plus grand sauvetage de l'histoire, dépassant largement les 50 milliards de dollars accordés au Mexique en 1995. Selon leurs estimations, 20 milliards de dollars seraient nécessaires pour payer les dettes arrivant à échéance au cours des six prochaines semaines, 66 milliards pour celles de 1998.

M. STRAUSS-KAHN « TURLUPINÉ »

Evoquant la crise financière asiatique, jeudi, devant les sénateurs, le ministre français de l'économie et des finances, Dominique Strauss-Kahn, s'est dit « turlupiné » par la situation en Corée du Sud en raison des incertitudes sur l'attitude du gouvernement du pays.

Dans le sillage du won sud-coréen, les autres devises de la région se repliaient vendredi face au dol-

lar. Le baht thaïlandais perdait 1,1 % et le ringgit malaisien 0,7 %.

Au Japon, en dépit de la stabilisation de la Bourse de Tokyo (+0,2 % vendredi), la situation restait extrêmement tendue. « Je n'ai pas entendu dire pour l'instant que d'autres établissements financiers sont sur le point de cesser leurs activités », a affirmé prudemment le ministre des finances, Hiroshi Mitsuzuka. Il a répété que les autorités monétaires allaient continuer à fournir largement des fonds pour stabiliser le marché financier japonais. La veille, la Banque du Japon avait injecté massivement des liquidités dans le système bancaire (près de 25 milliards de francs) pour venir au secours de plusieurs établissements victimes d'importants retraits de fonds de la part de leurs clients. Cette intervention avait notamment permis au cours de l'action de la banque Yasuda Trust de remonter à 79 yens après être tombée sur le marché électronique SEAQ de Londres au niveau de 1 yen.

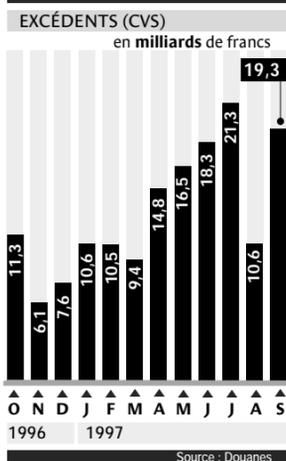
Pierre-Antoine Delhommais

Yves Bonnet mis en examen pour complicité d'escroquerie

L'ANCIEN directeur de la DST, Yves Bonnet, député (UDF) de la Manche jusqu'aux dernières législatives, a été mis en examen, vendredi 28 novembre, pour « complicité d'escroquerie » par le juge d'instruction parisien Laurence Vichnievsky dans l'affaire « Conserver 21 » (*Le Monde* du 28 novembre). La justice le soupçonne d'avoir joué un rôle actif dans le montage de la société Conserver, chargée de la promotion d'un pseudo-produit « miracle » censé allonger la durée de vie des aliments. Cet ancien haut responsable policier aurait participé à la collecte de fonds avec le dirigeant de cette société, Denis Allet - actuellement en détention -, et se serait personnellement impliqué dans divers projets d'usine de fabrication du produit dans la Manche et dans les Pyrénées-Atlantiques. Le magistrat tente également d'étayer les accusations portées contre l'ancien chef du contre-espionnage français par M. Allet, qui l'accuse de s'être appuyé sur cette structure pour se livrer à des activités de diplomatie parallèle.

Nouveau record pour les exportations françaises

Commerce extérieur



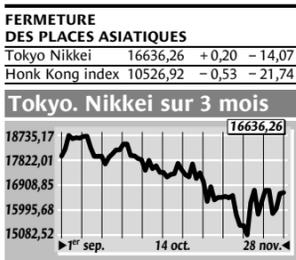
EN SEPTEMBRE, les exportations françaises ont atteint 147,8 milliards de francs, ce qui constitue un nouveau record, selon les statistiques douanières publiées vendredi 28 novembre. L'excédent commercial s'élève, lui, à 19,3 milliards, ce qui constitue le deuxième résultat jamais enregistré par la France. Sur neuf mois, la balance commerciale est positive de 131,3 milliards, contre 61,8 milliards pour la période correspondante de 1996, qui avait déjà été l'année de tous les records. Le tassement de l'activité mondiale ne pèse donc pas encore sur les exportations françaises, mais au travers des importations, on ne détecte pas plus l'accélération espérée de la demande intérieure qui pourrait prendre le relais pour stimuler la croissance.

Hausse sensible de la délinquance des mineurs

AU PREMIER SEMESTRE de 1997, la délinquance des mineurs a augmenté de 12,2 % par rapport à la même période en 1996, a indiqué le ministre de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement, jeudi 27 novembre au Sénat, lors de la séance des questions au gouvernement. Il a précisé que le nombre de mineurs impliqués dans divers délits était passé, entre 1986 et 1996, de 48 162 à 87 406, dont une augmentation « de près de la moitié » depuis 1993. Ces jeunes délinquants représentent 32,75 % des personnes mises en cause dans les violences urbaines et 25,19 % de celles impliquées pour coups et blessures volontaires.

BOURSE TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le vendredi 28 novembre, à 10 h 15 (Paris)



OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 28/11	Var. en % 27/11	Var. en % fin 96
Paris CAC 40	2813,65	-0,54	+21,50
Amsterdam CBS	883,66	-0,30	+36,32
Bruxelles	15298	+0,19	+44,72
Francfort Dax 30
Irlande ISEQ	3757,39	+37,85
Londres FT 100	4889	+18,71
Madrid Ibex 35
Milan MIB 30	22817	+0,32	+45,36
Zurich SMI	5769,90	-0,04	+46,36

Service exclusif avion + auto

FLY & DRIVE

APL Photo : COSMOS / R Butler

Nous aimons trop la liberté pour ne pas vous libérer des formalités.

Sur un simple coup de téléphone, vous réservez votre vol Air France aller-retour sur la France, l'Allemagne ou l'Espagne, ainsi que votre véhicule Hertz pour 1 ou 2 jours au choix, sans autre formalité.

Cette formule exclusive avion + auto vous permet de réaliser jusqu'à 500 F* d'économie.

* Au 01/11/97. Renseignez-vous sur les conditions d'application auprès de votre agence Air France, votre agence de voyages ou appelez le 0 802 802 802 (0,79 F TTC mn).

Hertz

AIR FRANCE

GAGNER LE CŒUR DU MONDE